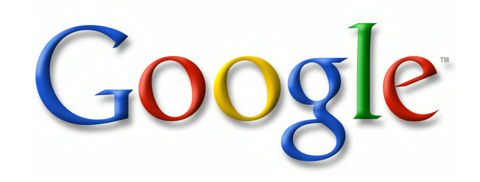
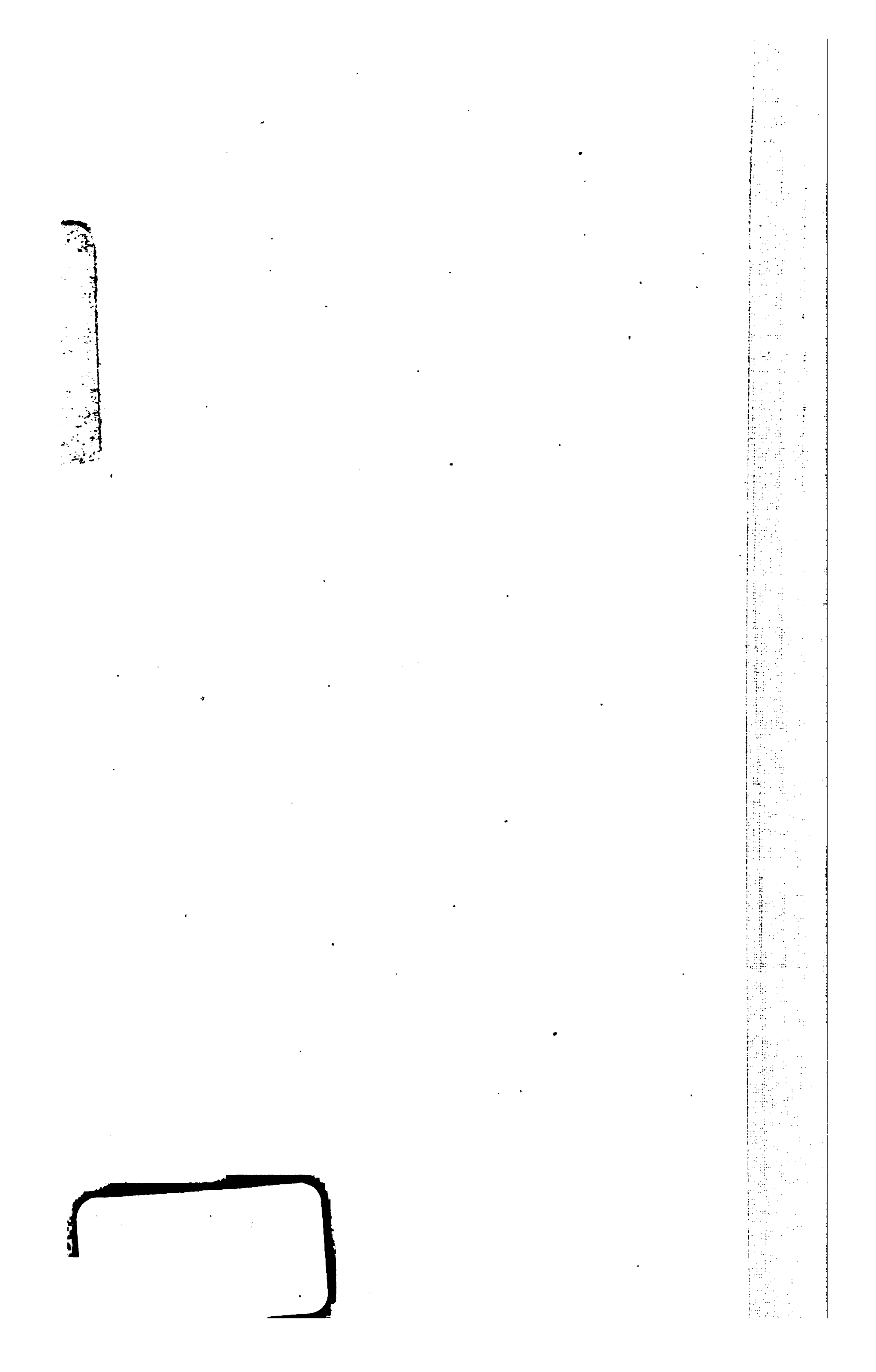
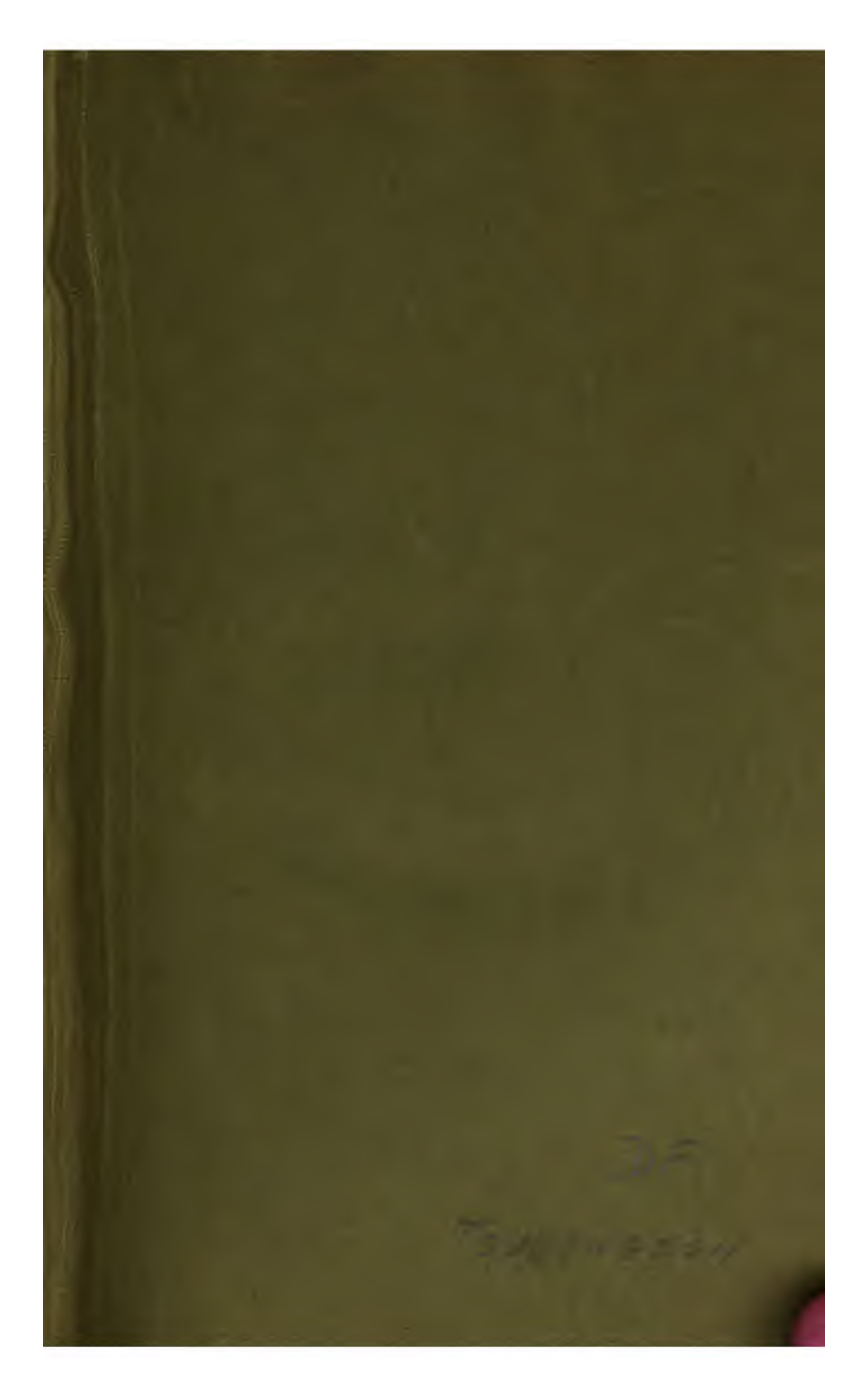






HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1789;

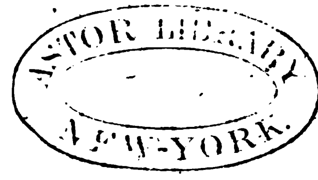
Écrite d'après les mémoires et manuscrits contemporains, recueillis dans les dépôts civils et militaires.

Par F.-Emmanuel TOULONGEON, ancien militaire, ex-constituant, membre de l'Institut national, et de la Légion d'honneur.

Avec Cartes et Plans.

Quæque ipse... vidi...

TOME CINQUIÈME.



A PARIS,

Chez Treuttel et Würtz, libraires, ancien hôtel de Lauraguais, rue de Lille, n° 17, vis-à-vis les Théatins;
Et à Strasbourg, même maison de commerce.

1806.

AVIS DES LIBRAIRES.

L'ordre des matières et la coupe de l'ouvrage par époques, c'est-à-dire par changemens dans la forme du gouvernement, a obligé de terminer cette troisième livraison à l'époque de l'établissement du Directoire.

L'espace de temps que comprend cette livraison a dû borner l'étendue du récit, sous peine de l'amplifier sans utilité. Moins volumineuse que les deux livraisons précédentes, elle pourra se rallier à la dernière qui comprendra le gouvernement directorial.

La carte générale porte la partie de la Hollande et les noms des lieux cités dans le texte, nécessaires pour suivre les grands mouvemens des armées depuis le 9 thermidor an 2 jusqu'à la fin de la Convention nationale.

AVIS DES LIBRAIRES.

L'ordre des matières et la coupe de l'ouvrage par époques, c'est-à-dire par changemens dans la forme du gouvernement, a obligé de terminer cette troisième livraison à l'époque de l'établissement du Directoire.

L'espace de temps que comprend cette livraison a dû borner l'étendue du récit, sous peine de l'amplifier sans utilité. Moins volumineuse que les deux livraisons précédentes, elle pourra se rallier à la dernière qui comprendra le gouvernement directorial.

La carte générale porte la partie de la Hollande et les noms des lieux cités dans le texte, nécessaires pour suivre les grands mouvemens des armées depuis le 9 thermidor an 2 jusqu'à la fin de la Convention nationale.

IX.e Ep. An 2.e félicitait avec inquiétude, on jouissait avec crainte, et les vainqueurs même n'osaient pas se décerner les honneurs du triomphe.

Après avoir fait tomber les têtes des coupables, il fallut encore long-temps composer avec leur système. On n'osait pas dire que le régime révolutionnaire fût aboli; au contraire, on affectait de déclarer qu'il subsistait toujours; et le 9 thermidor ne fut long-temps que la date de la réforme des abus de ce régime. Toujours, comme auparavant, la Convention se sentait pressée par les deux partis opposés. Placée entre eux, obligée de les contenir l'un et l'autre, elle n'osait s'allier à aucun des deux : le parti favorisé n'eût profité de son avantage que pour la détruire elle-même. La crainte du retour de l'ancien régime balançait la terreur que venait d'inspirer le nouveau. On n'osa pas d'abord détruire le tribunal révolutionnaire. Trois mois après le 9 thermidor, un décret de la Convention plaça avec solennité au Panthéon les cendres de *Marat* à côté de celles de Jean-Jacques Rousseau, et en retira ignominieusement celles de Mirabeau, le seul homme dont le génie eût pu prévenir les systèmes et les calamités qui suivirent sa mort.

La puissance formidable des sociétés populaires balança encore long-temps les pouvoirs de la Convention. Les deux partis opposés que celle-ci avait à combattre suivaient constamment le même plan. Ne pouvant donner un gouvernement à la France, on s'appliquait à empêcher qu'elle ne s'en donnât un. Les anarchistes du dedans voulaient le désordre, parce qu'ils en vivaient; les anarchistes politiques du dehors voulaient aussi le désordre, espérant que la lassitude ramenerait enfin au seul ordre qui leur convenait. IX.e Ep. An 2.e

Les anarchistes Jacobins, au moins ceux des premiers rangs, n'étaient plus des fanatiques de liberté; l'enthousiasme était relégué dans les dernières classes, instrument qui n'était employé qu'au moment du besoin; tous ceux qui pensaient avant d'agir, appartenaient, comme émissaires, aux différentes factions, ou ne tenaient qu'à eux-mêmes comme résidu de ces hommes qui, par différens motifs d'intérêt personnel ou d'intérêt de parti, s'étaient dévoués à toutes les chances de la révolution, et lui avaient donné de tels gages, qu'ils croyaient ne pouvoir plus attendre que d'elle, sûreté et asyle. Ces hommes, encore nombreux, étaient d'autant plus dif-

IX.e Ep. An 2.e

ficiles à combattre, ou plutôt à contenir, qu'à eux se ralliaient tous les agens de l'étranger, parce que leurs bannières, celles de la licence, portaient cependant les emblèmes des bannières de la liberté, et seules osaient se lever à côté de celles de la Convention.

Une politique très-habile fut nécessaire alors pour lutter contre la politique non moins habile des ennemis de la France et d'une vraie liberté publique.

Le danger commun avait réuni tous les individus contre Robespierre; bientôt le danger personnel les divisa. La plupart, accoutumés au pouvoir absolu, ne pouvaient voir que là et leur sûreté et leur existence politique. Leur premier effort fut pour remplir les places vacantes dans les deux comités dominateurs, d'hommes qui fussent alliés par intérêt à ceux qui y restaient, et cette entreprise devint le premier signal de la division. La politique étrangère se hâta d'intervenir pour ressusciter son système de destruction, en opposant les partis l'un à l'autre. Au lieu de couvrir d'un voile épais tant de malheurs et tant de crimes, on voulut forcer la Convention à en rechercher rigoureusement tous les agens secondaires. Vainement l'humanité,

et même la politique, commandaient une amnistie que réclamait le nombre des coupables : la politique étrangère cria *justice et vengeance*, et peu s'en fallut que la hache révolutionnaire n'eût seulement passé en d'autres mains. IX.e Ep. An 2.e

Dès la première séance, on abolit d'abord le tribunal révolutionnaire ; mais immédiatement on revint sur cette décision, et le vrai motif fut la crainte d'une réaction subite. On éloigna aussi la proposition de détruire les comités révolutionnaires. Le civisme qui long-temps avait été forcé de servir dans les rangs et sous les drapeaux de la tyrannie, n'osait pas encore poser les armes que la tyrannie lui avait fait prendre. Bientôt de nombreuses adresses de félicitation vinrent dénoncer les crimes, les barbaries atroces qui avaient désolé les provinces. Ces idées conduisaient naturellement à en rechercher les auteurs et les agens secondaires. Plusieurs étaient encore membres de la Convention ; et la politique de l'étranger saisit d'abord ce nouveau moyen d'y porter la discorde, et peut-être aussi de la décimer une seconde fois. La Convention vit le piége, mais eut beaucoup de peine à l'éviter, et il en resta 11 thermidor. 29 juillet 1794.

IX.e Ep. An 2.e dans son sein des germes de division qui prolongèrent l'anxiété publique. Deux lois que l'on obtint avec peine, réglèrent que l'organisation du tribunal révolutionnaire serait rétablie telle qu'elle était à son institution, et que les détenus seraient autorisés à demander communication des motifs de leur emprisonnement. Billaud-Varennes s'y opposa; Tallien le combattit; et la ligne de démarcation fut tracée entre ceux que l'on appela les *modérés*, et ceux qui restèrent *montagnards*. On régla aussi que les comités de salut public et de sûreté générale seraient renouvelés chaque mois par quart; et cette disposition, immédiatement exécutée, fut le premier acte qui commença la liberté dans la Convention.

En renouvelant le tribunal révolutionnaire, on mit Fouquier-Tinville en jugement. Cette procédure se prolongea jusqu'à l'année suivante; mais comme elle dévoila le système qui avait amené la catastrophe du 9 thermidor, et que les causes de cette journée se lient intimement à ses suites, rapprocher les faits, c'est suivre le véritable ordre des temps.

Quoique Fouquier-Tinville fût constitué prisonnier, et en accusation, on n'osa pas

d'abord commencer son procès; et lorsqu'enfin IX.e Ep. An 2.e
il comparut, on affecta un contraste marquant entre les formes lentes de la procédure et les formes rapides que lui-même avait si souvent employées. Il avait demandé et obtenu, dans les premiers jours de son arrestation, d'être entendu à la barre de la Convention nationale.

Mais ses moyens de défense se réduisaient à produire les ordres qu'il avait reçus des comités de gouvernement, à citer les lois qu'il avait dû suivre; et les crimes de l'instrument de ces lois rappelaient à-la-fois les torts de la législation et ceux du législateur.

L'acte d'accusation mit à découvert les manœuvres iniques du tribunal, ou plutôt de ceux qui l'avaient érigé et employé. Les membres de ce tribunal n'étaient pas des hommes fanatisés par des idées politiques exagérées: les uns n'étaient que des êtres passifs placés entre le dévouement et la mort; les autres étaient des scélérats trop profonds pour être susceptibles d'enthousiasme.

Ce dévouement, qui ne pouvait être motivé par aucun intérêt personnel, prouvait qu'il était le prix d'un marché conclu, et que d'après un tarif quelconque, les consciences

IX.e Ep. An 2.e étaient engagées et vendues à qui avait eu un grand intérêt à les acheter. Alors furent dévoilés toutes les manœuvres secrètes, tous les mystères d'iniquité. On mit à découvert les ressorts cachés qui avaient servi à organiser cette machine infernale et politique, construite sous la dénomination de *tribunal révolutionnaire*. Il semblait qu'une longue prévoyance voulût d'avance rattacher à cette qualification tous les souvenirs cuisans qui pouvaient rappeler à jamais aux peuples l'époque d'une révolution. Mais parmi les fils tendus vers ce but, on démêle aisément ceux qui se prolongent jusqu'à l'étranger, premier moteur.

Les anciens comités de gouvernement étaient enfin détruits; Collot d'Herbois venait d'être mis en accusation. Un témoin osa déposer que des fonctionnaires de son département, qui avaient eu des relations publiques avec les généraux ennemis au temps de l'invasion de la Champagne, et qui les premiers s'étaient ralliés à eux, avaient été vainement dénoncés au comité de salut public, qui les avait confirmés et maintenus, en menaçant les dénonciateurs. Robespierre régnait alors, et l'époque de ce fait se rapprochait de celle où il faisait délivrer un passe-port à un

membre du parlement d'Angleterre qu'il avait d'abord voulu livrer au tribunal. IX.e Ep. An 2.e

Un des jurés alors témoins contre les accusés, s'excuse lui-même sur ce qu'il ignorait qu'il pût exister « des scélérats, des « délateurs infames qui cherchaient à faire « couler des torrens de sang, à dépeupler la « France, à avilir le nom français, et qui ont « déshonoré la révolution ».

Un mot profond et épouvantable de Collot d'Herbois prouve que toute cette jurisprudence révolutionnaire et factice était un système calculé, et qui n'avait même pas la terrible excuse des passions.

Collot, effrayé lui-même d'une liste de cent cinquante-cinq détenus dans les prisons du Luxembourg, que l'on voulait juger le même jour et en masse, disait : « Que vous res« tera-t-il donc quand vous aurez démoralisé « le supplice »? Et les cent cinquante-cinq détenus firent ce qu'on appelait alors *trois fournées*; ils furent jugés, ou plutôt condamnés et exécutés en trois jours.

Pour quarante, cinquante, soixante accusés, les séances ne duraient que trois ou quatre heures; les jurés se retiraient pendant dix minutes pour délibérer; et conformément au

IX.e Ep. An 2.e décret, les interrogatoires se bornaient à demander à l'accusé, son nom, son état, et la parole lui était ôtée par cette seule formule: *Tu n'as plus la parole.* Toute instance, toute réclamation était traitée de rebellion, et l'accusé était mis *hors des débats* : autre formule usitée pour terminer toute discussion.

Le fils fut jugé pour le père, le père pour le fils, des enfans avant l'âge prescrit par la loi; des conformités de nom firent périr un accusé pour un autre; et si l'erreur était reconnue, sans daigner la rectifier, le président répondait : *Qu'importe, aujourd'hui ou demain.*

Souvent l'auditoire s'indignait; mais la terreur comprimait l'indignation.

Enfin, le président du tribunal, Herman, pressé par les témoins sur le fait du procès de Danton, laissa échapper cet aveu : *D'ailleurs, c'était un procès extraordinaire en politique.*

Fouquier-Tinville borna toujours ses moyens de défense à citer les ordres de ses supérieurs, dont il n'avait été que l'instrument, et leur fit partager ses crimes sans les atténuer. Le procès se prolongea pendant dix-neuf jours : près de deux cents témoins furent en-

tendus à la charge de l'accusé, et plus de deux cents à sa décharge. Le jugement qui termina les débats condamna seize accusés, et en acquitta un pareil nombre. IX.e Ep. An 2.e

Mais ce grand acte de justice nationale n'avait pu être obtenu qu'après une lutte de six mois entre l'ancien système de terreur anarchique et le nouveau système de modération.

La dénomination de *modérés* fut encore long-temps une injure que repoussaient ceux mêmes qui voulaient l'être. Plusieurs membres de la Convention furent mis en arrestation provisoire, en attendant un rapport du comité; et cette mesure hâtive, qui privait un représentant de l'exercice de ses fonctions avant l'instruction qui devait le déclarer accusé ou non, servit au moins à avertir la Convention du nouveau système que l'on voulait essayer contre elle pour reprendre le plan que le 9 thermidor venait de détruire.

Un des prévenus était Joseph Lebon, fameux par son administration révolutionnaire dans le département du Nord. Un autre était David, peintre célèbre, qu'une imagination ardente, motrice des grands talens, avait lancé dans le torrent révolutionnaire,

IX.e Ep. An 2.e et dévoué sans calcul aux chefs patriotes, que l'opinion du temps reconnaissait pour tels. Un jugement tardif et plus froid distingua ensuite l'erreur d'avec le crime. Un rapport des trois comités déclara qu'il n'y avait pas lieu à examen contre David et deux autres, Vouland et Amar. Peu de jours après, sur la demande de ses élèves, David fut mis en liberté.

Une des premières mesures fut aussi la réorganisation totale des comités. La Convention, avertie par l'état d'oppression qu'elle avait souffert, limita les pouvoirs des deux comités exécutifs, et retint en partie l'autorité dont on avait si cruellement abusé contre elle. A cette époque, le Gouvernement, jadis exercé exclusivement et même arbitrairement par les deux comités de salut public et de sûreté générale, fut plus lié à l'exercice des pouvoirs que s'était attribués la Convention nationale. D'après un rapport de Barère, douze comités se partagèrent tous les départemens de l'administration générale de la république. Alors le pouvoir des ministres devint à-peu-près nul; mais le service extérieur y gagna. Les comités, composés d'hommes sans parti, ou de partis différens, furent

obligés de marcher au but avoué et commun, qui est alors nécessairement le bien général. IX.e Ep. An 2.e

Le parti modéré ne se maintenait que par des efforts continuels et successifs ; il ne conservait ses forces qu'autant qu'il en acquérait tous les jours de nouvelles. Les comités, dans leurs rapports, dénonçaient sans cesse cette double opposition qu'ils étaient obligés de combattre à la fois, celle des fauteurs de l'anarchie, qui luttaient depuis la mort de leurs chefs avec la fureur du désespoir, et l'opposition de ce que l'on appelait encore l'*aristocratie*, qui n'était alors que la réunion secrète de tous les agens de l'étranger, s'efforçant de mettre aux prises les deux partis de la Convention, pour créer des événemens dont ils pussent faire tourner les résultats à leur profit.

Les efforts des comités de gouvernement étaient aussi secondés par les succès des armées ; par-tout la victoire et les conquêtes étaient, ainsi que l'on s'exprimait alors, *à l'ordre du jour*. On disait et on avait le droit de dire à la tribune :

« Qu'ils apprennent donc que dans un « mois, à un signal donné par la Conven- « tion nationale, les orateurs dangereux de la

IX.e Ep. An 2.e « tyrannie, ces alliés hypocrites des rois, ont « péri, et que le territoire français s'est « agrandi, au nord, de la Belgique et de la « West-Flandre; au Rhin, de ses bords et « du Palatinat; au midi, d'une partie du Pié- « mont; aux Alpes, des plus belles vallées; « aux Pyrénées, de la Cerdagne et de la pro- « vince de Guipuscoa; sur l'océan d'Alle- « magne, des ports de Nieuport et d'Ostende; « sur l'océan d'Espagne, des ports du Passage « et de Saint-Sébastien; et qu'ils viennent « encore vanter &c..... » Et telles étaient réellement les positions de toutes les armées; les opérations et les conquêtes de celle des Pyrénées occidentales avaient coïncidé précisément avec les époques du 9 thermidor.

En même temps, les puissances étrangères venaient enfin faire acte d'alliance dans le sein de la Convention. L'ambassadeur des États-Unis d'Amérique, Monroë, vint présenter ses lettres de créance et se faire reconnaître. On mit un grand appareil à cette cérémonie, où toutes les formes républicaines furent observées. Aux acclamations de l'Assemblée et des tribunes, le président donna l'accolade fraternelle à l'ambassadeur. Il fut ensuite entouré des représentans, qui lui

firent prendre place parmi eux; et ces mouvemens d'effusion et de cordialité semblaient remplacer avec avantage les formes et l'étiquette diplomatiques : les génies de la liberté se donnaient la main d'un hémisphère à l'autre. IX.e Ep. An 2.e

L'Espagne aussi, avertie par ses pertes, devait bientôt traiter avec la république, et la reconnaître.

Après les succès de l'armée des Pyrénées orientales dans la Cerdagne, le signal fut donné à l'autre armée des Pyrénées.

Dès le 6 thermidor, l'invasion avait été préparée et toutes les dispositions faites pour pénétrer en Espagne par la vallée de Baztan. Les combinaisons savantes et militaires qui préparèrent et dirigèrent cette expédition, deviennent historiques comme grande leçon de l'art.

De Saint-Jean-de-Luz à Saint-Jean-Pied-de-Port, sur un développement de vingt lieues, plusieurs passages, connus sous le nom de *cols* dans le pays, ouvrent l'entrée du territoire espagnol ; mais toutes les positions de la gauche de l'armée française, par la nature du pays et par la circonscription des frontières, dépassaient les postes occupés par l'armée d'Espagne, et prenaient des revers sur toutes ses positions.

IX.e Ep. An. 2. La vallée de Baztan, par où devait s'opérer l'invasion, a environ six lieues de longueur; elle est bordée par de hautes montagnes, et resserrée dans une largeur très-inégale. La culture et le commerce avaient à l'envi embelli cette contrée; sa position militaire y attira les premiers désastres de la guerre. Cette vallée forme un angle saillant dans le territoire français, et par conséquent se trouve serrée à ses deux flancs par le pays ennemi.

Ce plan d'attaque avait déjà été choisi par l'amiral Bonivet en 1521, et par le maréchal de Berwik en 1718; mais ici le projet d'invasion était conçu sur un plan plus vaste et avec des combinaisons plus compliquées. On s'était d'abord assuré, à la gauche de l'armée, de toutes les positions, à Berdaritz, à Ispeguy, aux cols de Maya et d'Harriet: tous ces postes retranchés furent enlevés par des combats, après plus ou moins de résistance; et les divisions qui s'y établirent, se trouvèrent avoir déjà dépassé au loin les défenses que les Espagnols avaient formées sur la rive gauche de la Bidassoa, pour en disputer le passage. C'était là que se trouvaient réunis les plus grands obstacles. Avant de tenter de la forcer, on avait cru devoir s'assurer du dernier poste occupé par

22 messidor. 10 juillet 1794.

par l'ennemi à Arquinzû, à la gauche de Berdaritz : situé sur une sommité escarpée, ce poste couvrait encore les derrières de la vallée de Baztan. IX.e Ep. An 2.e

D'après les dispositions faites par le général Moncey, qui venait d'être promu au commandement des divisions formant l'aile gauche de la ligne, deux colonnes, fortes de quatre mille hommes, conduites par le général Digonet et par la Tour-d'Auvergne, attaquèrent et enlevèrent ce poste, défendu par un corps de Français émigrés et par deux bataillons espagnols. Alors toutes les positions de l'ennemi se trouvèrent tournées par leur droite, et les dispositions furent faites pour l'attaquer de front et passer la Bidassoa.

La ligne de défense de l'armée espagnole, forte d'environ vingt-cinq mille hommes, appuyoit sa gauche à Fontarabie, et remontait la Bidassoa jusqu'à Saint-Estevan, où la rivière forme un angle saillant sur le territoire espagnol, et de là, remontant jusqu'à sa source par la vallée de Baztan, parcourt, par ses divers embranchemens, les *cols* ou passages d'Ispeguy, de Berdaritz et de Maya. C'étaient tous ces passages qui, emportés et occupés d'avance, rendaient inutiles les

IX.e Ep. An 2.e défenses que les Espagnols avaient multipliées en avant de Fontarabie.

L'ordre disposé pour les attaques avait retardé celle de cette partie la plus difficile, jusqu'au succès des mouvemens qui devaient avoir lieu pour la tourner et la prendre à revers.

En conséquence, trois attaques successives furent disposées tellement, que le succès des premières assurât le succès des autres. A la gauche, une colonne de huit mille hommes, conduite par le général Moncey, avec quelque artillerie, dut pénétrer par la vallée de Baztan; la colonne du centre, de cinq mille hommes, aux ordres du général Laborde, dut ensuite attaquer le passage de Vera et la montagne du Commissari, où l'ennemi avait multiplié les moyens de défense. Ces deux corps devaient se réunir sur la rive gauche de la Bidassoa, au point le plus avancé que forme l'angle saillant de cette rivière; alors les retranchemens espagnols qui couvraient Fontarabie et défendaient le passage de la Bidassoa, se trouvaient dépassés et pris à revers.

L'attaque sur ce point devait s'effectuer par la division de droite, commandée par le géné-

ral Frégeville. Ce front d'attaques combinées occupait un espace d'environ douze lieues, dans un pays de hautes montagnes et de défilés. La précision des mouvemens, et l'accord qui les dirigea, prouvent les progrès de cette grande tactique dont la pensée partait du centre des opérations, et dont le talent des généraux assurait par-tout l'exécution. IX.e Ep. An 2.e

Carnot, depuis le commencement de cette campagne, était entré au comité de salut public, qui, dans son organisation intérieure, avait distribué entre ses membres les divers départemens de l'administration générale : celui de la guerre était échu à Carnot. Il prit aisément, dans cette partie, l'ascendant d'un talent supérieur, qui ne lui était pas contesté ; ses plans de campagne, mûris dans le conseil et communiqués aux généraux, furent souvent la base des opérations combinées des armées de la République.

Dès que les troupes furent établies dans leurs postes respectifs, quatre colonnes furent disposées à la division de gauche, commandée par Moncey. Elles se mirent en mouvement, dans la nuit du 6 thermidor, par les débouchés de Berdaritz, d'Ispeguy, de l'Harriet et de Maya. Les représentans commissaires de la

IX.e Ep. An 2.e Convention marchaient à la tête de cette division.

Le poste d'Ispeguy fut emporté le premier, et l'ennemi successivement délogé, dans sa retraite, des postes où il se rallia, à Errazu et sur une hauteur d'où il couvrait encore l'entrée de la gorge d'Ariscun et le reste de la vallée; les bataillons républicains furent d'abord repoussés à cette troisième attaque; mais, bientôt ralliés, ils poussèrent l'ennemi jusqu'à Elizondo, et furent alors maîtres de la moitié de la vallée. L'effet de cette première attaque fut d'affaiblir la résistance des Espagnols sur tous les autres points.

Les colonnes descendues de Berdaritz et de Maya éprouvèrent peu de résistance. Elizondo fut évacué, et les troupes prirent position sur les hauteurs qui dominent le cours sinueux de la Bidassoa, vis-à-vis Saint-Estevan, où les Espagnols s'étaient retirés, et d'où ils furent encore dépostés le lendemain.

Toute leur droite se trouvait enlevée, et c'était le signal pour la colonne du centre: elle avait de plus grands obstacles à vaincre.

Le port de Bera, ou le chemin qui conduit de Saint-Jean-de-Luz à cette ville, est dominé par la haute montagne du Commissari, et là

l'ennemi avait multiplié les défenses. Deux étages de retranchemens commandaient le chemin, et les gorges qui y aboutissent; Doletta et Desarre étaient défendues par des batteries : plusieurs camps soutenaient ces retranchemens. IX.e Ep. An 2.e

Le soir du même jour où commencèrent les attaques à la gauche, dans la nuit du 6 au 7 thermidor, les troupes du centre s'étaient mises en mouvement sur trois colonnes, conduites par les généraux Dessein et Pinet. Celle de droite attaqua la première les retranchemens du Commissari. Les bataillons se présentant d'abord à la hâte devant un parapet qui liait les deux redoutes, furent reçus par un feu vif qui les obligea de chercher un abri dans un angle rentrant, où bientôt entassés et portés en avant par les combattans qui survenaient et s'y pressaient en foule, ils franchirent d'abord la première ligne des défenses; et s'appercevant ensuite que la redoute de droite, dont les ouvrages n'avaient pu être achevés, n'était fermée que par une traverse, ils s'y précipitèrent et s'y établirent. L'autre redoute, attaquée en même temps par la colonne qui arrivait de la gorge d'Obeletta, se rendit par capitulation, après une résistance

IX.e Ep. An 2.e portant d'Irun ne couvrait plus Fontarabie; il ne s'y trouvait qu'une foible garnison de six cents hommes.

Fontarabie est une place de peu de défense, couverte de cinq bastions sans ouvrages extérieurs; elle capitula à la première sommation. L'état où elle avait été laissée, ainsi que la défaite et les retraites de l'armée espagnole, atténuent les reproches de trahison, prétexte dont trop souvent l'autorité cherche à couvrir sa négligence. On avait tout fait pour défendre les approches de Fontarabie, et rien pour mettre la place même en état. On y trouva, ainsi qu'à Irun, d'immenses approvisionnemens de munitions et de subsistances : l'armée française en était dépourvue; il semblait que le système du Gouvernement était de laisser par-tout aux armées l'aiguillon du besoin, pour qu'elles s'assurassent par l'épée et sur le territoire étranger tout ce qui leur était refusé. Les mesures réquisitionnaires furent employées et pourvurent à tout. Après trois jours de repos, aux premières marches en avant, la division des généraux Frégeville et de Laborde poussa les Espagnols à Tolosa, et les troupes commandées par Moncey s'emparèrent du port du Passage, rade spacieuse et

sûre, où les grands vaisseaux peuvent ancrer. Les hauteurs qui dominent Saint-Sébastien furent occupées. La terreur avait précédé les armes républicaines; l'opinion partageoit dans cette ville les troupes et les habitans. La Tour-d'Auvergne fut envoyé seul vers eux : aux talens guerriers, à une figure imposante, il joignoit l'usage de la langue espagnole et une éloquence militaire persuasive; il harangua le peuple, et détermina les chefs et les alcades à signer une capitulation; les clefs furent apportées par les magistrats, et présentées avec un grand appareil aux représentans commissaires de la Convention. IX.e Ép. An 2.e

Ces succès rapides n'étaient pas dus à la fortune seule; des mesures sagement combinées les avaient préparées; la valeur des troupes et la conduite des généraux les achevèrent.

Mais bientôt de nouveaux représentans apportèrent le despotisme et la terreur; les généraux, contrariés dans tous leurs plans, ne furent plus maîtres de leurs mouvemens.

Les peuples, effrayés du nouveau joug, regrettèrent leur maître. Les emprisonnemens, les mesures de police inquisitoriales, enfin le fatal instrument de mort dressé *en permanence* sur les places publiques, tout semblait disposé

IXe Ep. An 2.e exprès pour faire perdre à la France par son gouvernement ce qu'elle avait acquis par les armes.

L'armée espagnole s'étoit retirée à Tolosa; un événement imprévu rendit maître de cette place. Deux bataillons envoyés pour une simple reconnaissance, rencontrèrent l'ennemi, le poussèrent jusqu'à la ville, et y entrèrent avec lui. L'occupation de Tolosa ouvrait l'entrée de la province de Guipuscoa; les opinions révolutionnaires y avoient précédé les armées, et l'esprit des habitans avait tendu de tout temps à l'indépendance. Les Etats du pays furent convoqués par les commissaires représentans; mais le résultat de leur délibération ayant été d'offrir la neutralité du pays et de ne fournir aucun secours à la France ni à l'Espagne, les commissaires, pour réponse à cet arrêté, cassèrent les Etats; ce qui n'étoit pas conforme aux principes de la liberté des nations et de la souveraineté des peuples.

Cet incident servit de prétexte aux rigueurs du régime révolutionnaire; un grand nombre de familles ayant cherché un asyle en Espagne, leurs biens se trouvèrent sous la loi des confiscations.

En même temps les troupes marchèrent en avant et s'établirent par droit de conquête. Quelques villages éloignés dans la Biscaye, se fiant sur la distance qui les séparoit de l'armée, s'étaient refusés à des ordres de réquisitions. Trois bataillons, par plusieurs jours de marche, traversèrent le pays ennemi, allèrent brûler les villages, et revinrent par une autre route sans avoir pu être arrêtés dans leur excursion ni troublés dans leur retraite. Ces expéditions audacieuses étendirent au loin la terreur du nom du représentant Pinet, qui les avait ordonnées : il soutint son caractère jusqu'au terme où finirent ses pouvoirs. Quelque temps après, sa conduite dans l'exercice de ses fonctions servit de motif pour le mettre en jugement; de nouveaux commissaires nommés à la suite des événemens du 9 thermidor vinrent prendre la place de ceux qu'avait envoyés la faction qui venait de succomber; mais la crainte d'être accusé de modérantisme, crainte qui gouvernait alors même la Convention, portait au loin son influence, et les nouveaux commissaires furent cause de la perte de cette armée, parce qu'ils n'osèrent céder aux conseils prudens des généraux. Fatigué des dégoûts et des con- IXe Ep. An 2.^e

IX.e Ep. An 2.e trariétés qu'il éprouvait, Muller venait de quitter le commandement en chef. Le général Moncey, qui prit sa place, sentait combien la position de l'armée était hasardée : disséminée par postes sur une étendue de 40 lieues, il proposa inutilement de la retirer sur Tolosa et sur Fontarabie; les représentans s'y opposèrent; quinze bataillons de renfort arrivaient de la Vendée, et une nouvelle expédition fut résolue.

Les Espagnols avaient gardé, contre les règles de l'art, les postes de la vallée de Roncevaux, qui se trouvaient dépassés par les nouvelles conquêtes de l'armée républicaine, forte alors de 66 bataillons, 16 escadrons et pourvue d'une artillerie nombreuse. L'armée ennemie était très-inférieure, et dispersée sur un front étendu. Le but réciproque étoit de faire et d'empêcher le siége de Pampelune; on voulut d'abord essayer de profiter de la faute que faisaient les Espagnols en se tenant trop éloignés de cette place, et les dispositions furent combinées pour enlever un corps de douze mille Espagnols qui gardaient la vallée de Roncevaux.

Le succès des attaques combinées lors de la prise de Fontarabie, était fait pour rassu-

rer sur le succès de mesures plus compliquées encore. IX.e Ep. An 2.e

Toute l'armée se mit en mouvement : la gauche devait tourner la vallée de Roncevaux, en accordant ses mouvemens avec la division partie de Saint-Jean-Pied-de-Port, tandis que les colonnes du centre, dépassant la droite des Espagnols, et formant ainsi une attaque environnante, pouvaient forcer cette partie de l'armée ennemie à mettre bas les armes.

Alors une attaque vive et imprévue aurait rendu maître de Pampelune, qui restait défendue par une faible garnison. Le plan très-compliqué dans ses détails ne réussit pas; mais la pensée en fait honneur à l'intelligence militaire des généraux. L'avant-garde, retardée par des contre-temps de route, n'arriva pas à temps, et laissa une issue dont le général espagnol d'Ossuna profita habilement pour effectuer sa retraite; et le fruit de cette expédition se borna à la prise et à la destruction des deux riches fonderies d'Orbaïcet et d'Égui. Il étoit impossible alors de songer à entreprendre le siége de Pampelune, qui retiroit une armée. Tous les moyens de transports et de subsistances étoient presque hors de service; et cependant il fallut une

IX.e Ep. An 2.e autorisation spéciale du comité de salut public pour que le général Moncey osât prendre sur lui d'ordonner la retraite : elle s'effectua sans obstacle sur Tolosa, et sur les postes en avant de Fontarabie et de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Une armée française commandée par le duc de Valois, depuis François Ier, avait été entièrement défaite dans les mêmes positions que l'on venait d'évacuer. L'armée républicaine hiverna sur le territoire ennemi, et resta maîtresse des débouchés qui lui en ouvraient l'entrée.

Aux Pyrénées orientales, les armées étaient restées en présence après les derniers combats ; l'Espagne avait porté là ses plus grandes forces, et la longue défense de Bellegarde avait fait de ce point le centre des opérations. La Union commandait l'armée espagnole, et voulut tenter un dernier et tardif effort pour délivrer Bellegarde. La ligne républicaine avait sa gauche à Paluau, commandée par le général Sauret ; la droite, ou plutôt le centre, commandé par le général Pérignon, était à Jonquières ; et la droite, formant une avant-garde commandée par Augereau, était postée trois lieues en avant à Darnious et à la Madeleine,

sur les deux rives de la Muga, petite rivière qui séparait les deux armées : celle d'Espagne s'étendait sur la rive droite ayant son centre à Figuières, où le général espagnol avait préparé un convoi pour ravitailler Bellegarde. Ce général forma trois attaques : la véritable avait pour objet de tourner les postes occupés par Augereau, et de jeter du secours dans Bellegarde, en laissant à droite les passages que couvrait l'avant-garde française. IX.e Ep. An 2.e

L'attaque sur ce point commença au jour; et d'abord les républicains furent repoussés de tous leurs postes au camp de la Madeleine, et obligés de se replier sur Darnious, où le combat se soutint jusqu'à cinq heures du soir. Alors le général Mirabel, à la tête de quelques bataillons nationaux, chargea et enfonça la réserve espagnole, qui se tenait en observation. Mirabel y fut tué; mais ce succès décida la victoire. Les batteries enlevées furent reprises avec tous les postes qu'occupait le matin l'avant-garde. 26 fructidor. 12 sept. 1794.

L'engagement au centre n'était qu'une fausse attaque dirigée sur la gauche : mais Sauret, qui y commandait, aux premiers mouvemens de l'ennemi sur lui, l'attaqua. Il marcha du village de Cateloup à Saint-Clément ; et

IX.e Ep. An 2.e poussant l'ennemi devant lui dans les vignes, il le conduisit jusqu'à la vue de Rose. L'histoire doit se plaire à raconter que, malgré le décret de mort rendu contre les prisonniers, Sauret osa sauver la vie à deux cents Espagnols qui avaient mis bas les armes : mais alors l'humanité était obligée de feindre ; il fallut qu'il fît passer ces prisonniers pour des déserteurs. Après cette action, il se rapprocha de Bellegarde. Les Espagnols, quoique repoussés, conservèrent encore leur position sur la Muga : mais la terreur et le découragement s'étaient emparés de leurs troupes, et les efforts de leur général, ses plans et son courage ne furent pas secondés. Il s'en plaignit hautement à sa cour, qui crut ranimer ses soldats en publiant la lettre du général.

P. justif. N° 1. « Sans ennemis, sans examen, sans obéir « aux chefs et officiers, qui firent leur pos- « sible pour les retenir, ils se mirent en fuite, « plusieurs même en jetant leurs fusils ».

Les jours compl. 21 sept. 1794. Cet événement s'était passé à la montagne de Monroch, poste élevé, qui couvrait et dominait la gauche des Espagnols, et que leur général voulut faire occuper et retrancher. Les Espagnols s'en emparèrent d'abord ; mais ayant

ayant voulu aller jusqu'au château ruiné de Monroch, la décharge d'un bataillon suffit pour jeter parmi eux un tel désordre, que la Union ordonna de décimer cette troupe. Deux soldats seulement furent fusillés; et la Union, désespérant d'obtenir aucun succès, sollicita sa démission. IX.e Ep. An 2.e

Cependant le général Dugommier préparait des mouvemens décisifs, que la reddition de Bellegarde rendait plus sûrs. Le commandant de la place, Vallesautaro, après une défense honorable et opiniâtre, après avoir résisté aux sommations réitérées et aux menaces des généraux français, avait été, faute de munitions de guerre et faute de vivres, forcé de se rendre à discrétion. Sa persévérance avait retardé la marche des armées républicaines. Il s'en remit à la générosité française, et il fut traité comme devait l'être un brave guerrier, honorablement.

Ce point d'appui donnait à Dugommier la facilité de se porter en avant; et l'occupation du camp de la Madeleine, qui prenait un revers sur la gauche des Espagnols, détermina ce point d'attaque. La division Augereau se porta sur les flancs de l'ennemi, tandis que la réserve contenait son centre; la gauche,

IXe Ep. An 2.e 25 brum. 15 nov. 1794.

aux ordres de Sauret, devait agir contre l'aile qui lui était opposée, en réglant ses mouvemens sur les succès de la droite. Ainsi l'ennemi se trouvait toujours soumis à ce système de grande tactique qui, isolant les opérations de l'assaillant, réduisait un échec dans une partie, à ce seul point, tandis qu'un succès se propageait, pour ainsi dire, d'une aile à l'autre, par une communication d'attaques successives. Le front de bataille occupait plus de sept lieues de développement.

Le succès, quelque temps balancé, fut d'abord complet à la droite des Français : tous les postes, toutes les batteries ennemies, furent emportés à la baïonnette ; et déjà Dugommier, posté en avant du centre sur la montagne Noire, se disposait à faire avancer la réserve et à envoyer ses ordres à l'aile gauche, lorsqu'il fut atteint d'un obus à la tête, et mourut sur la place. Le défaut d'ordres et de connaissance de son plan suspendit alors les attaques sur toute la ligne ; et les Espagnols purent se retirer sur Figueras, et y prendre poste : mais dès le surlendemain, les dispositions furent faites pour compléter les avantages de la veille.

Pérignon avait pris le commandement. Il

donna ordre à Augereau d'attaquer le poste que les Espagnols appelaient *la redoute centrale*. Les corps destinés à cette attaque se rassemblèrent à un rendez-vous indiqué au *Roc-Blanc*, sous la conduite des généraux Chabert, Guillot et Bon. IX.e Ep. An 2.e

La redoute centrale était construite sur une hauteur d'un accès difficile, et l'art avait déployé toutes ses ressources pour en défendre les approches. Les bataillons passèrent la Muga à gué, et marchèrent long-temps sans tirer, et l'arme au bras, au travers des feux croisés du canon et de la mousqueterie. Après trois heures d'attaque, les redoutes furent enlevées; et dans la déroute de l'ennemi, le terrible décret qui défendait de faire des prisonniers fut exécuté aux cris de *guerre à mort!* Les postes, qui couvraient de plus près Figueras, à Sierz et à Notre-Dame-de-Roure, furent emportés le même jour. Figueras, cerné et sommé, se rendit peu de jours après. Il arriva, dans ces actions, ce que l'histoire note rarement : les deux chefs des armées opposées y perdirent la vie; le corps de la Union fut trouvé sur le champ de bataille. 30 thermidor. 17 août 1794.

Sauret, à l'aile gauche, avait commencé l'attaque et emporté quatre redoutes qu'il

IX.e Ep. An 2.e avait en tête; il prit le camp ennemi : les généraux Motte et Corse conduisaient les colonnes.

Après ces actions, et l'armée espagnole étant en pleine déroute, le fort de Figueras se rendit avec une nombreuse garnison, une artillerie de cent pièces, et d'immenses munitions. Cette armée prit alors position au-delà de la Muga, vis-à-vis la ville de Rose; et le repos des quartiers d'hiver fut employé en préparatifs pour le siége de cette place.

Quelques échecs balancèrent un moment ces succès rapides.

Le général Dagobert était à Puicerda avec un corps d'armée; il y fut surpris et forcé avec une grande perte; et ce poste ne fut repris que par les renforts qui furent envoyés dans cette partie.

On avait dès-lors, et par de sages conseils, pris un système de pacification avec l'Espagne. On voyait que les plus grands avantages, à cette extrémité du théâtre de la guerre, ne décidaient rien dans les affaires de la coalition; que l'Espagne, par sa situation, était isolée des grands intérêts qui agitaient l'Europe; que les conquêtes ne pouvaient y être gardées, et qu'une subversion de la monar-

chie espagnole, difficile à opérer contre une nation nombreuse et tenant à ses anciennes idées, ne pouvait qu'affaiblir l'alliée naturelle de la France, et occuper des forces qui seraient plus utilement employées ailleurs. IX.e Ep. An 2e.

La paix avec l'Espagne était alors prévue et résolue; et les plans du comité de salut public, dirigés par des vues plus saines et plus éclairées, avaient déjà pour but de grands efforts en Italie, où l'Autriche pouvait être attaquée dans ses possessions; ce qui ouvrait ensuite une route jusque dans ses États héréditaires. Les opérations ultérieures des deux armées des Pyrénées ne furent donc plus, dans la politique des comités de la Convention, qu'un moyen pour parvenir plus promptement à une paix avantageuse, qui rattachât la monarchie espagnole à la république française; et ces deux armées des Pyrénées furent dès-lors destinées à aller renforcer les armées des Alpes.

Bonaparte fut le premier qui donna cette grande pensée au Gouvernement, et il fut dès-lors destiné à la mettre à exécution.

Les armées d'Italie avaient été retenues dans l'inactivité pendant le siége de Toulon, où il avait fallu porter une partie de

IX.e Ep. An 2.e leurs forces; et lorsque cette place fut réduite, la saison avancée et les neiges qui couvraient les passages arrêtèrent toutes les opérations.

7 brum. 28 oct. 1794. Cette longue chaîne des Alpes, dont la crête, marquée par le versant des eaux à l'est et au couchant, sépare les Gaules de l'Italie, est une démarcation qu'a tracée la nature : cette ligne court nord et sud depuis le lac Léman jusqu'à la Méditerranée, pendant un espace d'environ 60 lieues ; elle laisse par intervalles de grands passages, tels que ceux du Saint-Bernard, du mont Valaisan, du mont Cénis, du mont Genèvre, les cols de l'Argentière ; et de là vers les sources du Var, les hauteurs tournant à l'est et s'abaissant vers la mer, séparent les plaines du Piémont du territoire de Gênes, et laissent des passages plus rapprochés vers les sources du Tanaro, au col Ardenté et au col de Tende, etc. Mais sur ce long espace, outre les grands passages fréquentés par le commerce et par les voyageurs, la topographie militaire a reconnu beaucoup d'issues ouvertes sur les sommités des Alpes par les sources de nombreux torrens qui, descendant des hauteurs éternellement glacées, en sillonnent les flancs, creusent les

grands contre-forts, et vont se réunir au Rhône et au Pô, qui reçoivent leurs eaux de deux pendans des Alpes. IX.e Ep. An 2.e

Ces issues sont toutes favorables à la guerre offensive, parce que l'armée réduite à un système de défense est obligée de partager ses forces pour garder tous les passages, tandis que l'assaillant choisit le point où il veut réunir et porter ses moyens d'attaque : mais cet avantage se trouve en partie compensé en faveur du système défensif, qui, occupant toujours la corde de l'arc, peut se porter sur les points de la circonférence menacés, en moins de temps qu'il n'en faut à l'attaquant pour s'y rendre.

L'armée des Alpes, après les affaires de Castel-Genet et de Figáreto, prit ses quartiers d'hiver de Gap à Chambéri et à Barcelonette, commandée successivement par les généraux Palapra, Dumas et d'Ours.

L'armée d'Italie avait pris les siens à l'entrée des vallées qui descendent dans le Piémont et dans le territoire de la république de Gènes; elle y avait resserré ses positions après les dernières affaires de Saorgio.

Le comité de salut public voulut faire ouvrir la campagne à l'armée des Alpes dès le

IX.e Ep. An 2.e mois de pluviose, et donna ordre d'attaquer les passages du mont Cénis et du petit Saint-Bernard. Les représentations des généraux sur l'état des communications, encore entièrement obstruées par les neiges, obligèrent d'y renoncer.

Peu de temps après, de nouveaux ordres commandèrent absolument une seconde tentative; et malgré les objections du général d'Ours, malgré que les communications fussent toujours impraticables, deux colonnes aux ordres du général Saret attaquèrent la redoute de la Raomasse et essayèrent de forcer le passage du mont Cénis. La résistance des Piémontais et les obstacles locaux ne purent être surmontés; le général Saret y fut tué à la tête des troupes, et la retraite devint forcée.

Germinal. mars 94.

5 floréal. 24 avril 1794. Une nouvelle attaque fut combinée avec l'armée d'Italie, dont celle des Alpes faisait l'aile gauche; car les mouvemens de ces deux armées furent toujours concertés dans leurs succès.

On attaqua à-la-fois sur toute la ligne, dont la droite, l'armée d'Italie, étoit appuyée à la Méditerranée par les postes établis sur les hauteurs qui dominent le territoire de Gènes,

jusqu'aux sommités du mont Genèvre, qui verse dans la Savoie et dans le Piémont: cette ligne occupait un développement de plus de quarante lieues. IX.e Ep. An 2.e

L'armée des Alpes commença le mouvement : les trois redoutes du mont Valaisan et celles du petit Saint-Bernard furent enlevées. Le général Bagdeloue conduisait les attaques. Les postes ennemis , tournés et en même temps attaqués de front, furent abandonnés.

Cette tactique de la guerre de montagne était devenue familière aux bataillons républicains. Par des dispositions savamment faites et exécutées avec valeur et habileté, les points, avant d'être attaqués de front, se trouvaient dépassés par des colonnes dirigées de droite et de gauche sur les flancs; et l'ennemi, se voyant tourné avant l'attaque, intimidé dans sa défense, n'opposait plus qu'une résistance molle et incertaine: le soldat songeait plutôt à assurer sa retraite qu'à se defendre.

Selon les rapports, souvent peu sincères à cette époque, l'enlèvement de ces postes ne coûta que sept hommes tués et soixante blessés. Le lendemain, le poste important de la Tuile fut évacué, et les républicains l'occupèrent. L'armée d'Italie était commandée par Dumer-

IX.e Ep. An 2.e bion, que sa santé affaiblie retenait à Nice. Masséna, revenu de Toulon, où il s'était porté la veille des attaques qui rendirent maître de la
18 germ. 7 avril 1794. place, Masséna commençait alors sa renommée; et à la tête de l'aile droite de l'armée d'Italie, il en dirigeait les mouvemens sous les ordres du général en chef.

19 germ. 8 avril 1794. On s'était déjà emparé de tous les postes aux environs de Breglio. Oneille avait été
27, 28, 29 germinal. 16, 17, 18 avril 94. occupée par la division de droite, qui, marchant par la Corniche, (chemin étroit tracé sur le flanc des rochers que baignent les eaux de la Méditerranée), et traînant du canon sur des sommités réputées inaccessibles, était parvenue à s'emparer des hauteurs de Sainte-Agathe. On affecta de maintenir à Oneille une discipline exacte; toutes les propriétés publiques ou particulières furent respectées : on voulait rassurer les esprits, que la terrible expédition maritime de l'année précédente avait épouvantés au point de faire fuir tous les habitans à l'approche des Français. En même temps, le général Masséna marcha en avant et fit attaquer Ponte di Nava, où 1500 Autrichiens furent culbutés si brusquement, qu'ils n'eurent pas le temps de faire usage de leur artillerie. Ces succès avaient préparé ceux que venait de

remporter l'armée des Alpes, et ceux-ci déterminèrent les nouveaux mouvemens en avant de l'armée d'Italie. IXe. Ep. An 2.

Elle marcha sur Ormea, Garezio et Loano, et ces postes furent emportés, plus encore par la disposition des manœuvres que par les attaques de vive force.

Ces postes occupés, celui de Saorgio n'était plus tenable; il se trouvait dépassé : mais ce point important, qui garde à-la-fois l'entrée de la rivière de Gènes et celle des plaines du Piémont, ne pouvait pas être laissé en arrière, et les dispositions furent faites pour s'en emparer.

Une première colonne, aux ordres de Massena, tourna Saorgio par la gauche, et s'empara de la Briga et du col Ardenté.

Une seconde colonne conduite par le général Lebrun, partant du mont Jove, dut marcher droit à Saorgio.

La troisième, commandée par le général Maquart, dut attaquer par Girandola les postes que l'ennemi occupait aux camps de la Marta, et qui couvraient la droite de Saorgio.

Une quatrième colonne, commandée par le général Dallemagne, devait tourner les hauteurs où étaient situés ces camps de la Marta,

IX.e Ep. An 2.e en attaquant les postes que l'ennemi avait établis à la Maille.

6 floréal. 25 avril 1794. Toutes ces dispositions supposaient le succès de la première colonne. Masséna, retardé dans sa marche par les obstacles des chemins encombrés de neige, fut encore obligé de s'ouvrir des passages par plusieurs combats de détail, avant de pouvoir arriver au point où Saorgio se trouvait tourné : il n'y parvint que le troisième jour, après que les camps de l'ennemi à la Marta eurent été forcés par le général Brulé, qui fut tué à l'attaque de la seconde redoute. Celle qu'on nommait la grande redoute de Fel avait été emportée par un adjudant général nommé Langlais, qui y fut tué. Mais la défense opiniâtre des Piémontais dans cette partie, céda au mouvement de la colonne de Masséna : lorsque ce mouvement fut achevé et que cette colonne fut parvenue au point convenu, Saorgio se trouva évacué de la veille.

La position de Masséna coupoit la communication de l'ennemi avec le camp qu'il avait à la Briga ; il fut forcé alors de se retirer sur les hauteurs du col Ardenté.

Masséna attaqua d'abord de front la redoute qui défendait ce passage : elle était située sur

un roc à pic : on n'avait point d'artillerie en état d'éteindre celle de l'ennemi ; les grenadiers essayèrent vainement deux fois d'entrer par les embrasures ; il fallut renoncer à cette première attaque. IX.e Ép. An 2.e

Cependant la marche des colonnes françaises qui avaient pris et dépassé Saorgio, cernait de tout côté cette nouvelle position.

Masséna la fit tourner à l'entrée de la nuit par deux colonnes ; et ce mouvement détermina les Piémontais à l'abandonner, et à se réunir sur les hauteurs du col de Tende, dernier passage qui couvrait l'entrée du Piémont.

Ces mouvemens à la droite étaient en mesure avec ceux du centre, où les postes ennemis situés à Lantosca, à Rocabiglière et à Belvederé, furent emportés. Les Piémontais, ou, comme on appela alors cette armée, les *Austro-sardes*, y laissèrent soixante pièces de canon, et beaucoup de munitions et d'équipages. Ces postes se réunirent à ceux qui, après les journées de Saorgio, s'étaient retirés sur le col de Tende.

Les dispositions pour l'attaque de ce poste furent faites. 19 floréal. 8 mai 1794.

Masséna forma trois colonnes de deux mille hommes : celle de gauche, retardée dans sa mar-

IX.e Ep. An 2.e che, ne put que contenir l'ennemi ; celle de droite força les points qui lui étaient opposés à Saint-Delmas ; celle du centre emporta les hauteurs à la Bastide de Lucca. L'armée austro-sarde se retira et s'arrêta sur les sommités du col de Tende, les évacua pendant la nuit, et se porta vers le village de Limone.

21 floréal. 10 mai 1794. Le même jour, la droite de l'armée des Alpes attaqua et força le passage de Fenestrelle, du fort Miraboco, de Villeneuve de Pratz, et, peu de jours après, de la redoute de Maupertuy.

24 et 25. 13 et 14 mai 94. Alors la gauche de cette armée se mit en mouvement pour entrer en ligne ; en deux jours tous les passages du mont Cénis furent occupés, et les redoutes du Rivet et de la Ramasse enlevées.

Des succès si rapides avaient alarmé les alliés. Le roi de Sardaigne pouvait avoir de justes craintes pour sa capitale : il fit une proclamation pour faire une levée en masse dans ses Etats; mais ces mesures populaires ne réussissent qu'avec l'étendard de la liberté et les mots de ralliement *république* et *patrie*. Cet expédient, qui devait armer quarante mille hommes, n'en réunit pas dix mille : les renforts de troupes autrichiennes y suppléèrent ; le

roi de Naples envoya quelque cavalerie; et sans repousser d'abord les armées républicaines, ces mesures et cet appareil ralentirent leurs succès. D'autres causes intérieures et politiques s'y joignirent. IX.e Ep. An 2.e

Robespierre jeune, alors commissaire représentant à l'armée des Alpes, fut, après le 9 thermidor, accusé d'avoir entretenu avec l'ennemi des intelligences dont le but était d'arrêter cette armée dans sa marche, en faisant manquer le service dans toutes les parties de fournitures et de subsistances.

Long-temps les commissaires représentans n'osèrent qu'avec circonspection dénoncer ces abus et s'en plaindre: la présence de Robespierre jeune et la puissance de l'aîné en imposaient.

La gauche de l'armée d'Italie resta donc dans ses positions; et ce délai fut employé par les ennemis à se renforcer dans cette partie. Au centre et au point de réunion des deux armées, où la gauche de celle d'Italie s'appuyait à la droite de celle des Alpes, plusieurs points importans étaient encore occupés par les Piémontais: ils tenaient le poste appelé *les Barricades*, qui ferme le passage ou col de l'Argentière, entre les sources

IX.e Ep. An 2.e du Var et celles de la Sture, et le camp de l'Assiette, fameux dans l'histoire des guerres d'Italie, par la résistance qu'ils avaient opposée aux Français. Ces postes maintenant se trouvaient tournés au loin ; et dépassés aux deux extrémités de la ligne des opérations combinées des deux armées.

Le poste des Barricades fut enlevé par le général Vaubois, et le camp de l'Assiette fut évacué. Alors la ligne se développa sur le front des deux armées, depuis les sommités du Saint-Bernard, jusqu'aux postes les plus rapprochés de Finale et de Savone.

Ces deux places fortes, gardées par la neutralité des Génois, étaient le point d'appui de la droite. Par un accord avec cette république, elles devaient rester neutres en son pouvoir. L'occupation de ces mêmes places était aussi d'une grande importance pour les alliés : ils tournaient la droite des armées républicaines; ils ouvraient un passage jusqu'à Nice et Antibes, sur les frontières de la France ; et à l'aide de la présence des forces maritimes des Anglais, ils coupaient toutes communications par mer avec les ports des départements méridionaux. Les Autrichiens essayèrent d'abord les voies usitées de négociation et de diplomatie. Les

généraux

généraux Devins et Colloredo se rendirent à Gènes, où le gouvernement sénatorial avait dégénéré en une sorte d'oligarchie. Dix familles patriciennes, liées par leurs possessions en Piémont aux intérêts du souverain, avaient acquis une prépondérance momentanée que leur abandonnait même tacitement la politique génoise. Cet état de choses levait en partie la responsabilité du sénat à l'égard de la France; les Génois ne pouvaient paraître céder qu'à la force : il fut donc convenu qu'on en déploierait contre eux toute l'apparence. IX.e Ep. An 2.e

Les généraux français, avertis de ce qui se tramait à Gènes et des préparatifs de l'armée austro-sarde, ne cessaient de demander au comité de salut public des renforts et des ordres.

Robespierre et son parti y régnaient encore; et le jeune Robespierre l'instruisait de l'état des choses, et rompait les mesures de ses collègues Albitte et Salicetti. Celui-ci se plaignait en vain que l'armée manquait de toutes les choses nécessaires pour se porter en avant.

Le chef de toutes les entreprises de fournitures, Haller, fut dénoncé; mais, averti

IX.e Ep. An 2.e de l'ordre donné pour son arrestation, il s'échappa.

Les mesures prises par Robespierre jeune et son collègue Ricord, furent portées au point de leur assurer la disposition des postes fortifiés à Toulon et à Marseille.

On trouva, après le 9 thermidor, que les commandans qu'ils y avaient placés, avaient eu d'eux l'instruction écrite de ne recevoir d'ordres que ceux signés *Robespierre jeune* et *Ricord.* Ils demandèrent même au comité de salut public un arrêté, pour que les deux armées d'Italie et des Alpes fussent à leurs ordres, c'est-à-dire, que celle des deux qui serait en défensive, pût toujours tirer de l'autre les renforts qu'ils jugeraient nécessaires. Ce qui était les rendre maîtres de ces deux armées.

Avant cette époque du 9 thermidor, les autres commissaires, avertis, mais contenus par la crainte, se plaignaient toujours, et n'osaient agir.

Toute l'aile droite de l'armée d'Italie fut ainsi retenue dans l'inaction, pendant que les alliés préparaient leurs moyens pour occuper Finale et Savone.

Mais lorsque la nouvelle des événemens

du 9 thermidor fut parvenue aux armées, les commissaires, rassurés, résolurent de sortir du cercle d'une défensive inactive; et, pressés par les dispositions menaçantes des alliés, ils écrivirent au comité de salut public, que les circonstances leur faisaient un devoir de prendre sur eux l'événement, et qu'ils se décidaient à marcher en avant, et à attaquer l'ennemi dans ses positions. IX.e Ep. An 2.e

Elles étaient étendues derrière la rivière Bormida, la droite à Alexandrie, leur gauche vers Cairo, d'où ils rassemblaient des forces pour s'emparer de Savone.

Le sénat de Gènes, averti qu'un corps de deux mille Autrichiens s'y portait, n'y fit aucune opposition, et ne s'assembla même pas. Alors Masséna fit les dispositions pour une attaque générale sur toute la ligne ennemie.

Neuf mille hommes furent rassemblés à Burdineto, et durent marcher par les hauteurs de la branche gauche de la Bormida, tourner le village de ce nom et ceux de Pallare et de Mallaré, en même temps qu'une autre colonne, partant des hauteurs de Finale, attaquerait les postes de front. Jours sans-culotides sept. 94.

Dix mille Autrichiens occupaient une po-

IX.e Ep. An 2.e sition avantageuse, avec une nombreuse artillerie, en avant du village de Curcare. Trois colonnes les y attaquèrent, et les Autrichiens furent obligés de se retirer au Cairo. Les Français les poursuivirent; et arrivés à Dego à cinq heures du soir, ils trouvèrent que l'ennemi occupait la hauteur et la plaine. L'artillerie était restée en arrière. Cependant, malgré les décharges de la nombreuse artillerie de l'ennemi, l'attaque commença par un feu vif, et fut terminée par la baïonnette. Les républicains restèrent maîtres du champ de bataille.

3e jour sans-culotide. 19 sept. 1794.

La nuit mit fin au combat. Les Autrichiens se retirèrent à Alexandrie, et les colonnes françaises s'avancèrent jusqu'à Dego. L'objet était rempli : ces points avancés ne restèrent pas occupés, et deux colonnes s'emparèrent, au retour, de Savone, et de Finale, y laissant des garnisons aux ordres du Gouvernement génois, et protestant que la France ne tenait ces postes importans que pour les conserver à la république de Gênes : effectivement, ils lui furent remis quelque temps après. Les hauteurs de Finale et le poste de Vado restant occupés par un corps de sept mille hommes, on y laissa le pavillon génois, et les commissaires représentans Salicetti et

Albitte écrivirent au sénat que les mouvemens de l'armée n'ayant eu pour but que de forcer les Autrichiens à abandonner les postes qui menaçaient le territoire neutre, l'armée allait rentrer dans ses positions. IX.e Ep. An 2.e

Cette prompte expédition fit honneur à l'active politique des représentans, et aux talens des généraux qui la dirigèrent. Le succès paralysa les entreprises des alliés, et retint Gènes dans la neutralité. Elle y gagna même la liberté de son port, bloqué par l'escadre anglaise. Les amiraux Hood et Hotham, voulant concerter leurs opérations avec les armées de terre, avaient levé le blocus pour y entrer avec le vaisseau qu'ils montaient. Après l'affaire de Cairo, ils mirent à la voile, et rejoignirent leur escadre. On fit à la république de Gènes toutes les satisfactions d'usage; et le résident français Tilli fut remplacé par un nouveau résident, Villars, dont l'accueil et l'installation solennelle assurèrent les relations amicales entre les deux républiques.

Ces mouvemens de l'aile droite avaient été préparés et soutenus, suivant la tactique employée alors, par des mouvemens en avant de toute la ligne, mais dont l'objet n'était que de contenir l'ennemi par une diversion. Les 24 fructidor. 10 sept. 1794.

IX.e Ep. An 2.e postes français formant la droite de l'armée des Alpes et le centre des deux armées, descendirent des vallées de Maira et de Sture, surprirent et enlevèrent les postes ennemis qui y étaient de garde; eu même temps quatre colonnes, fortes d'environ cinq mille hommes, pénétrèrent par les passages ou cols dits Vecchia d'Agnelo et San-Verano : les postes ennemis furent repoussés après quelque résistance. L'expédition n'ayant pour but que d'observer et de contenir l'ennemi, elle se termina par l'enlèvement de beaucoup de troupeaux dans ces riches vallées; et peu de jours après, les troupes françaises reprirent leurs anciennes positions.

Le poste de la Chiardoleta fut également enlevé, à Vinadio, les Français furent contraints d'abandonner l'entreprise par la résistance qu'ils y trouvèrent; ils furent également repoussés au camp de San-Delmazo et à Suse, où commandaient les généraux autrichiens Colli et Latour.

Les Piémontais firent aussi une invasion dans la vallée de Queiras, et y eurent d'abord quelques succès, dont le résultat fut de même l'enlèvement des troupeaux. Le général Petit-Guillaume, et le représentant Lassaigne,

qui commandaient dans cette partie, mirent IX.e Ep. An 2.
les troupes en mouvement, depuis le fort Miraboco jusqu'au poste des Barricades; Vaubois commandait la droite, Gouvion la gauche. Les partis piémontais furent repoussés; on fit quelques centaines de prisonniers, on enleva beaucoup de bestiaux, et ces affaires de détail furent les dernières: déjà les neiges couvraient les hauteurs. On fit sauter le fort Miraboco, dont la communication n'eût pas été praticable pendant l'hiver.

Mais toutes ces actions, sur le front des deux armées républicaines, n'ayant eu pour objet que de retenir l'ennemi dans ses positions, pendant que la droite agissait pour dégager Savone et Finale, cet objet se trouva rempli, et le système défensif des deux armées fut assuré; alors les deux armées d'Italie et des Alpes furent réunies sous le même commandement.

La Suisse, dont le territoire est un point si important, quand l'Italie est le théâtre de la guerre entre la France et l'Allemagne, la Suisse conservait encore son système de neutralité et son antique indépendance; mais alors intervinrent les premiers événemens qui ame-

IX.e Ep. An 2.e nèrent des rapports politiques entre la France et les cantons helvétiques.

Genève avait des relations trop intimes avec la France, où l'esprit révolutionnaire était avide de prosélytes, pour que cette république pût espérer d'échapper à l'agitation générale. Depuis plusieurs siècles, Genève florissait par son commerce et par son industrie, sous un gouvernement mixte, mais dont le système aristocratique était la base; il fut aisé d'y porter le germe altéré des principes dont l'abus avait produit en France la subversion et l'anarchie.

Genève convoqua d'abord une convention nationale : le culte établi y fut conservé à une grande majorité de voix; mais en même temps les principes du gouvernement démocratique furent adoptés, toute distinction civile fut abolie; et comme cette révolution s'opéra dans le calme et sans effusion de sang, les citoyens déchus de leur ancienne prééminence se rangèrent avec résignation sous les nouvelles lois.

Dès-lors il exista dans Genève trois partis distingués par des signes de ralliemens différens, mais cependant vivant entre eux en paix. Le premier qualifié de parti aristocrati-

que, était composé des magistrats de l'ancien gouvernement, des riches propriétaires et de négocians. L'autre, auquel, selon l'usage de ce temps, on avait imposé un sobriquet, était connu sous le nom d'*englués*, et eût été mieux désigné par celui de *révolutionnaires* : il se composait de tous ceux qui avaient fait la révolution et la constitution nouvelle. Le troisième, ne comprenant d'abord qu'environ trois cents individus, se glorifiait du titre de club des Marseillais, ou la Montagne : là se ralliaient tous les émissaires chargés d'opérer ce qu'ils appelaient le complément de la révolution, et dont le but secret était de provoquer la réunion à la France ; les révolutionnaires eux-mêmes y étaient opposés, et voulaient maintenir l'indépendance de leur république. IX.e Ep. An 2.e

Les choses restèrent quelque temps dans cet état de calme et de tranquillité apparente.

Mais bientôt les nouveaux gouvernans ayant dissipé les fonds publics, il fallut recourir à des taxes extraordinaires qui durent porter sur les riches. La tribune retentit de déclamations contre eux. Le résident de France auprès de la république de Genève, 1 thermidor. 19 juill. 1794.

IX.e Ep. An 2.e appuyait par état le système de réunion à la France. Dans un de ces banquets civiques qui étaient alors en usage, l'enthousiasme et l'exaltation échauffèrent les esprits ; et soit que des projets de violence y eussent été apportés, soit que l'occasion les suggérât, on y prit des mesures pour effectuer par la force ce que l'on n'espérait plus que d'elle. Le syndic Janot en eut connaissance, et proposa inutilement d'armer les citoyens, seul moyen de sauver l'indépendance de la république génevoise, et de s'opposer aux attentats qui se préparaient.

Dans la nuit du 19 juillet, les révolutionnaires les plus exaltés et les Marseillais prennent les armes, occupent les postes, s'emparent de l'arsenal, suspendent le gouvernement, en prennent les fonctions, désarment ceux qui leur sont suspects, et mettent en arrestation sept à huit cents personnes qu'ils saisissent chez eux, ou dans les rues, ou dans leurs maisons de campagne, ou à leur retour dans la ville, dont ils ignoraient le bouleversement. Le lendemain ils firent cesser le culte divin, et annoncèrent hautement le dessein de le supprimer. Ils en emprisonnèrent les ministres, ainsi que les magistrats de l'ancien gouverne-

ment, les riches propriétaires, les citoyens connus par leur éloignement pour la révolution française, enfin les artistes et les artisans ennemis de l'anarchie et du désordre. IX.e Ep. An 2.e

Dès le lendemain, on substitua au gouvernement établi, un comité révolutionnaire de sept personnes, et un tribunal révolutionnaire de vingt-cinq membres, chargés de juger populairement les prévenus. Les *révolutionnaires* et les *montagnards*, réunis en masse dans un des bastions de la ville, au nombre de deux mille cinq cents, élurent ce tribunal. On l'autorisa à prononcer des peines, jusqu'à celle de mort inclusivement; mais la confirmation de la peine capitale fût réservée à la masse des révolutionnaires. On institua un comité militaire de sept membres, chargé de faire exécuter ces jugemens. Pour réunir un plus grand nombre de personnes à l'assemblée qui devait créer ce tribunal, les montagnards et les chefs des révolutionnaires avaient publié une proclamation, portant sommation de se rendre à cette assemblée, sous peine d'être tenu pour suspect; et là, comme ailleurs, la crainte de passer pour tel fit que beaucoup de gens faibles en grossirent le nombre.

IX.e Ep. An 2.e Dès que le tribunal fut entré en fonctions, il fit amener devant lui treize des prisonniers : sept furent condamnés à mort. La masse révolutionnaire s'assembla pour confirmer ou atténuer la sentence du tribunal; mais trois des condamnés ayant été acquittés, les Marseillais firent entendre d'horribles vociférations; ils exigèrent avec menaces qu'on leur livrât les trois accusés soustraits à la mort, et les sept victimes furent exécutées dans la nuit.

Les délits qui servaient de base à ces jugemens, étaient de ces généralités au moyen desquelles nul citoyen n'eût pu être assuré de la conservation de ses propriétés et de sa vie. Au premier signal, le résident de France se retira : le canton de Berne interposa sa médiation, et arma pour soutenir sa garantie; mais bientôt la réunion de la république génevoise à la république française fut effectuée, et ce point de contact entre la France et l'Helvétie, fut le premier acte qui mit aux prises les intérêts ou plutôt la politique des deux gouvernemens. Cependant de longs intervalles, remplis par de plus pressans intérêts, éloignèrent encore les résultats de ces premières causes. Il

fallait, avant, que les armées de Germanie fussent éloignées du territoire que les Gaules réclamaient sur la rive gauche du Rhin. IX.e Ep. An 2.e

Les mêmes succès qui avaient terminé la campagne d'Italie étaient préparés à l'autre extrémité du théâtre de la guerre, aux armées du nord. Il fallait comprendre sous ce nom toutes celles qui, depuis le Rhin, suivant son cours, et traversant la Moselle et la Meuse, venaient, par une chaîne de postes et de positions occupées par de grands corps, aboutir à l'armée de Pichegru, se rallioient à ses opérations, et combinaient entre elles sur un développement de plus de cent lieues, ces grands mouvemens, qui, liés l'un à l'autre par un système suivi, amenèrent ces résultats prodigieux qui firent l'étonnement et l'admiration de l'Europe militaire, on les attribua à l'exaltation des soldats, à l'opinion, à la fortune. Le courage exécuta les plans du génie: telle fut la vraie cause.

Pichegru était demeuré quelque temps stationnaire entre Liége et Anvers. Le défaut de subsistances et la difficulté des transports arrêtaient toutes les opérations. L'armée anglaise était toujours sur la Meuse, et l'armée autri-

IX.e Ep. An 2.e chienne s'était avancée jusque sur la Roer. Le plan général était de repousser ces deux armées au-delà du Rhin, afin de prendre en sûreté, sur la rive gauche de ce fleuve, des quartiers d'hiver, que les fatigues de la campagne rendaient également nécessaires aux deux partis.

La difficulté de traverser le pays qui séparait de l'armée anglaise, fit d'abord concevoir le projet de rapprocher l'armée du Nord par sa droite, de la gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, et de se rallier ainsi aux mouvemens qu'exécutaient en même temps l'armée du Rhin dans le Palatinat, pour se rendre maîtresse du cours du Rhin jusqu'à Coblentz, et l'armée de la Moselle, pour s'emparer de Trèves.

Selon ce plan, l'armée de Sambre-et-Meuse traversa la Meuse au-dessus de Liége; et passant ensuite la rivière d'Ourte, elle devait tourner la gauche des Autrichiens par Verviers, tandis que l'armée du Nord, marchant sur Ruremonde et Venloo, aurait attaqué leur aile droite : mais des obstacles insurmontables s'étant opposés au passage de l'Ourte, l'armée du Nord, qui avait déjà fait plusieurs marches par sa droite, reprit ses positions en

avant d'Anvers, et Pichegru changea encore son plan de campagne. IX.e Ep. An 2.e

L'occupation de Trèves devait rendre difficiles à soutenir tous les postes des Impériaux sur la Meuse.

Cette expédition sur Trèves avait été préparée par les mouvemens combinés avec l'armée du Rhin et celle de Sambre-et-Meuse. Par des renforts tirés de ces deux armées, celle de la Moselle s'était portée à près de soixante mille hommes; elle s'avança dans le pays entre Sarre et Moselle : tous les postes ennemis se replièrent successivement. 21 thermidor. 8 août 1794.

Une partie de la garnison de Luxembourg, qui s'était portée à l'appui des postes de Trèves, craignit d'être coupée, et se retira.

L'ennemi alors réunit tous ses moyens de défense aux dernières positions qui couvraient Trèves; et là, après une résistance opiniâtre, les retranchemens furent emportés.

Le succès de cette expédition sur Trèves était assuré par la justesse des mesures prises, et par la faiblesse des moyens de défense qui y avaient été laissés.

Trois colonnes, commandées par les généraux Aubert et Renaut, marchèrent par le

IX.e Ep. An 2.e pays entre Sarre et Moselle : la première emporta les postes de Remich, Grevenmakeren ; celle du centre se porta sur Consarbrick ; et celle de droite attaqua et emporta les redoutes établies sur la montagne Verte. Le lendemain, elles se déploient, cernent Trèves, et y entrent sans résistance : cette ville avait été évacuée dès la veille.

On reprocha à l'armée prussienne la lenteur de sa marche pour secourir Trèves ; mais outre la promptitude de l'attaque et les obstacles réels qui retardèrent la marche des Prussiens, il paraît que dès-lors la politique éclairée du cabinet de Berlin méditait sa paix, et ne se croyait obligée envers le corps germanique qu'à la défense du Rhin et des postes qui couvraient l'Allemagne.

Le général Möllendorf, à la tête de l'armée prussienne, s'était mis en marche des bords du Rhin pour s'opposer à l'invasion ; mais malgré plusieurs marches forcées, la difficulté des chemins l'empêcha d'arriver à temps ; et forcé de rétrograder devant les forces réunies qui s'avançaient sur lui, il se retira jusqu'à Creutznach.

28 thermidor. 15 août 1794. Peu de jours après, le général Bender, à la tête de dix mille hommes tirés de la garnison

son de Luxembourg, surprit les postes français près de Trèves, à Grevenmakeren, et obtint d'abord des avantages. Ces postes furent obligés de se replier sur Trèves, avec perte de leur artillerie; mais cette attaque ne pouvait pas être secondée sur les autres points occupés par les Français, et Bender craignant d'être coupé, se retira. IX.e Ep. Au 2.e

Les différens corps des alliés formaient alors près de cent mille hommes, divisés en six armées, depuis Luxembourg jusqu'à Ruremonde. Le point central et le quartier général étaient à Fourron-le-Comte; mais par la prise de Trèves, Luxembourg se trouvait en arrière de cette ligne, bloqué et abandonné à ses propres forces.

Alors la ligne des armées républicaines reprit l'offensive, par la gauche, l'armée du Nord.

Pichegru, d'après son nouveau plan de campagne, résolut de pousser devant lui l'armée anglaise et hollandaise, et de lui faire repasser la Meuse et le Wahal. Ce mouvement exécuté donnait des revers sur toute la rive droite du Rhin, et facilitait ainsi aux armées de Sambre et de Moselle les moyens de rejeter au-delà du Rhin les corps d'armée qui leur

IX.e Ep. An 2.e étaient opposés. La paix déjà se négociait à Bâle avec la Prusse, et son armée devait mettre moins d'intérêt et d'activité à contrarier ces projets.

En conséquence, Pichegru se porta en avant de sa position d'Anvers jusqu'à Hoogstraeten; et le duc d'York, ne voulant pas s'exposer à une affaire générale, fit retirer l'armée anglaise, et prit position à Herwik, puis à Berklicum, couvrant Bois-le-Duc, et abandonnant Bréda à ses seuls moyens de défense.

Le siége de cette place fut résolu : elle devenait un point d'appui nécessaire pour tous les mouvemens en avant. L'armée du Nord se trouvait augmentée d'une partie de l'armée aux ordres de Schérer, qui avait fait les siéges de Condé et de Valenciennes, et de celle du général Moreau, qui venait de terminer celui du fort de l'Ecluse; mais cette division était presque réduite à moitié par les pertes qu'elle avait souffertes pendant ce siége mémorable. Tous les obstacles de la nature et de l'art avaient été combattus et surmontés; la constance et la valeur des troupes avaient secondé le génie des chefs; on avait vu là le soldat passer à la nage pour attaquer des forces

retranchées et supérieures. C'est ainsi que l'île de Cadsandt avait été prise, et la place tint encore long-temps après. IX.e Ep. An 2.

Pichegru, suivant toujours son plan pour le siége de Bois-le-Duc, fit avancer l'armée du camp d'Hoogstraeten par Tiel et Osterwick à Boxtel, sur la rivière de Dammel. Là, on trouva l'avant-garde de l'armée anglaise. Il s'y engagea un combat, où les Anglais perdirent de l'artillerie et beaucoup de prisonniers. Le lendemain, ils furent poursuivis jusqu'à la rivière d'Aa, et, après une action très-vive, repoussés au-delà de cette rivière. 18 fructidor. 4 sept. 20 dud. 6 sept. 24 dud, 10 sept. 1794.

Le pont sur l'Aa ayant été rompu, une partie des troupes anglaises et hessoises resta à la merci de l'ennemi, et beaucoup périrent en passant à la nage.

Le désordre fut tel, que, pour en profiter et défaire entièrement cette armée, il ne manquait qu'une connaissance plus exacte du pays, dans lequel les généraux n'osèrent s'engager.

Le duc d'York se retira à Dinter, et, peu de jours après, derrière la Meuse, laissant Bois-le-Duc abandonné.

Bois-le-Duc, situé au confluent de trois petites rivières, dont les eaux forment des

IX.e Ep. An 3.e inondations disponibles, menaçait par ses fortifications et par sa capacité, d'une défense opiniâtre et prolongée. On n'avait point d'artillerie de siége; mais la garnison était faible, la sécheresse empêchait d'étendre les inondations; enfin, on se fiait à la fortune. On attaqua à-la-fois la ville et le fort de Crevecœur, situé sur la Meuse, et dont la prise devait

1.er vendém. 22 sept. 1794. priver la place de toute communication avec ce fleuve. On établit des batteries de pièces de campagne et d'obusiers. On commença les approches à quatre-vingts toises des ouvrages extérieurs. Au bout de huit jours, le fort se rendit au général Delmas. Outre l'affaiblissement des moyens de défense de Bois-le-Duc,

8 vend. 29 sept. 1794. l'occupation de ce fort ouvrait le passage dans l'île de Bommel. Cette île, située au confluent de la Meuse et du Wahal, et formée par la réunion de ces deux fleuves, est une position décisive pour l'invasion de la Hollande.

Avant même la reddition de Bois-le-Duc, l'armée de Sambre-et-Meuse compléta ses suc-

2.e jour sans-culotide an 2. 17 sept. 1794. cès. Jourdan avait disposé une attaque générale sur tous les postes autrichiens, le long de la Roer. Quarante-deux bataillons, formant quatre colonnes aux ordres des généraux Schérer, Marceau et Bonnet, passèrent la

Meuse à Namur et à Huy, et, par ce mouve- IX.e Ep.
ment, se trouvèrent déjà portés sur le flanc An 3.e
gauche des Autrichiens retranchés derrière les rives escarpées de la petite rivière d'Aywaille. 12 vend. 3 octob. 1794.
Malgré le feu des batteries qui prenaient les bataillons français en flanc, les deux camps ennemis furent forcés; vingt-six pièces de canon, des drapeaux, des bagages immenses, furent pris.

Schèrer conduisit la droite, Kléber la gauche, le général le Febvre l'avant-garde; Jourdan se réserva le centre, commandé par les généraux Hatri et Moulot, Championet et Dubois; il attaqua et força le camp en avant de Juliers; le Febvre fut obligé d'établir des ponts sous le feu ennemi, et la supériorité de l'artillerie française assura cette opération hasardeuse: l'ennemi en prévint l'effet et se retira pendant la nuit.

Les Autrichiens essayèrent en vain de soutenir une position derrière la rivière d'Erft; le désordre de leur retraite ne leur laissa pas les moyens de tenir la campagne. Après un combat à Aldenhoven, Juliers fut abandonné et se rendit; l'armée autrichienne repassa le Rhin, et bientôt l'armée républicaine prit possession des villes de Cologne et de Bonn. 15 vend. 6 octob. 1794.

IX.e Ep. An 3.e

18 vend. 9 octob. 1794.

On fit usage dans cette action, ainsi qu'à Fleurus, des aérostats; un globe fut élevé, d'où les mouvemens de l'ennemi étaient observés et transmis. Le même jour, les troupes autrichiennes furent attaquées et battues à Maseick et devant Maestricht, et cette dernière place fut entièrement investie; la conduite du siége fut confiée au général Kléber. Celui de Bois-le-Duc se prolongeait, et l'on commençait d'être inquiet sur l'issue de cette entreprise. Les pluies avaient étendu les inondations; quelques tranchées ouvertes près des ouvrages extérieurs n'étaient plus praticables; l'artillerie de siége était arrivée, mais il fallait pour l'établir de grands travaux, que le sol inondé rendait longs et difficiles; les forts isolés qui environnaient la place empêchaient les approches, cependant les batteries de pièces de campagne et les obusiers avaient incendié plusieurs parties de la ville; l'opinion, plus forte même dans la guerre que ne le sont les armes, combattait pour les armes républicaines.

Bois-le-Duc capitula, et on se hâta d'accorder à la garnison tout ce qu'elle voulut demander; elle sortit avec les honneurs de la guerre, et put se retirer dans l'intérieur de la Hol-

lande, sous la condition de ne pas servir pendant une année. Presque toute l'armée hollandaise était alors disséminée dans les places frontières de cette république. IX.e Ep. An 3.

Cette considération fit rejeter alors le projet de pénétrer en Hollande par l'île de Bommel : rien n'eût appuyé la gauche de l'armée, et la droite fût restée exposée dans sa marche à prêter le flanc à l'armée anglaise, qui occupait encore une ligne de postes sur la rive droite du Rhin, depuis Oppelern jusqu'à Druiten où sa droite était appuyée au Wahal. Les Anglais fortifièrent cette position, 28 vend. mais ils furent attaqués peu de jours après par 19 oct. 1794. la division du général Souham. Un corps de cavalerie française fut pris par l'ennemi pour le corps de Rohan, Français émigrés, et cette méprise facilita l'enlèvement de tous les postes en avant de Druiten.

Le reste de l'armée fut attaqué le lendemain. 29 vend. 20 oct. 1794. Les Français se déployèrent par leur droite de manière à couper la communication entre Grave et Nimègue ; et il s'engagea un combat qui se termina par la retraite des Anglais sur le corps des Hessois, qui se trouvait sous les murs de Nimègue. Là une troisième attaque les força de rentrer en partie dans

IX.e Ép. An 3e la place, et le reste fut successivement obligé de se retirer, laissant un corps pour couvrir Nimègue, et repassa peu de jours après le Wahal. Le centre de cette armée fut établi à Arnheim et sur la rive droite du fleuve.

Pendant le siége de Bois-le-Duc, Pichegru avait déjà fait investir la place de Grave et aussitôt après la retraite des Anglais, il fit commencer l'investissement de Nimègue. La division du général Moreau, réduite à cinq mille hommes, faisait en même temps le siége de Venloo, puis de Ruremonde.

Des succès si rapides et si constans eurent plusieurs causes. Outre l'avantage que le nouveau système de tactique donnait aux armées républicaines, la manière de combattre partiellement y ajoutait encore. Tout étant réduit à des affaires de postes, et ces affaires étant journalières, on ne pouvait plus les qualifier de batailles, ni leur assigner le nom d'une ville ou d'un pays ; la date du jour où l'action avait eu lieu servait seule à la désigner : le plus souvent une affaire était décidée avant que les bataillons de la ligne en vinssent aux mains. L'infanterie légère, comme les vélites des légions romaines, se dispersait sur le front, homme par homme ; ce que l'on nommait

techniquement des *tirailleurs*: là, chaque soldat choisissant sa place, et livré à son intelligence personnelle, devenait pour le moment son propre guide. Tous, entraînés par leur courage ou excités par l'émulation, se portaient à l'envi en avant, et harcelaient avec ardeur l'ennemi, déconcerté de ce genre meurtrier d'attaque : en effet, chaque *tirailleur* dirigeait mieux son feu sur une masse serrée, et offrait moins de prise à celui de cette masse, moins mobile, moins agissante, et n'obéissant qu'au commandement. IX.e Ep. Au 3.e

Dans ce genre de guerre, l'intelligence personnelle du soldat se déployait et se formait tous les jours. Au moment d'une attaque, on voyait les *tirailleurs* se porter d'eux-mêmes aux places qu'un pli de terrain, une élévation, un couvert, rendaient avantageuses à occuper; on les voyait (comme Homère peint les Grecs) toujours prompts à s'entr'aider l'un l'autre, s'appeler, s'avertir, se diriger mutuellement, se disposer d'eux-mêmes pour agir de concert et faire un effort sur un point; s'honorer entre eux du nom de *braves*, et souvent reporter au corps dont ils faisaient partie, les actions particulières de bravoure que l'on voulait récompenser.

IX.e Ep. An 3.e Tous les bataillons d'infanterie légère étant successivement employés à ce genre de combats, les avant-postes étaient souvent relevés par des troupes fraîches; tandis que l'ennemi, et sur-tout l'Autrichien, n'ayant que des corps irréguliers affectés à ce service hors de la ligne, les laissait aux prises, souvent même sans les soutenir, sa méthode n'admettant pas ce double emploi des hommes. Dans les succès, au contraire, les bataillons d'infanterie légère, toujours soutenus de près par les colonnes, à mesure qu'ils gagnaient du terrain, se portaient en avant avec confiance, et, sûrs d'être reçus et couverts dans les retraites, ne craignaient jamais de s'engager trop avant.

Cette guerre de détail, conforme au génie de la nation française, à l'esprit général de liberté, fut une des principales causes de tous les succès. L'officier aussi, outre l'acquit et la valeur, montrait une constance et une patience dans les travaux, bien différentes de cette légèreté si souvent et si justement reprochée.

Pendant ces derniers temps d'une activité continue et forcée, le pain avait manqué huit jours de suite; et l'armée supportait sans murmurer et sans découragement les privations et les fatigues.

Le duc d'York, en se retirant au-delà du Rhin, avait fortifié le camp retranché sous Nimègue, et mis cette place en état de défense. La saison avancée pouvait lui faire espérer que ce poste ainsi armé lui resterait pendant l'hiver, et couvrirait le pays au-delà du Rhin: mais cette même considération faisait sentir aux généraux républicains l'importance de cette conquête, qui seule assurait les quartiers d'hiver sur la rive gauche du Wahal, et contenait l'ennemi sur la rive opposée. La faute commise la campagne précédente pour l'établissement des quartiers d'hiver à Aix-la-Chapelle, était récente, elle avait amené tous les désastres qui suivirent la bataille de Nerwinde. IX.e Ep. An 3.e

Mais, pour assiéger Nimègue, il fallait être maître de Grave, et les deux places furent investies en même temps.

La garnison de Nimègue avait gardé une communication avec l'armée anglaise, par un pont de bateaux établi sur le Rhin; la première opération fut de le détruire à l'aide de batteries élevées sur la rive du fleuve.

Le duc d'York était resté dans la place, dont on avait eu le temps de réparer les défenses; il fit venir des troupes fraîches, et

IX.e Ep. An 3.e essaya une forte sortie, qui d'abord obtint des succès. Les avant-postes des assiégeans furent repliés, les travaux avancés sur le chemin de Clèves détruits, et quelques batteries enlevées; mais ces avantages furent bientôt arrêtés, et les assiégés repoussés dans la place.

Deux jours après les Anglais se retirèrent pendant la nuit, brûlèrent le pont, et abandonnèrent les troupes hollandaises.

Une partie de celles-ci voulut se retirer sur le pont-volant; mais par un effet du désordre général, on tira sur ce pont de la rive opposée.

Forcé de rétrograder vers le point d'où il était parti, il vint aborder aux premiers travaux des assiégeans. Une partie des troupes qu'il portait fut prise; des corps entiers se noyèrent.

Cette retraite des Anglais, qui se fit secrètement, fut vivement reprochée par les alliés. La garnison hollandaise, restée trop faible pour défendre la place, capitula et resta prisonnière.

Pichegru, malade de la gale, avait été obligé de quitter l'armée pendant le siége, et s'était retiré à Bruxelles.

Le général Moreau prit le commandement de l'armée du Nord pendant son absence,

et le général Laurent continua le siége de Venloo. Ce siége, que le génie, les talens et l'intrépidité des troupes qui y furent employées, rendirent mémorable, réclame des détails que l'histoire doit aux actions éclatantes. IX.e Ep. An 3.e

Venloo, situé sur la Meuse, devenait un poste important pour se rendre maître de la navigation, et faciliter le siége de Grave, dernière place que l'ennemi occupait sur ce fleuve. L'investissement se fit avec les cinq mille hommes, reste de la division de Moreau; mais on comptait sur l'expérience acquise au siége du fort l'Ecluse, et sur la terreur qu'inspirait la rapidité des opérations des armées républicaines.

On fut d'abord obligé de resserrer l'investissement, à cause du peu de troupes disponibles, et de lier les lignes de circonvallation par des retranchemens et des logemens très-rapprochés : on n'avait point d'artillerie de siége. Trois attaques furent disposées sur les fronts de la haute et basse Meuse, et en même temps une attaque de vive force sur le fort Saint-Michel; la tranchée fut ouverte à quatre-vingts toises de la place. Les assiégés, dans une première sortie, réussirent à détruire une partie des travaux, et à s'emparer de

IX.e Ep. An. 3.e quelques pièces d'artillerie : les munitions de guerre ayant été épuisées pendant la nuit, les Français furent obligés d'abord de se replier; mais les postes furent bientôt repris; et l'on vit à ce siége les soldats, par le feu de leur mousqueterie, faire taire les canons de la place. On avait élevé des batteries que l'on ne pouvait armer que de pièces de campagne; mais avant d'en faire usage, le général Laurent, vu l'importance de la place, fit proposer au commandant une belle capitulation; espérant peu de secours, intimidé par l'audace et la proximité des approches, il accepta. Le capitaine ingénieur Dejean avait dirigé les travaux de ce siége. 5 brum. 24 oct. 1794.

Celui de Maestricht se faisait en même temps. Kléber en couvrait les opérations avec une armée de cinquante mille hommes. Le général du génie Marescot conduisait les travaux. La place se rendit après onze jours de tranchée. Outre l'attaque principale, deux autres avaient été dirigées contre le fort Saint-Pierre et le faubourg de Wick. La garnison était forte de huit mille hommes commandés par le prince de Hesse. Toujours selon le même système d'attaque, on avait commencé les approches à cent toises des fortifications.

Le soldat de cette armée, quoique peu accoutumé aux siéges, poussait les travaux de tranchée en sape volante, sans daigner les perfectionner le jour, préférant gagner du terrain en avant. Une profonde caverne qui fut découverte dans le flanc de la montagne du fort S.-Pierre, donna lieu à une guerre souterraine, où le soldat, devenu mineur, quoiqu'inexpérimenté, se porta avec le zèle et le courage du dévouement. Enfin, après des sommations réitérées, la capitulation fut signée, mais à des conditions moins favorables que celles proposées au commencement du siége.

IX.e Ep. An 3.e

14 brum. 4 nov. 1794.

Toutes ces entreprises simultanées et couronnées par le succès, avaient été préparées et secondées par les opérations de l'aile droite de cette grande ligne de bataille. Les armées de Moselle et du Rhin y avaient coordonné leurs mouvemens.

Après l'occupation de Trèves, l'armée de la Meuse, commandée par le général Marceau, s'était établie dans différens postes en avant de cette ville. Luxembourg restait en arrière de ces positions, avec une garnison trop forte pour que l'on pût hasarder, sans précaution, des mouvemens en avant.

IX.e Ep. An 3.e Un corps de sept mille hommes fut laissé devant cette place.

La gauche de l'armée de la Moselle se ralliant aux mouvemens de l'armée de Sambre-et-Meuse, se dirigea par Trarbach et le Mont-Royal.

La droite, se ralliant à ceux de l'armée du Rhin, se dirigea par Birkenfeld et Kirn.

Le point de rassemblement était à Coblentz. Les deux divisions se réunirent à Creutznach, sur la rive droite de la rivière de Naw. Pendant toutes ces marches, l'armée prussienne, cédant autant à la politique qu'à la supériorité des forces, rompit toujours la mesure par des mouvemens rétrogrades. Le dernier poste qu'elle occupa à Bingen ne fut défendu qu'autant qu'il était nécessaire pour qu'elle repassât le Rhin sans désordre. La droite de l'armée de Sambre-et-Meuse avait fait aussi des mouvemens pour se porter sur Rheinfeld et sur Coblentz, et la première occupation de cette ville fut le sujet de quelques contestations de rivalité avec l'armée de la Moselle, chacune de ces deux armées réclamant l'honneur et la gloire de s'en être emparée la première.

Bonn et Cologne étaient déjà au pouvoir de l'autre division, restée aux ordres du géné-

ral

ral Jourdan. Alors il ne resta plus aux armées germaniques que les villes de Mayence et de Manheim. L'armée du Rhin, après quelques échecs sans suite qu'elle reçut du corps commandé par le prince de Hohenlohe, s'était avancée dans le Palatinat, et fit le siége de Manheim. IX.e Ep. An 3.e

La garnison de Luxembourg, profitant de l'éloignement des armées, fit encore une sortie sur le corps de troupes françaises laissé pour masquer cette place. Le général autrichien Bender, avec quinze mille hommes, poussa les postes français jusqu'à Montmédy, et s'empara de quelques convois destinés pour les armées; mais cette irruption soudaine ne put avoir de grandes suites. Bender, craignant toujours d'être coupé de Luxembourg, rentra; et bientôt le blocus, ou plutôt l'investissement, fut formé par l'armée de la Moselle, qui revint prendre des quartiers d'hiver autour de cette place.

Toutes les armées avaient besoin de cet intervalle de repos. On avait par-tout fait des efforts extraordinaires pour compléter les avantages et les assurer; mais le service des fournitures n'avait pu suivre la rapidité des marches. Souvent les distributions de vivres avaient manqué. Le soldat, dans un climat

IX.e Ep. An 3.e humide, et dans une saison rigoureuse, était sans vêtemens et sans abri : le courage et l'ardeur de vaincre avaient suppléé à tout, avaient tout fait supporter.

L'armée du Nord, sur-tout, était dans le dénuement le plus absolu. Pichegru alors rejoignit l'armée, et voulut faire prendre aux troupes des cantonnemens d'hiver : ils étaient assurés par leurs positions, ayant devant eux le Wahal et le Rhin. Grave était la seule place qui restât en arrière de ces cantonnemens; mais privée de toutes communications, investie et resserrée par une armée victorieuse, cette place ne pouvait tenir long-temps, ni inquiéter l'armée dans ses établissemens. Cependant les commissaires conventionnels voulurent que l'on tentât le passage du Wahal; mais les difficultés que l'on y trouva rebutèrent bientôt ceux même qui le pressaient le plus, et l'on se détermina enfin à donner du repos aux troupes. Les quartiers d'hiver furent établis dans le pays entre le Wahal et la Meuse. Une division de l'armée fut distribuée en cantonnemens autour de Bréda, et en forma l'investissement. Toutes les autres places hollandaises sur la rive gauche de la Meuse avaient été successivement prises ou évacuées.

Ainsi se termina cette troisième campagne, dont les événemens rapides réclament un précis qui, rapprochant les faits, en mette le tableau sous les yeux de la postérité. IX.e Ep. An 3.e

Après que l'armée du Nord, commandée par Dumouriez, eut établi ses quartiers d'hiver, dont la ligne était beaucoup trop étendue, les préparatifs de part et d'autre commencèrent; mais ceux des alliés leur assurèrent d'avance le succès, tandis que la rivalité des partis s'opposa à tous les moyens de défense pour les armées républicaines.

Le siége de Maestricht, ou ce que l'on voulut nommer ainsi, laissait tous les postes de la Roer dégarnis, et cette première faute entraîna tous les revers. L'expédition sur le Moerdik, qui était plutôt un moyen politique qu'une mesure militaire, laissa encore un vide dans l'armée du Nord, et les premiers mouvemens des ennemis ne trouvèrent presque aucune opposition. On fut heureux de pouvoir retirer les troupes qui formaient le blocus, ou plutôt l'investissement imparfait et provisoire de Maestricht.

Les troupes, étonnées d'une retraite brusque, ne purent prendre aucune position. Le désordre dans les mouvemens rétrogrades de

IX.e Ep. An 5.e l'armée du Nord fut extrême : l'armée de la Meuse conserva beaucoup plus d'ensemble ; on lui dut de pouvoir s'arrêter à Louvain : les troupes étaient plutôt abandonnées que découragées. Les premiers combats près de Louvain furent à leur avantage. La journée de Nerwinde ne devint désastreuse que par la défection de l'aile gauche : le centre et la droite, à la fin de la journée, étaient en possession du champ de bataille.

La retraite ne fut ensuite que le retour d'une armée sur les frontières. L'accord fait entre les généraux ennemis dispensa de toutes dispositions autres que celles qui parurent nécessaires pour cacher cet accord.

L'évacuation de Namur, d'Anvers et des autres places de la Flandre, renforça l'armée dans son nouveau camp de Bruyle ; et la contenance des troupes suffit encore pour en imposer aux ennemis, après la défection de Dumouriez.

L'histoire militaire offre peu d'exemples d'une contenance et d'une ténacité comparables à celles des Français républicains. L'opinion fit ce que la discipline seule n'avait pu faire : les premiers combats que livra Dampierre ne manquèrent de succès qu'à cause de

la grande supériorité des ennemis. Tous les mouvemens pour débloquer Maubeuge, dont Carnot donna le plan et suivit l'exécution, prouvèrent que l'armée était encore susceptible de grands efforts; et la bataille de Watigny recommença un nouveau plan de campagne qui prépara les succès qui la terminèrent, et que la bataille de Hondschott donna le moyen d'effectuer. IX.e Ep. An 5.e

Dès que Pichegru eut pris le commandement en chef, les plans arrêtés dans le conseil du comité de salut public furent exécutés; et ce fut une pensée grande et militaire que d'entreprendre cette diversion dans la Flandre maritime.

Ce plan devint le centre des opérations et le but où tendit le nouveau système de guerre, on y rallia tous les moyens des autres armées: celle de la Moselle y coopéra par ses mouvemens en avant, qui continrent l'ennemi dans cette partie; l'armée de Sambre-et-Meuse donna le signal par la bataille de Fleurus. Alors Pichegru lança ses bataillons dans tout le pays compris entre l'Escaut et la mer. La prise de Furnes découvrit la droite des alliés; en quatre marches leur armée fut tournée, et toutes leurs positions prises à revers. Clairfait ne fut plus

IX.e Ep. An 3.e en état de défendre même le pays entre la Lys et l'Escaut, et l'armée des alliés fut obligée de se séparer pour couvrir à-la-fois le Rhin et la Hollande. L'armée anglaise ne soutint plus que des attaques, et ne fit que des mouvemens rétrogrades : l'armée autrichienne, après avoir défendu quelque temps le pont de Liége et la rive droite de la Meuse, se vit contrainte de céder tout le pays sur la rive gauche de ce fleuve, et de repasser le Rhin. La Belgique fut conquise; la Hollande menacée fut bientôt envahie : et la pensée de faire une diversion dans la Flandre maritime opéra ces prodiges. La campagne de la Belgique commença sur les frontières de la république, et finit sur l'extrême frontière des alliés.

Toutes leurs armées étant retirées sur la rive droite du Rhin, il étoit évident que la paix particulière de la Prusse, négociée depuis long-temps à Bâle, alloit se conclure : l'armée prussienne se sépara; une partie couvrit ses pays de Westphalie; l'autre, rappelée dans le nord, allait finir en Pologne une autre guerre de la liberté, moins heureusement terminée. Cette courte digression n'est pas étrangère à l'histoire de la liberté des peuples, parce que c'est de cette époque que

l'on peut dater le système des cabinets politiques pour effacer du code des nations les mots *gouvernement légal et libre*, et y substituer ceux de *gouvernement arbitraire et absolu*. IX.e Ep. An 5.e

Les principes de cette dernière révolution de la Pologne s'étaient beaucoup rapprochés des principes de la révolution française.

La noblesse polonaise, qui seule jusqu'alors était censée former la nation, se départit de cette prétention injuste et exagérée.

Comme autrefois, en France, les habitans des villes et les propriétaires étaient devenus citoyens, et les hommes cultivateurs des champs devaient bientôt cesser d'être serfs.

La Pologne combattait pour sa liberté personnelle et pour son existence politique. Le succès de cette entreprise était fait pour alarmer les maîtres du monde; et c'était donner un grand et effrayant exemple aux nations, que d'effacer de leur liste celle qui osait prétendre à sa liberté intérieure, et s'étoit donné une constitution qui semblait devoir la lui assurer. Vainement cette constitution avait été consentie par les puissances voisines; d'autres temps demandaient d'autres soins : l'exem-

IX.e Ep. An 3.e ple de la France avertissait, et la contagion était à craindre.

Il fut donc résolu que le reste de la Pologne qui formait le nouveau royaume après le premier partage de 1791, serait encore partagé, et que le nom polonais serait rayé de la liste des peuples de l'Europe. La Russie et la Prusse se chargèrent d'abord seules de cette grande exécution; les vingt mille Prussiens qui furent retirés de l'armée du Rhin devaient aller porter un renfort nécessaire à l'arméé qui venait de lever le siége de Varsovie. Les Polonais, ayant à leur tête Kosciusko, avaient remporté les premiers avantages, et forcé les Prussiens à la retraite. Kosciusko, nommé généralissime, commandait la force armée, tandis que le roi, conservant seulement l'appareil de la grandeur et de l'autorité, attendait que l'issue des événemens fixât son état devenu précaire.

Un conseil suprême avait succédé au conseil provisoire; il dirigeait les opérations civiles, et correspondait avec les chefs militaires. Les Polonais purent armer d'abord près de quatre-vingt mille hommes réunis en différens corps d'armée: le plus fort, sous les murs de Varsovie, commandé par Kosciusko,

était de plus de cinquante mille hommes. IX.e Ep. An 3.e
Après divers combats avantageux, il fit lever le siége de cette ville à Frédéric-Guillaume, que rappelait aussi dans ses états l'insurrection de la grande Pologne, où des rassemblemens nombreux avaient déjà menacé ses frontières.

Cependant les Russes s'étant emparés des villes de Cracovie et de Grodno, s'avançaient sur Varsovie: Kosciusko en partit avec vingt-cinq mille hommes, et se hâta de marcher à leur rencontre. La colonne qu'il commandait, forte de dix mille hommes, attaqua le corps aux ordres du général russe Fersen. Après trois charges où les Polonais furent repoussés, Kosciusko, voulant tenter un dernier effort, fut blessé, renversé et fait prisonnier. Il était l'ame de la confédération insurgente, et les affaires des Polonais ne furent plus dès-lors qu'une suite de désastres. Le général russe Suwarow fut bientôt aux portes de Varsovie. Le faubourg de Prague, que la Vistule sépare de la ville, avait été fortifié; vingt-six mille hommes avec cent pièces de canon le défendaient: Suwarow fit monter les Russes à l'assaut dans le même ordre qu'il avait employé à la prise de la forteresse turque d'Ismaïl.

IX.e Ep. An 3.e Trois colonnes, par des efforts continus et successifs, attaquèrent et emportèrent les retranchemens du faubourg de Prague. Dix mille soldats polonais y périrent par le feu, ou se noyèrent dans la Vistule, dont le pont se trouvait rompu; dix mille furent faits prisonniers, et douze mille habitans de tout âge, de tout sexe et de tout état, furent passés au fil de l'épée. Après cette terrible exécution, le peu de troupes qui restait dans Varsovie voulut capituler; mais Suwarow refusa de traiter avec des délégués autres que ceux qui lui seraient envoyés par le roi. Les magistrats chargés de ses pouvoirs se rendirent près du général russe, et lui remirent la ville à-peu-près à discrétion. Après que tous les citoyens eurent livré leurs armes, on leur accorda seulement sûreté pour leur vie et pour leurs biens, avec le pardon du passé. Quelque temps encore le roi conserva les attributs de la souveraineté; on annonça même l'arrivée d'un ambassadeur russe auprès de sa personne: mais bientôt, fatigué lui-même de cette dignité sans pouvoir, et sur l'ordre formel de Catherine, il abdiqua.

Les armées russes atteignirent quelques corps de troupes épars et sans point central

de réunion; le reste du pays qui avait gardé le titre de monarchie et de république polonaise, fut partagé entre les puissances voisines ; et les Polonais cessèrent d'être une nation. Telle fut la fin de cette dernière lutte de la Pologne contre le pouvoir absolu de ses avides et ambitieux voisins. Sans en rechercher les causes dans son gouvernement mixte, ni même dans son organisation politique, qui avait réservé exclusivement le *droit de patrie* à un petit nombre d'individus, deux causes dès le début présagèrent une issue funeste. IX.e Ep. An 5.e

Des crimes publics souillèrent les premiers jours de l'insurrection : on vit, dans la capitale, la multitude emportée ou séduite s'ériger en tribunal criminel, et, malgré les efforts de ses magistrats, sacrifier tumultueusement à ses soupçons, à ses inquiétudes ou à d'injustes ressentimens, huit citoyens innocens ; et ces meurtres populaires, qui enhardissent les méchans, intimident les bons et paralysent les lois, ont une influence inévitable sur la suite des événemens.

Les Polonais patriotes firent une aussi grande faute en politique révolutionnaire, celle de placer la fortune de l'Etat, et de remettre

IX.e Ep. An 3.e la chose publique entre les mains d'un seul homme, quoique cet homme fût Kosciusko : en lui décernant à-la-fois le pouvoir civil et le pouvoir militaire, il arriva que sa chute fut celle du parti; ce qui n'eût été qu'un échec, un fait de guerre désavantageux, devint par sa perte un désastre irréparable; la confiance publique, réunie sur sa seule tête, se trouva sans point d'appui; son nom ne fut pas remplacé, et l'opinion, si dominante dans les révolutions, ne sut plus faire un choix qu'aucun chef n'eut le temps de mériter.

Tout finit avec Kosciusko; lui-même, après des fortunes variées, mis aux fers, quoique prisonnier de guerre, par l'impérieuse Catherine, puis rendu à la liberté par la justice de son successeur, alla d'abord chercher une terre libre en Amérique, et revint enfin trouver un asyle en France, laissant son nom inscrit à côté de ceux qui se sont dévoués pour la liberté de leur pays.

Cette révolution de la Pologne eut une grande influence sur les affaires de la France. Ses premiers succès, la levée du siége de Varsovie, déterminèrent la Prusse à la paix, et furent un motif plausible pour qu'elle retirât son armée du Rhin. Mais la catastrophe qui

termina cette révolution releva les prétentions des puissances coalisées : on pensa que Suwarow et des Russes, précédés du renom qu'ils venaient d'acquérir à Varsovie, porteraient par-tout les mêmes moyens pour décider la cause des peuples en faveur des rois ; les espérances de paix qu'avaient pu donner les succès des armées républicaines s'évanouirent ; on résolut de continuer la guerre. IX.e Ep. An 5.e

C'était bien aussi le vœu du Gouvernement républicain : déjà, à la tribune de la Convention, on avait lancé des anathèmes contre ceux qui avaient osé laisser échapper le mot de paix. « La guerre est finie, s'écriait l'agent national « de la commune de Paris ! ne voyez-vous « pas les aristocrates qui sourient à cette opi- « nion et qui la propagent ?

« Oui, vous ne jouirez des douceurs de la « paix que lorsque vous aurez précipité dans « le cercueil tous ces prétendus amis de la « paix..... Quel est ce monstre à deux faces, « qui, d'un côté, sous les traits doucereux « du modérantisme, essaie de séduire les hom- « mes sensibles » ?

Telle était encore à cette époque, dans la Convention, la lutte des hommes modérés qui, pour échapper à cette inculpation deve-

IX.e Épq. An 3.e nue une injure, étaient obligés de la repousser hautement, afin de se ménager les moyens d'agir secrètement selon d'autres principes.

Ils étaient encore gênés, dans leur conduite, par le zèle, ou plutôt l'imprudente précipitation, de ceux mêmes qu'ils voulaient servir.

Dès que le parti républicain, que les Jacobins avaient persécuté, soit de bonne-foi, soit à l'instigation de l'agence que l'étranger entretenait parmi eux, se vit délivré et soutenu, par-tout la vengeance remplaça la terreur, et ses effets ne furent guère moins funestes. Sous le nom de *réactions*, par-tout, et principalement dans le Midi, s'organisa un système exagéré de représailles: au lieu des formes lentes et mesurées des lois judiciaires, on se plaisait à livrer au peuple ces mêmes hommes qui s'en étaient dit les amis. Les excès de la démagogie furent remplacés par d'autres excès; et les émissaires étrangers, n'ayant à changer que de nom et de couleur, fomentèrent ces nouvelles persécutions de Français contre Français: on vit se former des associations inquisitoriales sous le nom de *compagnies de Jésus*, de *chevaliers du Soleil*. Alors la tribune de la Convention retentit des harangues en faveur des patriotes

incarcérés ; et ces déclamations, que l'esprit de parti ou la politique exagérait encore, opérèrent une nouvelle scission parmi les représentans. IX.e Ep. An 3.e

Vainement les esprits sages qui dirigeaient alors les comités de gouvernement, s'efforcèrent d'étouffer ces premiers germes de discorde. Un décret déclara *calomnieuse* une dénonciation, comprenant plusieurs chefs d'accusation, faite par *Lecointre* de Versailles, contre Collot-d'Herbois, Billaud, Barère, Vadier, Aymar, Vouland et David.

Cette première attaque repoussée fut reproduite : on craignait par-dessus tout la force et l'union de l'assemblée représentative ; on provoqua de nouveaux événemens pour faire naître de nouveaux prétextes, et l'infatigable malveillance ne s'arrêta point.

C'était toujours dans la société des Jacobins qu'elle trouvait ses motifs et ses moyens ; les Jacobins, étonnés du coup frappé le 9 thermidor, avaient d'abord feint de céder à l'orage.

Une députation, au nom de la société épurée et régénérée des amis de la constitution, s'était présentée à la barre, et par cette soumission simulée, avait sauvé le nom et

IX.e Ep. An 3.e les débris de la société; mais bientôt, prenant une autre attitude, une nouvelle députation, parlant au nom de toutes les sociétés affiliées, vint « faire entendre un cri de dou-

25 fruct. 11 sept. 1795. « leur qui retentissait, disait-elle, de toutes « les parties de la république; la voix des « patriotes opprimés, plongés dans les pri- « sons et les cachots d'où l'aristocratie vient « de sortir ».

La réponse du président promit une justice prompte, et cette justice était devenue nécessaire : mais la Convention se trouvait étrangement embarrassée; elle ne pouvait douter que chaque parti, sous le nom de justice, ne voulût sauver ses coupables et perdre ses adversaires ; et l'un et l'autre avaient des organes dans la Convention. Un traité entre eux était impossible, parce qu'il ne leur eût pas été permis par leurs commettans, et de ce nombre étaient toujours, dans les deux partis, les agens de l'étranger, dont l'unique mission consistait à les tenir aux prises ou en présence.

La Convention était obligée, selon l'expression du moment, de conduire le char révolutionnaire entre le *modérantisme* et l'aristocratie, c'est-à-dire, entre ceux qui voulaient l'arrêter et ceux qui voulaient le briser dans

sa

sa course. Ceux-ci étaient les plus dangereux, parce qu'ils semblaient seulement tendre à en hâter la marche, et qu'ils avaient la faculté d'agir hautement; les autres, obligés de se déguiser et de cacher leurs moyens, pouvaient être plus facilement contenus. Tous les efforts des comités gouvernans se dirigèrent donc contre les sociétés des Jacobins, qui seules étaient en état d'opposer une force active. IX.e Ep. An 5.e

On songea dès-lors à supprimer les foyers d'action de cette société, dont le premier était le club central, séant dans la capitale. Quoiqu'il n'eût plus la prépondérance et la popularité que lui avait données Robespierre, tous ceux qui le regrettaient, ou qui avaient lié leur sort au sien, y dominaient; et dans leur état d'affaiblissement, les Jacobins en imposaient encore. Les têtes de l'hydre renaissaient; il fallait le bras d'Hercule pour les abattre d'un seul coup: mais pour y réussir, les comités furent obligés de prendre de loin leurs mesures.

L'accusation intentée par Lecointre avait été repoussée; cependant elle avait servi à signaler une partie de ceux qui régnaient aux Jacobins. D'autres, tels que Carrier, Joseph

IX.e Ep. An 3.e Lebon, étaient dénoncés par les départemens où ils avaient, selon le langage du jour, *travaillé*. Les incarcérations de patriotes, vicieuses et illégales dans leurs formes, avaient néanmoins presque toujours porté sur des hommes qui s'étaient rendus odieux ou du moins redoutables.

La Convention, en attaquant les jacobins, était sûre d'être soutenue par une grande masse d'opinions; elle l'augmenta par des décrets qui, tout en maintenant le gouvernement révolutionnaire, en annullaient les plus rigoureuses dispositions. On avait autorisé les détenus à exiger les motifs de leur détention ; on ôta les gardiens à ceux qui étaient chez eux en arrestation ; on rappela dans la capitale ceux qui en avaient été éloignés comme prêtres ou ci-devant nobles; on réduisit à douze le nombre des comités révolutionnaires de Paris.

Enfin, on retira le décret qui avait accordé quarante sous aux citoyens indigens présens aux assemblées sectionnaires. On fit aussi plusieurs dispositions sur l'administration de la ville de Paris, qui tendaient à diminuer le pouvoir de cette redoutable commune, que la malveillance tentait toujours d'opposer à

l'autorité de la Convention. En même temps, pour accoutumer à un langage nouveau, on mit à l'ordre du jour le projet souvent repris d'un code civil. Cambacérès fit sur ce sujet un rapport lumineux, qui depuis servit de base, lorsque lui-même, appelé aux premières fonctions de l'état, aida à poser le faîte de l'édifice dont il venait de jeter les fondemens. IX.e Ep. An 3.e

Les jacobins avaient pour ennemis des hommes qui s'étaient d'abord instruits à leur école ; ils avaient appris d'eux à manier l'opinion publique, à la diriger long-temps d'avance vers le but proposé, à préparer de loin les coups destinés à n'être portés qu'au moment utile, à se saisir les premiers des événemens pour les faire servir à un plan médité. Les jacobins ne pouvaient être combattus qu'avec leurs propres armes, et ils avaient enseigné l'art d'en faire usage.

Deux événemens vinrent ajouter à l'animadversion publique. La manufacture des poudres et salpêtres établie près de Paris, dans la plaine de Grenelle, prit feu ; l'explosion se fit sentir au loin ; beaucoup d'ouvriers périrent : on accusa d'abord les jacobins.

Tallien fut assassiné : c'était lui qui, l'un des premiers, avait le plus efficacement dénoncé

IX.e Ep. An 3.e Robespierre, et que poursuivaient le plus activement les jacobins; on les accusa de cet assassinat. Tallien avait été attaqué la nuit près de sa demeure; un homme lui dit: « Depuis « long-temps je t'attends; meurs, scélérat »! et le blessa d'un coup de pistolet.

Rien dans la suite ne confirma ces soupçons; mais ils servirent pour le moment à détourner sur les jacobins l'animadversion publique : ce sentiment suffisait; on prévit même qu'il serait dangereux de les convaincre; c'eût été leur supposer impolitiquement des moyens et une puissance qui suffisaient pour les faire craindre. On laissa l'opinion circuler et s'établir, et l'on se contenta de maintenir à la tribune un système et un plan de conduite dont la conséquence était la destruction des Jacobins.

Eux-mêmes ne luttaient plus que d'adresse; chaque essai qu'ils faisaient de leurs forces en démontrait l'insuffisance. Dans leurs séances, l'agitation convulsive d'un corps expirant, leur tenait lieu par instans, d'énergie; même à leur tribune leurs chefs étaient contredits. Dans la séance où ils résolurent de faire une adresse en faveur des *patriotes incarcérés*, une faible majorité se prononça; et la réponse

modérée du président de la Convention les avertit qu'ils n'étaient plus à craindre : les honneurs de la séance leur furent accordés sans oppositions ; et ils purent dès-lors se convaincre que le temps n'était plus où la Convention avait besoin de toute sa fermeté pour les contenir.

Ils furent encore responsables envers l'opinion publique, des causes et des suites d'un procès criminel qui s'instruisait alors au nouveau tribunal révolutionnaire. Parmi les nombreuses victimes que les comités révolutionnaires avaient envoyées au tribunal de Paris, un convoi parti de Nantes au nombre de cent trente-deux personnes, était arrivé à Paris, réduit à quatre-vingt-quatorze par suite des traitemens barbares qu'elles avaient essuyés pendant leur route; trente-huit avaient péri : le reste, arrivé au moment du 9 thermidor, était demeuré dans les prisons, et leur procès avait été instruit avec une publicité affectée et nécessaire. Ces procédures devaient servir à dévoiler les atrocités barbares dont ces contrées avaient été les témoins. Pour être cru dans ces horribles détails, l'historien est obligé de s'appuyer des récits officiels présentés par des contemporains, et qu'au-

IX.e Ep. An 3.e cune contradiction alors ne tenta d'atténuer.

Un jurisconsulte célèbre, défendant la cause des infortunés Nantais, s'exprimait ainsi :

« En octobre dernier, un comité révolu-
« tionnaire fut établi à Nantes : il a trafiqué
« de la vie et de l'honneur des citoyens ; il
« était composé d'hommes vils et perdus de
« mœurs. Goulin, même sous l'ancien régime,
« était connu sous le nom de *Roué*. Grand-
« maison a reconnu lui-même qu'il avait été
« un assassin.

« Les citoyens ont été livrés à ces hommes :
« pleins des maximes de Robespierre, ils ont
« versé des flots de sang ; à chaque instant ils
« inventaient de nouvelles conspirations, pour
« accuser des citoyens et les faire périr. Ils
« disaient qu'il fallait égorger en masse tous
« les prisonniers. Ils avaient à leurs ordres
« une légion, nommée *compagnie de Ma-*
« *rat*, qu'ils appelaient révolutionnaire ; les
« membres qui la composaient, avaient droit
« d'incarcérer eux-mêmes ; elle arrêtait qui
« bon lui semblait, même sur la mine ; pour
« y être admis, il fallait être un homme des
« plus déterminés. Elle conduisait souvent des
« citoyens dans des maisons d'arrêt, sans les
« conduire au comité révolutionnaire ; elle

« les incarcérait sans ordres, sans écrou ; elle « a fait trois ou quatre mille incarcérations. IX.e Ep. An 3.e

« Les légionnaires disaient qu'ils partageaient les dépouilles des détenus, aux défenseurs de la patrie ; mais ils étaient les mieux « partagés, ils avaient l'argent. Lorsqu'ils « voulaient commettre de nouvelles vexations, ils répandaient l'alarme, la générale « battait, et le canon était braqué. Une centaine de prêtres *fanatiques*, qui devaient « être déportés, furent saisis ; on les envoya « sur la Loire dans le bateau à soupape, « on les dépouilla, et on les précipita dans « les flots. Le même bateau a servi à plusieurs « *noyades* : ce mot nouveau a consacré des « forfaits nouveaux. Cette conduite de *rigueur* « a peut-être réduit les royalistes au désespoir et prolongé les guerres de la Vendée. « Des femmes enceintes furent aussi englouties dans la Loire. Des enfans de sept, huit, « neuf, dix ans, subirent le même sort : des « ames sensibles demandèrent à se charger de « ces derniers ; quelques-uns leur furent « accordés ; les autres, apparemment regardés « comme des louveteaux, furent refusés, et « noyés malgré les réclamations des citoyens.

« Ainsi périrent des générations innocentes,

IXe Ep. An 3.e « sans aucun acte qui puisse constater leur « mort. Comment rendrez-vous à la patrie, « des femmes qui auraient engendré des « défenseurs à la liberté, et des enfans qui, « dans quelques années, auraient combattu « les ennemis? . . . .

« Tronjoli (l'un des membres du comité « révolutionnaire de Nantes) reçut, le 27 et le « 29 frimaire, des ordres de Carrier pour faire « guillotiner, sans jugement, une fois vingt- « trois, une autre fois vingt-sept *brigands* pris « les armes à la main. Il fit des représentations; « mais il reçut des ordres plus positifs. Parmi « ces *brigands* se trouvaient des enfans de treize « et quatorze ans et sept femmes; l'exécuteur « des jugemens criminels est mort de chagrin « deux ou trois jours après avoir guillotiné « ces femmes... Cent quarante-quatre femmes, « regardées comme suspectes, qui, incarcérées « dans cette ville, travaillaient à faire des « chemises et des guêtres pour les défenseurs « de la patrie, furent aussi conduites dans « le bateau, et noyées.

« La quantité des cadavres engloutis dans « la Loire a été telle, et l'eau de ce fleuve en « a été infectée au point, qu'une ordonnance « de police en a interdit l'usage aux habitans

« de Nantes, et même la pêche du poisson. IX.e Ep. An 3.e

« Les hommes sanguinaires qui veulent « légitimer ces mesures, disent que l'on en « a agi ainsi pour sauver la patrie.

« Tibère et Louis XI pensaient que l'inté- « rêt de l'Etat, dans certaines circonstances, « exigeait de la *sévérité;* mais leurs satellites « ne se permirent jamais aucun acte sembla- « ble, sans y être autorisés par leurs maîtres ».

Les Nantais furent acquittés, aux acclamations du peuple, et l'indignation publique s'accrut encore contre les sociétés de jacobins, qu'on accusait d'avoir soutenu ou du moins accueilli les auteurs de tous les crimes: on crut l'occasion favorable pour renouveler l'accusation intentée par Lecointre et repoussée par l'assemblée.

Legendre reproduisit les mêmes griefs, et en ajouta de plus graves; mais la Convention, qui, dans ce moment, n'était en garde que contre l'intention d'y susciter des affaires pour la décrier, passa encore à l'ordre du jour sur la dénonciation de Legendre; et de part et d'autre les projets de se détruire furent encore ajournés.

Les choses en étaient déjà venues au point, que les partis ne pouvaient plus trouver de

IX.e Ep. An 3.e sûreté que dans la destruction de leurs adversaires ; et le parti modéré, qui voulait le retour de l'ordre et le règne des lois, était cependant obligé de se conduire souvent comme une faction, et de se ménager la faveur de l'assemblée. Rendue méfiante par les exemples récens, elle craignait sur-tout de retomber entre les mains d'un parti ; et afin de l'éviter, elle avait pris pour système de les opposer sans cesse l'un à l'autre, ou plutôt de se placer entre eux tant que l'opposition durerait, et de les retenir ainsi dans sa dépendance. Mais leur éloignement réciproque était encore plus assuré par la politique de l'étranger. Ses agens cachés dans chacun des partis, en fomentaient les haines, et y entretenaient la division, dont ils espéraient des événemens que l'un ou l'autre pourrait faire tourner à son avantage. Ce sujet inépuisable de troubles civils était toujours l'arme dont se servaient les agitateurs de chaque parti.

Les prêtres insermentés réclamaient, avec justice, les pensions alimentaires qui leur avaient été assignées comme indemnités.

Les prêtres assermentés, que l'on appelait constitutionnels, et qui l'étaient effectivement, réclamaient un salaire qu'au moins la

politique révolutionnaire leur devait. Les ministres des cultes non catholiques, en acquérant le libre exercice de leur religion, n'avaient prétendu à aucun salaire pour leurs fonctions.

Les comités gouvernans, continuellement obligés de lutter contre un parti plus révolutionnaire qu'eux, s'étudiaient à lui disputer tous les actes de popularité.

On crut en faire un, en décrétant que la République ne paierait le salaire d'aucun *culte* : on désintéressa ainsi les ministres de la *constitution* civile du clergé, et ils purent croire que leur dévouement primitif à la cause du peuple, alors incertaine, ne les avait pas exemptés du sort des prêtres que l'on appelait réfractaires.

On perdit par ce décret tout moyen de s'affranchir du joug temporel de la Cour de Rome. Les prêtres constitutionnels, qui seuls auraient pu maintenir un culte indépendant, auquel plusieurs étaient intéressés comme pères de famille, abandonnèrent insensiblement une cause dont les défenseurs étaient abandonnés par ceux mêmes qui les avaient chargés du soin de la défendre. Les prêtres cessèrent de s'intéresser à un Gouvernement

IX.e Ep. An 3.e qui ne les soutenait pas, et qui manquant à ses promesses, les livrait à l'indigence, et à la déconsidération qui en est la suite inévitable.

Mais l'effet de cette mesure fut encore d'affaiblir le parti jacobin : ils étaient regardés comme plus spécialement liés à la révolution; et le clergé constitutionnel, s'éloigna aussi des plus ardens défenseurs d'une cause qu'il voyait perdue pour eux. Les mots liberté, égalité, fraternité, qui depuis long-temps retentissaient dans la chaire sous les voûtes des églises, n'y furent plus entendus. On ne se vantait déjà plus d'être jacobin; bientôt on se vanta de ne plus l'être, ou de ne l'avoir jamais été.

Cependant leurs alliés, sur-tout dans les départemens méridionaux, leur restaient encore fidèles, et les sociétés affiliées secouraient de tous leurs efforts la société mère. Il paraît qu'alors un plan fut commencé par l'agence étrangère. Le seul moyen de susciter une guerre civile à la France, était d'opérer une grande scission d'opinions dans son territoire. Tandis que, dans les départemens du Nord, les jacobins, par-tout poursuivis par les comités de gouvernement, étaient par-tout asservis et abattus par les lois soutenues de

l'opinion publique; dans les pays méridionaux on leur prêtait de nouvelles forces. Ils y luttaient avec avantage contre les autorités légales. Le peuple était pour eux à Marseille, que l'on pouvait regarder comme *la capitale de l'opinion* dans le midi. Les agitateurs y faisaient entendre avec assurance le cri de ralliement : *Vive la montagne!* Dans une émeute, les représentans-commissaires de la Convention furent insultés, menacés; leur autorité fut méconnue, et leur vie en danger. IX.e Ep. An 3.e

Un des auteurs du trouble, qu'ils avaient fait saisir, et qu'ils se proposaient d'envoyer au tribunal révolutionnaire de Paris, fut délivré par le peuple en armes, et mis en liberté.

Ces nouvelles parvinrent à la Convention au moment où elle était assemblée dans le jardin des Tuileries, pour faire cortége aux cendres de Marat, que l'on transférait au Panthéon. On prit volontiers le prétexte de l'arrivée du courrier de Marseille, pour sauver à l'assemblée cette inconvenante cérémonie : car telle était encore la force de l'opinion, que, pour y satisfaire, on avait été obligé de décerner cet honneur à celui que l'on appelait encore *l'Ami du peuple.*

IX.e Ep. An 3.e La Convention fut rappelée à sa séance ; et pendant l'apothéose de Marat, elle mit hors de la loi le nommé Regnier, qui avait été soustrait à la justice par les Marseillois insurgés.

Ce décret y fut envoyé par un courrier extraordinaire; et dans cette même séance, il fut déjà proposé de dissoudre toutes les sociétés de jacobins, et de fermer le local de leurs séances à Paris : mais cette mesure n'était pas mûre encore ; on se contenta d'ordonner que cette société serait soumise à une épuration.

Chaque événement la rendait plus nécessaire : on en suscita un au Palais jadis royal, alors appelé le Palais-Egalité, et cette espèce d'émeute servit au moins à faire reconnaître les émissaires de chaque parti, agissant dans le parti contraire. Des groupes s'étaient formés, et criaient, les uns, *vive la Convention!* les autres, *vive la Montagne!* Dubois-Crancé, qui le lendemain dénonça ce fait à la tribune, expliqua comment il avait reconnu dans certains groupes des hommes signalés comme royalistes, et qui criaient, *vive la Montagne*, tandis que des jacobins notés criaient, *vive la Convention.* Des députés de l'un et l'autre parti avaient été insultés. Il s'ensuivit un dé-

cret qui obligea de sortir de Paris tous ceux IX.ᵉ Ep.
qui n'y résidaient que depuis trois mois ; et An 3.ᵉ
peu de jours après, les comités furent chargés de présenter un mode d'épuration pour la société des jacobins.

Cette proposition fut faite par Bourdon de l'Oise, et fortement appuyée par Tallien, qui emporta la délibération.

Cambacérès lut en même temps cette adresse au peuple, où la Convention l'avertissait de « se défier de ces hommes qui voulaient la « conduire à la contre-révolution par l'anar- « chie..... Revenez à votre énergie, et ne « souffrez pas que des individus dominent « votre raison ».

Alors les jacobins fléchirent ; ils vinrent à la barre de la Convention la remercier du décret qui ordonnait leur épuration.

« Par-là, disaient-ils, vous avez bien mé- « rité de la patrie ; par-là seront connus les « hommes sans morale et sans talens. *Votre « adresse au peuple français* est le chef-d'œuvre « de la raison. Vous avez mis fin au règne de « la terreur, et établi à sa place le règne de « la justice.

« Vous avez renversé la faction des hommes « de sang..... Malheur à la puissance qui vou-

IX.e Ep. An 3.e « drait s'élever à côté de la représentation « nationale »!

Mais lorsqu'ils virent que ce style nouveau n'arrêtait pas la marche de la Convention et les mesures des comités, ils résolurent de nouveaux efforts. Ils ne manquaient ni d'habileté ni d'énergie, et les moyens ne leur manquaient pas du dehors. On chercha à renouveler les inquiétudes du peuple sur les subsistances. Paris, à cette époque, fut réduit à une telle détresse, que le pain et la viande étaient mesurés et distribués nominativement chez les fournisseurs. Là, aux portes, on voyait les citoyens, gardant leur place dès le point du jour, attendre leur tour pour reporter chez eux la subsistance de la journée, fixée à trois onces de pain et un quarteron de viande.

Dans la classe indigente, et même dans la classe aisée, des familles vécurent plusieurs mois de légumes, et sur-tout de pommes-de-terre, dont on avait ensemencé tous les terrains occupés par des jardins de luxe et d'agrément. Quelques mesures de grains ou de farine envoyées des provinces, étaient un présent reçu avec reconnaissance; et ce qui démontra que cette disette était factice et main-

tenue

tenue par des manœuvres secrètes, c'est que, peu de temps après, elle cessa même avant la nouvelle récolte, lorsque la taxe du *maximum* fut retirée. IX.e Ep. An 3.e

Cet état d'anxiété où l'on avait su réduire les Parisiens, ne produisit aucun des effets que l'on en avait espérés. Le peuple semblait deviner par instinct les projets de la malveillance, et se consolait de ses privations par la satisfaction de la déjouer : d'ailleurs les esprits étaient tendus vers les objets politiques, cette diversion puissante absorbait toutes les attentions, occupait toutes les facultés. Le souvenir du règne de la terreur, la crainte de son retour, soutenaient tous les courages; l'attente d'une justice vengeresse était devenue une passion générale et dominante. Il entrait dans la politique du gouvernement conventionnel d'entretenir cette disposition qui rattachait à lui, et en même temps de la contenir dans des limites fixes, parce que les intérêts étrangers se servaient de cette animosité politique pour fomenter la réaction, et sur-tout pour attaquer la Convention dans la personne de ceux de ses membres qui avaient servi le régime révolutionnaire : elle était alors doublement embarrassée à parer les coups qu'on

IX.e Ep. An 3.e lui destinait, et à porter ceux qu'elle préparait aux Jacobins.

Deux circonstances étaient favorables, et l'on s'en servit avec beaucoup de sagesse et de dextérité.

Le jugement qui acquittait les quatre-vingt-quatorze citoyens de Nantes avait dévoilé les atroces mesures prises par le comité révolutionnaire de cette ville, à la tête duquel Carrier avait administré le régime de la terreur. Le cri public demandait la mise en jugement des membres de ce comité; et le vœu des gouvernans était d'accord avec cette voix générale: mais cette voix demandait aussi le jugement de Carrier. Ici la Convention était embarrassée : ce n'est pas qu'elle ne sentît la justice et la nécessité de ce sacrifice; mais elle craignait, avec raison, qu'il n'en indiquât d'autres, et que, s'il fallait rechercher tous ceux de ses membres qui avaient pris part aux mesures révolutionnaires, elle ne se vît bientôt décimée de nouveau par un autre *trente-un mai*. Telle était bien aussi la pensée secrète de ceux qui poursuivaient si activement ce qu'ils appelaient *la vengeance nationale*.

Pressée entre ces deux difficultés, la Con-

vention laissa d'abord un libre cours à la justice publique contre les accusés membres du comité révolutionnaire de Nantes. Elle gagna du temps, en donnant à Carrier celui de se défendre, et songea à appeler à elle un renfort, que ce procès lui rendait d'autant plus nécessaire, que tous ceux qui pouvaient craindre l'exemple du jugement de Carrier se rapprochaient déjà des Jacobins, seul secours qu'ils pussent espérer. IX.e Ep. An 3.e

Depuis l'exclusion des soixante-treize membres de la Convention, leur place était restée vacante : la plupart étaient détenus, ou expatriés, ou réfugiés dans des asyles secrets. Les rappeler dans le sein de la Convention, c'était rompre l'équilibre des deux partis qui s'y balançaient encore. De part et d'autre, on en sentit toute l'importance, et tous les efforts redoublèrent pour obtenir ou pour empêcher cette mesure décisive.

La première motion en fut faite par un rapport de comité ; et aussitôt la démarcation de deux partis opposés se manifesta dans l'assemblée sous la forme la plus tranchante.

Cette question dévoila toutes les pensées secrètes, mit au jour toutes les opinions déguisées, et développa les caractères qui jus-

IX.e Ep. An 3.e qu'alors étaient restés douteux, et se modifiaient, selon les circonstances, dans cette grande lutte qui allait décider du sort des sociétés des Jacobins (on était bien assuré des soixante-treize voix de ceux que l'on voulait réintégrer).

On put signaler ceux qui, à l'époque du 9 thermidor, n'avaient voulu qu'un changement de domination, et ceux qui avaient voulu le retour de l'ordre et de la liberté publique.

Aussitôt que la proposition fut faite, un membre s'éleva contre, et dit qu'on voulait faire le procès à la révolution, et que, sans la journée du 31 mai, la république eût été perdue.

« Nous verrons si ceux qui ont dit et écrit
« qu'on avait tiré ce jour-là sur la Conven-
« tion à boulet rouge avaient raison.

« Nous rangerons-nous donc du côté de ces
« hommes qui ont abhorré la liberté ?

« Ceux qui proposent cette mesure ne sont
« pas ceux qui ont voté la mort du dernier
« roi ».

Plusieurs voix s'écrièrent : « Nous l'avons « votée comme toi » ; et ces mots furent le signal d'un long tumulte qui ne cessa qu'aux

cris de *vive la République*, répétés par les deux partis. IX.e Ep. An 3.e

Alors Cambon parut à la tribune ; et, dans un long discours, il fit remonter le système de la terreur aux massacres du 2 septembre. Il en accusa Tallien, et rappela qu'il était venu avec Pétion, le 31 août, à la barre de la Convention, l'avertir « qu'il y avait des prêtres « rassemblés en tel lieu ; et que si la Con- « vention n'en faisait justice, le sol de la liberté « en serait purgé ». Tallien repoussa avec force cette inculpation grave. « J'invoque, dit- « il, le témoignage de tous les bons citoyens.

« Ils m'ont vu, à cette époque, me jeter à « travers les poignards, pour empêcher d'al- « ler au temple sacrifier le dépôt qu'alors la « Convention nationale avait confié à la com- « mune de Paris.

« Que ma conduite soit examinée avec sévé- « rité. Je ne dois pas être confondu avec les « scélérats qui ont noyé dans la Loire et « égorgé dans le midi...... Le sang innocent « n'effraie pas mon esprit pendant la nuit ; « des fantômes horribles n'épouvantent pas « mon imagination. Qu'on demande ce que « j'ai fait à Bordeaux, et ce qu'on a fait à « Nantes ».

IX.e Ep. An 3.e Tallien alors était en butte, et le fut long-temps, à tous ceux qui craignaient les souvenirs du règne de Robespierre et du temps de l'anarchie.

Après plusieurs discussions violentes, on finit par accorder aux soixante-treize la liberté de se rendre dans leurs communes, où ils durent rester en surveillance.

Mais leur cause était plaidée journellement au tribunal révolutionnaire.

Des forfaits nouveaux et inouis y étaient découverts chaque jour par le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes. Ces faits se rattachaient à l'accusation portée contre Carrier, et les efforts des Jacobins pour le défendre achevaient de les perdre dans l'opinion publique. Ces affaires se menaient de front, et ralliaient au parti des hommes modérés, obligés de capituler sans cesse avec les circonstances, et de n'avancer qu'à pas lents et avec précaution.

Quelque fortes qu'eussent paru les expressions de l'accusateur public dans l'acte contre les membres du comité révolutionnaire de Nantes, dont il citait les cruautés comme surpassant tout ce que les siècles ont vu de plus barbare, la déposition judiciaire d'un

témoin, officier de santé de l'hôpital révolutionnaire de Nantes, dispensera du détail pénible de ces atrocités, et donnera au récit un caractère plus authentique pour la postérité, condamnée à les apprendre. Après avoir accusé le comité d'avoir fait noyer quatre ou cinq cents enfans qui étaient à l'entrepôt, et dont le plus âgé n'avait pas quatorze ans: « *On me donna*, dit-il, *un bon pour* « *retirer une fille de onze ans et un garçon* « *de treize ans. Ils étaient si mal propres,* « *que je fus obligé de les faire raser, et* « *d'emprunter des chemises dans le voisinage.* « *Il faisait très-froid; un de mes amis et* « *moi les emportâmes dans nos manteaux.* « *Le lendemain, des citoyens, dont plusieurs* « *avaient aussi des bons, voulurent en aller* « *chercher: il n'y en avait plus, quoique la* « *veille il y en eût au moins trois cents; ils* « *avaient été noyés..... Un jour un homme* « *entra dans cette boucherie pour voir un des* « *enfans; il y trouva un tas de cadavres d'en-* « *fans encore palpitans.* IX.ᵉ Ép. An 3.ᵉ

« *Carrier disait en parlant de ces enfans:* « *Ce sont des vipères; il faut les étouffer.*

« *Un jour je me transportai à l'entrepôt* « *pour y constater la grossesse de trente ou*

IX.e Ep. An 3.e « *quarante femmes enceintes de huit mois. Je « trouvai dans les selles des cadavres d'en-« fans encore palpitans, et tombés dans des « baquets. Ces femmes étaient tellement sai-« sies de frayeur, que lorsqu'elles voyaient « un homme, elles croyaient que c'était un « noyeur* ». Ces horreurs étaient confirmées par le directeur de l'hôpital.

Il déposa « qu'il s'était rendu plusieurs fois « chez le représentant Carrier pour y porter « des réclamations de plusieurs municipalités « en faveur d'individus détenus dans cette « maison. Carrier, au lieu de les examiner, « ne répondait qu'en jurant. Il tirait son sabre, « et menaçait de faire *guillotiner* ou *jeter par « la fenêtre* ».

Le témoin confirmait aussi ce que d'autres avaient déjà dit des mariages républicains. « *Ils se faisaient*, dit-il, *en attachant un vieil-« lard à une vieille femme, et un jeune homme « à une jeune fille. On les laissait ainsi pen-« dant une demi-heure;* ensuite *on les préci-« pitait dans la Loire* ».

Le défenseur des accusés, Tronçon du Coudray, dévoilant la cause de ces excès, disait au tribunal : « Jusque-là (le 9 thermidor), « des scélérats avaient abusé de notre haine

« pour le despotisme, en s'élevant sur ses IX.e Ep. An 3.e
« ruines. Leurs ténébreuses intrigues avaient,
« à des époques mémorables de la révolution,
« tourné à leur profit l'impulsion généreuse
« des Français vers la liberté. Ils nous par-
« laient au nom de la patrie, comme autrefois
« les imposteurs fameux parlaient au nom du
« ciel. Apôtres hypocrites d'une religion nou-
« velle, ils nous voyaient prosternés aux
« pieds de ses autels : ils observaient froide-
« ment nos élans et nos transports, en nous
« traitant comme d'aveugles idolâtres ; ils se
« sont dits les envoyés de la Divinité que nous
« adorions. Bientôt ils ont, comme ce légis-
« lateur d'un peuple fanatique, fondé leurs
« succès sur l'enthousiasme et sur la terreur ;
« mais n'ayant de lui ni le talent ni le cou-
« rage, ils ont employé le poignard au lieu de
« l'épée ; ils ont érigé l'assassinat en principe ;
« et notre stupeur redoublant leur audace, ils
« ont couvert la France de brigandages et de
« crimes ». . . . .

Les excès de la barbarie dans un homme civilisé et éclairé, en qui le fanatisme ne peut pas être l'effet de l'ignorance, et qui n'a pas les accès du délire des passions, ces excès n'ayant point de causes naturelles, en sup-

IX.e Ep. An 3.e posent une étrangère et factice. Toutes ces horreurs ne furent pas sans doute commandées en détail; mais on plaça les hommes, on amena les circonstances, on voulut tout le mal possible, sans croire que tout ce qui arriva le fût; et les opinions du juste et de l'injuste, la morale publique, étaient tellement dénaturées, que ceux qui se dévouèrent à mettre un terme à ces maux, étaient obligés de feindre et de n'en blâmer que les excès les plus révoltans; on fut même obligé de prendre des détours pour les faire désapprouver à la tribune des Jacobins : et ce moyen prouve l'excès de l'égarement. On fit intervenir une lettre écrite par un cordonnier, et adressée à la société; il la rappelait aux principes de la plus saine morale; l'état de l'écrivain, n'admettant pas l'inculpation d'aristocratie, la lecture en fut entendue, et toutes les vérités qu'elle contenait ne pouvaient plus être contredites. En vain quelques-uns des *meneurs* voulurent dévoiler cet honorable stratagème, ce jour la vérité l'emporta; les hommes simples et égarés la reconnurent, et se retirèrent.

Quelque temps après, une autre leçon eut encore son effet. Une rixe s'éleva au Palais-

Royal entre les crieurs d'écrits jacobins, et des hommes du peuple qui commençaient à se lasser d'eux ; les cris de *vive la Convention*, l'emportèrent sur les cris de *vive la Montagne*; et cette défaite, rapportée séance tenante aux Jacobins, n'y produisit que l'effet de faire déserter la salle : l'orateur resta presque seul à la tribune. IX.e Ep. An 3.e

On ne négligeait pas, en même temps, d'employer contre les Jacobins les armes qu'ils avaient inventées et employées eux-mêmes avec tant d'avantage. Les écrits satiriques circulaient dans le public : on répandait avec profusion *les Jacobins hors la loi*, *la grande épuration des Jacobins*, *la catastrophe du club infernal*; tous ces écrits, qui, peu de mois auparavant auraient mené leurs auteurs à l'échafaud, étaient publiés sans opposition et recueillis avec avidité. La licence de la presse fut utile un moment; et cela même servit à la confondre ensuite avec la liberté légale de la presse, seule garantie suffisante de la liberté civile, parce qu'elle est l'unique organe public de l'opinion.

Cependant les Jacobins voulurent tenter un dernier effort ; on essaya de porter à son comble le trouble dans les séances de la Convention.

IX.e Ép. An 3.e On tenta d'abord de ranimer l'énergie chancelante des membres du club de Paris. Billaud-Varennes dit : « On accuse les patriotes de « garder le silence ; mais, qu'on y prenne « garde, le lion n'est pas mort lorsqu'il sommeille : à son réveil il déchire tous ses ennemis. La tranchée est ouverte, les patriotes « sauront reprendre leur énergie et ranimer le « peuple, en le tirant de sa léthargie ». Ce discours fut relevé dès le lendemain à la séance de la Convention ; Bentabole dénonça ce qui avait été dit à la tribune des Jacobins, et nominativement par Billaud-Varennes. Il le somma de s'expliquer sur cette expression, *le réveil du lion.* Billaud ne se justifia point : « Tant que je n'ai vu ici, dit-il, que des querelles personnelles, j'ai gardé le silence ; « mais maintenant je vois l'aristocratie relever sa tête, je vois les patriotes plongés dans « les cachots, et les contre-révolutionnaires « mis en liberté ». Il cita la gouvernante du jeune fils de Louis XVI, que ses devoirs et son courage avaient retenue à la place qui lui avait été confiée.

Tallien prit la parole, et dit : « Puisqu'il est « question des Jacobins, je vais encore une « fois déchirer le voile ». Il peignit alors l'état

actuel des sociétés dans tous les départemens, rappela l'origine et les suites de leur système d'affiliation, leur imputa, ou plutôt à ceux par qui elles se laissaient diriger, toutes les calamités qui, depuis deux ans, tourmentaient la république. Plusieurs membres parlèrent encore; mais Legendre s'éleva ce jour à un degré d'éloquence que son instruction ne promettait pas, mais que le sentiment, dans une ame forte, animée de l'amour du bien public, suffit pour inspirer. IX.e Ep. An 3.e

« Il est bien étonnant, dit-il, que l'on veuille « obscurcir l'horizon politique d'un nuage « qui ne peut être formé que par les vapeurs « du crime; les corsaires n'avaient pas en- « core recueilli toute leur moisson de for- « faits. Il faut aller aux Jacobins; vous con- « naîtrez les *meneurs*; et lorsque les meneurs « seront connus, la révolte n'est pas à crain- « dre: je dis révolte, car il ne peut plus exister « aujourd'hui d'insurrection. La Convention « a pour elle le grand mobile, l'opinion du « peuple, qui n'appartient pas à une poignée « de factieux. Quels sont ceux qui se plai- « gnent des mesures de justice, qui sont vrai- « ment à l'ordre du jour? Ils sont faciles à « reconnaître; ils portent sur leur figure un

IX.e Ep. An 3.e « vernis qui ne peut être composé que du « fiel d'un tyran. Ils disent qu'on demande « leurs têtes; pour moi! j'invoque le Dieu de « la nature, afin qu'ils soient condamnés à ne « jamais mourir; je voudrais les montrer à « nos neveux, afin de leur faire connaître « le signalement du crime; je voudrais qu'ils « traînassent leur existence frêle et décrépite, « afin de pâlir de honte en rencontrant la « vertu.

« Oui, nos mesures ont été différentes des « vôtres. Nous avons déblayé les prisons; « mais ce n'est pas à votre manière : nous « n'avons point envoyé à l'échafaud l'inno- « cent et le coupable; nous nous sommes « portés dans tous ces lieux de misère, nous « avons rendu à la liberté et à la vie, des vieil- « lards, des femmes et des enfans, qui res- « semblaient plus à des spectres qu'à des hom- « mes; enfin, nous avons fait tout le bien « qui est en notre pouvoir, tâchant ainsi de « faire oublier, s'il est possible, tous les crimes « qui ont été commis ».

Bentabole, Clauzel et Goupilleau appuyèrent cette proposition. « Je demande, dit ce « dernier, à ceux qui osent se plaindre, si ce « sont les détenus mis en liberté qui vont dans

« les sociétés populaires prêcher la révolte « contre la Convention, et dans les sections « égarer le peuple ». Clauzel assura que les mesures de la révolte fomentée aux Jacobins, avaient été arrêtées dans un comité d'émigrés formé en Suisse, et que le comité de sûreté générale en était instruit. IX.e Ep. An 3.e

Le jour suivant, une députation des Jacobins se présenta à la barre, apportant une pétition modeste; mais déjà, on dit que l'on ne connaissait point de députation de Jacobins. Il fallut que le président vérifiât si les signatures étaient individuelles. La députation, comme réunion d'individus, fut admise, écoutée et éconduite. A cette époque le peuple, déjà accoutumé au langage de la politique des assemblées délibérantes, comprit que la Convention faisait un acte de supériorité qui annonçait sa résolution et ses forces; il se hâta de la seconder par des mouvemens populaires, qui sans doute furent inspirés, comme ils le sont nécessairement, mais qui ne réussissent que lorsque l'opinion faite et assurée les accueille par un assentiment, d'abord tacite, mais que son unanimité rend bientôt général.

A la suite d'une rixe au Palais-Egalité, la multitude se porta en foule au lieu des séances

IX.e Ep. An. 3.e où les Jacobins étaient réunis. L'entrée de leur salle fut forcée; les femmes qui étaient dans les tribunes furent maltraitées, plusieurs membres arrachés des bancs où ils siégeaient: du dehors, on lança des pierres, et les fenêtres furent brisées. La force armée n'arriva que tard, et la multitude, à la voix des officiers municipaux, se retira en criant: *Nous ne voulons plus de Jacobins.*

Dès que leur séance fut dispersée, le calme se rétablit.

Le lendemain, les représentans qui avaient partagé cette disgrace, se plaignirent en vain à la Convention de la violence exercée contre eux. Un silence ironique répondit seul à leur plainte.

Peu de jours après, la commission des vingt-un fit son rapport sur l'accusation intentée contre Carrier. Tout était conduit à terme avec calcul et avec prudence; la punition des malfaiteurs paraissait assurée par le discrédit des Jacobins, dont la destruction était facilitée par ces grands procès qui mettaient à découvert les crimes et les menées des agitateurs, qui en dévoilaient les causes et l'origine, et ces deux mesures assuraient la rentrée des soixante-onze, dont la présence fixait la majorité

jorité dans le parti modéré, qu'on pouvait appeler le parti réparateur. IX.e Ep. An 3.e

Le rapport de la commission produisait beaucoup de faits, tous prouvant que Carrier n'était, dans les départemens de l'ouest, qu'un émissaire chargé d'y amener la subversion par le désordre et par les excès.

On le voit rejetant avec menaces toutes les remontrances des autorités municipales; livrant, malgré leurs représentations, des convois de vivres et de munitions, sans escorte, et qui tombaient entre les mains des Vendéens; faisant fusiller les insurgés qui venaient déposer leurs armes : toutes les noyades exécutées par ses seuls ordres, plusieurs centaines de prisonniers exécutés sans jugement; tous ces excès n'étaient pas ceux d'un frénétique, et ne pouvaient être que le résultat d'un système.

Carrier ne se justifiait qu'en alléguant les ordres des comités, les lois existantes.

« Combien sa gloire doit lui peser, disait
« une feuille périodique du moment! Sa cé-
« lébrité le tue; il est sombre, hagard, pensif,
« morne, pâle, défiguré, la bouche béante,
« les muscles contractés. Il sue, dit-on, le
« sang dont il s'est abreuvé. On assure qu'il a

IX.e Ep. An 3.e « voulu se détruire : ses amis le lui ont con-
« seillé ».

Le rapport fut fait par Laignelot, et il déclara que, seul dans le comité, il n'avait pas été d'avis de conclure à l'arrestation, parce que, disait-il, l'inviolabilité des représentans ne lui paraissait pas assez assurée par les formes constitutionnelles proposées, mais non encore adoptées.

Ce rapport était moins un discours qu'une série de faits et de preuves tirés, soit des lettres de l'accusé, qui rendait compte de ses mesures au comité de salut public, soit des arrêtés qu'il avait signés, soit des actes des autorités qui se justifiaient sur ses ordres.

Pour se dispenser de comparaître, Carrier s'excusa d'abord sur son état de maladie; mais sommé de nouveau, il se présenta, et lut une défense faite avec beaucoup d'art et de ménagemens; motivant ses mesures sur les ordres qu'il avait de terminer la guerre de la Vendée à *tout prix*. Il nia ce qu'il ne pouvait pas avouer, les massacres d'enfans, de femmes, les noyades de prêtres; il prétendit qu'il ne les avait pas *ordonnés* : mais il ne se disculpait point d'avoir souffert qu'on les exécutât.

Les détails qu'il fut conduit à donner sur la guerre de la Vendée prouvèrent à quel point le fanatisme et l'esprit de parti y avaient exalté les ames. Il s'excusa du meurtre des femmes et des enfans, sur ce qu'ils avaient été saisis armés, et sur le champ de bataille; il crut justifier les horreurs commises, en les présentant comme des représailles nécessaires des mêmes cruautés exercées par les Vendéens sur les soldats de la république. Il en résultait seulement que ces calamités générales ne laissaient aux partis opposés qu'à se disputer la triste excuse de la priorité des forfaits. Dans la même séance, l'acte d'accusation fut décrété à l'unanimité de plus de cinq cents votans; deux seulement émirent un vote conditionnel. Aussitôt Carrier, qui avait prononcé sa défense à la tribune, descendit à la barre. Il demanda d'être gardé en arrestation chez lui, et les gendarmes l'y conduisirent. IX.e Ep. An 3.e

Ce même jour, des Jacobins qui avaient dit à leur tribune qu'ils lui feraient un rempart de leurs corps, essayèrent quelques mouvemens dans les faubourgs et au Palais-Egalité; mais ils furent aisément contenus, et les groupes se dispersèrent au seul aspect de la force armée.

IX.e Ep. An 3.e La voix du peuple était contre eux, et l'unanimité du décret de la Convention rangea de son côté tout ce qui n'était pas personnellement lié aux Jacobins, et qui pouvait espérer de se mêler, sans être reconnu, dans les rangs de leurs adversaires.

Ceux qui composaient les comités régulateurs, instruits à l'école des révolutions, connaissaient le prix du temps et des circonstances. Le procès de Carrier allait commencer, et mettre de plus en plus à découvert tous les crimes dont les Jacobins s'étaient rendus responsables. Un de leurs défenseurs, quelques jours avant, avait voulu rappeler leurs anciens services. « Ce ne sont plus les « mêmes, lui criait-on de toutes parts ». Les comités venaient de fermer une réunion appelée le *club électoral*. On regardait ce club comme un centre de ce qu'on appelait l'aristocratie : par un contraste trop bien fondé d'après les systèmes d'alors, d'autres le nommaient l'*avant-garde des Jacobins*. Cette réunion, comme toutes celles qui existaient alors, était un composé d'émissaires de tous les partis, et de quelques hommes de bonne foi qui croyaient retrouver leur opinion dans l'opinion simulée des chefs. Les papiers avaient été

saisis, mis sous les scellés, et les président et secrétaire envoyés en prison : cet acte d'autorité fut approuvé par la Convention, à qui on n'en fit part qu'après qu'il fut consommé. IX.e Ep. An 3.e

C'était un moyen très-adroitement ménagé pour suivre la même marche dans l'affaire des Jacobins, et ce premier exemple en était aussi un d'impartialité.

Le rapport entendu, on avait prononcé la suspension provisoire des séances des Jacobins. Ce n'était qu'un essai, une tentative sur l'opinion publique; car en même temps on protestait encore que loin de songer à détruire les sociétés populaires, on voulait les épurer pour les rappeler à l'importance de leurs fonctions : mais les Jacobins, soit d'eux-mêmes, soit qu'ils y fussent poussés par ceux qui les conduisaient à leur chute, les Jacobins donnèrent bientôt motif à des mesures complètes pour leur anéantissement. Dès le soir même du jour où la suspension de leurs séances avait été décrétée, ils se réunirent en armes au local accoutumé, et là leurs orateurs renchérirent encore sur les menaces des jours précédens. Un d'eux s'écria : « Il y a des Jacobins de « tous les temps et de toutes les circonstances. « Quand on les a vus opprimés, certains per-

IX.e Ep. An 3.e « sonnages les ont abandonnés : *aujourd'hui « que la faction ennemie va être bientôt pu- « nie*, vous aurez plus de Jacobins que cette « salle ne peut en contenir. Quand les fac- « tieux seront abattus, leurs adhérens se « diront Jacobins ». Il fut question ensuite de ce qui se passait aux Tuileries et au Palais-royal, où un parti nombreux réussissait presqu'à faire dominer le cri de *vivent les Jacobins*. Un membre rapporta qu'il avait vu aux Tuileries un groupe d'*aristocrates* qui demandaient la tête de Carrier; que l'un d'eux avait ajouté : « Et la Convention, qu'en ferons-nous ; « elle qui a fait assassiner les hommes inno- « cens pendant le règne de Robespierre »?

Léonard Bourdon parla ensuite, et fut remplacé par Gaston ; mais pendant la harangue de celui-ci, un grand tumulte se fit entendre à l'extérieur : les galeries en furent agitées ; le président se couvrit en vain pour rétablir le calme; des pierres lancées du dehors tombaient au milieu de la salle : les femmes qui remplissaient les galeries se précipitèrent vers les portes ; elles furent traitées ignominieusement par la multitude qui remplissait les cours, et qui ne cessait de crier : *Vive la Convention ! A bas les Jacobins, les Jacoquins, les brigands !*

Un orateur prit la parole, essaya de rappeler les Jacobins à leur antique énergie, et les exhorta à mourir, mais en Romains, sur leurs chaises curules. Alors on se leva en masse, en criant : *Vive la République !* On tenta une sortie : les portes furent brusquement ouvertes, et la lutte s'y établit. On entraîna même dans la salle quelques prisonniers, que l'on mit sous la sauve-garde de la société, en les plaçant à côté du président, et en leur mettant le bonnet rouge sur la tête. Cependant un grand nombre de membres s'étaient échappés pendant le tumulte : ils furent obligés de traverser la rue Saint-Honoré au milieu des huées et des insultes de quatre ou cinq mille spectateurs. Alors les commissaires envoyés par les comités de la Convention intervinrent, réussirent à calmer le peuple et à le résoudre à se retirer. Le lendemain, les Jacobins s'étant encore rassemblés, les groupes réunis aux Tuileries délibérèrent s'ils réclameraient la force armée, ou s'ils iraient eux-mêmes expulser les Jacobins. Ce dernier parti prévalut; mais tout s'étant borné à environner la salle sans voies de fait, les mesures prises par les comités purent s'effectuer sans trouble. A trois heures du matin, les commis-

IX.e Ep. An 3.e saires accompagnés de la force armée, se rendirent au lieu des séances des Jacobins, congédièrent les membres qui s'y trouvaient, et mirent le scellé sur leurs papiers. L'opinion qui avait préparé cette grande mesure la soutint sans effort et sans contradiction. L'esprit public du moment applaudit, et la Convention ratifia le lendemain, par un décret, tout ce qu'avaient fait ses comités.

Ainsi se termina l'existence de cette société célèbre. Formée, à son origine, c'est-à-dire, dès le commencement des états-généraux, par une réunion, sans caractère et sans prétention, de quelques députés des provinces de Bretagne, du Dauphiné et du comté de Bourgogne, elle ne fut long-temps que le foyer du civisme et le centre d'union des amis de la liberté publique. Les oppositions de la Cour lui donnèrent quelque consistance; et dès l'époque de la réunion spontanée au jeu de paume de Versailles, cette société, ou plutôt cette association volontaire, servit de fanal à l'opinion, aux événemens du 14 juillet.

L'influence personnelle de plusieurs de ses membres avait acquis par cette affinité un plus haut degré de force et de prépondérance. Sans que l'association eût encore ni bureau

ni délibérations organisées, on y discutait déjà ce qui devait être discuté dans l'Assemblée nationale. IX.e Ep. An 3.e

Après le 6 octobre, elle vint s'établir à Paris dans l'enceinte du couvent des Jacobins, la même où s'étaient tenues jadis les assemblées de la Ligue. Bientôt la nef de l'église put à peine contenir les nouveaux adeptes; et la sociétés, en étendant sur toute la France ses affiliations, parvint à former un Etat dans l'Etat, une république dans le royaume, et devait être sous peu un empire dans la république. Pendant toute la session de l'Assemblée constituante, le club des Jacobins, qui s'intitula *Société des Amis de la constitution*, exerça une grande influence. Les premiers orateurs de l'Assemblée représentative y allaient capter ou conquérir la popularité. Mirabeau y domina long-temps, avant de s'en séparer. Dès-lors être exclu des Jacobins était une présomption d'incivisme. L'arrestation de Louis XVI à Varennes fut l'époque de la scission déclarée entre l'Assemblée nationale et les Jacobins : plusieurs de leurs chefs les plus accrédités s'en éloignèrent; et c'est alors que Danton y acquit de la prépondérance, et commença sa célébrité. A la

IX.e Ep. An 3.e fin de la session constituante, la puissance des Jacobins était déjà telle, que l'Assemblée ne crut pouvoir mettre son ouvrage à l'abri de leurs atteintes, qu'en portant un décret qui leur ôtait le droit de pétition collective, et leur interdisait toute affiliation avec les sociétés départementales : loi insuffisante, qui leur prouva seulement qu'on les craignait, sans qu'on eût la force de les combattre. Ils continuèrent leurs correspondances extérieures sous un nom quelconque, signèrent individuellement les pétitions qui ne devaient pas être collectives ; et cette formalité ne fut même pas long-temps observée.

Robespierre y régnait déjà. A la fameuse journée du Champ-de-Mars, les insurgens furent hautement soutenus dans les séances des Jacobins : elles étaient dirigées par les nouveaux députés désignés, et le renversement de la constitution de 1791 y était le but presque avoué des émissaires de tous les partis. Ils ne pouvaient espérer de prévaloir que par la ruine de l'ordre établi et reçu. Chaque séance de l'Assemblée législative n'offrit, pour ainsi dire, qu'une action théâtrale, dont la répétition s'était faite la veille aux Jacobins. Tous les hommes probes qui n'a-

vaient vu dans une révolution que le moyen d'arriver à un gouvernement libre, s'en étaient retirés. IX.e Ep. Au 3.e

Ce fut à la tribune des Jacobins que se préparèrent hautement et sans détour les journées du 21 juin et du 10 août; mais on ne peut leur imputer celle du 2 septembre. Il a été déjà remarqué qu'il n'y fut jamais question de cette journée.

Ils avaient cependant reçu déjà ce grand renfort d'hommes inconnus dont se plaignaient même ceux des anciens fondateurs qui y restaient encore. Alors les Jacobins n'eurent plus de contrepoids, et dominèrent despotiquement: ils disposèrent des élections de Paris pour la Convention nationale; et par leurs affiliations, de presque toutes celles des départemens. Ils disposèrent enfin de la Convention même, après le 31 mai, journée qui fut le tombeau de la liberté des personnes, des propriétés et des opinions.

Robespierre régna par eux et sur eux. Tout ce qu'il disait était systématiquement applaudi aux Jacobins, et tout ce qu'il y avait dit devint loi pour la Convention. Au fond de l'antre d'où il dictait ses oracles, se formait dans les ténèbres le génie de la terreur, qui,

IX.e Ep. An 3.e lorsqu'il eut acquis ses forces et sa taille monstrueuse, sortit tout-à-coup, et parut armé du glaive de la loi et de la hache révolutionnaire. Tout trembla à son aspect : ceux même qui l'avaient élevé et nourri devinrent sa proie ; il dévora tous ses auteurs, et Robespierre le dernier.

Cependant la puissance des Jacobins avait été trop bien établie pour que la Convention osât se flatter de l'avoir terrassée d'un seul coup.

Les hommes qui avaient exercé cette terrible puissance étaient trop intéressés à la relever, ils avaient une trop longue expérience de l'art de l'exercer, et d'en manier les ressorts, pour qu'on pût espérer qu'ils céderaient sans combat. Les comités furent avertis que les Jacobins, dès le lendemain de la clôture de leur salle, se réunissaient dans celle de la section des Quinze-vingts au faubourg Saint-Antoine. Ils avaient rallié à eux des membres de ce club électoral, également fermé. Un orateur prit la parole après la lecture de quelques écrits contre la Convention. « Braves ci-« toyens du faubourg Antoine, dit-il, les « défenseurs des droits du peuple, nos mal-« heureux frères les Jacobins, sont persécu-

24 brumaire. 14 nov. 1794.

« tés; ils viennent dans notre sein. Allons « au faubourg, se sont écriés vos frères; là, « nous serons accueillis; là, nous prépare- « rons des coups plus sûrs; là, nous pren- « drons des mesures pour délivrer la Con- « vention nationale de l'esclavage et frapper « nos ennemis ». IX.e Ep. An 3.e

Cette harangue fut rendue à la Convention par le rapporteur des comités, Armand de la Meuse. Il annonça en même temps que les chefs étaient connus; que l'on savait ceux qui avaient été chez les marchands commander vingt milliers de bonnets rouges, et acheter des pistolets; que deux des principaux orateurs, Tiscot et Fronville, étaient arrêtés. Tallien, dans cette lutte encore douteuse, se prononça avec force; et depuis le 9 thermidor, sa conduite énergique et soutenue influa beaucoup sur la prépondérance que le parti modéré acquit contre le parti des Jacobins. On fut juste alors : l'arrestation des principaux chefs n'en imposa pas encore assez pour dispenser les comités d'une surveillance active et continuelle. De nombreuses divisions de la force armée parcouraient les rues, et de fortes réserves étaient tenues réunies dans les places publiques.

IX.e Ep. An 3.e Mais ce succès assuré fit hâter les mesures nécessaires pour en recueillir tous les avantages.

Le procès de Carrier et la rentrée des soixante et onze députés bannis devaient en être le complément. Cet acte d'une juste réhabilitation se fit avec la dignité convenable. On avait nommé une commission, ordonné un rapport: mais l'opinion était faite, et l'assentiment général rejeta toutes les formalités. Le rapporteur du comité, Merlin de Douay, parut à la tribune, et dit : « Vos comités de gou-« vernement, conformément au décret rendu « hier et à plusieurs décrets précédens, se « sont occupés du sort de ceux de vos col-« lègues qui ont été mis en arrestation. Ils « vous proposent de décréter qu'ils seront « sur-le-champ rappelés dans le sein de la « Convention ».

18 frimaire. 8 déc. 1794. Le décret fut porté par acclamation, au bruit des applaudissemens réitérés par trois fois dans la salle et dans les tribunes. A la liste des membres rappelés, on en ajouta plusieurs qui avaient été omis, et qui furent reçus sans contradiction. C'était le jour du triomphe du parti réparateur. Thomas Payne y fut expressément compris. Dans la même séance,

on révoqua le décret d'expulsion contre les nobles et les prêtres; et Cambacérès se levant dans le mouvement de la joie générale, demanda l'amnistie pour tous les délits révolutionnaires autres que ceux réputés crimes capitaux par le code pénal. L'Assemblée y répondit d'abord par un élan; on s'écria: *Vive la patrie! vive la liberté!* Cependant la proposition fut renvoyée à un examen des comités. Le lendemain, Tallien demanda la suppression des tribunaux révolutionnaires. Thuriot appuya; mais la crainte et la méfiance suspendirent les décisions: on crut voir dans cette mesure un piége adroitement tendu par les meneurs de ce qui restait de Jacobins épars, et Clauzel s'y opposa fortement. On craignit même de s'être trop promptement livré à un enthousiasme dangereux; et l'Assemblée, par un retour sur les premiers mouvemens du caractère national, décréta, comme correctif, qu'elle ne recevrait aucune demande en révision de jugemens rendus par des tribunaux criminels, portant confiscation de biens au profit de la république, et exécutés pendant la révolution. Mais bientôt des temps plus calmes permirent des décrets plus justes. IX.e Ep. An 3.e

Tout semblait se disposer au-dehors pour

IX.e Ep. An 3.e en hâter le moment. Les armées républicaines, par-tout victorieuses, s'étaient établies sur le pays ennemi; les alliés, par-tout repoussés et lassés de la guerre, faisaient pour leur paix particulière des avances que le Gouvernement accueillait, et que l'Angleterre seule s'efforçait d'éloigner, par son influence, par le souvenir des sacrifices qu'elle avait faits, et par ceux qu'elle offrait de faire encore.

Les Cercles de l'Empire s'étaient prononcés les premiers. L'électeur de Mayence avait communiqué aux autres co-états de l'Empire cette note officielle : *Ne conviendrait-il pas de s'occuper des moyens de hâter la paix ?* Cette note, portée à la diète de Ratisbonne, et communiquée par elle à l'Empereur, ne reçut point de lui, comme chef de l'Empire, une réponse négative. Il s'étonnait seulement que les premières ouvertures de paix eussent été faites sans sa participation et sans celle des grandes puissances belligérantes : c'était désigner l'Angleterre. L'Empereur annonçait qu'il prenait le terme de six semaines pour répondre définitivement : c'était dire encore que ce délai était destiné à prendre l'avis du cabinet britannique, dont les vues et l'intérêt ne pouvaient être douteux. Le Gouvernement français

çais annonçait hautement, et les comités le disaient dans la Convention, que l'on ne voulait point de paix avec l'Angleterre, et qu'il ne pouvait être question que de paix partielles et continentales, afin d'aller à Londres demander aux ministres anglais compte de leurs intrigues et de *la guerre cruelle* qu'ils avaient faite dans l'intérieur de la république. On savait déjà que la paix se traitait à Bâle avec l'Espagne, et qu'un envoyé accrédité s'y était rendu : on savait aussi qu'un officier prussien était venu à Paris, s'était rendu au comité de salut public, de là à Bâle, où il avait été suivi immédiatement par deux membres de la Convention, Treilhard et Echasseriaux, nommés commissaires par les comités. IX.e Ep. An 3.e

L'or et la politique de l'Angleterre furent donc employés pour rompre à tout prix les négociations qui s'entamaient. La Prusse avait d'autres intérêts ; et ses nouvelles conquêtes dans la Pologne, agitée en ce moment par des troubles, occupaient son attention et ses forces. Cependant les vingt mille Prussiens qui d'abord avaient été rappelés, furent laissés sur le Rhin, et employés à la défense extérieure des places de Mayence et de Manheim, déjà assiégées. D'ailleurs, le but politique de

IX.e Ep. An 3.e la Prusse était atteint, et ses intérêts étaient séparés de ceux de la maison d'Autriche. On pouvait donc compter sur la paix avec la Prusse, et elle fut signée peu de temps après.

La Russie était obligée d'ajourner ses ressentimens contre la révolution française. Les affaires de Pologne l'occupaient aussi ; et depuis la prise de Varsovie, Catherine, qui méditait l'extinction de cette monarchie devenue constitutionnelle, ne pouvait encore prendre une part active à la guerre que l'Autriche allait soutenir seule.

Les autres états du Nord gardaient leur système de neutralité armée : ceux d'Italie n'étaient pas encore assez pressés par les armées françaises pour être forcés de se déclarer ; mais leur intention n'était pas douteuse ; le sort des armes et la nécessité devaient seuls décider de leur politique. Le roi de Sardaigne, avec des auxiliaires autrichiens, défendait encore ses états. En Angleterre même, toutes les opinions n'étaient pas favorables aux ministres : le parti de l'opposition, actif, mais faible dans le parlement, comptait de nombreux adhérens dans la nation. Un fait particulier fournit bientôt la preuve de cette disposition des esprits. La liberté de la presse

autorisait tous les écrits en faveur de la France, et le droit dont jouissaient les citoyens de s'assembler paisiblement et sans armes autorisait la réunion des sociétés politiques connues sous le nom de *clubs*. Dans une de ces réunions, un Anglais, *Hornetooke*, avança quelques propositions relatives et favorables à la révolution française. Il y parla avec éloge de la journée du 10 août. Comme président de cette société, il avait envoyé et signé une adresse à la Convention de France. Dans une lettre adressée à une autre société anglaise, il avait écrit ces mots : *La liberté faisant au berceau des efforts d'Hercule pour étouffer les serpens de la monarchie et de l'aristocratie.* IX.e Ep. An 3.e

Hornetooke, traduit au tribunal, et défendu par Erskine, fut acquitté. Le *verdict* des jurés prononça le *not guilty*, aux acclamations d'un immense auditoire.

La mise en liberté de l'accusé fut une fête populaire : son défenseur et lui furent conduits en triomphe dans leur voiture traînée par les hommes du peuple; et la présence des magistrats fut nécessaire pour dissiper la multitude qui se pressait autour d'eux. Cet échec fut un avertissement pour les ministres : et ils ne tardèrent pas à tirer parti des circons-

IX.e Ep. An 3.e tances pour donner à leur autorité toute l'extension qu'ils pouvaient exiger.

Le mécontentement public s'en accrut, et les pertes du commerce vinrent y ajouter encore. Depuis le combat naval où le commissaire-représentant Jean-Bon Saint-André, commandant de la flotte républicaine plus que l'amiral Villaret-Joyeuse, avait perdu sept vaisseaux de ligne, le système maritime du gouvernement français avait changé : ne pouvant plus disputer l'empire de la mer avec ses escadres, il avait pris le parti d'employer à la course tous les gens de mer sur les bâtimens légers. Les corsaires désolaient le commerce anglais ; on interceptait de grands convois marchands ; et les succès dans ce genre de guerre, où la France n'avait plus rien à perdre, la dédommageaient en partie de la privation des denrées coloniales. La France éprouvait de la pénurie ; mais le commerce anglais souffrait des pertes réelles par les prises nombreuses journellement amenées dans les ports de la république.

Ce combat naval du 2 juin fut l'échec le plus considérable que reçut la marine française depuis la fameuse bataille de la Hogue. Les récits divers qui furent publiés dans le temps

exigent que l'histoire rétablisse les faits, et rappelle de plus loin l'état de la marine républicaine à cette époque. IX.e Ep. An 3.e

Lorsque l'émigration l'eut privée de presque tous ses officiers, que la politique anglaise sut attirer et envoyer ensuite sur le rivage de Quiberon, ils purent être remplacés par des hommes de mer courageux et expérimentés; mais qui, n'ayant pas été élevés pour le commandement, n'avaient pu acquérir ces grandes connaissances de tactique qui, dans toutes les batailles de la guerre précédente, avaient donné des avantages à la marine française. Le gouvernement révolutionnaire, enhardi par les succès de ses armées de terre, ne sentit pas la différence qui existe entre ce service, où le subordonné est toujours sous la main du chef, où tous les mouvemens peuvent être commandés de près et à l'heure, où l'exécution peut en être calculée et surveillée sans laisser d'excuse à la désobéissance, et le service maritime, où les élémens se placent si souvent entre le commandement et l'exécution, et peuvent servir de prétexte à la mauvaise volonté et à la jalousie du commandement, où l'impéritie du subordonné n'est pas toujours à portée d'être rectifiée par le chef. Les comités de gouverne-

IX.e Ep. An 3.e ment, voulant recréer une marine, parce qu'ils éprouvaient que rien ne leur était impossible ailleurs, les équipages furent formés : mais le *jacobinisme* y pénétra ; la liberté exagérée qu'il proclamait ne s'alliait point avec la discipline militaire, nécessairement plus sévère encore dans les flottes que dans les camps. Il y eut des insurrections à bord des bâtimens : on fut obligé de mitiger le code maritime. Le prestige des préjugés, qui agit plus encore dans la hiérarchie militaire que dans le civil, manquait aux rapports journaliers entre les chefs et les subordonnés ; les devoirs n'étaient reconnus, consentis qu'au nom de la loi, qui, trop nouvelle, ne pouvait remplacer immédiatement le pouvoir de l'habitude. Il en résulta que, dans les combats partiels, où chaque capitaine de navire ne prenait d'ordres que de lui-même, les succès furent balancés ; mais dans les batailles rangées, où le succès appartient plus encore à l'art qu'à la valeur, l'avantage resta aux marins anglais. Ainsi, l'année précédente, l'escadre de la Méditerranée n'avait échappé aux forces supérieures de l'escadre anglaise, qu'en se fortifiant dans le golfe de Juan, où elle s'était embossée sous la protection des batteries de terre.

Au commencement de l'année, on avait armé dans le port de Brest une flotte de vingt-six vaisseaux de ligne; mais comme, aux armées de terre, on avait établi la surveillance d'un ou de plusieurs commissaires-représentans membres de la Convention nationale, on voulut aussi prendre cette mesure pour la direction de la flotte. Jean-Bon Saint-André, qui s'était attribué la direction des affaires maritimes, monta le vaisseau amiral *la Montagne*, de 110 canons. IX.e Ep. An 5.e

L'amiral anglais Howe croisait sur les côtes de France avec une escadre d'environ trente vaisseaux, dont quelques-uns se trouvèrent détachés au jour de l'action. Les forces étaient à-peu-près égales, vingt-deux vaisseaux de ligne; mais les Anglais avaient un plus grand nombre de vaisseaux à trois ponts. Les flottes ennemies manœuvrèrent en vue l'une de l'autre pendant la journée du 28 mai: le 29, l'amiral anglais, s'apercevant que le signal qu'il avait fait de couper la ligne de l'ennemi, n'avait pas été bien conçu par l'avant-garde de son escadre, il vira de bord vers les deux heures, et seul, montant le vaisseau *la Reine Charlotte* de 100 canons, pénétra dans la ligne française, et la coupa à sept ou huit vaisseaux

IX.e Ep. An 3.e de son arrière-garde. Il courut quelque temps la même bordée que l'armée française, et s'éleva ensuite pour canonner un vaisseau à trois ponts qui avarié dans ses agrès, s'efforçait de rentrer dans la ligne.

Le Bellérophon, vaisseau anglais, avait suivi la marche de son amiral; mais il ne put couper la ligne française qu'au deuxième vaisseau en arrière du point de cette ligne où l'amiral avait pénétré.

Le Léviathan, suivi du reste de l'arrière-garde, essaya la même manœuvre; mais toute cette partie de la ligne anglaise fut vigoureusement repoussée, et obligée de se prolonger bord à bord de la ligne française jusqu'à son arrière-garde. Les deux vaisseaux anglais *l'Amiral* et *le Bellérophon* restèrent ainsi séparés de leur flotte depuis le 29 au soir jusqu'au 31 au matin.

Un épais brouillard couvrit tout-à-coup les deux armées, qui, ne s'apercevant que dans des momens d'éclaircis, ne purent agir l'une contre l'autre.

Le brouillard s'étant dissipé le 31 à midi, les deux flottes se découvrirent à environ sept milles de distance. La ligne française était formée; les Anglais formèrent la leur. Les vais-

seaux de la république, ne voulant pas s'exposer IX.e Ep. An 3.e
à manœuvrer devant la ligne ennemie formée et stationnaire, ils tinrent le vent, et la journée se passa ainsi. La nuit, les deux flottes se maintinrent en présence, les frégates placées de part et d'autre dans l'intervalle qui les séparait.

Le centre de la flotte française se trouvait opposé à l'avant-garde de la flotte anglaise, mais celle-ci augmenta de voiles, afin de se trouver au retour du jour dans toute sa ligne en face de la ligne française. La nuit fut employée P. justif. N° 2.
en préparatifs de combat, et le caractère de chaque nation se conservant, l'ordre et le silence régnèrent tout d'un côté, la gaîté régna de l'autre, la nuit se passa à boire et à chanter des chansons patriotiques.

Dès que le jour parut, la flotte anglaise s'approcha, et à la distance de trois milles elle tint le vent. A sept heures, l'amiral anglais fit le signal pour porter sur la ligne ennemie, et pour que chaque vaisseau gouvernât de manière à combattre bord à bord le vaisseau ennemi qui lui était opposé. Alors le vaisseau français qui était à l'arrière du vaisseau amiral *la Montagne*, serrant trop son intervalle de l'avant, laisse un vide derrière lui: Howe saisit ce moment; il force de voiles,

IX.e Ép. An 5.e coupe la ligne, et fait en même temps le signal pour que chaque vaisseau porte dans la ligne ennemie; ce que, dans leur tactique navale, les Anglais appellent *closer action*. L'intervalle perdu laissa à l'amiral anglais le moyen d'approcher *la Montagne* à la hanche : elle soutint avec une grande perte cette position désavantageuse, avant de pouvoir présenter le côté à son ennemi. Les deux armées étaient mêlées et confondues; on se battait à la portée du pistolet. Le combat fut long et meurtrier. Lorsqu'il cessa, les deux flottes étaient extrêmement maltraitées. Il n'en est pas des combats de mer comme de ceux que se livrent les troupes de terre sur un espace étendu, découvert à l'œil du général, qui peut voir au loin pendant l'action, et communiquer, par des rapports et par des ordres, avec toutes les parties de son armée. A la mer, dès que les détonnations de mille bouches à feu ont couvert l'espace d'épais tourbillons de fumée, l'œil n'aperçoit plus rien, le commandement ne peut plus se communiquer; et l'issue du combat, abandonnée à la fortune, ne dépend plus que d'elle et des mesures qui ont précédé l'engagement.

Pendant deux heures, *la Montagne*, au

milieu de cinq vaisseaux, fut invisible pour IX.e Ep. An 3.e
le reste de la flotte. Enfin, les bâtimens désemparés, ne gouvernant plus, arrivèrent, et se trouvèrent hors de la ligne; sept vaisseaux de l'escadre française restèrent en cet état sur le champ de bataille, et furent amarrinés par l'ennemi. La nécessité d'en imposer au peuple dans l'état de révolution, ne saurait excuser le rapport du commissaire-représentant, qui, rendant le compte pénible de son désastre, osa dire qu'il avait laissé ses sept vaisseaux à la poursuite de l'ennemi; ils le suivaient, mais rentrant en triomphe dans la rade de Portsmouth, où l'amiral anglais vint jeter l'ancre, fut reçu aux acclamations publiques, et visité à son bord par la famille royale.

Jamais, sur l'Océan, deux flottes n'avaient été plus déterminées à vaincre; on savait à Londres que l'ordre donné à l'amiral français, s'il eût été vainqueur, était de faire voile immédiatement pour la rade de Spithead.

La mort, ou la victoire, était écrit en lettres d'or, sur des pavillons de soie bleue, arborés en différens endroits des vaisseaux français.

L'émulation produite par les succès des armées de terre, avait inspiré aux marins une résolution d'enthousiasme : ils avaient

IX.e Ép. An 3.e juré de vaincre, ou de s'ensevelir dans les flots. Le vaisseau *le Vengeur* coula bas, non, comme on le dit alors, en refusant d'amener son pavillon, et s'enfonçant aux acclamations de l'équipage, *vive la république; le Vengeur*, désemparé de tous ses agrès, fut amariné; l'ennemi ne put parvenir à sauver qu'une partie de l'équipage; mais il est également vrai que tout ce qui restait à bord, se voyant descendre dans l'abîme, couvrit le pont, et disparut en criant *vive la république*. Cette défaite dut principalement être attribuée à la désorganisation inévitable qu'avaient produite dans la marine les événemens de la révolution; mais jamais, selon le témoignage de ses ennemis mêmes, la marine française n'avait combattu avec plus d'intrépidité.

La flotte de l'amiral Howe remit bientôt à la voile, forte de trente-cinq vaisseaux; elle croisa sur les côtes de France, sans événemens ni entreprises remarquables; elle
7 octob. 1794. rentra ensuite à Torbay, après avoir essuyé une des plus violentes tempêtes dont la mémoire ait conservé le souvenir dans ces parages. La république put remettre en mer une forte escadre pour les Antilles. Les corsaires français conduisirent dans les ports cent

trente-deux prises anglaises. *L'Alexandre*, de soixante-quatorze canons, fut pris par deux vaisseaux de l'escadre commandée par Neully. L'activité des travaux dans le port de Brest promettait au printemps une flotte de cinquante vaisseaux de ligne, après la rentrée de l'escadre qui s'était retirée au golfe de Juan. On préparait à Toulon un armement de quatorze vaisseaux de ligne et de dix mille hommes de débarquement; destinés alors à reconquérir la Corse, qui, d'après le vote d'une assemblée nationale, s'était mise sous la domination de l'Angleterre. Calvi seul, où commandait le général Cazabianca, ne se rendit qu'après avoir essuyé toutes les souffrances d'un long siége, et avoir épuisé toutes les ressources d'une défense opiniâtre. IX.e Ep. An 5.

Aux Antilles, la république avait repris l'avantage. Un corps de troupes de débarquement, aux ordres de Victor Hugues, partit de la Pointe-à-Pitre, à la Guadeloupe, débarqua à Goave, s'avança jusqu'au camp de Berville, et attaqua les troupes anglaises, réduites à quelques centaines d'hommes en état de servir, et commandées par le général Graham, qui se trouvant sans communication, et sans espoir d'être secouru, capitula, et rendit 17 sept. 1794.

IXe Ep. An 3.e Maubourg et Bureau de Puzy, étaient dans les prisons d'Olmutz; ils y étaient resserrés rigoureusement, et même sans communication entre eux : par une prévoyance risible, on leur avait interdit tous les livres où se trouvait le mot *république*; mais par une barbarie inutile, on leur déclara, en les confinant dans leur cellule, « qu'ils ne verraient plus à l'avenir que leurs quatre murailles; qu'ils n'auraient de nouvelles ni des choses ni des personnes; qu'il était défendu de prononcer leurs noms, même entre les geoliers et dans les dépêches de la cour, où ils ne seraient désignés que par leur numéro; qu'ils ne seraient jamais rassurés sur le sort de leur famille, ni sur leur existence réciproque ». Par une prévoyance plus barbare encore, on leur dit « que cette situation portant naturellement à se détruire, on leur interdirait *couteaux*, *fourchettes*, et tout moyen quelconque d'attenter à leur existence ». Lorsqu'ils se plaignirent de ces rigueurs raffinées, on les justifia (étrange aveu!), en disant que c'était le régime d'usage dans les prisons d'état. L'histoire des nations serait peu utile aux hommes, si elle dédaignait le récit des infortunes privées.

On

On se demandait quels droits avaient à exercer deux souverains sur des hommes qui n'étaient pas leurs sujets ? Comme émigrans, ils n'eussent été justiciables que de leur pays ; livrés par les chances de la guerre, ils en pouvaient réclamer les lois. IX.e Ep. An 5.e

Un jeune homme, le médecin *Bollman*, Hanovrien, sans autres motifs que le sentiment généreux de la liberté, conçut et exécuta le projet de les délivrer. Il alla d'abord à Vienne, y passa six mois à y former des liaisons qui pussent le rapprocher du gouvernement ; il se rendit ensuite à Olmutz ; et là, s'aidant des moyens de sa profession et des lettres de recommandation qu'il avait apportées de Vienne, il parvint à se faire appeler auprès de la Fayette, dont la santé était altérée par sa longue détention. Ce médecin déclara que l'air et l'exercice lui étaient absolument nécessaires. Il fallut encore une permission spéciale de la cour de Vienne. Enfin, le gouverneur consentit que la Fayette fût promené sous la surveillance d'une garde sévère.

Au projet généreux de Bollman s'était associé un jeune Américain, Nuger, fils d'un officier de la Caroline, et chez lequel la Fayette avait débarqué pour la première fois en Amé-

IX.e Ep. An 3.e rique. Ils trouvèrent le moyen de lui faire parvenir un avis, se rendirent l'un et l'autre avec des chevaux préparés sous les remparts de la ville, où l'on devait conduire le prisonnier, et tentèrent de l'enlever au moment où ayant écarté quelques-uns de ses gardes, il tâchait de désarmer l'homme qui était resté près de lui. Ses libérateurs parvinrent à le mettre à cheval, avec un si généreux oubli de leur propre sûreté, qu'ils eurent peine à retrouver leurs chevaux pour s'échapper eux-mêmes. Cette perte de temps et les cris des gardiens ayant attiré du monde et des troupes, Nuger fut d'autant plutôt pris, qu'il se sacrifia avec un dévouement d'amitié héroïque. La Fayette et Bollman s'étaient séparés pour faciliter leur évasion. La Fayette fut atteint et repris à huit lieues d'Olmutz; Bollman parvint dans les états prussiens, et fut livré à l'Autriche. Après six mois de cachot, les libérateurs furent transportés hors des frontières. Le jugement parut trop doux; on ordonna de recommencer le procès : mais les victimes étaient déjà délivrées.

Le sort des prisonniers d'Olmutz ne pouvait être beaucoup aggravé : on priva seulement la Fayette des services qu'avait pu jusqu'alors

lui rendre une heure chaque jour son secré- IX.e Ep. An 3.e
taire, qui s'était dévoué volontairement à toutes les chances de la fortune du général, et dont la constante fidélité dans le malheur réclame le nom (Félix) dans une époque de l'histoire, où toutes les conditions de la société furent rapprochées par l'opinion et par la loi.

Quelque temps après, pendant le silence et l'oubli général, on entendit la voix de la raison et de l'humanité s'élever dans le parlement d'Angleterre.

Un guerrier ennemi, Fitz-Patrik, y demanda que la chambre des communes priât le roi d'interposer sa médiation auprès de l'empereur d'Allemagne, afin d'obtenir de lui la liberté des prisonniers d'Olmutz. Cette séance fut mémorable par l'éloquence des orateurs opposés. Fitz-Patrik peignit avec des couleurs vraies et touchantes les souffrances des trois détenus, et le généreux dévouement de leurs épouses, qui avaient demandé à Vienne de partager leurs fers. Madame de la Fayette avait obtenu cette faveur, ou plutôt l'avait surprise à la vigilance des ministres. Bientôt sa santé exigeant quelques jours de liberté, on lui avait laissé la dure alternative de rester en prison, ou d'en sortir pour n'y plus ren-

IX.e Ep. An 5.e trer; elle n'avait pas hésité. Ainsi on avait proposé aux détenus de donner des plans contre la France, et leur indignation avait rivé leurs fers. La motion du généreux Anglais fit une forte impression; on put croire un moment que l'inexorable politique céderait une fois à l'humanité; mais le ministre Pitt, armé de la froide raison d'état, glaça les cœurs, et détourna avec habileté la bienveillance importune. En vain Fox attaqua, combattit, confondit les argumens ministériels avec les armes que Démosthène n'employa jamais plus victorieusement. Son discours, chef-d'œuvre de logique sentimentale, dévoila et confirma des vérités historiques encore incertaines à cette époque. S'adressant au secrétaire de la guerre qui venait de parler: « On « osé, dit-il, nous accuser d'être insensibles à « la destinée de cette foule de malheureux qui « remplissent, dit-on, nos rues, et que la ré- « volution française a précipités dans l'abîme « de la plus affreuse infortune. Je défie le très- « honorable secrétaire de la guerre de citer une « seule occasion où il ait été question de ces « intéressantes victimes du malheur, et où ce « côté de la chambre ne leur ait payé le tri- « but de compassion et de respect qui leur est

« dû. Il est vrai que nous ne leur avons pas IX.e Ep. An 5.e
« exprimé notre intérêt à la manière du très-
« honorable secrétaire, en abusant de leur
« misère, en ne tenant aucun compte ni de
« leur vie ni de leur réputation, en les en-
« gageant, par des promesses toujours trom-
« peuses, dans des entreprises toujours insen-
« sées, en les y forçant par des voies tyran-
« niques, en les envoyant à la boucherie de
« Quiberon, en refusant même à leur mé-
« moire l'accomplissement du dernier vœu
« qu'ils eussent formé en mourant. Mais cha-
« cun a sa manière de s'intéresser, de com-
« patir, de révérer; celle du très-honorable
« secrétaire de la guerre n'est pas la nôtre ».
La motion ne fut pas admise; mais l'Europe fut informée, et les oppresseurs ne purent prétendre ne pas l'être. Trois ans de captivité s'écoulèrent encore jusqu'au temps où la victoire et Bonaparte exigèrent et stipulèrent la tardive délivrance des trois prisonniers. P. justif. n° 3.

DIXIÈME ÉPOQUE.

AN QUATRIÈME.

ARGUMENT. *Invasion et révolution de la Hollande. Etat de la Convention. Affaires de la Vendée. Les Chouans. Jugement de Fouquier-Tinville. Journée du premier prairial. Armée des Pyrénées. Paix avec l'Espagne. Insurrection dans les départemens du Midi. Quiberon. Campagne d'Italie. Siége de Mayence. Passage du Rhin. Progrès rapides et retraite de l'armée de Sambre-et-Moselle. Levée du siége de Mayence. Convocation des assemblées primaires. Acceptation de la constitution. Journée du 13 vendémiaire. Etablissement du gouvernement directorial. Bataille de Loano. Etat politique de l'Europe à l'avénement du Directoire.*

X.e Ep. An 4.e L'ARMÉE du Nord et celle de Sambre-et-Meuse avaient établi leurs cantonnemens sur la rive gauche de la Meuse et du Rhin, et la

Hollande menacée pensait à traiter de la paix. X.e Ep. An 4.e
Deux plénipotentiaires, Brantzen et Replaer, avaient été envoyés aux généraux, puis vers le comité de salut public; mais les propositions dont ils étaient chargés ne parurent pas assez avantageuses.

On savait que depuis la révolution de 1787, il restait en Hollande un parti patriote nombreux : fatigué de l'oppression où il était retenu, il devait favoriser le système de liberté républicaine. Les Etats de Hollande demandèrent une suspension d'armes ; elle fut refusée. La Meuse et le Waahl chariaient déjà des glaçons, et le plan d'envahir la Hollande était formé, si l'hiver, amenant de fortes gelées, ouvrait les barrières que les canaux et les inondations opposaient.

Au commencement de nivôse, les glaces de 7 nivôs. 27 déc.
la Meuse se consolidèrent : alors Pichegru fit ordonner les mouvemens pour pénétrer dans l'île de Bommel, et former en même temps une attaque combinée sur toute la ligne qui bordait la frontière des états hollandais. L'attaque commença au centre ; les brigades des généraux Daendels et Osten passèrent la Meuse sur la glace, et s'emparèrent de l'île de Bommel. Les troupes hollandaises, étonnées

X.e Ep. An 4.e d'une attaque imprévue, firent peu de résistance. Le soldat était exalté : sans canons on attaqua des batteries ; Osten, avec trois bataillons, traversa les inondations, et emporta les forts d'Oweren, Kappelle et Waspik ; les corps avancés parvinrent jusqu'au bord du Waahl, et le passèrent : peu de jours après, la ville fortifiée d'Heusden, bloquée par suite du passage, capitula. Une partie des troupes hollandaises qui défendaient tout ce qu'on appelle le *Bommeler Waard*, craignant d'être coupées de leur retraite à Gorcum, et ne pouvant tenir dans la position du *Bradaal*, se replièrent jusqu'à Dalem : les autres troupes se retirèrent d'abord à *Lœvestein*, puis à *Gorcum*, laissant derrière elles quelques bataillons, qui cependant rejoignirent le lendemain. On s'empara, le même jour, du fort Saint-André, situé au confluent de la Meuse et du Waahl. A la gauche, où les divisions des généraux Bonnaud et Lemaire faisaient l'investissement de Bréda, l'attaque s'effectua le même jour. Tout ce pays marécageux qui couvre en avant les approches de la Zélande, et les îles que forment les embouchures de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, se trouvait ouvert et praticable par le moyen des glaces; de

nombreuses colonnes de cavalerie et d'infanterie l'envahirent sur tout le front de la ligne. Les passages de Zwartenberg et Lamsgut furent d'abord forcés, ainsi que le poste établi à Terheyde. Le corps de troupes hollandaises, craignant d'être coupé de sa retraite sur *Willemstadt*, fut obligé d'abandonner *Steenbergen.* A la gauche de cette attaque, les Français éprouvèrent plus de résistance: aux postes de *Ouden-Bosch*, à celui du Zandt, les Hollandais se maintinrent, et ne firent qu'à la nuit leur retraite sur Willemstadt. X.e Ep. An 4.e

Par ces mouvemens, le centre et la gauche de l'armée se trouvaient portés en avant sur la rive des fleuves glacés, qui n'étaient plus un obstacle. On avait pris dans cette journée beaucoup d'artillerie et fait seize cents prisonniers; un corps entier de troupes hollandaises, poussé jusque sur le rivage du Moerdik, et coupé dans sa retraite sur Willemstadt, fut obligé de capituler.

L'aile droite de l'armée avait de plus grandes difficultés à surmonter. Au-dessus de Nimègue, le cours du Waahl n'était point entièrement arrêté par les glaces; une première tentative n'eut pas de succès. Les alliés s'étaient réunis et renforcés dans cette partie. A la suite

X.e Ep. An 4.e d'un grand conseil qui fut tenu à Utrecht, et où s'étaient réunis les deux fils du stathouder avec les généraux anglais et autrichiens, une attaque fut résolue contre les postes français qui avaient passé le Waahl. Sept mille Autrichiens et Hessois vinrent attaquer le corps de troupes établi à Thuil, et l'obligèrent à repasser le fleuve ; mais ce succès partiel et momentané n'eut aucun résultat : l'impulsion générale et l'invasion simultanée sur tous les points décidèrent l'événement.

Tandis que le prince d'Orange occupait Gorcum avec l'armée des états-généraux de Hollande, l'armée anglaise s'était rapprochée par sa droite, et avait pris position entre Culembourg et le canal de Panderen. Un corps de vingt-cinq mille Autrichiens que l'Angleterre avait pris à sa solde, commandé par le général d'Alvinzy, bordait le Rhin depuis Arnheim jusqu'à Wésel.

La capitulation de Grave assura les derrières de l'armée, et le cours de la Meuse. Cette place venait de se rendre après une résistance de deux mois. Cette défense avait honoré le nom du vieux général Debons, comme autrefois celui de Chamilli le fut par la défense plus opiniâtre encore de cette même

forteresse. Les siéges de Mayence et de Manheim étaient continués par l'armée de Sambre-et-Meuse; une entreprise des armées prussienne et autrichienne pour faire lever le siége de ces deux villes avait échoué. Le général Mœllendorf avait évité d'y prendre une part active, parce qu'à cette époque la paix de son pays avec la république française était près de se conclure à Bâle. Manheim était même en état de capitulation : le fort du Rhin, qui couvre et défend cette ville, venait d'être rendu aux Français, sous la seule condition de ne pas tirer de ce fort sur la ville. X.e Ep. An 4.e

Le passage du Waahl sous Nimègue fut encore facilité par la prise de Thiel, dont une brigade de la division Macdonald s'empara, sous la conduite du général de Winter, qui poussa les postes avancés jusqu'à la petite rivière de Lingen, derrière laquelle s'étendait l'armée hollandaise. Moreau commandait toute cette aile droite de l'armée du Nord. Il pouvait, pendant le passage du Waahl, être pris en flanc par le corps du général Alvinzy. Les généraux Vandame et Compère passèrent à Mellingen, et couvrirent cette droite prenant position sur le canal de Pandenen. Une colonne aux ordres du général Jardon passa 19 niv. 8 janv. 1795. 21 niv. 10 janv. 1795.

X.e Ep. An 4.e le Waahl à Kakerdum ; une autre colonne commandée par le général Regnier le passa à Oye. Lorsque ces deux colonnes furent établies de l'autre côté du fleuve, le général Macdonald passa à Nimègue avec quelques compagnies de grenadiers embarquées dans des bateaux, et s'empara du fort Knodsemburg au moment où les ennemis l'évacuaient. Les Anglais opposèrent quelque résistance. Les Autrichiens tinrent plus long-temps ; et même après le succès, ils revinrent attaquer les postes français sur la rive droite. Ils furent repoussés. On prit encore dans cette journée beaucoup d'artillerie, et on fit beaucoup de prisonniers. Alors les troupes du centre se portèrent en avant de *Thiel*, et firent leur jonction avec les divisions de la droite. Par ces mouvemens en avant, l'armée républicaine, dans ses nouvelles positions, avait sa droite sur la rive gauche du Rhin, depuis Zanten jusqu'à Schentzen. L'occupation des places sur la Meuse, Ruremonde, Venloo et Genep, assurait ses communications en arrière ; le centre occupait le pays entre la Meuse et le Waahl, et se prolongeait vers la gauche dans l'île de Bommel jusque vers Heusden et Gertruidenberg ; la gauche de l'armée formait

le blocus de Bréda, par ses derniers mouvemens en avant jusque vers Willemstadt et sur les bords du Moerdik. Au moyen de ces développemens, tout le territoire hollandais était immédiatement menacé d'une invasion, dont ses barrières accoutumées ne pouvaient plus le défendre. X.e Ep. An 4.e

Dans cet état de choses, la province d'Utrecht, qui était la plus proche du danger, assembla ses états, et le résultat de leur délibération fut porté par des commissaires aux états-généraux. Ils y déclaraient que les circonstances obligeaient cette province à traiter de sa capitulation particulière. On eut un moment l'espérance que la nature arrêterait les progrès de l'armée républicaine. Un dégel subit rompit les glaces du Waahl, et sépara ainsi l'armée. Tout ce qui avait traversé le fleuve se trouvait sans communications, engagé dans un pays ennemi. Les commissaires de la Convention prirent en hâte des mesures pour approvisionner les troupes qui se trouvaient enfermées entre le Waahl et le Rhin, dans le territoire compris entre ces deux fleuves, et que l'on appelle l'île de Betuwe. On avait de justes alarmes; l'armée pouvait être forcée d'hiverner dans cette 22, 23 nivôse. 11, 12 janv.

X.e Ep. An 4.e 30 niv. 19 janv. 1795.

ôter : on annonçait en même temps une entière sûreté pour leurs personnes et leurs propriétés ; enfin, on convoquait le peuple dans une église pour y prendre connaissance des nouvelles formes à établir dans le gouvernement. Tout s'exécuta en paix et sans désordre. Le même jour, la cocarde aux couleurs nationales fut arborée, et l'arbre de la liberté planté sur la place publique.

A Amsterdam, la révolution s'opéra avec des formes moins populaires, mais dont le résultat fut le même. Les citoyens du parti patriote de 1787 s'assemblèrent dans une hôtellerie, et signifièrent aussi aux magistrats qu'ils ne pouvaient répondre de la sûreté de la ville, si les armes n'étaient rendues aux citoyens auxquels elles avaient été ôtées en 1787. Les bourguemestres demandèrent pour délibérer, un délai de quelques heures, pendant lequel un aide-de-camp du général Daendels arriva, et remit à ces magistrats un écrit qui les rendait responsables de la tranquillité publique. L'avant-garde de l'armée française était déjà aux environs de la ville; les bourguemestres se démirent de leurs places, et le commandant militaire fut destitué. Le lendemain un officier français prit le commandement

29 niv. 18 janv. 1795.

dement des troupes formant la garnison hollandaise à Amsterdam ; le drapeau tricolor fut élevé sur l'hôtel-de-ville ; une commission de vingt membres fut établie pour remplacer l'ancienne magistrature ; on mit en liberté des citoyens qui, peu de jours avant, avaient été emprisonnés pour avoir présenté une requête contre l'admission des troupes anglaises dans Amsterdam. Enfin, tout étant disposé selon le nouvel ordre de choses, le général Daendels entra dans la ville avec un corps de troupes peu nombreux. X.e Ep. An 4.e

Pichegru était entré en même temps dans Utrecht, après que la capitulation de la province avait été signée. Ainsi, sans troubles, sans voies de fait, presque sans désordre, la révolution de la Hollande s'opéra en peu de jours ; avantage qui ne peut appartenir qu'à une nation depuis long-temps accoutumée aux formes libérales. Le jurisconsulte Schimmelpenninck régla tous les mouvemens, et mérita bien alors de son pays par l'emploi de ses talens et par sa sagesse.

Peu de jours avant, le stathouder s'était rendu à l'assemblée des Etats-généraux ; et là motivant sa détermination sur la force impérieuse des circonstances, il avait d'abord 16 janv. 1795.

X.e Ep. An 4.e demandé au nom de ses deux fils la démission des emplois militaires et des commandemens qu'ils exerçaient dans l'armée hollandaise, et ensuite il s'était lui-même démis de l'autorité dont il était revêtu comme chef du pouvoir exécutif. On observa que les dernières dépêches envoyées par les commissaires hollandais alors à Paris contenaient une lettre à l'adresse de ce prince, et l'on crut que sa retraite y avait été convenue avec le gouvernement français : il s'embarqua à Schevening le même jour avec sa famille, pour passer en Angleterre.

27 niv. 16 janv. Pendant ces mouvemens, l'armée anglaise s'était retirée, de poste en poste, de la province d'Utrecht; et l'armée française, la remplaçant dans tous les points qu'elle évacuait, occupa les places de Vickt, Rhenem et Waquemingen. 28 niv. 17 janv. Les divisions du centre, aux ordres des généraux Leden et Vandame, occupèrent Utrecht et Arnheim. En même temps, l'armée de Sambre-et-Meuse, coordonnant ses mouvemens à ceux de l'armée du Nord, s'étendit sur sa gauche dans le pays de Clèves, et y remplaça les troupes de la droite de l'armée du Nord, destinées à pénétrer dans les provinces au-delà de l'Yssel.

Cependant la révolution se complétait dans les Provinces-Unies. Les Etats-généraux donnèrent à tous les commandans des garnisons l'ordre de n'opposer aucune résistance à l'entrée des troupes françaises, et rendirent en même temps ces commandans responsables de la tranquillité publique. Le système de liberté française remplaça l'ancienne hiérarchie civile des différens ordres qui composaient les députations aux Etats-généraux. Tous les ministres des puissances belligérantes s'étaient retirés paisiblement, après avoir pris congé des Etats; la nation hollandaise conserva au moins les formes extérieures de son indépendance; le président des Etats, Paulus, ménagea avec habileté et avec prudence les droits de sa nation et ceux de la nécessité. La première assemblée se tint à la Haye : l'assemblée se constitua d'abord sous le nom de représentans provisoires du peuple de Hollande. On y *reconnut par acclamation la souveraineté du peuple, les droits de l'homme et du citoyen :* les dignités héréditaires du stathouder, capitaine et amiral-général, furent abolies; le serment fait sur la constitution de 1787 fut déclaré nul; l'administration fut confiée à des comités de salut public, militaire et des finances; les villes

X.e Ep. An 4.e

X.e Ep. An 4.e dont les députations manquaient, furent averties ; enfin, on y statua de donner aux établissemens coloniaux dans les Indes et aux ministres étrangers, notification des changemens qui s'étaient opérés dans le gouvernement de la république.. En même temps, le général en chef Pichegru fit une proclamation qui défendait de désarmer les troupes hollandaises, et l'on afficha sur la porte des églises de toutes les communions cette brève et belle proclamation : *Ici on adore Dieu ; citoyen, qui que tu sois, ne trouble point ce culte.* Les commissaires représentans en publièrent une, dont le premier article était : « Tout militaire « et tout individu à la suite de l'armée qui se « livrera au pillage, sera puni de mort » ; et les réquisitions en nature nécessaires à la subsistance des armées furent faites par les états même du pays. On suivait pour la marche militaire le système adopté de faire opérer partout la révolution par le civil. A mesure que les alliés évacuaient les villes, le nouvel ordre s'y établissait par la bourgeoisie armée ; et les troupes françaises, toujours en très-petit nombre, n'y entrèrent que lorsque le drapeau tricolor flottait sur l'hôtel-de-ville, et lorsque l'arbre de la liberté était planté sur les

places publiques. Les armées occupaient le pays par des postes ou par des cantonnemens. X.e Ep. An 4.e

Les divisions d'avant-garde du centre, conduites par Macdonald et de Winter, s'emparèrent d'Amersfort, ville fortifiée, et qui commande tout le pays au nord d'Amsterdam jusqu'au Leck. Elles occupèrent aussi les lignes de défense de Grebe; leur droite à Rhenem, leur gauche au Zuyderzée. Moreau, avec le centre de l'armée, remplaça les divisions sur le Rhin vers Vaguemigen. Alors Pichegru entra dans Amsterdam; et cette nouvelle, portée à la Convention, y excita un mouvement général d'alégresse et d'enthousiasme. Le même jour, Gertruidenberg capitula; la gauche de l'armée passa le Risbosch sur les vagues congelées, et s'empara de Dordrecht, deux jours après de Roterdam, de la Haye, et du poste retranché à Helvoet-Sluys, où six cents prisonniers français furent délivrés, et huit cents Anglais restèrent prisonniers. L'opinion avait donné des ailes aux armées; et dans le rapport du comité qui rendait compte de ces événemens à la tribune de la Convention, l'orateur s'étant permis de dire, par une figure de rhéteur, que les grenadiers républicains étaient sans doute de grands terroristes, cette expres-

29 niv. 18 janv.

3 pluv. 22 janv.

X.e Ep. An 4.e sion fut repoussée par la politique, qui ne voulut pas que, même au figuré, cette dénomination se plaçât à côté de la victoire; et
5 pluv. 24 janv. l'impression du rapport fut refusée. Ce fut alors que les Etats-généraux expédièrent les ordres pour la reddition de toutes leurs places, et les troupes hollandaises durent prêter serment de ne pas porter les armes contre la république française.

Le centre de l'armée se porta alors en avant. Macdonald s'empara de Naarden ; ses divisions s'établirent, la gauche à cette place, la droite à Amersfort.

Les divisions Moreau se portèrent derrière les lignes de Grebe qui couvrent les rives du Zuyderzée ; et l'armée de Sambre-et-Meuse, se rapprochant de ces mouvemens par sa gauche, occupa Arnheim.

La flotte hollandaise était dans le Zuyderzée, arrêtée par les glaces ; et le moyen que l'on employa pour s'en emparer tenait du merveilleux qui avait caractérisé toute cette expédition. On détacha de l'artillerie et des escadrons de cavalerie légère, qui, traversant les flots consolidés, s'emparèrent des vaisseaux. L'histoire n'avait pas encore d'exemple d'un fait de guerre où une flotte eût été atta-

quée et prise par de la cavalerie. Ces mêmes troupes occupèrent une partie du Nord-Hollande. X.e Ep. An 4.e

La Zélande était encore défendue par le bras de mer qui environne ses îles, et qui n'était pas entièrement gelé. On manquait de moyen pour y faire passer les troupes; mais l'opinion les y avait devancées. La capitulation fut signée d'une rive à l'autre; et les généraux français, accompagnés d'une faible escorte, prirent possession des villes de Middelbourg et Flessingue. Tout le pays sur la rive gauche de l'Yssel était évacué.

La rigueur de la saison, les fatigues de la campagne, la crainte de diviser l'armée en occupant trop de pays en avant, toutes ces considérations dictées par la prudence avaient déterminé à laisser l'armée stationnée derrière les lignes du Grebe, en attendant le retour du printemps. On se contenta d'envoyer en avant de fortes reconnaissances, et de tenir par des corps mobiles le pays entre l'armée et l'Yssel; mais lorsqu'on apprit que l'arrivée d'une patrouille à Hardewick avait décidé les Anglais à abandonner les postes qu'ils occupaient à Zwolle et à Campen, cette retraite précipitée détermina à faire marcher l'armée sur l'Yssel.

X.e Ep. An 4.e La division Macdonald fut portée à Zutphen et à Deventer, et l'aile gauche de l'armée de Sam-
15, 16, 17, 18 pluv. 3, 4, 5, 6 fév. bre-et-Meuse, appuyant le mouvement, et laissant une partie de ses troupes derrière le canal de Pandern, occupa Doesbourg, et garda le canal de Drunes. Le centre de cette armée se trouvait sur la rive de l'Yssel, et avait devant lui tout ce pays marécageux, qu'on appelle le *Twent*, situé entre l'Yssel et le Wecht. Les Anglais l'occupaient encore; mais telle était la force de l'opinion régnante, et telle l'impression de terreur causée par les armées françaises, qu'un seul bataillon de grenadiers, avec un escadron de cavalerie légère, envoyés comme corps avancés sur les villes de Goor-ressen, Almelo et Hardenberg, suffirent pour chasser les Anglais du Twent. Un avant-poste peu nombreux étant arrivé dans cette dernière place, ils évacuèrent précipi-
23 pluv. 11 fév. tamment et en désordre la ville de Cowoerden, dont le même bataillon s'empara. Telles étaient aussi l'ardeur et la confiance des soldats, que, malgré le dégel qui commençait à s'établir, ils firent deux lieues ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.

Ces hommes n'étaient pas cependant des soldats vieillis sous les armes, et endurcis

aux travaux : la plupart étaient des jeunes gens que les réquisitions avaient appelés de leurs foyers paternels cultivateurs paisibles ou citadins aisés, mais dont l'ardeur doublait les forces physiques, dont toutes les facultés étaient exaltées par l'opinion ; et jamais ne fut mieux prouvé cet adage militaire : *A la guerre c'est le courage qui porte les sacs.* X.e Ép. An 4.e

Toute la Hollande était soumise, ou plutôt, ainsi que l'on s'exprimait alors, était conquise à la liberté. Les seules provinces de Frise et de Groningue étaient encore occupées par l'armée anglaise, qui s'y était retirée. En occupant ces contrées éloignées, on divisait les troupes par corps détachés ; on s'exposait à des revers, si les alliés réunis se portaient en force sur ces corps avancés et séparés du corps d'armée. Cependant des raisons politiques exigeaient que la totalité des Provinces-Unies fût occupée par les troupes de la république française. Cet état de choses devait servir à motiver la paix de la Prusse, dont les états de Westphalie étaient limitrophes, et les flottes anglaises n'avaient plus de port en Hollande. On se décida donc, malgré les rigueurs de la saison, malgré les fatigues de l'armée, à en

X.e Ep. An 4.e détacher la division Macdonald, pour la porter vers l'extrême frontière du nord jusque sur l'Ems. On tira de l'armée de Sambre-et-Meuse une division : jointe à celle du général Moreau, elle dut occuper la rive droite du Rhin, tenant l'une et l'autre leur droite appuyée à Emerick, et se prolongeant dans le pays au nord du Zuyderzée jusqu'à l'Ems.

L'armée anglaise s'était fortifiée aux environs de Groningue, et occupait les forts qui couvrent cette province du côté de l'Allemagne. (1er vent. 19 fév.) La rapidité des troupes françaises fit croire d'abord que des partis avaient seuls pénétré dans ces contrées éloignées du centre des opérations. Malgré la prise de Groningue, les Anglais se maintinrent dans ces positions jusqu'à l'arrivée de la division de l'armée de Sambre-et-Meuse, conduite par le général Regnier. Il fallut encore des combats aux environs de l'écluse de Bétherzill qui commande les inondations. Les Anglais avaient commencé d'élever des retranchemens, qui furent attaqués et emportés, avec perte de leur artillerie. Le lendemain ils évacuèrent les deux postes de Niewschantz et Oldeschantz. Le fort de Bourtringen, situé au milieu des marais de ce nom, fut attaqué : les grenadiers de la divi-

sion Regnier les traversèrent, malgré le dégel, et emportèrent ce fort de vive force. On fit trois cents prisonniers, et les ennemis furent poursuivis jusqu'à l'Ems : le dégel établi arrêta. X.e Ep. An 4.e

Pendant ces opérations, la division conduite par Moreau s'était emparée du comté de Benthem.

On avait envoyé deux commissaires plénipotentiaires, Sieyes et Rewbell, avec des instructions secrètes. Quatre commissaires furent nommés par les Etats-généraux ; et le résultat des conférences fut un traité où l'honneur et l'intérêt furent ménagés avec beaucoup d'adresse. Le premier article reconnaît et garantit la *souveraineté et l'indépendance des Provinces-Unies :* les intérêts de la France sont ensuite ménagés par des clauses qui lui assuraient la possession des villes fortifiées et des postes que l'Angleterre aurait pu occuper.

Le tableau de ces événemens fut présenté à la Convention par un rapport. « Nos soldats, « y disait-on, joignent la sagesse à la valeur ; « les patriotes d'Amsterdam se sont d'abord in- « surgés contre tous les tyrans, et ont juré entre « les deux nations une éternelle alliance. Leur

X.e Ep. An 4.e « exemple a été bientôt imité à la Haye et à « Roterdam : ce mouvement révolutionnaire « n'a été souillé d'aucun excès. Sous peu de « jours, la république pourra traiter avec les « Etats-généraux régénérés. Les magistrats « destitués par les Prussiens sont rentrés dans « leurs fonctions : les Hollandais ne suppri- « ment de leur constitution que le stathou- « dérat ».

Ce tableau était vrai : les Hollandais n'avaient alors qu'à se louer de la modération des chefs militaires et de la discipline des soldats. Cependant cet exposé de l'orateur Pelet ne satisfit pas ce parti que l'on appelait encore *la Montagne*. Plusieurs s'élevèrent contre ce système de généreuse justice qui avait dirigé les conseils et les généraux. *Le domaine du vaincu doit être le fruit du vainqueur :* telle était leur maxime. Ils prétendirent que les droits de la nation avaient été sacrifiés à de fausses idées de grandeur. On voulut que les comités rendissent compte de leur conduite, malgré l'observation de Boissy d'Anglas, qui leur dit : « N'oubliez pas que ce que vous « direz retentira dans toute la Hollande ». Ils exigèrent un rapport que fit Carnot. Son discours peint aussi l'origine, la marche et le

but de cette révolution. « La Hollande et X.e Ep. An 4.e
« l'Angleterre sont nées rivales l'une de l'au-
« tre : la reconnaissance faisait un devoir aux
« Hollandais de se réunir à la France, qui
« les avait aidés à établir leur indépendance;
« mais ils se sont jetés entre les bras de l'An-
« gleterre, qui a fait de leur pays une de ses
« provinces, et qui avait pris des mesures
« telles, que soit que la Hollande dût être en-
« vahie par les Français, soit qu'elle leur
« eût échappé, elle seule devait profiter de
« son changement. Il existait cependant en
« Hollande une masse de patriotes qui ne
« cessaient de gémir sur l'oppression de leur
« pays, et qui firent des efforts en 1787 pour
« secouer le joug stathoudérien. Ils s'adressè-
« rent au Gouvernement français d'alors, qui
« promit de les soutenir; mais ce Gouver-
« nement, lâche et sans force, les abandonna à
« eux-mêmes. Le stathouder fut rétabli, les pa-
« triotes désarmés et poursuivis. Lorsque nos
« progrès en Hollande devinrent inquiétans
« pour les stathoudériens, le parti contraire
« commença à s'organiser ; le gouvernement
« usa de violence contre les pétitionnaires,
« et se prononça d'une manière outrageante
« contre la révolution française. Tout cédait à

X.e Ep. An 4.e « la valeur de nos guerriers; Bommel et Grave « étaient en notre pouvoir; le stathouder « envoya des négociateurs à Paris: nous pres- « sâmes alors nos collègues près l'armée du « Nord pour faire marcher contre lui une « armée de quarante mille hommes, que l'on « publierait être de quatre-vingt mille. Ces « ordres furent exécutés rapidement, et l'ar- « mée s'empara d'Utrecht. Aucun obstacle « ne pouvait nous arrêter. L'insurrection « éclatait de toute part, et nos collègues en- « trèrent dans Amsterdam le 2 pluviôse ». Carnot motiva ensuite la conduite du comité: il dit que devant regarder le peuple batave comme notre allié, et son gouvernement comme notre ennemi, les propriétés natio- nales, ou plutôt domaniales, appartenaient de droit au vainqueur; mais que les propriétés individuelles avaient dû être sacrées; que la déclaration formelle faite par les représentans, *le peuple batave a seul droit de changer son gouvernement*, n'a point dû être vaine, parce que toutes les villes fortes, Berg-op-Zoom, Willemstadt, Flessingue, Middelbourg, Gor- cum, Breda, Gertruidemberg, Groningue, se sont rendues sans résistance; et si au lieu de la fraternité, on eût porté l'effroi dans le pays,

qui osera dire que les deux flottes, au lieu de se réunir sans violence à la marine française, n'eussent pas cinglé vers les ports d'Angleterre? X.e Ep. An 4.e

Il répondit aux objections contre la capitulation honorable convenue avec la Zélande, et fit valoir l'importance de cette conquête séparée du continent, et que les vaisseaux ennemis pouvaient aborder et rafraîchir, si une rigueur injuste et impolitique l'eût obligée de se défendre à toute extrémité.

Après avoir fait l'apologie des commissaires-représentans, il justifia la conduite des comités. « Nous avons, dit-il, pour pièces justifi- « catives, notre correspondance (et il offrit « de la publier); nous avons donné des ins- « tructions verbales aux commissaires spé- « ciaux envoyés par nous (c'étaient Ramel, « Cochon et Richard). Ils ont dû tirer le meil- « leur parti possible de cette expédition pour « l'intérêt de la chose publique, sans violence « et sans effusion de sang, et ils l'ont fait. La « révolution hollandaise s'est opérée sans « secousse; le noyau de la coalition s'est brisé: « nous avons acquis des ports, une marine « nombreuse, enlevé une vaste province au « despotisme des Anglais; mais il ne faut pas

X°. Ep. An 4.° « abuser de nos succès : nous avons cent vingt « mille hommes en Hollande ; mais les Bataves « et nous devons gagner à leur révolution ». Il commença alors à lire les pièces de la correspondance du comité de salut public. On l'interrompit en criant : « Voulez-vous trans« porter le cabinet de France à Londres ? « Vous l'avez voulu ainsi, dit Carnot » ; et il continua. Un décret l'interrompit encore ; et ce qu'on appelait alors la *crète*, qui avait suscité cette imprudente discussion, n'en retira aucun avantage. Son crédit s'affaiblissait tous les jours ; mais il fallait encore la combattre.

C'était toujours par les institutions républicaines que l'on s'attachait à lutter contre le despotisme de l'anarchie. On eut alors le projet d'établir en France une religion nationale, et le premier dogme devait nécessairement être la liberté des cultes. Grégoire fit à ce sujet un discours remarquable par la justesse des idées sur ce point délicat. « Parler sans « cesse contre les nobles et contre les prêtres, « c'est recréer par le fait les castes abolies ». On prépara ainsi l'institution des fêtes décadaires, que l'usage n'admit jamais complètement dans les campagnes, parce que les travaux de l'agriculture s'y opposaient. Le projet d'une religion

religion nationale ne fut point réalisé, parce que les bases n'en furent point fixées, et qu'en matière de religion, les idées nouvelles ne peuvent prévaloir sur les idées anciennes, que par un enthousiasme que la philosophie et la raison seules ne suffirent jamais pour inspirer. La seule religion vraiment nationale d'un grand peuple éclairé et libre ne pouvait être qu'une tolérance *indéfinie*, qui sépare par le fait les institutions religieuses des institutions civiles et politiques, et leur assure ainsi mutuellement une parfaite indépendance. On supprima alors la loi du *maximum :* elle ne pouvait subsister qu'avec la terreur qui l'avait fait recevoir. L'unique effet de l'abolition de cette loi fut d'accroître le discrédit et de hâter la chute des assignats, qui bientôt tombèrent dans un avilissement tel, qu'il fallut 24 mille livres tournois pour payer une mesure commune de bois à brûler. On rapporta le décret qui avait ordonné le séquestre des fonds des particuliers étrangers placés dans les banques de France. Vernier fit un rapport long et détaillé sur les finances : c'était la première fois qu'il reparaissait à la tribune depuis sa proscription avec les soixante-treize qui venaient de reprendre leur place. Il fut accueilli

X.e Ep.
An 4.

X.e Ep. An 4.e par des applaudissemens prolongés. Mais les finances de la République ne pouvaient plus être soumises à un système régulier : les derniers comptes portaient les dépenses ordinaires à deux cents millions par mois, et la recette en produisait à peine soixante. La République avait alors un effectif de onze cent mille combattans soldés : à peine étaient-ils six cent mille sous les armes ; le reste encombrait les hôpitaux, dont l'administration mal surveillée était une source de déprédations de tout genre. A ces onze cent mille hommes soldés, il fallait ajouter tout ce qu'ils exigeaient d'employés aux transports, aux subsistances, à la comptabilité. Il y eut un moment où le total des hommes employés et soldés pour la guerre de terre et de mer fut de dix-sept cent mille. Cependant le désordre dans l'administration des fournitures de quatorze armées appelait une réforme. A la place des compagnies, on établit une agence d'approvisionnemens qui, sous l'inspection des comités, devait pourvoir à tous les besoins des troupes ; et cette mesure apporta quelque amélioration dans cette partie, qui fut de tout temps une source intarissable d'abus, et souvent de malversations, que la rapidité

des marches, la mobilité des plans d'opérations, rendaient alors presque inévitables. On retira aussi le décret inhumain, mais qui n'avait pas été suivi par les soldats, de ne faire aucun prisonnier sur les Anglais. Cependant telle était encore la ligne détournée sur laquelle les comités étaient obligés de marcher, qu'ils n'osèrent se dispenser de faire un rapport contre de jeunes citoyens qui, dans un spectacle, avaient brisé le buste de Marat. On renouvela, en réponse à ce fait, le récit des atrocités commises par les agens de la terreur; et la Convention apprit que le vieux père d'un général avait été exécuté pendant que son fils s'emparait du fort l'Ecluse. Sans prononcer sur le fait du buste de Marat, on laissa à la postérité le droit de le juger: mais le parti jacobin, ou plutôt tout ce qui se servait de ce nom pour exciter des troubles, avait d'autres espérances et d'autres ressources; ce qui s'exécuta au premier prairial était déjà médité et préparé. Rouvère, au nom des comités, rendit compte des mesures prises à l'effet d'arrêter les suites du complot tramé pour exciter un mouvement populaire et le diriger contre la Convention. Le but était de casser tous les comités, de les rem-

X.e Ep, An 4.e placer par les membres mis en accusation, d'exclure les soixante-treize députés rentrés, et de mettre en activité la constitution de 93. Les violences, les meurtres qui furent depuis exécutés le premier prairial, faisoient déjà partie du plan conçu et préparé : l'arrestation des chefs en ajourna seulement l'exécution. Montaut, membre de la Convention, fut arrêté comme l'un des principaux moteurs.

Les subsistances de Paris étaient le prétexte du mouvement; et ce prétexte, sans être juste, était vrai. Les distributions venaient d'être réduites à deux onces de pain par jour; et cependant la consommation, qui, dans les temps communs, lors même que la population était plus forte, que les étrangers abondaient à Paris, ne s'élevait qu'à quinze cents sacs de farine, était alors de deux mille et plus. Il faut le redire encore sans pouvoir l'expliquer, la disette était tellement factice, que l'abondance reparut avant la récolte de l'année.

On distinguait alors trois partis prononcés dans l'Assemblée : les *montagnards*, qui ne combattaient plus pour l'autorité, mais pour la vie; les *modérés*, où le plus en évidence était Tallien; un troisième parti se forma

de tous ceux qui ne voulurent se ranger sous aucune bannière, et qui prirent d'eux-mêmes le nom d'*indépendans*. Sieyes en était non le chef, l'*indépendance* ne pouvait en admettre, mais le régulateur avoué par la confiance. Ce parti laissait les deux autres aux prises, aidait les modérés au besoin, mais veillait à ce qu'ils ne devinssent insensiblement les maîtres, quand leurs adversaires seraient abattus. La chute de ceux-ci était prévue, et cette époque exigeait un contrepoids préparé d'avance pour être employé au moment utile. Cependant, malgré cette lutte interne, le Gouvernement, qui n'avait que les montagnards à combattre, acquérait de la solidité dans l'intérieur, et de la confiance au-dehors. Cette confiance décida la paix de la Prusse, qui fut enfin signée à Bâle par le ministre plénipotentiaire Barthelemy. On avait d'abord proposé de dresser les articles du traité à Paris, où les demandes et les réponses faites sur place eussent évité les lenteurs diplomatiques, et les dépêches écrites eussent été abrégées : mais telle était l'opinion qu'avait laissée la puissance des Jacobins, que le ministre prussien refusa de se rendre à Paris, sur cette seule considération, qu'il prévoyait l'effet de l'in-

X.e Ep. An 4.e fluence des Jacobins, et de ce que l'on appelait le comité autrichien. « *Elle finirait*, dit« il, *par faire échouer la négociation* ». Ce comité n'était pas plus autrichien que de toute autre nation; mais ce mot prouva que les étrangers reconnaissaient une agence étrangère établie à Paris. Le traité avec la Toscane fut signé dans le même temps, et l'on affecta de le faire ratifier par la Convention même, après la signature des membres du comité, afin de bien constater la forme républicaine, qui exigeait que la volonté nationale sanctionnât.

On avait aussi chaque jour des espérances d'une prochaine pacification de la Vendée: une amnistie qui fut publiée en détacha plusieurs chefs.

Depuis la défaite et la destruction que les Vendéens avaient essuyées à Savenay, on avait pu croire cette guerre civile terminée; et les dispositions du parti abattu étaient bien de poser les armes, si de nouvelles persécutions ne les eussent forcés de les garder. C'est ici que se placent les effroyables détails des horreurs commises par les ordres de Carrier, dont le récit trop assuré à la postérité par les pièces de son procès, dispense l'his-

torien de remplir cette tâche pénible. Un écrivain contemporain dit : « Il semblait que tous « les Vendéens ne fussent plus des hommes; « la femme enceinte, l'octogénaire paralytique, l'enfant au berceau, bien plus les bestiaux, les maisons, les pierres, et jusqu'au « sol, paraissaient des ennemis dignes d'une « extermination totale ». X.e Ep. An 4.e

A la vue de ces atrocités, le parti vendéen se réveilla : il fallait combattre ou périr. La Roche-Jaquelin avait retrouvé une armée; Charette, de l'île Bouin, rassembla un corps nombreux; et au bruit de leurs premiers succès, les Vendéens échappés à la déroute de Savenay repassent la Loire, et se joignent à eux. C'est alors que furent lâchées les colonnes dites *infernales*, avec l'ordre de tout exterminer et de tout détruire; et jamais ordre barbare ne fut exécuté avec plus de barbarie : mais l'effet en fut entièrement contraire au but que l'on s'était proposé, du moins au but avoué; car on remarqua que, dans cette horrible exécution, les habitations et les propriétés des patriotes étaient toujours les premières dévouées à la destruction, tandis que celles des anti-républicains étaient ménagées ou épargnées. Ce ne put être qu'après

X.e Ep. An 4.e plusieurs épreuves semblables, qu'il fut permis d'entrevoir le but secret des instigateurs de ces atrocités ; mais ce but secret fut atteint. Les hommes échappés à la destruction de leurs familles se réfugièrent dans les bois ; et n'ayant plus rien à perdre, le besoin et la vengeance leur remirent les armes à la main. Charette les réunit au nombre de près de quinze mille hommes ; et tombant à Lianché sur une de ces colonnes *infernales* chargée de butin, il la battit et la dispersa. Il resta alors maître encore une fois de la campagne, et les armées républicaines campèrent aux environs du Puy-Beliard. Charette les y contint par une guerre de détail, et par cette tactique dont il a été déjà rendu compte, ce mot d'ordre : *Sauve qui peut*, dès qu'une action semblait devoir être douteuse, et le point de ralliement indiqué à quelques lieues en arrière. Le reste de cette campagne se passa ainsi en expéditions partielles, avec des succès ou des revers également funestes.

Dans ce temps commença une nouvelle guerre civile qui donna quelque relâche aux Vendéens, et força une partie de l'armée républicaine à repasser la Loire. Cette autre guerre fut commencée sous le nom de guerre

des *Chouans*. L'origine incertaine de ce mot se reporte ou au nom des trois frères *Chouins*, qui, dit-on, formèrent les premiers des rassemblemens, ou au cri imité de celui de la chouette, qui, au temps de la gabelle et du faux-saunage, servait de signal aux contrebandiers réunis. Il paraît que ceux-ci, dont les nouvelles lois sur le sel avaient rendu le métier inutile, furent les premiers qui formèrent des attroupemens : bientôt, dirigés par des hommes qu'à peine ils voyaient, ils devinrent les instrumens du système de l'opposition politique ; ensuite leurs relations s'étendirent au loin, et se ramifièrent dans les départemens du Nord-Ouest. Ils n'eurent jamais de batailles rangées ni d'actions décisives comme les Vendéens : mais le mystère même de leur institution les soutint long-temps après l'extinction du parti vendéen ; et l'époque de leur plus grande importance se rapportant à des temps postérieurs, l'ordre du récit les y reporte. X.e Ep. An 4.e

Les Vendéens firent alors une perte irréparable. La Roche-Jaquelin, seul resté des généraux ses collègues, avait soutenu le parti par son activité et ses talens ; mais prévoyant qu'il fallait céder tôt ou tard aux

X.e Ep. An 4.e armées et aux forces républicaines, il semblait chercher une fin semblable à celle de ses amis; il se battait plutôt comme soldat que comme capitaine.

Dans une affaire importante, près de Vesins, il voulut désarmer un prisonnier blessé: celui-ci, l'entendant nommer, rassembla ses forces, et tira sur lui à bout portant. Cette perte désunit tous les chefs vendéens. Charette, en même temps, commit un acte de barbarie qui détacha de lui ceux de son armée: il avait, après une altercation, fait fusiller un de ses officiers, Bernard de Marigny. Cependant les événemens du 9 thermidor ayant changé l'esprit et le système du gouvernement, on envoya des pacificateurs dans la Vendée. Les chefs traitèrent successivement, et les cultivateurs retournèrent dans leurs foyers. Ce fut alors que les commissaires de la Convention envoyés dans ce département dévasté, vinrent rendre compte de leur mission. Leurs noms appartiennent à l'histoire, comme ayant bien mérité de leur patrie, *Ruelle*, *Launais* et *Bottel*. Le pays les redemandait; et pour satisfaire à ce vœu honorable, la Convention dérogea à la loi qui fixait à un mois la durée des fonctions des commissaires députés. On

cita en même temps une proclamation de Charette, qui appelait le retour de la concorde et de la paix. Cette proclamation était remarquable, parce que ceux même dont l'étranger s'était servi reconnaissaient enfin et se plaignaient d'en avoir été l'instrument. « Nous « devons, Citoyens, tous être convaincus, « par deux années d'une guerre désastreuse, « du funeste effet des scissions entre les villes « et les campagnes; nos ennemis communs « nous en ont fait faire la triste expérience. « Nous sentons tous qu'il faut à ces contrées « paix, justice, tolérance et liberté. Travail-« lons de concert à rétablir entre nous des com-« munications avantageuses, et ne nous arrê-« tons pas à discuter les opinions sur lesquelles « les hommes les plus éclairés et les plus sages « ne sont pas d'accord. Que notre réconcilia-« tion soit sincère.

« Les Français ont trop de raisons de s'es-« timer les uns les autres, pour tourner contre « eux-mêmes des armes qui ne doivent être « dirigées que contre leurs ennemis. La gloire « des armes est une propriété nationale qu'ils « doivent partager en commun. Soyons réu-« nis de cœur et d'affection, et secondons les « efforts généreux de la Convention natio-

X.e Ep. An 4.e « nale, pour assurer la prospérité publique sur « des bases immuables, et réparer les maux « d'une trop longue tyrannie.

« Les scélérats seuls ont intérêt à pro« longer le désordre et l'anarchie ; les bons « citoyens, au contraire, s'estiment, et ils « s'entendent pour opérer le bonheur de la « patrie. La malveillance et l'intrigue em« ploient toutes sortes de manœuvres pour « traverser les négociations de la paix entre « nous. Je vous en préviens : tenons-nous « mutuellement en garde contre les efforts « perfides ».

L'autre armée vendéenne que l'on nommait l'armée des *pays-bas* ou du centre, fit aussi en même temps une proclamation dans le même esprit.

A la lecture de ces écrits, la Convention toute entière se leva au milieu des applaudissemens. Elle vit combien, sous le régime de la terreur, on l'avait indignement trompée sur les sentimens et les vues des Vendéens ; elle vit que c'étaient les cruels décrets qu'on lui avait fait rendre qui avaient réduit ces hommes au désespoir. La paix fut résolue et signée peu de temps après à la Jausnaie. Les Vendéens y déposèrent leurs dra-

peaux, sur lesquels fut écrite cette inscription : *Conquis par la justice et l'humanité.* X.e Ep. An 4.e

Stoflet fut aussi présent à la conférence; mais après avoir entendu les propositions, il remonta brusquement à cheval, et partit sans autres explications. Stoflet, d'abord soldat dans un régiment allemand, puis garde-chasse, réunit à lui tout ce qu'il y avait de déserteurs, de non-propriétaires, d'hommes vivant de la guerre, et n'ayant rien à espérer de la paix. Quelque temps encore il se soutint avec peu de forces; mais dès cette époque, les cultivateurs, les vrais citoyens des campagnes, ne prirent plus de part à quelques soulèvemens partiels, et la Vendée n'occupa plus les armées de la république.

Toutes étaient alors en repos; le siége ou plutôt le blocus de Manheim, celui de Luxembourg et celui de Mayence, retenaient une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, et des corps détachés de l'armée du Rhin et de celle de la Moselle. La rive droite du Rhin était restée libre, et la garnison de Mayence pouvait être continuellement rafraîchie par de nouvelles troupes. Après la paix signée entre la Prusse et la France, les Autrichiens et les troupes de l'Empire demeurèrent seuls char-

X.e Ép. An 4.e gés de la défense de Manheim et de Mayence, places qui couvraient l'entrée des états de l'Empire d'Allemagne.

L'hiver, qui avait suspendu les combats, ne laissait point ralentir les intrigues du dedans. Le parti vaincu n'était pas terrassé, et tous les moyens du dehors lui étaient fournis avec profusion. C'était en lui qu'était placé tout l'espoir du désordre, ou du moins l'espoir d'entraver l'ordre qui commençait à s'établir. La commune de Paris avait toujours été le foyer des oppositions aux actes de la représentation nationale. Il fut résolu de rompre d'un seul coup ce point dangereux de ralliement : à la place d'une municipalité centrale, ayant à sa tête un personnage constitué en pouvoir et en dignité, on divisa Paris en douze municipalités, dont l'autorité plus restreinte ne pouvait plus faire ombrage. Mais cette mesure ne s'exécuta point sans de grandes oppositions; et la politique étrangère voyant se briser dans ses mains l'instrument dont elle s'était si long-temps et si utilement servie, ne pouvant plus espérer de combattre la Convention, prépara, pour la détruire, les moyens qui furent essayés dans la journée du 12 germinal, et employés avec plus d'apparence de

succès dans la journée du premier prairial suivant. X.e Ep. An 4.e

De grands motifs de scission dans l'Assemblée naissaient toujours des haines et des attaques personnelles : tant qu'un parti, même le meilleur, demandait la tête d'un ou de plusieurs chefs du parti opposé, le but de l'étranger était atteint : les oppositions dans l'Assemblée se renforçaient de toutes les passions qui mettaient aux prises la haine, la crainte et la vengeance.

Cependant la voix publique pressait la Convention, et réclamait justice contre tant de forfaits révolutionnaires, qu'il eût été plus sage de couvrir d'un voile, à cause de leur nombre; mais l'esprit public, excité par des motifs passionnés, exigeait une satisfaction que la politique ne pouvait oser lui refuser. La commission des vingt-un fit le rapport long-temps attendu; les preuves de tant de crimes n'étaient que trop faciles à y établir, et l'animadversion générale y trouva de trop justes sujets de s'aigrir encore. Le rapport concluait à l'arrestation de Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Vadier. Cette affaire devint le centre de tous les mouvemens, tant au-dehors qu'au-dedans de l'As-

X.e Ep. An 4.e semblée. Ici l'ancien parti des Jacobins se réunit pour susciter des incidens capables de retarder la marche des procédures. Au-dehors, on saisit ce motif pour engager le peuple à y prendre part : on y réussit, du moins partiellement. Barrère publia une défense remarquable par le talent, l'adresse et la diction. Il y établissait des vérités politiques, mais qui étaient encore prématurées. Trop de souvenirs cruels agitaient les esprits, pour qu'ils pussent comprendre et convenir qu'en révolution les torts de la loi deviennent communs à ceux qui les ont tolérés et à ceux qu'elle a faits ses organes; que lorsqu'une nation consent à son asservissement, son tort excuse celui de ses magistrats; que l'héroïsme nécessaire pour s'élever seul contre la tyrannie ne peut être un devoir personnel, quand ce devoir semble généralement oublié; que les victimes choisies sur un grand nombre de coupables sont un holocauste politique qu'elle ne peut souvent pas refuser à l'opinion, mais auquel le droit naturel permet toujours de se soustraire.

Mais cet état de choses était précisément celui que voulaient les ennemis de la Convention et de la liberté publique; cet état de choses

Cependant Pichegru, ainsi que Barras et Anguis, qui lui avaient été adjoints, se virent plusieurs fois enveloppés par les insurgés. Anguis fut blessé et retenu par eux dans le quartier du Panthéon. Rousset, commandant de la garde nationale, fut atteint d'un coup de pistolet ; et le lendemain, lorsque l'on voulut faire exécuter le décret de déportation au château de Ham, la foule s'y opposa, détela les chevaux, et ramena les députés au comité de sûreté générale. Il fallut encore appeler la force publique. Trois cents jeunes citoyens, réunis sous les ordres de deux généraux de l'armée de ligne, se portèrent sur le faubourg Saint-Antoine : là il fut tiré quelques coups de fusil ; mais enfin l'égarement céda à la persuasion et à la force. Les détenus furent repris, et leur départ pour leur destination s'effectua. Cette fois la Convention déjoua les manœuvres des malveillans, et l'emporta par sa modération et sa fermeté : mais leurs projets furent seulement ajournés ; et ce qui prouva que les véritables chefs étaient des hommes qui donnaient l'impulsion sans se mettre eux-mêmes en évidence, c'est que, malgré l'éloignement de tous les membres de la Convention, que leur opposition active avait fait le plus

X.e Ep. An 4.e remarquer, les mêmes scènes se renouvelèrent bientôt.

Pendant ces jours de troubles, les comités de gouvernement eurent la tâche pénible de rendre compte d'un événement de guerre malheureux ; et les revers donnaient toujours de la force à l'opposition. Une escadre de quinze vaisseaux de ligne destinée à conduire un transport de dix mille hommes pour reprendre la Corse, était sortie de Toulon, et fut rencontrée par une escadre de treize vaisseaux anglais et deux napolitains. Mais par des manœuvres fausses que le rapport ne chercha point à déguiser, cinq vaisseaux français s'étaient séparés de l'escadre pendant la nuit : deux furent pris ; un des vaisseaux anglais l'avait été la veille de cet engagement. Au milieu du tumulte de la capitale, cet événement fit peu de sensation. Les subsistances y absorbaient tous les soins de la police générale, et en même temps étaient le moyen dont se servait l'opposition avec le plus de succès. Soit que le Gouvernement crût encore avoir besoin de se rendre nécessaire, soit que les moyens de l'opposition fussent plus forts pour entretenir la disette que ceux employés pour ramener l'abondance ; cette pénurie, que le Gou-

vernement reconnaissait pour être factice, se prolongeait cependant, et servait ses ennemis. Chaque jour on voyait à la porte des boulangers une foule de citoyens attendre longtemps la modique distribution, souvent épuisée avant que tous y eussent eu part. Cet état de choses offrait des motifs assez plausibles aux pétitions réitérées des sections, et souvent le président avait de la peine à soutenir dans ses réponses la dignité de son caractère. X.e Ep. An 4.e

Les malveillans ne cessaient de déclamer, avec les apparences de la raison, contre un Gouvernement qui ne parvenait pas à nourrir son peuple, et ces déclamations étaient toujours soutenues par des invitations au retour à la monarchie. Les comités soutenaient leur crédit par les opérations politiques au-dehors, et par des actes de justice qui dévoilaient, en les réparant en partie, les torts de l'anarchie et du jacobinisme : on publia encore à la tribune toutes les atrocités commises dans la Vendée. Mais des cris se firent entendre de plus loin.

Des envoyés de la province de Guipuscoa en Espagne vinrent sous les yeux de l'Assemblée dérouler le tableau de leur misère, et des forfaits dont ils avaient été les victimes. C'étaient

X.e Ep. An 4.e encore toujours les commissaires-représentans qui par-tout étaient les auteurs ou les instrumens de ces exécutions sanglantes. La province de Guipuscoa et la Biscaye avaient accueilli la liberté républicaine ; et tant que les pouvoirs militaires avaient seuls agi, elles n'avaient pas eu lieu de s'en repentir : mais lorsque les commissaires furent arrivés, l'autorité passa entre leurs mains, et l'usage qu'ils en firent ne peut se motiver que par un dessein prémédité de pousser à la révolte les habitans, et de les faire repentir de leur empressement à se réunir aux Français. Selon le rapport du comité, non-seulement les états du pays furent cassés, dissous, et remplacés par un comité révolutionnaire ; mais on emprisonna encore les magistrats, on déporta les prêtres, on enleva les religieuses, on les transporta en France ; les prisons furent remplies, les échafauds dressés, et ceux que ces exécutions forcèrent à la fuite virent leurs biens saisis et confisqués. Les détachemens envoyés dans la Biscaye y portèrent le fer, le feu, et tous les excès de la débauche et du brigandage. Le rapport termina ce récit par un décret qui désavouait ces forfaits : triste et tardive réparation ! Cette guerre avec l'Espagne était la seule que

n'eussent pas arrêtée l'hiver ou les négociations. IX.e Ep. An 4.e

L'armée des Pyrénées orientales avait entrepris et continué, malgré tous les obstacles, le siége de Roses.

Cette place maritime, clef de la Catalogne, 15 pluv. 4 fév. 1795. était protégée par une forte escadre espagnole, et toujours les siéges qu'elle avoit soutenus avaient exigé que l'assaillant fût maître de la mer. Il fallut sortir des règles ordinaires, et l'exaltation du courage suppléa à tout. La ville de Roses est environnée de marais, et défendue, du côté de la terre, par un fort nommé *le Bouton de Roses*; les longueurs d'un siége en forme trompaient l'impatience des soldats; on essaya d'élever une batterie sur une hauteur à pic qui paraissait inaccessible, mais d'où l'on devait à la fois contenir la flotte ennemie et battre la ville en brêche. Le travail fut achevé par les volontaires nationaux, malgré les neiges et tous les obstacles du local. Alors la garnison se retira pendant la nuit vers la flotte, et cinq cents hommes qui restèrent se rendirent à discrétion. Le général Sauret, qui commandait l'aile gauche de l'armée, dirigea et conduisit cette attaque. Ce succès établit les Français dans

X.e Ép. An 4.e toute la Catalogne, et hâta les négociations de paix déjà entamées.

L'autre armée des Pyrénées commença aussi, peu de jours après, ses opérations. Après la retraite sur les places de Saint-Sébastien et de Fontarabie, les maladies avaient beaucoup affaibli cette armée. Ce fléau exerça de tels ravages, que plus de trente mille hommes, soldats ou habitans, périrent en peu de mois. On fut obligé de doubler les bataillons pour les porter à un complet en état de service.

30 ventôse. 20 mars. La première entreprise ne fut pas heureuse. Deux colonnes parties de Tolosa essayèrent d'enlever un corps espagnol près d'Axarate, et furent repoussées avec perte. Ce que pouvait avoir de fâcheux un échec au début de la campagne, fut réparé peu de temps après. Les Espagnols avaient établi un camp sur les hauteurs entre les villages de Losaa et de Ylgoybars. Ce poste fut attaqué et forcé par le général Marbot, qui ne tarda pas à être destitué, avec plusieurs autres chefs, par l'autorité des représentans du peuple. C'était alors que les députés de la province de Guipuscoa étaient à Paris, et que la légère satisfaction qu'ils avaient reçue à leurs justes plaintes, ou plutôt le changement de sys-

tème que manifestait le Gouvernement, avait amélioré les dispositions du pays. Un accord heureux y prévint beaucoup de désordres. Les magistrats se prêtant aux besoins de l'armée, les généraux purent y maintenir la discipline. X.e Ep. An 4.e

On méditait le passage de la Deva, qui couvrait la position de l'armée espagnole. Cette armée était forte d'environ dix à douze mille hommes commandés par le général Crespo; une autre armée de même force, postée à Lecambery, couvrait la Navarre et Pampelune.

Les dispositions du général Moncey pour le passage de la Deva, et l'attaque des ennemis retranchés derrière cette rivière, furent conçues avec beaucoup d'habileté, et exécutées avec un accord et une célérité qui épargnèrent le sang et assurèrent le succès.

Un corps, conduit par le général Raoul, passa la Deva à gué, et attaqua à Motrico les positions de l'ennemi, qui abandonna ses retranchemens : on n'eut que quelques hommes blessés. Ce poste resta occupé pendant plusieurs jours, qui furent employés à préparer les mouvemens sur la gauche à Closna, et ceux de la droite en avant de Tolosa; mais Crespo fit sa retraite sur Villa-Real. 10 messidor. 28 juin. 11 dudit. 29 juin.

X.e Ep. An 4.e Des mouvemens combinés avec le même ordre et le même succès dépostèrent le corps d'armée du général espagnol Filanghieri. La veille du jour où ces mouvemens eurent lieu sur Lecambery, il effectua sa retraite vers les hauteurs d'Yrursum.

18 messidor. 6 juillet 1796. Le même ordre d'attaque environnante, exécuté par cinq colonnes parties de tous les points du front, qui dépassaient la position de l'ennemi par ses flancs, le força encore d'abandonner ce poste : on vit, dans cette action, un bataillon de grenadiers attendre et défier la cavalerie espagnole. A la division de gauche de cette armée, le général Digonet, 2 thermidor. 20 juill. étendant ses positions d'Yrursum, où il était campé, essaya de tourner la gauche de l'ennemi par le col d'Ollaregni. Il s'engagea un combat à l'arme blanche entre les chasseurs basques et les bataillons espagnols : les trois chefs de ce corps y furent tués. Cependant les marches et les manœuvres rapides des Français décidèrent Crespo à prévenir de nouvelles attaques environnantes. Si une eût complètement réussi, la retraite sur Bilbao pouvait lui être coupée : il s'y porta par des marches forcées, y fut suivi, et les Français y entrèrent. 1 thermidor. 19 juill. Crespo se retira sur les frontières de la

vieille Castille. Une avant-garde, conduite par le général Dessein, s'était en même temps emparée de Vittoria. Rien n'arrêtait plus jusqu'à l'Ebre. Un corps aux ordres du général Miolis le traversa sur le pont du village de Miranda; et là, sur les rives de ce fleuve, la nouvelle de la paix fut apportée. L'armée des Pyrénées orientales, commandée par Pérignon, avait aussi contribué à en hâter la conclusion. X.e Ep. An 4.e

Après la reddition de Roses, cette armée marcha sur la Catalogne. Elle prit successivement des positions en avant; à Bezalu, où l'ennemi vint l'attaquer et fut repoussé; à Cistella, où il fit une tentative sur le camp que commandait Augereau, et fut encore repoussé avec perte. Le général en chef Perignon, dans une reconnaissance sur la Fluvia, poussa devant lui les troupes espagnoles sur les hauteurs de Poulus; là, Augereau, attaqué par un corps de dix mille hommes, se maintint: sur les bords de la Fluvia, l'armée espagnole, forte de 24 mille hommes, fut contenue jusqu'à la paix. floréal. mai. 1.er prairial. 20 mai.

Cette paix avec l'Espagne fut faite à des conditions avantageuses pour la France, mais en même temps modérées pour l'Espagne. On

X.e Ep. An 4.e lui rendit tous les pays conquis, et elle remit en échange toute la partie de Saint-Domingue qu'elle possédait. La France y gagna de plus la disposition de deux armées aguerries, qui, portées des Pyrénées aux Alpes, y décidèrent ces grands succès qui signalèrent la campagne suivante.

L'état de ces armées en Espagne pouvait aussi laisser des inquiétudes sur ses succès ultérieurs.

Un grand peuple, ayant un esprit national et le souvenir de ce qu'il avait été, pouvait se réveiller de sa longue léthargie, sentir ses forces, et que la détermination seule lui manquait. La paix était même le but secret des comités gouvernans, lorsqu'ils donnèrent à ces deux armées des moyens de succès décisifs. Les observations de Bonaparte y avaient

P. justif. été méditées, appréciées; et ce fut le motif qui détermina le Gouvernement à lui confier l'exécution des grands projets dont il avait donné le plan.

Les dernières opérations de la campagne ayant amené la paix qui termina cette guerre, le récit a dû en suivre, sans interruption, les mouvemens, quoique l'ordre s'y trouve devancé.

Le centre d'où partait la direction de tous les événemens politiques ou militaires, la Convention, pendant le repos des armées, était dans un état de crise violent. Cependant, au milieu de ces orages, le nouveau système de gouvernement s'affermissait; le comité de salut public fut renouvelé sans opposition; et composé de membres selon l'esprit du moment. Ce renouvellement périodique des comités gouvernans était la plus sûre garantie de la liberté de la Convention. La communication avec les puissances étrangères étendait aussi la considération au-dehors. Venise envoya un ambassadeur; celui de Suède, le baron de Stael, fut reçu solennellement dans l'enceinte de la Convention nationale; et l'on se rapprocha pour lui des formes de l'étiquette : il parla assis et couvert dans une place intérieure et distinguée. Des négociations furent entamées même avec l'Angleterre, sous le prétexte usité de l'échange des prisonniers de guerre. Un commissaire anglais vint en France; mais l'intérêt de part et d'autre n'était pas encore de réaliser des démonstrations nécessaires aux Gouvernemens pour calmer l'opinion publique, mais seulement où chacun recherche le mérite de la priorité. X.e Ep. An 4.e

X.e Ep. An 4.e Au moment de ces rapprochemens simulés, les manœuvres du ministère anglais étaient dénoncées à la tribune par un rapport détaillé d'une nouvelle conspiration, et tout ce qui devait s'exécuter peu de jours après, au premier prairial, y était dévoilé.

Les détails les plus circonstanciés furent produits. Les conjurés avaient pratiqué des intelligences dans les prisons; les faubourgs étaient avertis, et devaient se rallier à des signaux convenus. On arrêta les principaux chefs dans la maison indiquée; on y trouva des dépôts d'armes; enfin, on acquit une certitude complète; et cependant le complot, quoiqu'éventé, n'en réussit pas moins peu de temps après.

Le rapport menaçait la Convention d'une catastrophe prochaine, si elle ne prenait une résolution et des mesures énergiques. On annonçait encore, ce qui se réalisa bientôt, un débarquement de troupes anglaises sur les côtes de la Bretagne. Enfin, on obtint un décret pour le désarmement général de tous ceux que l'on signalait sous la dénomination de *terroristes*, comme appartenant plus spécialement au parti jacobin : mais le coup le plus sûr qu'on leur porta fut l'organisation d'une constitution

constitution qui donnât enfin un gouvernement capable de régir, du moins pendant un temps, une nation nombreuse sur un vaste territoire. Ici la Convention, ou plutôt ses comités, sentaient tout l'embarras de la tâche qui leur était imposée. On n'avait point encore osé dire que la constitution de 93 fût impraticable : elle était toujours le cri de ralliement de l'opposition. Cependant il fallait se résoudre à détruire sa base, une assemblée unique, et l'on sentait bien que tous les maux soufferts n'avaient point eu d'autre source. Ce fut d'abord cet aperçu qui fut présenté, non à la multitude, qui n'était pas en état de le saisir, mais seulement à la Convention, qui n'était pas encore elle-même parfaitement éclairée sur ce point. Enfin Lanjuinais prononça l'axiome qu'il falloit reconnaître. « Je ne puis voir, dit-il, ni constitu-« tion ni gouvernement libre, là où il n'y a « pas de séparation de pouvoirs ». C'était annoncer le projet de diviser le corps délibérant en deux sections. Les esprits étaient préparés par les épreuves du passé : un silence approbatif encouragea la commission des sept chargée de ce travail. Il s'agissait d'amener la Convention à entendre prononcer ces mots,

X.e Ep. An 4.e

X.e Ep. An 4.e proscrits depuis le commencement des troubles, *deux chambres :* on voyait toujours là des pairs et une noblesse, des communes et un tiers-état. On employa les mêmes armes qui avaient été mises en usage par ceux du parti opposé : ce que nul individu n'eût osé dire ouvertement, on le fit pressentir par la pétition d'une section (la Butte-des-Moulins) qui s'était toujours montrée dévouée à l'ordre public ; ses députés se présentèrent à la barre : « *Ma volonté, ou la mort ;* telle fut, « dit leur orateur, la devise des tyrans de-« puis Nemrod jusqu'à Robespierre ». Après ce début, il osa attaquer ouvertement la constitution de 93, où l'on avait laissé des principes désorganisateurs de tout gouvernement, constitution faite et acceptée sous la hache de l'anarchie, lorsqu'il n'y avait plus de liberté ni dans le peuple ni dans la Convention. Il termina ainsi : *Le parjure est vertu quand le serment fut crime.* La réponse du président, vague et indécise, fut contredite ; mais l'impression du discours fut ordonnée, parce que les deux bases des lois nouvelles, la *démocratie* et la république, n'y étaient point attaquées. On laissa les vérités qu'il renfermait circuler et s'établir dans les esprits, et y ba-

lancer par leurs progrès les continuels efforts dont l'activité redoublait chaque fois que l'Assemblée semblait se hâter vers l'établissement d'un gouvernement. A Paris, la disette servait de motif ou de prétexte; et dans les départemens, l'exemple de Paris; ce mot, *ils ne feront pas un gouvernement*, était devenu le mot d'ordre de tous les intérêts lésés au-dedans, et de tous les intérêts politiques des puissances du dehors. C'était toujours le même plan et la même marche. Ne pouvant faire en France ce qu'on voulait y être fait, on s'était borné à empêcher que rien ne s'y pût faire; et cette méthode donnait toujours un prodigieux avantage à l'opposition. Dans ce système, ceux qui voulaient le rétablissement de la royauté, et ceux qui voulaient le rétablissement de l'anarchie, se rencontraient, sans se chercher, avec les ennemis du dehors qui ne voulaient que le désordre, n'importe par quelle cause et sous quelle forme. X.e Ep. An 4.e

Enfin arriva la pétition qui demandait une autre constitution que celle de 93. Thibaudeau alors aborda la question : il développa le principe que Lanjuinais avait posé, *la séparation des pouvoirs*; il démontra l'insuffisance de ceux qui étaient attribués au Gouver-

X.e Ép. An 4.e nement, la nécessité de centraliser l'autorité, et de lui donner une force proportionnée à l'action qu'elle devait avoir. Il approcha tellement du système monarchique dans les attributions qu'il voulait donner au comité de salut public en supprimant les autres comités, que l'Assemblée, effarouchée, se contenta de l'avoir écouté avec patience, et ne lui accorda pas les honneurs de la discussion. Un seul mot de Louvet suffit pour ramener les esprits : *Le despotisme est de sa nature très-vivace.* On revint à demander le travail de la commission des sept.

Mais les excursions au-delà des limites que l'on voulait poser servaient à en faire reconnaître les chemins ; et ces stratagèmes politiques, en faisant dépasser à l'opinion le point où l'on voulait qu'elle s'arrêtât, servaient à l'y ramener plus aisément. On demandait plus qu'on ne voulait obtenir, afin que l'Assemblée crût avoir accordé moins qu'on ne lui demandait. Après le plan de Thibaudeau, celui du comité parut populaire et démocratique. C'était un pas de fait ; mais il en restait beaucoup à faire ; et à mesure que le comité approchait du but, l'opposition redoublait d'efforts pour arrêter sa marche. La

journée du premier prairial fut long-temps X.e Ep.
méditée, préparée, et même plusieurs fois An 4.e
essayée avant le moment de l'explosion. 4 mai.

Chaque jour voyait naître de nouvelles 15 flor.
alarmes. Tout-à-coup on entendait battre la générale dans les rues : à ce signal, les sections prenaient les armes, les fonctionnaires publics se rendaient à leur poste, et les membres de la Convention se réunissaient au lieu de leurs séances. Les distributions de pain étaient toujours le motif des insurrections : quelquefois on parvenait à saisir les chefs; plus souvent ils échappaient à la force armée et aux recherches de la police. Les arrivages de blé étaient lents et difficiles. A cette époque, les cultivateurs et les propriétaires, inquiets du sort de tant de millions d'assignats (on venait d'en décréter encore une fabrication de trois milliards), ne voulaient plus livrer leurs denrées que pour des valeurs métalliques. Les habitans des villes, et sur-tout ceux de Paris, parcouraient la campagne, et ne trouvaient des subsistances qu'en échange de leurs meubles ou de leurs bijoux. Le papier, en quelque proportion qu'il fût offert, n'était plus admis; et l'autorité était impuissante pour en maintenir le cours. On fit une loi pour rendre les

X.e Ep. An 4.e

communes responsables de la libre circulation des grains; et celles contre les émigrés rentrés illégalement, furent rendues plus sévères; on en porta une contre les écrivains publics qui, par leurs déclamations, susciteraient la révolte contre la Convention nationale. Mais toutes ces lois vagues étaient par cela même insuffisantes. De part et d'autre, on regardait l'établissement d'un gouvernement comme la fin des troubles, et ce motif suffisait pour qu'on redoublât d'efforts dans tous les partis.

La publicité du procès de Fouquier-Tinville était bien propre à rallier tous les esprits au système de modération, et à faire naître le desir d'un gouvernement capable de prévenir le retour de ces scènes sanglantes et de ces menées odieuses dont chaque séance du tribunal déroulait le hideux tableau. Des individus, accusés sans preuves et sans indices, s'étaient vus menacés avant l'interrogatoire, s'ils ne dénonçaient pas comme complices tels personnages qui leur étaient désignés; dans ce que l'on osait appeler *les grandes fournées*, soixante, quatre-vingts accusés avaient été jugés cumulativement en une séance de trois ou quatre heures, et sur cette formule commune à tous : « Avez-vous connaissance d'une cons-

« piration » ? La négative, sans discussion, était suivie de ces mots : « *Tu n'as plus la « parole.* Gendarmes, faites votre devoir ». Le jugement se prononçait en masses ; et les chariots qui, long-temps d'avance, attendaient les victimes à la porte, les traînaient au lieu du supplice. X.e Ep. An 4.e

Le procès de Fouquier-Tinville eut, au contraire, tous les délais et toute l'authenticité que réclamait la circonstance, et que l'intérêt du public, celui des juges et des adversaires de l'accusé exigeaient. On découvrit dans les dernières séances, que l'infortunée et fanatique Charlotte Corday avait été menacée de voir toute sa famille entraînée dans sa condamnation, si elle n'avouait pas que son projet avait été d'assassiner Robespierre. Après une longue instruction et une délibération de 24 heures, la sentence de mort fut prononcée contre Fouquier-Tinville et une partie de ses coaccusés. 17 flor. 6 mai 1796.

Le bruit qui s'en répandit fit accourir au même instant au Palais de Justice une foule immense de peuple, qui en remplissait les cours et les avenues, dans l'attente que l'exécution aurait lieu le même jour. Cependant les coupables furent laissés en proie au souvenir

X.e Ep. An 4.e de leurs forfaits pendant toute la nuit et une partie de la matinée du lendemain. Ils furent enfin conduits au lieu du supplice à travers une affluence beaucoup plus grande que la veille. L'horreur qu'ils inspiraient se manifesta sur leur passage par des applaudissemens, des cris, des vociférations, qui leur rappelaient, de toutes les manières, les crimes dont ils avaient souillé leur pays. Fouquier-Tinville, sur-tout, remarquable par sa physionomie sombre, attirait tous les regards, et semblait porter seul le poids de l'indignation publique; il conserva même une attitude insultante, et répondit aux injures par une ironie amère sur la disette qui tourmentait le peuple. Quatorze jurés de ce tribunal furent exécutés avec lui. La punition de ces hommes de sang, qui, pendant dix-huit mois, avaient couvert la France de deuil et d'échafauds, satisfit en partie à la justice nationale; mais elle ne rappelait point à la vie tant de citoyens égorgés, et sur-tout ne dédommageait pas les familles de ces infortunés, ruinées par les confiscations qui accompagnaient toujours les sentences de mort, ou plutôt qui en étaient le principal motif. Il était dans les principes du plus grand nombre des repré-

sentans de la nation, de réparer, autant qu'il était possible, les injustices revêtues jadis du sceau de leur autorité. Peu de questions avaient été discutées avec autant de calme et de réflexion que le fut celle qui tendait à restituer les biens des condamnés : celle qui concernait la justice ou l'injustice du principe de la confiscation en lui-même, quoiqu'elle n'appartînt pas nécessairement à l'objet agité, fut admise à la discussion. On entendit la vérité; mais la nécessité l'emporta sur elle. Le séquestre était juste, parce qu'il attaquait l'individu jugé coupable; la confiscation était injuste, parce qu'elle attaquait les générations et les familles, qui ne pouvaient être coupables. X.e Ep. An 4.e

Launet parla avec force; il peignit ce temps de la tyrannie de Robespierre : « Le barbare, « dit-il, dans sa fureur, il a dévoré plus de « citoyens que nos armées victorieuses de « l'Europe n'ont détruit d'ennemis ».

Sur la rédaction de Tallien, il fut décrété que les biens des condamnés depuis le 10 mars 1793, seraient rendus à leurs familles. Mais on réserva quelques exceptions, qui laissèrent dans l'exécution assez de latitude pour admettre la faveur ou l'exclusion. Cet acte de justice, qui présageait le retour à des principes

X.e Ep. An 4.e plus équitables, n'altéra point la valeur des domaines nationaux, parce qu'on avait eu soin de maintenir par la loi même les ventes déjà consommées des biens dont elle prescrivait la restitution, sauf à en rendre le prix à ceux qui y auraient droit : tant on était persuadé que le crédit national reposait sur une entière confiance de la part des acquéreurs ! Il fallait sauver la France des mains de l'Europe ennemie, et cette grande nécessité publique motivait, justifiait même les injustices particulières qui en étaient la suite.

Tandis qu'en France un grand criminel, coupable d'avoir abusé de la puissance populaire, venait d'être jugé, l'Angleterre donnait le spectacle d'un ministre du pouvoir royal traduit en jugement par les représentans de la nation, pour abus de l'autorité qui lui avait été confiée. La chambre des communes avait intenté un procès au gouverneur lord Hastings, et l'accusait devant le tribunal de la chambre des pairs. Le cri des Indiens opprimés était parvenu jusqu'à Londres. Le procès avait été prolongé sept ans par une longue instruc-
5 floréal. 24 avril. tion. Dans une séance solennelle de la chambre des pairs, où cependant vingt-neuf membres seulement assistèrent, Hastings fut acquitté.

L'Angleterre alors était agitée par les différentes sensations qu'y avait causées la conquête de la Hollande. La nation demandait la paix, et une minorité nombreuse dans les deux chambres y combattait vivement l'avis des ministres, qui voulaient continuer la guerre. Le génie de Pitt l'emporta encore; et loin de donner quelques signes d'adhésion à ces cris de paix, il fit adopter le projet d'un emprunt de six millions sterling au nom de l'Empereur, et cautionné par la Grande-Bretagne. Cette nouvelle forme de subsides avait l'avantage de retenir un peu plus sûrement cet allié dans les intérêts de la Grande-Bretagne. La paix de la Prusse avec la France avait peu changé la disposition des esprits. On remarqua même qu'à cette nouvelle, publiée officiellement, l'esprit public haussa les fonds de 3 pour cent. En vain Fox, à la tête de l'opposition, fit former les chambres en comité secret pour examiner l'état actuel de l'Angleterre; en vain il traça un tableau énergique de sa situation au-dehors par la défection de ses alliés, et audedans par l'énormité de la dette publique, le fardeau des taxes et la disette qui se faisait sentir : le parti ministériel l'emporta d'un grand nombre de voix; les ouvertures de paix

X.e Ep.
An 4.e

X.e Ep. An 4.e furent éloignées, et les subsides demandés par le message du roi pour la continuation de la guerre furent accordés.

La Suède maintenait sa neutralité, et l'Angleterre avait consenti à se l'assurer par quelques sacrifices de ses prétentions contraires à la libre navigation des neutres.

La diète de Ratisbonne sollicitait de l'Empereur qu'il fît des démarches pour obtenir la paix de l'Empire; mais le cabinet de Vienne, assuré des subsides de l'Angleterre, voulait tenter encore le sort des armes, et pressait ses préparatifs sur le Rhin et en Italie, où le roi de Sardaigne redoublait d'efforts pour seconder son allié et défendre ses propres états.

A Naples, une conspiration avait donné de vives alarmes : on avait vu avec effroi des familles qui tenaient le premier rang par leur naissance ou par leurs emplois, prendre part à des complots tendans à changer la forme du gouvernement. On avait d'abord arrêté le gouverneur de Naples, le chef de l'école militaire, plusieurs employés de la secrétairerie d'état, et deux femmes d'un rang élevé; ensuite on prononça une amnistie en faveur de tous ceux qui se présenteraient dans un délai fixé. Tel fut le premier germe des troubles, germe que dé-

veloppèrent dans la suite les succès des armées françaises en Italie. Bientôt une vengeance rigoureuse et impolitique servit d'exemple et d'avertissement aux défenseurs de la cause des peuples contre le pouvoir arbitraire et absolu des maîtres du monde. On choqua et on effraya cette raison publique plus ou moins répandue chez toutes les nations, mais qui par-tout est immuable et indépendante des gouvernemens et de leur politique journalière et mobile. X.e Ep. An 4.e

Le procès et le jugement de Fouquier-Tinville et de ses complices avait un moment fait diversion à l'agitation de Paris. La Convention, convaincue qu'un des moyens d'inspirer de la confiance était de faire espérer la punition de ceux dont les mesures sanguinaires avaient provoqué les calamités publiques, annonça la formation de tribunaux pour rechercher et poursuivre les assassins et les dilapidateurs ; les membres des tribunaux criminels nommés devaient y être en réquisition, c'est-à-dire, obligés d'y siéger. Cette mesure rigoureuse était nécessaire pour réprimer les réactions qui troublaient quelques départemens du midi.

Le commissaire-représentant faisait savoir qu'à Lyon, des rassemblemens s'étaient for-

Xe. Ep. An 4.e més autour des prisons; les parens des victimes de la terreur y faisaient entendre des menaces terribles contre les détenus; la garde nationale était nulle; les portes avaient été forcées; et soixante individus accusés par la clameur publique venaient d'être massacrés, malgré toutes les précautions prises pour contenir l'effervescencee. Ainsi le même peuple, toujours instrument de ceux qui craignaient le retour de l'ordre, les servait sous une autre forme.

On lui mettait entre les mains la force et le pouvoir, afin qu'il en abusât, et que l'on pût ensuite l'accuser d'en avoir abusé, et le même système se reproduisait dans toutes les circonstances. Les réactions eussent produit les mêmes effets que la terreur, si elles avaient été soutenues comme elle par le Gouvernement. Chaque parti se hâtait d'arriver à son but, et préparait des mesures décisives. La Convention nationale méditait une organisation de gouvernement plus stable, et qui donnât une force réprimante plus active et plus efficace: ses adversaires n'avaient qu'un but, celui de s'y opposer; et, pour y atteindre, tous les moyens propres à lui susciter des obstacles étaient également bons.

Plusieurs essais avaient déjà été déjoués; la police avait souvent prévenu, arrêté ou repoussé quelques entreprises; mais les chefs directeurs restaient toujours cachés et en réserve; leur action continuait; et cela seul explique comment tant de complots découverts et déjoués se renouvelaient. Cependant la Convention marchait avec assez de sécurité vers le terme de ses travaux. Après tant d'attaques repoussées, tant d'essais avortés, les chefs de l'opposition étant arrêtés ou connus, la Convention semblait pouvoir se flatter qu'elle compléterait sa mission, qu'elle laisserait l'autorité d'un gouvernement entre les mains du parti qui restait victorieux. Les intrigues, les séditions, les conspirations s'étaient succédé avec une rapidité sans exemple; mais la sage politique des dépositaires du pouvoir avait tout prévu, avait pourvu à tout, et l'on ne peut qu'admirer la conduite des comités à cette époque : un conseil composé d'hommes qui n'avaient entre eux d'autre lien que celui du bien public, agit avec un accord, un secret, une prudence et une profondeur de vues et de pensées qui semblaient ne pouvoir appartenir qu'à un seul homme doué à la fois du génie qui enfante des concep-

X.e Ep. An 4.e

X.e Ep. An 4.e tions vastes, et de la force de caractère qui les réalise et les conduit à l'exécution. Toutes ces facultés furent nécessaires dans un jour de désordre qui surpassait tout ce que l'anarchie avait produit dans les plus grandes crises de la révolution. La représentation nationale investie et dispersée dans le lieu de ses séances; un représentant assassiné dans son enceinte, sa tête promenée dans les rues au bout d'une pique; une minorité menaçante devenue maîtresse des délibérations, dictant des décrets à la majorité absente ou subjuguée; le parquet de la salle devenu un champ de bataille où la force armée se partage et s'entrechoque le fer à la main; la guerre civile commencée dans la capitale : tel fut le spectacle que Paris donna à la France et à l'Europe pendant cinq jours. Les ennemis de la liberté purent s'applaudir de leur ouvrage; toutes les nations purent frémir à la vue des effets de cette liberté qui leur était proposée pour modèle, et que l'on réussissait à rendre hideuse et méconnaissable.

17 germinal. 6 avril. Malgré tous les efforts du Gouvernement, la disette des grains, cette disette bien reconnue depuis comme factice, ne cessait point; les arrivages même étaient plus lents, et la distri-

bution

bution du 17 germinal ne fut que d'une once et demie. Cependant la denrée ne manquait pas, et le pain se trouvait aisément au prix de vingt francs la livre. On vit alors se multiplier les groupes où des orateurs déclamaient contre les riches et contre la Convention. On disait toujours que les royalistes osaient espérer de forcer le peuple à demander le retour de la monarchie; et cependant il fut reconnu et établi à la tribune même, par Henri Larivière qui ne fut point contredit, que les partisans de la royauté n'avaient point eu de part à cette journée sanglante du premier prairial, et qu'elle appartenait sans partage aux Jacobins et aux anciens démagogues, ou plutôt à la politique étrangère, qui les employait. X.e Ép. An 4.e

La séance de ce jour était commencée, lorsqu'un membre parut à la tribune, et dit: « La révolte s'organise, vos comités me chargent de vous l'annoncer, et de vous lire « ceci; ils le livrent à vos réflexions ». La pièce qu'il lut ensuite, et qui peint à la fois l'esprit, la confiance et les moyens du parti contre lequel la Convention avait à lutter, appartient sous ce rapport à l'histoire: c'est le manifeste d'une faction qui se croit sûre de la guerre civile, et qui la proclame. « Le 10 prairial. 20 mai 1795.

X.e Ep. An 4.e « peuple, y disait-on, considérant que le « Gouvernement le fait impitoyablement « mourir de faim, que sa conduite est arbi- « traire, tyrannique; considérant qu'on ne « peut exister sous un pareil régime; consi- « dérant que, par l'abus le plus énorme des « pouvoirs, les citoyens ont été massacrés ou « emprisonnés pour avoir osé demander du « pain, ou pour avoir émis leur opinion; que « les gendarmes ont été tirés de nos armées « pour affaiblir ces armées, et pour avoir « refusé de prêter le serment de fidélité à la « tyrannie, arrête que l'insurrection pour « ceux qui se trouvent le plus près de la « tyrannie *est le plus saint et le plus sacré « des devoirs;* qu'aujourd'hui, sans plus dif- « férer, tous les citoyens des sections se por- « teront en masse à la Convention pour de- « mander du pain et l'abolition du gouver- « nement révolutionnaire, dont chaque sec- « tion abuse pour opprimer le peuple; la pro- « clamation, dans le jour, de la constitution « de 93; la destruction du gouvernement ac- « tuel, et son remplacement; l'arrestation « de tous les membres qui le composent, et « la mise en liberté de tous les citoyens arrê- « tés et détenus pour avoir demandé du pain;

« la convocation des assemblées primaires « pour le 25 prairial, afin de renouveler les « autorités constituées, et de remplacer la « Convention par une assemblée nationale et « législative au 25 messidor; et pour l'exé- « cution, afin d'assurer le respect dû aux « représentans de la nation, les barrières de « Paris seront fermées; ceux des représen- « tans entraînés hors de leur poste seront « réunis à la Convention; les personnes et « les propriétés seront sous la sauvegarde « du peuple, qui s'emparera de la rivière, du « télégraphe, du canon d'alarme et des tam- « bours. Il sera formé un comité composé « d'un commissaire de chaque section, pour « délivrer des passeports à ceux qui doivent « sortir de Paris pour l'approvisionner, et « les citoyens employés à l'arrivage des sub- « sistances pourront seuls en sortir. Les ca- « nonniers, les gendarmes, les troupes à pied « et à cheval qui se trouvent à Paris ou dans « les environs, sont invités à se rallier sous « les drapeaux du peuple. Tout agent du gou- « vernement ou autre fonctionnaire public « qui tenterait de s'opposer à l'insurrection, « sera regardé comme ennemi du peuple, et « traité comme tel. Tout pouvoir non émané

X.e Ep. An 4.e « du peuple est suspendu : en conséquence, « tout fonctionnaire et agent du gouvernement « qui n'abdiquera point à l'instant les fonc- « tions du gouvernement, sera regardé comme « tyran ou partisan de la tyrannie, et traité « comme ennemi du peuple, ainsi que tout « homme qui proposerait de marcher contre « le peuple. Le mot de ralliement des insur- « gés est *du pain et la constitution de 93*. Les « drapeaux porteront cette légende, et tous « ceux qui ne l'auront point à leur chapeau « seront traités comme affameurs du peuple. « Le peuple ne se rassiéra pas qu'il n'ait « établi l'ordre dans les subsistances, conso- « lidé la liberté, mis en activité la constitu- « tion de 93. Il sera fait une adresse aux ar- « mées pour les instruire des motifs de l'in- « surrection et de ses succès ».

Ce plan, conçu, rédigé, publié, n'était plus un acte d'insurrection spontané, produit par l'entraînement ou l'exaltation : c'était évidemment le résultat de combinaisons méditées et mûries dans le secret ; il prouvait que tous ceux que l'on avait atteints et arrêtés, dans les journées précédentes, comme chefs de complots, n'étaient que des agens secondaires, ou n'étaient pas les chefs directeurs.

Cette lecture à peine finie, les applaudissemens réitérés des tribunes avertirent la Convention qu'elle était déjà entourée et au milieu de ses ennemis. Il fallut employer la force pour faire évacuer les tribunes. X.e Ep. An 4.e

André Dumont observa que les circonstances se trouvaient les mêmes qu'elles étaient au 12 germinal; un traité de paix était prêt à se conclure; et les malveillans agitaient la capitale pour faire voir aux envoyés des puissances contractantes alors à Paris, qu'il n'y avait aucune sûreté à attendre d'un pays et d'un peuple voués aux dissensions et au désordre. Il proposa que l'Assemblée renouvelât le serment de mourir à son poste, et l'Assemblée se leva toute entière en signe d'adhésion.

Alors on vint présenter, au nom du comité, des mesures de défense contre l'attaque qui se préparait.

La ville de Paris fut rendue responsable de la sûreté de la représentation nationale: tous les citoyens en âge de prendre les armes furent appelés à se rendre dans leurs sections, et la liste des absens dut être remise aux comités par les capitaines, tout chef d'attroupemens fut mis hors la loi; la Convention

X.e Ep. An 4.e certain sur la multitude animée. Les colonnes réunies dans les faubourgs avaient suivi de près les femmes. Le combat s'était engagé; de toute part on criait aux armes: trois coups de fusil furent tirés dans la salle, l'entrée fut forcée, et des hommes armés remplirent bientôt l'enceinte, en proférant les plus horribles imprécations, et faisant entendre les cris: *A bas les scélérats! vive la Montagne!* Un homme portait écrit à la craie sur son chapeau: *Du pain et la constitution de 93*. Le député Kervélégan, ayant voulu le lui arracher, fut assailli à coups de sabre, et alla tomber blessé sur les marches du fauteuil du président. En même temps, Féraud, qui était employé à l'arrivage des subsistances, et qui s'était dévoué à ce dangereux service, fut attaqué et poursuivi à coups de piques. Il tomba dans les corridors extérieurs, et là fut achevé: sa tête posée au bout d'une pique fut promenée dans les rues, ensuite rapportée dans la salle des séances, lorsque les agresseurs s'en furent rendus maîtres.

Dussaux fit remarquer que les ambassadeurs de Suède, des États-Unis, de Genève et de Toscane étaient dans une tribune, où

ils venaient partager les dangers publics, et il fut arrêté que cette honorable circonstance serait constatée au procès-verbal. X.e Ep. An 4.

Boissy d'Anglas était resté au fauteuil, assis et couvert, en butte et impassible aux menaces. L'Assemblée restait en stagnation, chaque membre immobile sur son siége. Bientôt un nouveau tumulte se fait entendre aux portes, et une nouvelle troupe armée entre en battant la charge. La salle est envahie; les députés déplacés de leurs bancs demeurent confondus pêle-mêle; toute délibération cesse; la tête de Féraud est présentée au président, dont la tranquille fermeté impose aux assassins. Cependant Vernier avait repris sa place au fauteuil : un homme vêtu d'un uniforme de canonnier, se présenta, et fit lecture d'un écrit conforme à celui qui avait été dénoncé le matin; il demanda, ou plutôt il dit, que la liberté fût rendue aux députés emprisonnés, qu'ils reprissent leurs places dans la Convention, et invita les membres restés *fidèles* à délibérer. Tous ceux qui avaient excité ou encouragé le mouvement se réunirent à l'une des extrémités de la salle, et ceux qui étaient neutres furent obligés de se joindre à eux. Une grande partie

1.e Fr. An 4.e des députés s'étaient retirés : il était quatre heures ; le parti devenu maître songea à profiter des momens. Nul ordre n'existait plus ; au milieu du tumulte, des voix s'écrièrent : *Délibérons*. Romme monta alors à la tribune au bruit des applaudissemens de la multitude armée ; et ce qu'il proposa fut admis sans discussion et sans formalités. La liberté des patriotes détenus ; les procédures annulées ; le désarmement rapporté ; la réintégration des députés déportés ; l'ordre de ne faire dans Paris qu'une espèce de pain (cette disposition fut maintenue) ; des visites domiciliaires pour les subsistances ; les assignats au pair : tous ces articles furent arrêtés par acclamations, et les députés qui restaient dans la salle se bornaient à élever leurs chapeaux en signe d'assentiment. On proposa enfin d'adresser une proclamation aux Français, afin, disait-on, de recevoir encore des adresses de félicitation de nos frères des départemens. On finit par nommer une commission exécutive de quatre membres : Bourbotte, Duroi, Duquesnoi, Prieur de la Marne, obtinrent ce dangereux honneur. Mais pendant ces tumultueuses délibérations, le comité de salut public avait la courageuse prévoyance d'expé-

dier des ordres et des couriers dans les départemens, pour avertir de l'illégalité de ces décrets. X.e Ep. An 4.e

Cependant, au-dehors, les députés expulsés avaient rassemblé la garde nationale des sections Lepelletier et de la Butte-des-Moulins: ces deux sections déjà éprouvées réunirent une troupe composée de citoyens de Paris, propriétaires éclairés, et que le souvenir du règne de la terreur prêt à renaître, détermina aux derniers efforts pour en empêcher le retour : à eux vinrent se joindre beaucoup d'hommes dont les principes étaient les mêmes. Mais avant de faire agir cette armée, démarche qui pouvait être le signal de la guerre civile, Legendre eut le courage de rentrer dans la salle et de paraître à la tribune: « Vos comités de gouvernement, dit-il, « nous ont chargés de vous inviter à rester à « votre poste, d'inviter les citoyens ici pré« sens à sortir de la salle et à vous laisser « délibérer ». Des cris violens, des huées, l'interrompirent; il quitta la tribune, et sortit. Alors on compléta les mesures déjà prises, en déclarant que tous les comités étaient destitués; et les quatre commissaires qui venaient d'être nommés furent invités à se rendre à

X.e Ep. An 4.e leurs fonctions. Mais ils furent repoussés dans l'intérieur de la salle par la force armée, à la tête de laquelle étaient Tallien, Raffet, plusieurs généraux, et Legendre, qui, voyant que tout moyen de conciliation serait inutilement tenté, était retourné vers les sections assemblées, et les avait décidées à déployer la force. Pénétrent dans la salle aux cris de *vive la Convention, vive la république, à bas les Jacobins, hors la loi la Montagne*, ils poussèrent rudement les premiers qui s'opposaient à leur passage, et firent refouler vers l'autre extrémité de la salle cette multitude qui, pressée sur elle-même, opposa une résistance qu'il fallut surmonter par un choc violent.

On parvint à la disperser, en pénétrant par toutes les issues à la fois. Les uns s'échappèrent par les fenêtres, d'autres s'élancèrent dans les tribunes publiques, et la salle fut enfin évacuée. Legendre alors invita les citoyens des sections à se retirer, à laisser les délibérations libres, et cela fut exécuté à l'instant. Il demanda ensuite que tous les décrets que venait de rendre le parti abattu fussent rapportés : Thibaudeau s'y opposa, en observant qu'ils étaient nuls de fait; et les feuilles éparses qui contenaient les propositions adoptées

furent brûlées au bruit d'applaudissemens réitérés. Thibaudeau proposa alors des mesures vigoureuses et décisives. Tous ceux qui avaient marqué dans cette journée, en prenant part aux délibérations des factieux, ou que d'anciens souvenirs classaient parmi les agens de la terreur, furent décrétés d'arrestation, et passèrent à la barre sous la garde des gendarmes. Romme, qui avait occupé la tribune; le Carpentier, connu dans son département par les actes arbitraires et les violences qu'il y avait exercés; Pinet, l'oppresseur de la Biscaye et des provinces espagnoles conquises et trompées dans leurs capitulations; Borie, fameux dans les départemens du midi, comme l'émule de Collot d'Herbois; Fayau, dévastateur de la Vendée; et avec eux, ceux qui avaient pris une part plus active dans les événemens de ce jour, Duquesnoi, Leroi, Bourbotte, Prieur de la Marne, Ruhl, Soubrani, Goujon, Peyssart, tous chefs de ce que l'on appelait alors les montagnards, ils subirent le jugement du tribunal, et n'en attendirent pas l'exécution; ils se munirent, dans la prison, d'un couteau qu'ils se prêtaient l'un à l'autre, et ceux qui survécurent à leurs blessures furent portés à l'échafaud. Tous ces

X.

X.e Ep. An 4.e hommes de parti, courageux dans la défaite comme ils avaient été terribles dans l'attaque, moururent avec le même stoïcisme qu'avaient montré les girondins, et avant eux les émigrés et les *aristocrates :* tant l'esprit de parti dans les guerres d'opinions exalte les ames !

On prit de nouvelles mesures pour procéder plus sûrement, dans les sections de Paris, au désarmement des hommes connus pour jacobins, et l'entrée des tribunes fut interdite aux femmes.

La nuit était avancée : les comités, rétablis dans l'exercice de leurs fonctions, se confiant dans leur propre surveillance, pensèrent que la Convention pouvait sans danger suspendre sa séance. Cet intervalle fut employé par ses ennemis : ils s'étaient rassemblés dans différens quartiers de Paris, puis à la maison commune, où ils voulurent élire une municipalité. Cambacérès, absent, fut, sans le savoir, nommé par eux maire et procureur de leur commune. Quelques factieux s'étaient aussi rassemblés à l'Observatoire et aux Quinze-vingts; mais tous se réunirent au centre de leurs forces. Là furent réglés le plan et la marche de la nouvelle attaque. Plusieurs fois il était arrivé que le parti qui se disait plus spécialement po-

pulaire, sous prétexte de fraterniser avec le parti opposé, en avait attiré à soi une grande partie, et paralysé ainsi ce qu'il n'avait pu gagner. Les insurgés espéraient qu'au premier contact avec les sections de la ville, un grand nombre de citoyens armés se joindraient aux habitans des faubourgs : avec eux étaient déjà plusieurs représentans et quelques gendarmes. Ils se portèrent en masse sur la place du Carousel, et braquèrent leurs canons contre le château des Tuileries.

X.e Ep. An 4.e

La Convention venait d'y reprendre sa séance : il était sept heures du soir; une troupe de citoyens armés l'entourait, et se montrait disposée à la défendre : les deux partis étaient en présence, et la guerre civile pouvait commencer à l'instant. La prudence des comités la prévint : ils négocièrent, non avec les véritables chefs de l'insurrection, ceux-ci faisaient le guet et se tenaient à l'écart, mais avec les principaux moteurs de ces attroupemens tumultueux, instrumens aveugles, mais de bonne foi, même dans leurs excès. On entra en pourparlers, on s'expliqua, on promit aux insurgés le redressement des griefs dont ils se plaignaient : on leur persuada d'envoyer une députation aux représentans assemblés;

X.e Ep. An 4.e

et en même temps le comité fit savoir dans la salle qu'il était utile que cette députation fût reçue. Six membres, Laloi, Savau, Mathieu, Porcher, Boudin, Lacroix, furent nommés pour aller au milieu des insurgés, et leur porter des paroles de paix : ils furent bien accueillis, et six envoyés furent admis à présenter une pétition à la barre. Leur orateur se montra moins docile : il demanda d'abord laconiquement, 1°. du pain, 2°. la constitution de 93, 3°. la liberté des patriotes incarcérés. Des murmures d'indignation l'interrompirent; mais le président lui maintint la parole. « Nous sommes décidés, dit-il, à « mourir au poste que nous occupons, plutôt « que de rien relâcher de nos demandes. Je me « nomme Saint-Ligier : vive la Convention, « si elle est amie des principes, comme je le « crois » ! Malgré le mécontentement de l'Assemblée, et l'indignation même des tribunes, le président répondit avec modération et avec dignité; et sur la proposition d'un membre, il donna à l'orateur ce que l'on appelait l'accolade fraternelle, en signe de paix. On avait répandu parmi les insurgés que les représentans recevaient soixante francs par jour en numéraire : cette assertion démentie,

le

le retour des envoyés, l'accueil qu'ils avaient reçu, et sur-tout le rapprochement et les explications des citoyens des deux partis, avaient calmé l'effervescence, et les commissaires de la Convention firent savoir que la paix était rétablie, que les bataillons des diverses sections s'étaient réunis fraternellement, et que la séance pouvait être levée sans appréhension. X.e Ep. An 4.e

L'Assemblée, se fiant à ces assurances, se sépara à onze heures du soir. Quoique la suite fît voir qu'elles fussent hasardées, la prudence et la modération déjoua, ce jour-là, les complots de l'opposition intérieure ou étrangère. On était parvenu à mettre en présence les partis en armes et opposés. Une étincelle pouvait allumer la guerre civile : on fit beaucoup en les séparant. La journée du lendemain offrit un calme apparent; l'Assemblée reprit le cours de ses travaux. On agita diverses questions sur l'organisation nouvelle de la constitution de 95 : trois représentans, Delmas, Gillot et Aubri, furent chargés de la direction de la force armée, avec pouvoir de nommer les officiers à leurs ordres : enfin, la permanence fut levée. Pendant ce jour, des mesures de police générale, parvinrent à dé-

couvrir celui qui avait porté la tête de l'infortuné Feraud jusque dans la salle de la Convention. C'était un artisan nommé Quinel. Traduit au tribunal, il avait été condamné à mort : à huit heures du soir, le coupable fut conduit à la place de Grève, escorté de trente gardes nationales. Arrivé au pied de l'échafaud, des femmes attroupées l'arrachèrent des mains des soldats, et le conduisirent en triomphe au faubourg Saint-Antoine. Aussitôt les comités du Gouvernement se réunirent, et arrêtèrent que la force publique irait désarmer les révoltés. Douze hommes par compagnie furent avertis secrètement dans les sections : beaucoup de jeunes gens qui s'étaient armés volontairement, et avaient utilement servi dans les journées précédentes, s'y joignirent avec plusieurs corps de troupes de ligne. Cette armée fut disposée pendant la nuit, et cerna le faubourg. De leur côté, les habitans s'étaient préparés à la résistance : on avait dépavé les rues, et formé des barricades et des traverses dans tous les passages. Cependant la nuit se passa sans hostilités, et le Gouvernement différa jusqu'au jour de réprimer l'insurrection par la force.

Dès huit heures du matin, l'Assemblée

était réunie; un nombre imposant de citoyens armés entourait le lieu de ses séances. On sentit que la représentation nationale ne pouvait rester indifférente sur la violation de la loi commise la veille, et soutenue par plusieurs sections en état de résistance. Cet attentat avait été précédé par les actes de violence de ces sections, lorsqu'elles étaient venues en corps d'armée menacer la Convention, et diriger ses canons contre le lieu de ses séances. Trop de condescendance n'avait fait qu'enhardir leur audace; il était temps de prendre des mesures énergiques pour faire ployer les séditieux sous le joug de l'ordre social et des lois. Un membre des comités se présenta à la tribune: « L'audace des factieux est telle, dit-il, « que tout acte de mollesse de votre part se- « rait un crime ». Un préambule rappelait les faits récens; on concluait à une sommation aux habitans du faubourg Saint-Antoine, de remettre le condamné réfugié, de livrer leurs canons; et en cas de refus, ordre de marcher sur les rebelles. Le décret passa à l'unanimité, et le Gouvernement fut chargé de l'exécution. X.e Ep. An 4.e

Pendant que l'Assemblée attendait le résultat de ces dispositions rigoureuses, un rap-

X.e Ép. An 4.e les séditieux, ou d'anciennes habitudes de parti signalaient comme contraires au Gouvernement. Les députés qui avaient été enfermés au château de Ham, et ensuite condamnés à être déportés à l'île d'Oléron, Barère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, furent traduits à des tribunaux criminels des départemens. Bouchotte, ancien ministre de la guerre; Pache, jadis maire; d'autres chefs du parti jacobin, Marchant, Audouin, Héron, &c. furent traduits à la commission militaire à Paris; elle jugea aussi les hommes qui avaient le plus marqué dans la révolte; enfin ce Quinel qui avait été enlevé aux pieds de l'échafaud, fut retrouvé, et se précipita du toit de la maison où il allait être saisi.

Cependant, après le premier moment d'irritation, on s'aperçut que, vainqueur ou défait, l'étranger atteignait son but si la Convention se décimait elle-même. La réflexion amena l'indulgence après la victoire. On prit seulement de grandes mesures de précaution pour l'avenir; afin de les rendre efficaces, on fut obligé de recourir à ces moyens de forces publiques qui les laissant disponibles dans la main du Gouvernement, deviennent aussi le premier but de la politique malveil-

lante pour en nécessiter ou en détourner l'emploi. Les moteurs secrets du premier prairial et des derniers événemens préparèrent dès-lors ceux qui arrivèrent peu de mois après, lorsqu'au nom de l'Assemblée nationale, on fut obligé de diriger cette force publique contre les mêmes citoyens, dont le zèle et le dévouement venaient de prévenir la guerre civile et de sauver la représentation nationale. Eux-mêmes, par un sentiment honorable de confiance, s'empressèrent de déposer leurs armes aux pieds des organes de la loi : plusieurs sections rangèrent volontairement leurs canons à côté de ceux qui avaient été ôtés aux sections des faubourgs. On établit un camp dans le jardin des Tuileries, puis dans la plaine des Sablons, au même lieu où avaient campé ces jeunes soldats des départemens que Robespierre y avait réunis ; on rendit stationnaire dans Paris un nombre de troupes de ligne ; les tribunes de la Convention cessèrent d'être publiques : les femmes en furent exclues, et les hommes ne purent y entrer qu'avec des cartes d'admission.

Ces mesures sévères étaient encore motivées par les événemens qui venaient de se

X.e Ep. An 4.e passer dans le midi, et dont l'époque coïncidait tellement avec celle du premier prairial à Paris, qu'il fut impossible de n'y pas reconnaître la même cause, la même direction. Le cabinet de Londres avait un grand intérêt à rompre toutes les négociations de paix entamées sur le continent, et les mêmes moyens employés à Paris avaient été mis en œuvre dans le midi de la France. D'anciens souvenirs et des craintes toujours renaissantes avaient laissé dans Toulon reconquis, des rapports d'intérêt avec l'Angleterre : ce fut là que le noyau de l'insurrection fut formé. La rade de Toulon contenait alors une escadre de quinze vaisseaux de ligne prête à partir, et c'est d'abord vers ce point que l'attention fut dirigée. Deux membres de la Convention se trouvaient encore à la tête des révoltés, qui d'abord s'adressèrent aux commissaires-représentans Brunel et Niou, pour faire donner par eux l'ordre à l'escadre de rentrer dans le port, où elle eût été à leur disposition; mais ils ne purent les faire consentir à cette lâche condescendance. Brunel, forcé de signer l'ordre de l'élargissement des détenus gardés au fort de la Malgue, se tua de regret et de désespoir. Les révoltés s'emparèrent de ce fort

et de l'arsenal; et parcourant ensuite les communes voisines, ils en désarmèrent ceux des habitans qui refusaient de grossir leur nombre. Le lendemain ils placèrent des canons aux portes de la ville, occupèrent les postes, et se disposèrent à se porter vers Marseille. Le plan qu'ils annonçaient était de former une armée pour marcher sur Paris, et y délivrer la Convention. X.e Ep. An 4.e

Le représentant Chappe resta plusieurs heures au milieu d'eux dans la même salle où était encore le corps de Brunel; et malgré leurs violences, il refusa courageusement de faire rentrer la flotte, quoique la municipalité l'en eût requis. Le jour suivant, il sortit de Toulon, lui cinquième, se faisant jour aux barrières l'épée à la main : un seul des siens fut blessé; Niou étant remonté sur son bord, essaya de faire sortir l'escadre; le vent contraire le retint : mais il avait pu rester dans la grande rade, et là il était en sûreté.

Une partie des équipages de Toulon penchait pour les révoltés; ceux de Brest, animés d'un meilleur esprit, les continrent.

Cependant aux premières nouvelles de l'insurrection, les représentans en mission à Marseille, Chambon, Guerin et Giraud-Pou-

X.e Ep. An 4.e zoles, rallièrent la garde nationale de cette ville. Une force imposante mise aux ordres de Mouret, marcha d'abord sur Toulon, et fut bientôt suivie d'une armée; par-tout la crainte de la terreur armait les citoyens. Les rebelles, au nombre de trois mille, avec deux pièces d'artillerie, s'emparèrent des gorges d'Ollioules, se portèrent jusqu'au Bausset, où étaient les magasins de l'armée, et commencèrent l'attaque : mais les renforts amenés de Marseille décidèrent l'action, qui dura cinq heures; les révoltés furent défaits; on en conduisit trois cents prisonniers à Marseille; le reste se dispersa. Alors les troupes de ligne qui formaient la garnison de Toulon, et que l'insurrection avait d'abord comprimées, purent se développer et agir : les ouvriers et les marins déposèrent les armes qu'ils avaient enlevées à l'arsenal; et Niou fit savoir à ses collègues que le calme était rétabli sur la flotte. Ceux-ci disposèrent leur entrée dans Toulon, qui se fit avec un grand appareil et au milieu d'une force armée imposante.

Tout ce qui avait pris part à la révolte avait fui. Chappe arrivait en même temps avec dix mille hommes, tirés, partie de l'armée d'Ita-

lie, partie des communes qui s'étaient jointes à lui en chemin. Ces forces restèrent quelque temps dans les environs de Toulon : la coïncidence des événemens du premier prairial à Toulon et à Paris, fit croire cette mesure nécessaire. Une commission militaire fut établie à Toulon pour juger les coupables; et les haines trop motivées, les vengeances trop justes, les réactions trop inévitables pour oser les condamner ni les justifier, en grossirent beaucoup le nombre. D'horribles représailles s'exécutaient en même temps dans les principales villes des départemens du midi. A Lyon, les Jacobins, sous le sobriquet de *Mativons*, étaient poursuivis et assommés dans les rues : l'impatience des vengeurs ne pouvait se prêter aux formes lentes et circonspectes de la justice; et les lois étaient outragées par le châtiment, comme elles l'avaient été par le crime. Il fallut alors détourner ses regards, et laisser aux passions le temps de s'assouvir elles-mêmes, et de redemander le joug des lois. Les détails et le dénombrement de ces excès déplorables, déposés dans les écrits publics, laissèrent des monumens que l'histoire n'est pas obligée de recueillir.

X.e Ep. An 4.e Après avoir terrassé les ennemis de l'ordre public, la Convention avait à s'occuper de trois choses toujours instantes : 1°. l'approvisionnement de Paris, cause sans cesse renaissante d'agitation. On y pourvut par des réglemens pour hâter et assurer l'arrivage des denrées acquises chez l'étranger qui abordaient journellement dans les ports. Il est à remarquer que cette année fut pénible à toute l'Europe.

2°. Le discrédit des assignats : pour y remédier en partie, on facilita l'acquisition des biens nationaux, en supprimant la formalité des enchères ; et chacun put acquérir par une simple soumission.

3°. Enfin, la constitution à donner à la France.

Depuis la dernière victoire remportée sur le parti qui avait écrit sur ses drapeaux, *la constitution de 93 ou la mort*, celui qui voulait un gouvernement possible et deux Assemblées délibérantes, se sentait plus sûr de ses forces : cependant personne dans la Convention n'avait encore prononcé ce mot proscrit par l'Assemblée constituante, *deux chambres*. Rœderer, le premier, dans un écrit sur les moyens de prévenir l'*effet des mauvaises*

lois, ne craignit point d'élever la question de savoir si, pour bien organiser le Corps législatif, il ne convenait pas de le diviser en deux chambres. X.e Ep. An 4.e

Etrange effet des jugemens anticipés, personne encore n'osait prononcer cette parole à la tribune : il fallut recourir aux moyens si souvent et si imprudemment usités, de faire intervenir par une pétition pour demander à l'Assemblée ce que l'Assemblée desirait. Des députés de la section Lepelletier, de cette section qui avait efficacement concouru à la victoire du premier prairial, parurent à la barre, et l'orateur invita la Convention à ne pas craindre de toucher à l'arche sainte de la constitution de 93 : « A cette arche, dit-il, devant laquelle « on était naguère obligé de danser, sous « peine de la vie ». On entendit ces paroles que l'on n'eût point proférées sans crainte quelques jours auparavant : « *L'expérience « nous a appris que le despotisme des peuples « est aussi insupportable que le despotisme « des rois* ». Quelques autres députations vinrent appuyer ces anciens principes des législateurs, et l'Assemblée fut invitée, conjurée de n'avoir égard dans son travail qu'au plus grand bien de tous.

X.e Ep.
An 4.e

On voulut prévenir les discussions que causaient les différences des religions politiques entre les prêtres constitutionnels et insermentés. La plus subtile scolastique ne pouvait trouver en eux aucune différence pour le dogme ni pour le culte. On espéra de les rapprocher en rendant les églises aux communes ; mais on statuait en même temps qu'elles seraient ouvertes indistinctement à tous les cultes dont les ministres auraient fait acte de soumission aux lois de la république. Soit que cette loi fût prématurée, soit que la malveillance guettât une occasion de désordre, au moment où l'on achevait la lecture, un coup de sifflet partit des tribunes : le coupable fut aisément découvert ; depuis l'exclusion des femmes et la nécessité d'une carte d'admission pour les hommes, les tribunes étaient presque désertes.

Ce même jour vit enfin abolir l'effroyable tribunal révolutionnaire. Un écrit public dit alors : « Telle fut la fin tranquille et paisible « de l'institution la plus atroce dont, depuis « le conseil de sang établi par le duc d'Albe « dans les Pays-Bas, l'histoire des tribunaux, « instrumens de l'injustice, nous ait conservé « le souvenir ».

Le fils de Louis XVI mourut au Temple ce même jour. L'existence de cet enfant infortuné fut abrégée, non par des moyens violens que l'on suppose toujours, mais par suite d'un genre de vie grossier et barbare auquel il avait été soumis, sans que l'on puisse y assigner d'autre but et d'autres motifs que la barbarie des mœurs : à cette époque, il avait été livré aux soins d'un cordonnier, dont le caractère brutal et les habitudes grossières étaient un supplice réel pour un enfant âgé déjà de neuf ans, et accoutumé aux douceurs d'une éducation royale. Sa mort, que l'on croyait devoir amener de grands changemens, n'en occasionna point. Le frère de Louis prit le titre de roi, que lui donnèrent les Français émigrés au quartier général de l'armée de Condé. Dans une cérémonie religieuse, ce congrès militaire, à la suite d'un discours que prononça le général, proclama la formule usitée; *Louis XVII est mort, vive Louis XVIII!* mais même les puissances en guerre avec la France ne le reconnurent point. La paix se négociait toujours au milieu des hostilités, et l'on craignit, sans doute d'y mettre par-là un obstacle de plus. La République venait de faire une conquête importante sur la maison

X.e Ep. An 4.e

15 prairial. 3 juin.

X.e Ep. An 4.e d'Autriche : Luxembourg avait capitulé après un long blocus; douze mille hommes de garnison s'étaient rendus prisonniers; on avait trouvé dans la place d'immenses munitions de guerre, dont neuf cents pièces d'artillerie. Le siége de Mayence se continuait : la Convention, qui connaissant le prix des impressions révolutionnaires et leur mobilité, se hâta de profiter de l'ascendant qu'elle venait de conquérir, pour révéler enfin à la nation le plan de la constitution nouvelle qu'elle se disposait à lui donner. Boissy d'Anglas jouissait d'une grande faveur populaire et de la considération publique : il fut choisi pour faire ce rapport si important.

16 prairial. 4 juin 1795.

11 niv. 1 janv. 1796.

L'Assemblée nationale, après toutes les épreuves qu'elle avait subies, était en état d'entendre des vérités que n'avaient osé lui dire, ni les orateurs qui la flattaient, ni les tyrans qui la dominaient. « Jusqu'à présent, « disait Boissy d'Anglas, on a plus travaillé « pour détruire que pour édifier; on a plus cédé « à l'impulsion populaire qu'on ne l'a dirigée : « maintenant vos assemblées ne sont plus en- « chaînées par les tyrans, ne sont plus paraly- « sées par des cris démagogiques. Il faut enfin « mettre à profit les crimes de la monarchie,

« les

« les erreurs de l'Assemblée constituante, les « horreurs de la tyrannie décemvirale, et les « calamités de l'anarchie ». Le rapporteur posa ensuite des bornes précises entre ce qui avait été et ce qui devait être. Le peuple, suivant lui, ne devait point délibérer sur tous les objets indistinctement, parce qu'un peuple constamment délibérant finirait par périr de misère et de désordre; ainsi les lois ne devaient pas être sanctionnées par le peuple. . . .

X.e Ep. An 5.e

« L'égalité absolue est une chimère; les vertus, les talens, les facultés physiques ou intellectuelles, ne sont pas distribués également par la nature. Ce n'est que par la propriété que le citoyen est attaché à son pays : tous les éligibles à la législature doivent posséder une propriété foncière quelconque. Tous les Français sont citoyens; mais l'état de domesticité, la nullité de contributions publiques, la banqueroute, en interdisent l'exercice et les fonctions. Le pouvoir exécutif exige une centralité, un appareil, une force constante et disponible ». Telles étaient les bases mises en opposition avec les principes démocratiques, et dont le complément fut annoncé par la séparation du pouvoir législatif en deux chambres ou conseils, l'une ayant l'initiative des

X.e Ep. An 5.e lois, l'autre leur sanction. Le plan fut accueilli, et la discussion en fut indiquée à un jour fixe.

Plus le terme approchait, plus on voyait redoubler les efforts des ennemis de toute organisation en France. Pour atteindre leur but, il suffisait de tenir aux prises les divers partis. Quels que fussent les événemens produits par cette lutte intérieure, ils devenaient favorables au système désorganisateur. Tant que ces partis étaient debout et en présence, ils restaient divisés; et dans chaque parti l'étranger comptait des émissaires.

Depuis les succès de la Convention dans les premières journées de prairial, le parti anarchiste était comprimé. Les jeunes citoyens de Paris qui avaient le plus contribué à sa défaite, mêlant la frivolité de l'âge au caractère national, affectaient de se distinguer par un costume particulier : ils furent provoqués par leurs adversaires ; il s'ensuivit des rixes, et la police fut d'abord forcée d'agir. Quelques-uns de l'un et l'autre parti furent arrêtés, et la Convention même fut obligée d'intervenir: elle rappela aux citoyens, par un décret, que la forme du vêtement faisait partie de la liberté individuelle. Ces querelles domesti-

ques eurent d'abord peu d'effet; mais la justice distributive que l'on employa pour les réprimer ne satisfit pas le parti vainqueur, qui croyait avoir droit à des préférences: dès-lors commença à se développer le germe d'un mécontentement secret, dont l'opposition eut l'art de se servir. Peu de mois après, le sang coula encore dans une insurrection populaire; mais de plus grands moyens étaient préparés par le cabinet de Londres.

L'histoire arrive à cet événement déplorable, où le Français, armé et abandonné par l'étranger, vint sur sa terre natale chercher la mort dans les combats, et vaincu, désarmé, la trouva sur les échafauds et dans l'exécution rigoureuse d'une loi barbare. En mourant, il fut trop tard désabusé sur la fausse générosité d'un gouvernement rival, qui, dans cette entreprise, calcula moins ce qu'il pouvait gagner que ce qu'il pouvait faire perdre à la France.

Depuis le commencement de l'émigration, un grand nombre de Français s'étaient réfugiés en Angleterre. Ils y furent d'abord accueillis par l'humanité personnelle, ou par l'esprit de parti, qui vit en eux des martyrs de la cause monarchique. Le Gouvernement

X.e Ep. An 5.e

intervint ensuite, et se les rattacha politiquement par des secours fixes. Parmi eux étaient presque tous les officiers de la marine royale et du corps du génie militaire, connu en Europe par des talens distingués. Les réunir et les employer contre leur pays, c'était s'en servir par leurs succès, ou s'en défaire par leurs revers. On connaissait l'inflexible rigueur de la loi : jetés sur le rivage, le sol français devait être ou leur conquête ou leur tombeau.

On leur avait préparé les voies en renouant des intelligences avec quelques chefs des Vendéens et des *Chouans*. Peu d'entre eux en eurent connaissance; mais aux premières notions qui parvinrent au comité, on en arrêta plusieurs comme ayant enfreint le traité de paix. L'armement et le projet de descente sur les côtes de Bretagne furent signalés à la tribune par un rapport alarmant. « Jusqu'ici « les républicains ont combattu pour la gloire; « aujourd'hui tous les Français combattent « pour leurs intérêts. Républicains, anglo- « manes de 89, constitutionnels de 91, le « même sort vous est réservé, le même dra- « peau doit vous réunir. Marchez tous, mar- « chez ensemble pour exterminer des enne-

« mis qui n'ont d'autre desir que celui de la « vengeance ; qui ne sont pas plus disposés « à pardonner à ceux qui, après avoir parlé « de liberté, ont voulu une monarchie impos- « sible, qu'aux fondateurs mêmes de la répu- « blique. Français, ralliez-vous tous à la « liberté ; la Convention répète avec les ar- « mées : *La république ou le néant, la liberté* « *ou la mort* » !

Cet appel général indiquait les inquiétudes causées par le bruit et l'appareil de cette expédition ; et si les moyens annoncés comme sûrs dans l'intérieur eussent réellement existé, s'ils se fussent combinés avec ceux que préparait l'Angleterre, la guerre de la Vendée et des Chouans recommençait plus active et plus dangereuse.

Mais les ministres anglais, ou trompés par de fausses promesses, ou n'ayant pour but que de faire à tout hasard usage d'une force oisive et dispendieuse, furent prévenus par l'activité des comités gouvernans ; et déjà tous les fils de leurs intelligences dans le pays étaient rompus, quand leurs escadres parurent sur les côtes.

De grands préparatifs avaient été faits par le ministère anglais : la légion d'*Hervilli*,

X.e Ep. An 5.e stationnée à Southampton, les autres corps d'émigrés français formant des cadres d'officiers prêts à recevoir et à organiser les renforts de Vendéens et de Chouans qui devaient venir joindre les premières troupes débarquées, eurent d'abord l'ordre de se tenir prêts. Les transports destinés à les recevoir avaient chacun à bord deux bateaux plats pour servir à la descente. Cette première division était de huit mille hommes; les troupes en station dans les îles de Jersey et de Guernesey devaient s'y joindre, et former une armée de vingt mille. L'armée de Condé devait en même temps faire une diversion, et entrer en France par les départemens du Doubs et du Jura; mais cette mesure lointaine était difficile à accorder avec les hasards de la mer.

Un combat naval était inévitable pour effectuer le débarquement. La flotte française tenait la mer; elle était sortie, forte de onze vaisseaux de ligne et dix-sept frégates, pour aller dégager trois vaisseaux, qui escortant un convoi de Bordeaux à Brest, avaient été rencontrés par une escadre ennemie supérieure, et s'étaient retirés sous Belle-Isle. Au
5 messidor. retour de cette expédition, une tempête la

rejeta au large : elle y fut attaquée par la flotte que commandait l'amiral anglais Bridport. X.e Ep. An 5.e

Le compte rendu à la Convention ne déguisa pas les revers et leur cause, *soit impéritie, soit insubordination.*

Il eût été facile, la veille, de s'emparer de trois vaisseaux anglais séparés de leur flotte; on les laissa échapper. Le lendemain, cette escadre réunie força les vaisseaux de la république à un combat inégal, à la vue et à la hauteur du port Louis. Trois vaisseaux tombèrent au pouvoir de l'ennemi : *l'Alexandre*, déjà maltraité par la tempête, et remorqué par une frégate; *le Formidable*, où le feu prit, et qui, pour sauver son équipage, fut obligé de se jeter parmi les Anglais, et *le Nestor* : le reste de l'escadre rentra dans la rade.

On signala bientôt un grand convoi de bâtimens de transport, qu'on soupçonna, avec raison, porter les troupes de débarquement : mais rien n'était préparé sur la côte pour les recevoir comme amis ou comme ennemis. Les Vendéens étaient éloignés; les Chouans peu nombreux et incertains; les batteries de terre n'étaient point en état. La garde nationale de Brest fut mise en réquisition, et les com-

X.e Ep. An 5.e mandans des trois armées de l'Ouest avaient reçu l'ordre de diriger promptement de fortes colonnes sur Quiberon, où l'on prévoyait que s'opérerait la descente. La presqu'île de Quiberon est formée par un promontoire étroit qui s'avance quatre lieues dans la mer, sur une largeur d'une lieue. L'isthme qui le joint au continent peut être facilement défendu, et cette place de débarquement était habilement choisie.

6 messidor. Le 23 juin, l'escadre anglaise entra dans la baie de Quiberon avec les vaisseaux de transport. Le débarquement s'effectua le lendemain au fond de la baie, sans obstacle, sur une plage que les intelligences du dedans avaient indiquée, et il fut facilité par une attaque de Chouans qui se portèrent en masse sur plusieurs points, s'emparèrent des chemins, rompirent les ponts et interceptèrent toute communication avec les villes d'Auray et de Vannes, d'où les renforts pouvaient venir. Trois cents hommes qui formaient la garnison d'Auray se portèrent en avant, n'opposèrent qu'une résistance trop faible, et se retirèrent au village de Landeven, à moitié chemin du port de Lorient.

Le général Hoche arriva; mais il avait laissé

à deux ou trois journées de marche, en arrière les renforts qu'il amenait. Les ennemis s'étaient déjà emparés d'Auray : il fit évacuer Vannes, et replier les postes sur Ploermel. X.e Ep. An 5.e

Environ dix mille Chouans s'étaient joints aux troupes débarquées : le fort Penthièvre, qui ferme et occupe tout le col de l'isthme, avait été pris, et déjà des corps détachés avaient opéré quelques débarquemens sur différens points de la côte à Serzeau du côté de Vannes, et à Carnac près du port de Lorient. Hoche, craignant que l'armée ennemie ne se fortifiât dans Auray, rassembla les cantonnemens épars au nombre de trois mille hommes, et fit une tentative; un combat assez vif s'engagea dans les avenues de cette place; quelques hommes même y pénétrèrent. Le lendemain, à l'approche du général Josnet, arrivant de Lorient, Auray fut évacué, repris, et l'ennemi se fortifia à l'entrée de l'isthme. Hoche établit deux camps à Sainte-Barbe, vis-à-vis cette nouvelle position. Le poste de Quiberon fut attaqué par les frégates anglaises; mais il se maintint. Les alliés tentèrent de forcer la ligne des postes républicains, afin d'opérer leur jonction avec les Chouans, et de leur porter des armes et des

11 messidor.

11 messidor.

12 messidor.

X.e Ep. An 5.e habillemens ; cette tentative fut repoussée avec perte. Mais le lendemain, un nouvel effort les rendit maîtres de la presqu'île entière : trois cents hommes qui composaient

17 messidor. la garnison de Quiberon furent sauvés par l'amiral anglais, qui les retira à son bord ; Les Chouans voulaient les fusiller. Le lende-

18 messidor. main, les royalistes firent une nouvelle tentative, et essayèrent de forcer les lignes : ils furent encore repoussés avec perte. Une flottille anglaise entra dans le Morbihan, vaste lagune qui contient plusieurs îles habitées, et, remontant la rivière de Vannes jusqu'à une lieue de cette ville, y porta l'alarme; mais cette expédition se borna à détruire quelques navires.

Les colonnes républicaines arrivaient chaque jour, et la position des émigrés devenait de plus en plus critique. Ils essayèrent encore une attaque de vive force contre les retranchemens des camps de Sainte-Barbe : les avant-postes n'opposèrent qu'une faible résistance; et se repliant suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, ils attirèrent l'ennemi jusqu'à une batterie masquée, qui, découverte à propos, porta dans ses rangs le désordre et la déroute : il perdit beaucoup de monde ; et

à la suite de cette journée, il se décida à faire rembarquer les femmes, les enfans et les vieillards : car des familles entières avaient été transportées d'Angleterre, et les Chouans qui s'étaient joints à eux étaient venus avec les leurs. X.ᵉ Ep. An 6.ᵉ

Cependant les renforts attendus étaient arrivés aux camps des républicains. Hoche projeta une attaque générale pour reprendre le poste de Quiberon. Il fallait d'abord reprendre le fort Penthièvre, dit alors le fort des *Sans-culottes*. La première occupation de ce poste avait été facilitée par les intelligences que les Chouans avaient ménagées aux émigrés; le même moyen fut employé avec un égal succès.

Parmi les Français rassemblés en Angleterre pour composer les corps destinés au débarquement, il se trouvait beaucoup de soldats ou matelots prisonniers que la séduction et aussi la rigueur avait engagés ou forcés à s'enrôler. Ces hommes, imbus des opinions qui dominaient en France, n'avaient feint de prendre les armes que pour se délivrer de leurs fers, se promettant de déserter à la première occasion. Parmi ceux qui formaient la garde au fort Penthièvre, quelques trans-

X.e Ep. A. 5.e fuges simulés avaient été envoyés par Hoche : ces hommes eurent bientôt formé des liaisons ; et lorsqu'on fut certain de relations bien établies, on disposa une attaque environnante pendant une nuit obscure et pluvieuse. Le fort Penthièvre, situé au col de l'isthme qui sépare la presqu'île d'avec la terre ferme, est adossé à des rochers ; à la rive gauche, un retranchement occupe toute la gorge, et un ouvrage avancé, qui n'était pas encore fini, couvre le retranchement ; en sorte que le fort domine le tout : sur la rive droite était une batterie qui découvrait toute la laisse des marées basses de ce côté. D'abord les colonnes républicaines s'égarèrent et se heurtèrent dans leur marche ; mais trois cents hommes conduits par l'adjudant-général Mainars parvinrent au pied du roc sur lequel le fort est assis, et y gravirent par le sentier qui conduit à la porte du côté de la mer. Elle leur fut ouverte et livrée par les hommes qu'on avait pratiqués, et qui se joignirent à eux. La surprise et la défection d'une partie de la garnison ôtèrent tout moyen de défense : plusieurs officiers furent tués par ceux auxquels ils donnaient des ordres. Trois coups de canon devaient servir de signal pour l'armée de débarquement dispersée dans les

hameaux de la presqu'île : les deux premiers coups furent tirés ; l'officier qui commandait la batterie fut tué avant de faire tirer le troisième. Le fort fut repris presque sans combat, et le jour naissant éclaira le drapeau tricolor qui annonçait l'événement aux deux partis. Hoche alors poussa ses colonnes dans la presqu'île. La confusion y fut au comble : des compagnies entières passèrent du côté des républicains. D'Attilli fut tué par ses grenadiers réunis aux républicains qui tiraient sur lui, sa troupe se trouvant entre deux feux. Contade, qui était accouru au premier bruit de l'attaque, la fit retirer. Puisaye était au village de Kerdavi, qui servait de quartier général : il rassembla à la hâte les Chouans dispersés dans les cantonnemens ; mais une partie des corps avait déjà passé du côté des assaillans ; le reste se replia vers la mer. X.e Ep. An 5.e

Le jeune Sombreuil commandait en l'absence de d'Hervilli, blessé dans le dernier combat. Sombreuil, à la tête de deux régimens, Damas et Bon, couvrit la retraite, c'est-à-dire le rembarquement confus et précipité d'une partie des troupes. Il s'était retiré avec les siens sur un rocher où est bâti le fort neuf, peu garanti du côté de la terre : les

X.e Ep.
An 5.e

bâtimens plats anglais s'avancèrent jusqu'à la portée du fusil de ce fort, malgré une mer très-houleuse ; mais deux pièces prises par les républicains tirèrent sur eux à mitraille, et les forcèrent de gagner le large. Les Anglais cependant avaient fait avancer deux chaloupes canonnières et une corvette qui tiraient avec grand effet sur les troupes républicaines. Alors Sombreuil, pressé par les colonnes de Hoche, demanda à parlementer; on lui répondit : *Faites, avant tout, cesser le feu des canonnières anglaises.* On était assez près pour s'entendre : *Ne voyez-vous pas qu'ils tirent sur nous comme sur vous?* Cependant le feu des Anglais cessa. Il paraît que Hoche offrit à Sombreuil une heure de délai pour se rembarquer avec tous ses officiers. Sombreuil répondit : *Lorsqu'on a l'honneur de commander de tels soldats, l'honneur défend de les abandonner.* Alors la capitulation se fit verbalement, et l'on promit à Sombreuil la vie sauve pour ses gens : il eut la générosité de s'excepter. Mais sa conduite militaire avait mérité l'estime de ses ennemis, et l'histoire doit dire que tout se passa loyalement entre les gens de guerre : les prisonniers, les femmes, les enfans, furent

conduits à Auray, et n'eurent à se plaindre d'aucune insulte, d'aucun traitement injurieux. X.e Ep. An 5.e

Le commodore anglais envoya un parlementaire pour traiter de l'échange des prisonniers : on répondit *qu'il fallait attendre les représentans.* Ceux-ci avaient toujours marché à la tête des colonnes de l'armée. Un second parlementaire demanda Sombreuil, offrant tel échange que l'on voudrait : il reçut la même réponse. Le lendemain on entra encore en pourparler; mais aux propositions de la veille on opposa les lois de la république.

Les débarqués étaient au nombre de plus de sept mille hommes; deux mille seulement regagnèrent les vaisseaux, et furent déposés dans les petites îles de Houat et de Hoedik, près de cette côte. Le commandant en chef de l'expédition, Puisaye, s'y retira avec eux.

On trouva dans Quiberon et sur la plage d'immenses approvisionnemens de tout genre; ce qui prouvait quelles espérances avait fondées le ministère anglais sur cette expédition. Elle échoua par suite des mauvaises dispositions, des préparatifs insuffisans et précipités, et surtout par le retard des renforts, qui laissa sur le rivage une troupe trop peu nombreuse pour

Xe. Ep. An 5. faire effort, pénétrer dans l'intérieur, se joindre aux royalistes, et qui donna ainsi le temps de réunir contre eux des forces supérieures. Il paraît aussi qu'une fatale émulation de gloire, la jalousie du commandement, avaient déjà désuni les chefs.

Charette dans la Vendée, et d'autres chefs de Chouans, étaient réunis et prêts à se joindre à eux : l'événement de Quiberon rompit toutes les mesures, les rassemblemens se dispersèrent ou furent dissipés La flotte anglaise croisa quelque temps encore sur les côtes de Lorient, et essaya quelques débarquemens partiels et peu nombreux sur les côtes du Poitou.

Le sort des vaincus et de tant de jeunes Français victimes à la fois de leurs opinions et de la politique de leurs faux amis, intéressait l'Europe et même leurs vainqueurs. Les redoutables tribunaux militaires étaient déjà érigés. Le roi de Prusse chargea son envoyé à Bâle d'intercéder spécialement pour le jeune Sombreuil : il l'avait connu, estimé et décoré de son ordre militaire. La réclamation fut tardive; le jugement était déjà exécuté. Le fils du gouverneur des invalides, de ce vieillard que sa généreuse fille n'avait pu sauver qu'une

qu'une fois de la hache révolutionnaire, Sombreuil écrivit une lettre à l'amiral anglais, et Hoche la rendit publique. Sans se plaindre de sa destinée, il y parlait avec amertume des trahisons, peut-être trop réelles, dont il était la victime. Il y en a eu sans doute; mais ces imputations que l'infortune pouvait suggérer, ne sont pas du ressort de l'histoire. Sombreuil mourut regretté même de ses juges, et sa mémoire resta honorée par tous ceux que l'esprit de parti ne rendait pas insensibles au mérite et aux vertus guerrières. Les autres prisonniers subirent successivement le même sort. La liste mortuaire comprenait plus de cent officiers et beaucoup de jeunes volontaires appartenant à des familles distinguées dans leur pays. Le cri général, même en France, invoquait en leur faveur cette capitulation, sinon signée, du moins proclamée les armes à la main, mais dont les représentans-commissaires, Blad et Tallien, nièrent l'existence par une déclaration publique : peut-être cette capitulation, faite spontanément par les soldats des deux partis, qui se reconnurent pour Français, ne fut-elle point ratifiée par les chefs. Le souvenir de la terrible responsabilité qui leur avait été long-

X.e Ep.
An 5.e

X.e Ep. An 5.e

temps imposée pouvait suffire ; mais l'humanité repousse cette horrible législation qui, froidement rigoureuse, rejette les vraisemblances qui sont de droit en faveur de l'accusé. Puisque la capitulation était douteuse, elle devait être exécutée ; la politique même l'exigeait ; s'il est vrai que celle du cabinet de Londres était de priver la France de ses officiers de marine, on combla cette horrible mesure par les sanglantes exécutions qui en furent le complément : de pieuses fraudes parvinrent seulement à sauver quelques victimes.

La fille de Louis XVI, la seule personne qui restât en France de sa famille infortunée, venait d'être tirée de la prison du Temple, d'où elle avait vu sortir tous les siens pour ne les revoir jamais. Les comités avaient négocié avec la maison d'Autriche un échange de la jeune princesse contre les quatre membres de la Convention que Dumouriez avait livrés. Les formes de l'étiquette diplomatique renvoyèrent ce traité aux généraux respectifs, Pichegru et Clairfait, et l'on crut encore devoir user de précautions pour dérober au peuple de Paris le moment du départ. Le soir du jour fixé, on vint la prendre à la

porte du Temple dans une voiture qui se brisa à la sortie du faubourg. Déjà le peuple inquiet de cet appareil semblait s'émouvoir; mais l'autorité des magistrats civils était assez reconnue pour que la lecture du décret qui ordonnait l'échange suffît. Les envoyés de l'empereur vinrent recevoir aux avant-postes de l'armée du Rhin la fille de Louis XVI; et un sentiment naturel ou généreux lui fit donner des larmes à cette terre natale, dont tant de souvenirs cruels lui laissaient le droit de s'éloigner sans regret. X.e Ep. An 5.e

Les armées ennemies étaient alors en présence, séparées par le Rhin, et les deux généraux manœuvraient pour se surprendre un passage. Cette lutte s'était prolongée par des marches et des contre-marches depuis le haut Rhin jusqu'à Coblentz, lorsque Pichegru et Jourdan exécutèrent enfin ce passage par des combinaisons savantes, que les succès suivirent d'abord rapidement, mais qu'un revers rendit infructueuses, en replaçant, à la fin de cette campagne, les armées républicaines sur le Rhin, au même point d'où elles étaient parties.

Cependant les armées des Alpes et d'Italie étaient déjà en activité. Le système adopté par

X.e Ep. An 5.e le Gouvernement se bornait à une défensive difficile. Ces deux armées comptaient à peine cinquante-cinq mille combattans, et devaient contenir plus de cent cinquante mille hommes, dont quarante-cinq mille Autrichiens, dix mille Napolitains et cent mille Piémontais, y compris les milices et les *Barbets*, sauvages habitans des Alpes, connus dans toutes les guerres d'Italie, et renommés par leur adresse et leur légèreté dans la guerre de montagnes.

Kellerman, accusé, jugé et acquitté, venait d'être nommé au commandement en chef de ces deux armées. Celle d'Italie appuyait sa droite, commandée par Masséna, au poste de Vado sur le rivage de la mer; conservant la crête des sommités, la ligne passait à Corbua, à Melagno, qui fut le point long-temps disputé; à Bardineto, à Ormeo, jusqu'au col de Terme : le centre, commandé par le général Maquart, occupait le Mont-Bertrand, les cols de Tanarello et de Foyé, jusqu'à Sabioné; la gauche couvrait les cols de Rauss, de Fenestre aux sources de la Vesubia, et s'appuyait, par les postes d'Isola et Santo-Stephano, à la droite de l'armée des Alpes. Cette armée commandée par le général Moulin, tenait les passages du

Mont-Genèvre, du Mont-Cénis et du Mont-Saint-Bernard, depuis le lac Leman jusqu'au camp de Tournoux. L'armée austro-sarde se déployait depuis Cairo, Céva et Coni à sa gauche, par les vallées de Stura, de Sarre et d'Aoste, jusqu'à Saint-Delmas : les ducs d'Aoste et de Montferrat en commandaient la droite; les généraux Devins et Colli commandaient les troupes autrichiennes. X.e Ep. An 5.e

L'armée des Alpes était resserrée dans ses positions par un poste retranché que les Sardes occupaient sur le col Demont qui ouvre la vallée d'Aoste, d'où une marche porte au centre de cette vallée, et prend des revers sur les retranchemens qui couvrent Turin. Une attaque bien concertée rendit les Français maîtres de ce poste, et leur facilita la défensive en obligeant les Piémontais à y maintenir des forces très-supérieures pendant toute la campagne. 23 floréal. 12 mai.

Le plan offensif des Impériaux était de couper la ligne de défense des Français, en séparant leur aile droite d'avec le centre de leurs positions. Le général Devins avait disposé plusieurs attaques sur toute la ligne; mais la véritable était dirigée sur les hauteurs de San-Giacomo et sur le poste de Melagno; ce qui le

X.e Ep. An 5.e portait au centre des positions françaises, et l'y établissait dans un poste difficile à lui enlever. Pendant ce temps, le général Colli devait attaquer la droite des Français à Vado : en s'emparant de ce poste, il remplissait le double objet de leur couper la communication avec Gènes, et de rallier à ses opérations la flotte anglaise, forte de trente-quatre vaisseaux de ligne, dont la supériorité avoit forcé l'escadre de la Méditerranée à rentrer dans la rade de Toulon.

Les Autrichiens portèrent de grandes forces à leur gauche sur le poste de Vado, où commandait le général Laharpe, Suisse, et servant avec distinction dans les armées de la République française. Averti que les Impériaux se dirigeaient sur Savone, quoique la neutralité de Gènes dût mettre cette place à l'abri de toute entreprise, il y envoya cinq cents hommes; le commandant génois leur refusa l'entrée; ils furent repoussés jusque sur les glacis : mais les Autrichiens étant venus les y attaquer, il fit tirer sur eux; et ensuite, par un accord, les Français purent se retirer librement à leur camp sous la sauvegarde d'une escorte génoise. On se plaît à voir un moment le droit des gens respecté.

3 messidor. 21 juin.

Toute la droite des Français était couverte par des retranchemens élevés aux postes de San-Giacomo, Bardineto et Vado. Ce dernier fut attaqué ; Devins y dirigea deux fortes colonnes sur le front, tandis qu'une troisième essaya de tourner le long du rivage de la mer les batteries qui y étaient établies. Le combat dura sept heures, malgré la grande infériorité des Français, et les Impériaux furent repoussés au-delà du pont de Vado, dont ils s'étaient d'abord emparés. Le lendemain, les mêmes tentatives eurent le même résultat ; le général Laharpe conserva toutes les positions de l'aile droite; mais les attaques dirigées sur les hauteurs de San-Giacomo forcèrent les Français à prendre des positions en arrière à la Roche-Blanche et à Corbua. En même temps, le point décisif de Melagno fut aussi emporté par le général autrichien d'Argenteau. Deux fois Masséna, à la tête de troupes d'élite, tenta de le reprendre : les Autrichiens, repoussés de tous les points qui soutenaient Melagno et San-Giacomo, se maintinrent dans ces deux postes. Deux jours après, ils essayèrent encore inutilement de forcer le poste de Vado. X.e Ep. An 5.e

Cependant la position des Français était devenue hasardée et difficile à maintenir avec

X.e Ep. An 5.e des troupes inférieures, et après des échecs partiels, et des efforts que le succès n'avait pas suivis : Kellerman jugea qu'il était temps de resserrer sa ligne de défense : il fit évacuer Vado, et replia sa droite sur Final. La retraite se fit en bon ordre et sans être inquiétée. Le général Garnier, profitant du mouvement de troupes que l'ennemi avait fait pour donner une grande supériorité à sa gauche, avait attaqué et emporté le poste de Saint-Bernoulli : ce succès avait obligé les Impériaux à reporter des forces à leur droite pour couvrir les vallées de Sture. Le lendemain le général Dallemagne eut encore un avantage en avant du camp établi à Sabione, que l'ennemi tentait de surprendre : on vit là deux cents hommes conduits par l'adjudant Gardanne, attaquer et mettre en déroute un corps de douze cents Piémontais. Mais tous ces succès partiels ne pouvaient compenser ni l'infériorité du nombre, ni l'avantage des positions dont la ligne de l'armée austro-sarde venait de s'emparer.

Le poste de Melagno était celui qui, par sa position avancée dans le centre de la ligne française, gênait le plus. Avant de se décider aux mouvemens rétrogrades que rendait iné-

vitables l'occupation de ce poste par l'ennemi, Kellerman résolut de tenter encore une fois de le reprendre. Massena fut chargé de cette entreprise : trois colonnes devaient tourner le poste par ses flancs pendant l'attaque de front formée par celle du centre; mais un brouillard épais fit égarer les colonnes, et elles se réunirent : l'attaque se fit en masse, et la retraite sans désordre.

X.e Ep. An 5.e

21 prairial. 9 juin.

Une autre tentative des Autrichiens, faite en même temps et le même jour sur Bardineto, fut repoussée; mais ils restèrent maîtres des postes d'où ils étaient partis, et le général en chef se décida dès-lors à concentrer ses forces. Malgré ces succès, la ligne de l'armée française se trouvait toujours pliée, et près d'être coupée à son centre. Kellerman avait reconnu en arrière une position plus forte en appuyant la droite à Borgheto et à Cériali, et la gauche aux défilés du Mont Saint-Bernard.

Les deux armées autrichienne et sarde avaient avancé leur position dans tout le pays en avant de Loano, et le plan des deux généraux Devins et Colli était de reconquérir le comté de Nice, et de pousser leurs avantages dans le territoire de la République, à l'aide

X.e Ep. An 5.e de la flotte anglaise qui déjà coupait toute communication entre Gènes et la France. Le but de Kellerman ne pouvait être, avec le peu de troupes qu'il avait, que de maintenir un système de défensive active, qui retardant les progrès de l'ennemi, donnât le temps d'arriver aux nombreux renforts que Scherer lui amenait des Pyrénées après la paix d'Espagne. Les armées d'Italie n'étaient ni battues ni découragées ; toutes les positions avaient été défendues avec opiniâtreté contre des forces très-supérieures ; les mouvemens rétrogrades ne s'étaient même exécutés le plus souvent qu'après avoir repoussé les attaques : mais tout prescrivait au général républicain d'éviter la chance d'une action générale et décisive, qui, au lieu de retraites combinées et en ordre, eût pu amener une déroute précipitée, et le réduire à livrer sans combat tous les postes susceptibles d'être défendus. Kellerman jugea que, dans cette critique conjoncture, il ne pouvait conserver la droite de l'armée à Albinga et à Borgheto, qu'autant qu'il aurait une position reconnue et plus assurée en arrière.

Cet art des reconnaissances dans les pays de montagnes, où tout est poste, mais où les

passages propres aux ouvertures des marches sont commandés par la nature des lieux; cet art, partie intégrante de l'art de la guerre, avait été réduit en système et en principes par l'ingénieur Bourcet, et perfectionné encore par Berthier, alors chef de l'état-major dans cette armée d'Italie. Ce fut lui que le général chargea de cette opération pénible et difficile, avec Andréossi, alors commandant de l'artillerie. Cette ligne rétrograde reconnue et tracée, assurant la retraite en cas de revers, permit de maintenir en avant les positions qui continrent l'ennemi, arrêtèrent ses succès, et donnèrent aux renforts attendus le temps d'arriver pour reprendre l'offensive. Pendant deux mois, les opérations de cette campagne ne furent que des surprises ou des attaques de postes avec des succès variés; mais le but fut atteint en couvrant le comté de Nice et la Savoie, en conservant ainsi les pays conquis, et des passages pour reprendre bientôt après l'offensive. Cette tactique de marches, de positions, de reconnaissances, où la tête agit plus que le bras, où la pensée dirige et décide, où le succès n'est pas marqué par des journées d'éclat que la renommée publie; cette tactique préservatrice, plus savante,

X.e Ep. An 5.e 17, 18 messid. 5 et 6 juillet.

X.e Ep. An 5.e moins célébrée, réclame de l'historien la portion de gloire que le vulgaire prodigue souvent à l'audace, et refuse à l'habileté.

10 fructidor. 27 août. Quelques faits de détail occupèrent encore cet intervalle : la flotte anglaise essaya un débarquement sur la côte de Gènes, à Alasio. Le représentant-commissaire Chappe rassembla les cantonnemens épars, contint les chaloupes, et donna le temps à Massena d'arriver avec deux bataillons, qui les forcèrent de reprendre le large. A la gauche, les Piémontais firent une tentative sur les passages du Mont-Genèvre : quatre mille hommes, formés en quatre colonnes, tentèrent une attaque bien conçue, mais mal exécutée, et que huit cents républicains firent échouer. Dans ces combats de détail, les hommes se formaient aux commandemens partiels, et des actions distinguaient ceux que leurs talens ou leur valeur destinaient à conduire leurs compagnons d'armes. L'histoire des temps anciens n'a pas omis ces traits de courage personnels, indépendans des combinaisons du génie, et quelquefois des hasards de la fortune. Un sous-officier nommé *Janeira* délivra seul vingt-trois volontaires que trente Piémontais conduisaient prisonniers. S'étant embusqué sur leur passage,

il crie dès qu'il les voit : *A moi, chasseurs, délivrons nos camarades!* Les Piémontais s'étonnent, et les prisonniers les désarment. Un vétéran nommé *Balason*, ayant près de cinquante ans de service, avait été élevé au commandement d'un bataillon : avec dix hommes, il arrêta, au passage d'un défilé étroit, une colonne ennemie de six cents hommes, et réussit à la contenir jusqu'à ce qu'un renfort suffisant vînt la contraindre à rétrograder. Ces armées préludaient ainsi aux prodiges qu'elles devaient bientôt opérer en Italie. X.e Ép. An 5e. 13 fructidor. 30 août.

Vers le centre, où commandait le général Serrurier, une attaque de nuit avait rendu les Piémontais maîtres de quelques postes. Le général rassemble sur-le-champ les cantonnemens épars : au jour, les volontaires demandent à marcher à l'ennemi, qu'on voyait maître des hauteurs ; la baïonnette décide bientôt la victoire, et six cents Piémontais restent prisonniers. Le même jour, l'ennemi fut repoussé au col de Fénestre et à Saint-Bernoulli. Peu après ces événemens, Scherer vint prendre le commandement de l'armée d'Italie, amenant avec lui une partie de celle qu'il avait commandée en Espagne, et Kellerman passa au commandement de l'armée 15 fruct. 1 sept. 4 vend. 25 sept.

X.e Ep. An 5.e des Alpes. Cette campagne se prolongea pendant l'hiver, et fut liée par de grands événemens militaires, aux grands succès qui ouvrirent la campagne suivante sous le premier commandement en chef de Bonaparte.

Sur les bords du Rhin, tandis que les armées ennemies s'observaient et menaçaient en même temps les rives opposées, la guerre était active, opiniâtre et journalière sous les murs de Mayence. On avait élevé une double ligne de circonvallation qui formait autour de cette ville une enceinte double depuis la droite au village de Laubenheim, sur le bord du Rhin au-dessus de la place, jusqu'à Montbach au-dessous : cette ligne s'étendait en arc dont le fleuve formait la corde, et embrassait plusieurs villages, Hexel, Marienborn, Druis, Friedenheim, Gonzenheim. Une partie de la garnison campait sur les glacis : de-là les armées se disputaient les postes intermédiaires : c'étaient deux camps retranchés qui s'assiégeaient réciproquement. Les troupes qui défendaient la place étaient rafraîchies et relevées à volonté par la rive droite du Rhin, et les combats qui se livraient dans l'intervalle des deux camps étaient souvent des batailles

30 avril. rangées. Dans la nuit du 10 au 11 floréal, les

Français avaient projeté une attaque contre une redoute fortifiée en avant de Montbach, et qui gênait les ouvrages avancés de ce poste. En même temps, les assiégés avaient médité une sortie nombreuse pour s'emparer de la hauteur de Hardenberg, située entre la gauche des lignes françaises et la droite des fortifications de Mayence. Les deux armées se trouvèrent en présence à la pointe du jour. Un coup de canon parti de la ligne française servit de signal aux troupes légères des Autrichiens, à celles sur-tout connues sous la dénomination de *manteaux rouges*, corps irrégulier que fournissent à l'Autriche ses provinces de la Dalmatie et de la Servie, peuplées des descendans des anciens Daces. Toute cette troupe se porta avec fureur sur les retranchemens de Montbach, et s'empara d'abord des redoutes avancées et de deux pièces de canon. Les républicains se rallièrent, reçurent des renforts, délogèrent l'ennemi, et les deux pièces furent reprises avant même d'avoir pu être enclouées. La mêlée fut sanglante : on se battit corps à corps, et le feu seul des remparts arrêta la poursuite. Le combat se prolongea par un feu de mousqueterie jusqu'au milieu du jour; mais l'ennemi resta maître de la position avanta- X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e

geuse du Hardenberg, qui dominait tous les ouvrages des assiégeans à leur gauche. Ceux-ci formèrent une attaque combinée de plusieurs colonnes: mais aux approches, lorsque le pas de charge commençait à donner l'impulsion, une salve à mitraille de l'artillerie ennemie renversa presque tous les officiers commandans. La tête des colonnes s'arrêta, et hésita sous ce feu meurtrier. En même temps, les troupes à cheval autrichiennes de Waldeck et de Wurmser chargèrent cette infanterie déjà ébranlée, la rompirent, et restèrent en possession du poste important qu'elles défendaient. On remarqua qu'un adjudant-général qui conduisait une partie de cette attaque, passa du côté de l'ennemi. Pichegru arriva le même jour devant Mayence, et fit de nouvelles dispositions, appela de nouveaux renforts. Mayence était devenue la clef du territoire des deux nations en guerre. Les Français hésitaient à passer le Rhin pour pénétrer en Germanie, en laissant cette place derrière eux; au premier revers, comme il arriva à la fin de cette campagne, elle livrait aux ennemis le passage sur le territoire républicain. Pendant cette dernière attaque, ils avaient tenté un passage au-dessous de Mayence, à Bingen;

germin, floréal. avril et mai.

Bingen ; mais cette entreprise avait échoué par la vigilance des chefs et la résolution des troupes. X.e Ep. An 5.e

Le passage du Rhin était devenu l'objet des manœuvres des deux armées. Depuis Bâle jusqu'à Dusseldorf, deux cent mille hommes sur chaque rive passèrent trois mois à s'observer, et à déployer de part et d'autre tout ce que l'art de la guerre a de stratagèmes et de ressources. Pichegru commandait en personne l'armée du haut Rhin, depuis Huningue jusqu'à Manheim, et dirigeait les mouvemens combinés avec l'armée de Sambre-et-Meuse et celle du Nord, que commandait en chef Jourdan, conjointement avec les généraux Kléber, Lefebvre et Championet. Le vieux général Wurmser commandait sur le haut Rhin, et Clairfait, ayant son centre à Mayence, occupait par de grands corps tous les postes en descendant le fleuve jusqu'à Dusseldorf, et en le remontant jusqu'à Manheim. Les états prussiens en Westphalie formaient un cordon de neutralité que leur armée gardait, et qui couvrait la droite des armées de l'Empire. Plusieurs princes, entre autres l'électeur Palatin, traitaient déjà leur paix particulière avec le comité de salut public;

X.e Ep. An 5.e on négociait avec activité au milieu des préparatifs. La diète de Ratisbonne avait accepté la médiation du roi de Prusse, et demandait le *statu quo*, c'est-à-dire, dans la langue diplomatique, que toutes choses fussent remises au même état qu'avant la guerre: mais les armées françaises n'étaient arrêtées que par le Rhin; et le cours de ce fleuve, que la géographie semble avoir tracé à la politique comme la limite naturelle des Gaules et de la Germanie, était la ligne de démarcation que venaient de poser les victoires. Le roi de Prusse, comme médiateur, avait déclaré à la diète que le Gouvernement républicain ne pouvait admettre d'autre base au traité; et le comité de salut public résolut de porter ce traité à signer sur la rive opposée. Par-tout les préparatifs appelaient également l'attention de l'ennemi; et l'attaque qui devait devenir la véritable, serait celle que les premiers succès auraient désignée. Les représentans-commissaires Gilet et Joubert tinrent à Cologne un conseil de guerre, où se trouvèrent Jourdan et les autres généraux. On publia que le passage était différé. En même temps, on fit à la hâte des dispositions deux lieues au-dessous de Coblentz, entre Neu-

wied et un village appelé Weissen-Thurn (la Tour blanche), où se trouvait une île spacieuse qui jusqu'alors n'avait été occupée par aucun des deux partis. Dans la nuit, un corps de douze cents grenadiers, aux ordres du général Jacopin, passa sur des nacelles et s'empara de cette île. Le bruit du travail pour y élever des retranchemens avertit l'ennemi sur la rive opposée, et aussitôt un feu d'artillerie et de mousqueterie fut dirigé sur les travailleurs; les batteries des républicains y répondirent, il s'établit un combat opiniâtre pendant le reste de la nuit : mais, au jour, les Français restèrent en possession de l'île. En même temps, deux ponts de bateaux préparés sur la Moselle descendirent cette rivière, et entrèrent dans le Rhin, voguant sous le feu de la forteresse d'Ehrenbreitstein et de toutes les batteries dont les Autrichiens avaient hérissé la montagne. Le clair de lune leur découvrait la marche des bateaux, qui continuèrent leur navigation, malgré une grêle d'obus et de boulets, et, sans y répondre, arrivèrent à l'île dont les troupes françaises venaient de s'emparer. Cette action hardie étonna l'ennemi, sur-tout lorsqu'il apprit qu'elle s'était exécutée sans perte d'un homme.

X.ᵉ Ep. An 5.ᵉ

1er fructidor. 18 août.

X.e Ep. An 3.e L'aile gauche de l'armée du Rhin agissait en même temps entre Dusseldorf et Duisbourg. La ligne de neutralité, gardée par l'armée de Prusse, embrassait le petit territoire du pays de Berg appartenant à l'électeur Palatin. Soit que ce pays, enclavé dans les états prussiens, eût été considéré comme neutre, soit que, forcée d'étendre ses positions, l'armée autrichienne n'eût pu les garder toutes, ce territoire se trouva sans défense; et le général Lefebvre, ayant rassemblé une centaine de nacelles, fit d'abord passer cent grenadiers sur la rive droite du Rhin, et les suivit en personne. L'officier prussien qui commandait sur la ligne de démarcation, ayant fait quelques remontrances sur la violation du territoire, le général français lui répondit : « Je suis soldat, je dois exécuter les « ordres de mon chef; Kléber commande « ici ». Vers les trois heures du matin, dix mille hommes d'infanterie, avec trois pièces d'artillerie à cheval, avaient déjà débarqué. Kléber arriva, et l'officier prussien renouvela ses protestations : il lui fut répondu que le général Jourdan et les représentans du peuple avaient donné l'ordre de passer le Rhin à Eichelcamp, parce que ce territoire

17 fructidor. 6 sept.

ne jouissait pas du droit de neutralité comme les états prussiens; que les Français ne mettraient pas le pied sur le territoire de ceux-ci, ni à l'occasion du présent passage, ni dans aucune autre circonstance. L'officier prussien fit retirer ses troupes. Cependant Lefebvre, au premier signal, fit commencer le feu des batteries françaises sur la rive gauche, porta dans un bois la première troupe débarquée avec lui; et seul, avec un adjudant et un guide, alla reconnaître la position du poste autrichien le plus proche, à Haekum, derrière la petite rivière d'Auger. Cette première attaque fut repoussée. Cependant vingt-cinq mille hommes avaient déjà passé le Rhin; les colonnes furent dirigées pour tourner le village de Haekum : il y eut un combat opiniâtre près d'une maison dite Hakerhuisen, où les Autrichiens se maintinrent long-temps; mais obligés de céder au nombre et à la valeur, ils firent leur retraite sur Ratingen, laissant quinze pièces de canon et peu de prisonniers, parce que la cavalerie française n'avait pu encore passer le fleuve. Les troupes palatines se retirèrent.

En même temps que Lefebvre passait le Rhin à Eichelcamp, le général Grenier for-

X.e Ép. An 5.e mait une autre attaque, et le passait vis-à-vis la petite ville d'Urdingen, au-dessous de Dusseldorf, entre les deux rivières d'Auger et de Thur. L'attaque de droite, commandée par le général Championet, ouvrit le passage à Ham, au-dessus de Dusseldorf. Cette attaque avait pour but de couper la retraite à l'ennemi, ou de le forcer à la faire par les montagnes; mais ce mouvement était hasardé, tant qu'on n'était pas maître de Dusseldorf. Cette aile droite se trouvait séparée de l'armée; et si l'ennemi se réunissait en force, elle risquait d'être culbutée dans le Rhin. Dusseldorf était canonné et bombardé de la rive gauche : une prompte capitulation ou une attaque de vive force pouvait seule en rendre maître. Un officier général, Legrand, se porta avec un bataillon de grenadiers sur les glacis de la place, et somma le commandant des troupes palatines, qui seules y tenaient garnison. Elles obtinrent telle capitulation qu'elles voulurent, et purent se retirer dans leur pays. L'électeur Palatin négociait toujours sa paix particulière avec la République. Toute l'armée aux ordres de Jourdan eut passé le Rhin en trois jours, et les Autrichiens effectuaient leur retraite, Clairfait ne

s'arrêtant qu'aux grandes positions susceptibles de défense. Cette action de guerre rappela le passage du Rhin à Tolhuis, tant célébré sous le règne de Louis XIV, et qui fut exécuté avec la même valeur : mais le dernier avait été le résultat de combinaisons plus compliquées et plus savantes. Le lieu du passage fut indiqué par l'ordre de Pichegru, d'après un ordre que lui transmit le conseil secret du comité de salut public. Carnot y présidait toujours aux grandes déterminations relatives à la conduite de la guerre. De là cet accord entre les chefs qui assura les succès, et ces dispositions combinées des différens corps dispersés sur un développement de plus de cent lieues, mais ressortissant tous à une même direction centrale qui coordonnait tous leurs mouvemens. X.e Ep. An 5.e

Les généraux autrichiens avaient annoncé qu'ils prendraient des positions de retraite derrière la rivière de Sieg; mais les mouvemens de l'aile droite de l'armée de Sambre-et-Meuse les obligèrent à abandonner cette ligne. Championet passa le Rhin à Neuwied, et d'abord la forteresse d'Ehrenbreitstein fut cernée. Les troupes autrichiennes l'avaient abandonnée; mais la garnison, composée de

X.e Ep. An 5.e troupes de l'Empire, en prolongea la défense. La reddition de Manheim ouvrit le passage aux Français, et les généraux autrichiens furent obligés de se retirer derrière la Lahn, où l'armée aux ordres de Clairfait se réunit au corps commandé par le prince de Wurtemberg: mais par le passage du Rhin que Pichegru venait d'effectuer à Manheim, l'armée autrichienne se trouvait entre deux feux, et sa nouvelle position n'était plus tenable. Le général Lefebvre, remontant la rive droite du Rhin depuis Dusseldorf jusqu'à Coblentz, avait repoussé de poste en poste, et par des actions journalières, tous les corps ennemis qui gardaient les passages; Ney, alors adjudant général, fit charger et repousser deux escadrons du corps français de Rohan qui gênaient la marche de Lefebvre pour passer la Sieg et prendre une position en avant de cette rivière. Lui-même eut en personne une action vive avec l'ennemi, qui ne cédait le terrain que pied à pied: sa cavalerie tourna une redoute près du village d'Anelshorn, sabra tout ce qu'elle trouva sur son chemin, se mêla à l'infanterie, et entra dans la redoute. Il y eut aussi une affaire d'avant-garde avec l'arrière-garde ennemie à Aukirken.

Jourdan fit alors les dispositions générales pour attaquer l'ennemi dans les postes qu'il avait pris derrière la Lahn, et où il commençait à se retrancher. Cinq colonnes se dirigèrent sur Wetzlar, Weilbourg, Limbourg, Dietz et Nassau. Jourdan, par sa lettre au comité de salut public, en annonçant sa marche offensive sur la Lahn, fixait au troisième jour complémentaire l'époque de son arrivée au but. Cette assurance en donnait aux troupes, et les circonstances causèrent d'abord peu de changement. Cependant Wurmser accourait du haut-Rhin, à marches forcées, pour opérer sa jonction et secourir Clairfait. La rivière du Necker séparait seule cette armée de la gauche de l'armée de Pichegru, qui avait passé le Rhin à Manheim. Une première attaque que ce corps forma contre les Autrichiens près de Heidelberg, fut repoussée : un général français fut fait prisonnier, et la perte fut assez considérable. L'attaque s'était faite avec un corps de dix mille hommes; l'infanterie autrichienne, maintenant ses positions, donna le temps à la cavalerie de tourner l'aile droite des Français; et cette aile fut poussée jusque sous le canon de Manheim. Cet échec devint le signal d'un changement

X.e Ep. An 5.e

29 fructidor. 15 sept.

X.e Ep. An 5.e sûreté. La retraite des Français se fit avec une précipitation funeste. La perte en hommes fut peu considérable, mais la déroute fut complète; les bandes arrivaient pêle-mêle et sans chefs jusque sur la rive droite du Rhin par quarante et cinquante hommes de différens corps : on forma un camp sous Neuwied pour les recueillir. Les généraux maintinrent quelques têtes de colonnes qui couvrirent la retraite de ces bandes éparses et en désordre.

Cependant Clairfait poursuivait sans relâche ses avantages. Les résultats seuls de ces grands mouvemens militaires appartiennent à l'histoire. Leurs détails pour être connus se reportent aux itinéraires officiels et publics, ces monumens contemporains ne contenant que des faits journaliers deviennent irrécusables, parce qu'ils n'ont pas été contredits dans le temps. Après avoir rassemblé tous les détâchemens du Necker, l'armée autrichienne passa le Mein, et arriva le 11 octobre à Bergen, poussant devant elle jusqu'au-delà de la
19 vend. 10 oct. Nida les postes avancés des Français qui campaient sur les hauteurs de Hoëchst à Kœnigstein. L'avant-garde des Impériaux bordait la rive gauche de cette rivière, et mena-

çait par ses démonstrations l'aile gauche de l'armée française; mais le mauvais état des chemins ayant retardé l'arrivée de leur artillerie, ils furent contraints de différer leur attaque, qu'ils avaient fixée au 14. Le 12, Jourdan fit attaquer le poste de la Nida à plusieurs reprises; mais, toujours repoussé, il se retira dans la nuit vers les montagnes de Kœnigstein. L'avant-garde autrichienne le suivit sur les points de Hombourg et de Wisbaden. La garnison de Mayence fit alors une sortie jusque sur cette dernière ville, et ce mouvement hâta la retraite des Français, qui durent craindre que leur droite ne fût séparée des passages du Rhin. L'avant-garde autrichienne, commandée par le général Haddik, était déjà sur les bords de la Lahn à Weilmunster, et la passa le lendemain à Weilbourg. Le poste d'Esch, entre Francfort et Coblentz, occupé en forces par les Français, leur fut enlevé après une défense opiniâtre. Le centre de l'armée se trouva ainsi découvert : Jourdan défendit encore la ligne de Stafel à Ysembourg, et s'y maintint contre les efforts du général Haddik; mais tous les autres points étant abandonnés, il fut obligé de se retirer jusques sur les postes qui for-

X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e maient encore le blocus de la forteresse d'Ehrenbreitstein. A mesure que l'avant-garde des Autrichiens dépassait l'aile gauche de l'armée française, celle-ci était forcée d'obéir à ces mouvemens, et de replier toute sa ligne. Les
25 vend. 16 oct. Autrichiens étant entrés dans Nassau et Limbourg, leurs corps avancés vinrent jusqu'à Ehrenbreitstein : leur centre passa la Lahn, et se porta à l'appui du général Haddik : alors le blocus de cette forteresse fut levé, et l'armée française commença à repasser le Rhin sur différens points entre Coblentz et Dusseldorf, pour se porter sur Bonn et Cologne. Haddik, à la tête de l'avant-garde, continuait avec rapidité ses marches et ses attaques : à la droite il poussa les Français jusque derrière la Sieg et jusqu'aux portes de Dusseldorf, que l'on mit en état de défense, et que l'on avait résolu de conserver. Toute cette retraite de l'armée française s'était faite par un grand mouvement de conversion en arrière, la droite toujours à Manheim, et servant de pivot. Pichegru tenait encore cette place avec l'armée de Rhin-et-Moselle ; et quoique les ouvrages commencés sur la rive droite du Rhin devant Mayence eussent été abandonnés, les Français restaient avec confiance dans leur

double ligne de circonvallation sur la rive gauche, où ils s'étaient établis et mis à couvert par des travaux construits pendant plus d'un an : il paraît qu'un excès de sécurité leur fit envisager avec trop d'indifférence la retraite précipitée de l'armée de Sambre-et-Meuse. Cette retraite semblait n'abandonner qu'un pays ouvert, et, en se reportant dans ses premières positions, devoir demeurer sur le Rhin maîtresse des passages. Mais Clairfait, qui, dans toute cette expédition, déploya un talent supérieur, se préparait à compléter ses avantages : tout-à-coup il abandonne la poursuite de l'aile gauche des Français, laisse un corps peu nombreux devant Dusseldorf, se porte à marches forcées sur Mayence, y entre le soir à la tête de corps d'élite, et fait sortir au point du jour son armée sur plusieurs colonnes pour attaquer les lignes de circonvallation sur tous les points. Ces lignes, dont l'ennemi admira les travaux, étaient d'un développement immense, et exigeaient une armée pour les garder. Les événemens et les entreprises dont les rives du Rhin étaient devenues le théâtre, avaient obligé d'en retirer une partie des troupes employées au siége; et le secret de

X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e la marche de l'armée impériale fut si bien gardé, que les Français n'en furent instruits qu'en voyant cette armée se déployer entre la ville et leurs retranchemens. Les premiers postes furent tellement surpris, qu'à peine les soldats purent y prendre les armes. Le corps de réserve des Autrichiens passa le Rhin sur deux fortes colonnes ; l'une, au-dessous de Mayence, pour tourner les batteries du poste de circonvallation à Monbach ; l'autre, au-dessus de Mayence vers la chaussée de Manheim, pour en couper la retraite. L'armée sortit de la place sur trois colonnes, dont l'une se dirigea sur la droite des retranchemens français vers le village de Hechtsheim, l'autre vers le centre des lignes, et la troisième fut droit à Monbach. Les Français furent tellement surpris, que la première ligne ne put être défendue. Il y eut un combat opiniâtre à la seconde, jusqu'à ce que les Français, apercevant la colonne autrichienne qui avait passé le Rhin au-dessous de Mayence, et qui s'avançait pour les tourner, se retirèrent vers la redoute la plus proche de leur droite ; mais elle était déjà forcée. Alors la confusion se mit parmi les troupes républicaines ; elles se jetèrent en désordre dans les bois de Monbach, où elles firent encore une

assez

assez longue résistance. Cependant la colonne X.e Ép.
de gauche avait attaqué la droite des lignes à An 5.
Ensheim : la défense y fut d'abord opiniâtre, et le combat sanglant; mais, comme à Monbach, la colonne qui avait passé le Rhin au-dessus de Mayence, arrivant pour tourner les redoutes, et une flotte de sept chaloupes, conduite par le major anglais William, ayant remonté le Rhin et débarqué un corps de mille hommes à dos des Français, ces mouvemens décidèrent la retraite : alors quatorze escadrons de cavalerie chargèrent cette infanterie dans la plaine, et il y eut là un grand carnage. Vers le centre, à Gonzenheim, la résistance se soutint encore avec la fureur du désespoir; mais les deux ailes furent forcées 8 brum.
dans toutes leurs défenses, la déroute devint 29 oct.
générale. L'action fut terminée à midi.

L'attaque avait été combinée le même jour sur tous les points de la ligne de Coblentz à Manheim : Clairfait et Wurmser s'étaient concertés, et ils se servirent de ce système de grande tactique dont les généraux républicains leur avaient donné l'exemple dans les précédentes campagnes. Le même jour, une île du Rhin que les Français avaient fortifiée, située à une lieue au-dessous de Coblentz, fut atta-

X.e Ep. An 5.e 8 brum. 29 oct. quée et prise par les troupes électorales de Trèves et par un corps d'Autrichiens; et ce même jour encore, Wurmser essaya de forcer Pichegru à évacuer Manheim. Le succès fut moins complet; mais bientôt l'ensemble des opérations nécessita cette retraite. Déjà Wurmser s'était avancé sur les deux rives du

8 brum. 29 dud. Necker jusque près de Manheim : une grande redoute que les Français avaient élevée sur la rive droite, et qui couvrait le pont du Necker, fut attaquée et enlevée; les Impériaux pénétrèrent jusqu'à ce pont. Là, arrêtés par le feu de la place, ils se retirèrent; mais ils restèrent maîtres des hauteurs et des retranchemens. Manhei[illegible]e trouva cerné de près sur la rive dr[illegible] et menacée d'un bombardement. On voulait faire expier à cette ville la facile déférence de son souverain, qui, pour sauver son pays des malheurs de la guerre, avait traité avec la République. Aussitôt que Pichegru connut les événemens qui s'étaient passés devant Mayence, et qu'il eut appris que les lignes y étaient forcées, il sortit de Manheim avec toute sa cavalerie, et prit position sur la rive gauche, sa droite appuyée à la grande redoute du Rhin, sa gauche s'étendait vers Frankenthal: une garnison de dix mille

hommes resta dans la ville. Clairfait avait passé le Rhin, et était campé à peu de distance dans les montagnes du Hundsrük; et Jourdan, avec les généraux Marceau, Kléber, Championet et Lefebvre, ayant repassé le Rhin avec leurs divisions, couvraient Trèves, et contenaient les armées autrichiennes qui s'étaient répandues dans le pays après la levée du siége de Mayence. Ces quatre armées, celles de Wurmser, de Clairfait, de Jourdan et de Pichegru, se trouvaient croisées et en présence dans une étendue de dix lieues. Une affaire générale et décisive devenait inévitable. Dans les chances de la guerre, la résolution et le découragement sont toujours en proportion avec les avantages et les revers. Les troupes germaniques, enorgueillies par leurs succès, se flattaient du louable espoir d'être les libérateurs de l'Empire. Clairfait connut toute sa supériorité du moment; et son plan, qu'il exécuta, était de repousser les Français sur leur ancien territoire. La première armée à attaquer était celle de Pichegru : sa retraite forçait la reddition de Manheim et l'évacuation de tous les autres postes occupés sur les passages du Rhin. Pichegru essaya d'opérer sa jonction avec l'armée de Jourdan, et s'avança sur la petite

X.e Ep.
An 5.e

X.e Ep. An 5.e rivière de Primm; mais Clairfait s'étant fait joindre par une partie de l'armée de Wurmser, 20 brumaire. 10 nov. l'y attaqua : tous les villages occupés et défendus sur le bord de la rivière furent emportés. L'aile gauche fut alors forcée de se retirer, et Pichegru prit position derrière l'Elsbach, entre Neustadt et Türkheim, laissant Manheim abandonné à ses propres forces. Cependant tous les généraux républicains essayaient une forte diversion en avant de Dusseldorf, dont ils étaient restés maîtres. Le général Hatri, avec un corps d'armée de vingt mille hommes, avait marché en avant jusque sur la Sieg; on fit revenir des renforts de l'armée du Nord qui était restée en Hollande. Cette diversion produisit d'abord divers avantages; mais les échecs successifs que reçurent les armées du Rhin déterminèrent tous les mouvemens des autres armées; et à l'occupation près de Dusseldorf, cette campagne devait finir dans les mêmes positions respectives où elle avait commencé.

Cependant la division de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Marceau, obtint encore des avantages qui retardèrent les progrès de l'ennemi, et le continrent dans les 21 brum. 11 nov. positions qu'il occupait dans le pays de Trè-

ves, sur le Hundsrük et à Creutzenach. La cavalerie impériale, battue et repoussée par la cavalerie républicaine, fut forcée de se replier sur Mayence. Cette partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui se trouvait sur la rive gauche du Rhin, continua ensuite ses mouvemens. Bernadotte et Championnet ramenèrent leurs divisions sur la Nahe jusqu'à Bingen, où Jourdan réunissait un corps de soixante-dix mille hommes. Les armées de Wurmser et de Clairfait se trouvaient ainsi entre deux armées françaises sur la rive gauche du Rhin; mais tous les postes qui gardaient les passages étant au pouvoir des Impériaux, les deux armées françaises ne purent opérer leur jonction, ni concerter entre elles une communication active. Les mouvemens combinés des deux armées de Clairfait et de Wurmser forcèrent Pichegru à prendre des positions rétrogrades vers l'Alsace, d'abord derrière les lignes de la Queich, puis vers Landau. Tous ces événemens militaires firent cesser les négociations : on espéra encore de réduire la République à recevoir les conditions de paix qu'elle avait prétendu dicter. On s'étonna seulement de voir l'Angleterre, qui fomentait la guerre

X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e

sur le continent, consentir aux négociations pour la neutralité de l'électorat d'Hanovre. A Londres aussi l'esprit révolutionnaire effrayait les ministres. Le roi, en se rendant au parlement, fut insulté, attaqué dans sa voiture, dont un coup de fusil à vent rompit une glace; on lui jeta des pierres; la multitude en émeute fit entendre ces cris: *La paix! à bas George! point de roi!* La chambre des pairs suspendit toute délibération, pour ne s'occuper que du fait. Dans la chambre des communes, lorsqu'il fut question de voter au roi les remercimens d'usage, Fox prit la parole, et dit qu'il fallait accuser de haute trahison le ministre qui avait osé tracer le discours prononcé par le roi; qu'au lieu de présenter au roi une adresse de remercimens, il fallait le prier d'ordonner la *révision* d'une guerre de trois ans, du nombre des alliés qui avaient abandonné la cause commune, du nombre des îles prises, de la fin malheureuse de l'expédition de Quiberon, du sang et de l'argent qui avaient été sacrifiés; et après cette révision, faire, le plutôt possible, la paix avec la France.

Mais les derniers revers des armées républicaines avaient coïncidé avec le nouvel ordre

de choses qu'une constitution nouvelle venait d'établir en France. Le Directoire exécutif prenait le timon dans des circonstances peu favorables au-dehors; et son installation s'était faite sous de plus funestes auspices au-dedans. X.e Ep. An 3.e

Le même jour que les armées républicaines passaient le Rhin, les assemblées primaires avaient été convoquées dans toute la France, pour accepter la nouvelle constitution, et celles de Paris s'étaient ouvertes. Deux partis s'y disputaient le pouvoir, celui des républicains anti-anarchistes et celui des anciens jacobins. Les premiers avaient sauvé la Convention aux journées de prairial : mais soit qu'ils missent leurs services à trop haut prix, et que la Convention commençât à se trouver fatiguée par la reconnaissance qui leur était due, soit que le pouvoir absolu, collectif ou personnel, ne puisse supporter aucun lien qui gêne, la Convention, continuant à suivre son système de contre-poids tendit à se rapprocher de ceux qu'elle avait vaincus au premier prairial, pour les opposer aux vainqueurs. Les assemblées primaires se trouvaient divisées par les nuances d'opinions; mais le souvenir du terrorisme y rallia les 16 et 17 brum. 6 et 7 septemb.

X.e Ep. An 5.e esprits; et ce souvenir était soutenu par le parti royaliste et par celui des cours étrangères, qui virent l'instant où leur plan allait réussir. On avait amené la Convention à rendre à leurs troupes les armes qu'elle leur avait ôtées le premier prairial. Il fallut qu'à cette époque les comités ne vissent point d'autres ressources à employer. En armant ce qu'on appelait les *terroristes*, et en leur adjoignant cette section du faubourg Saint-Antoine contre laquelle naguère les autres sections de Paris avaient marché et qu'elles avaient désarmée, on était bien sûr de les soulever toutes. Les deux partis opposés, la Convention, toutes les sections de Paris criaient également *vive la république*, et la grande majorité se croyait bien sincèrement républicaine : mais dans chacun des partis, et sous ses couleurs, étaient toujours des hommes qui, ou par intérêt, ou par leurs anciennes habitudes tenaient aux opinions monarchiques; ceux-ci, n'osant se montrer à découvert, ne pouvaient servir leur propre cause que tacitement, par des voies détournées, et sur-tout en tâchant de porter à de fausses mesures le parti dans lequel ils étaient: d'après leurs calculs, les deux partis, alter-

nativement vainqueurs ou abattus, finiraient par s'user l'un par l'autre, et laisseraient ainsi maîtres du terrain ceux qui, dans les deux partis, s'entendaient de fait, se connaissant ou sans se connaître, et tendaient au même but. Dans cette crise, que l'on croyait la dernière, on déploya tout ce que sept années d'expérience révolutionnaire avaient appris. Si l'Assemblée cédait au vœu des sections, une nouvelle législature recommencerait, semblable à celle qui, succédant à la constituante, renversa la constitution; si la Convention tenait à son plan, ce qu'elle fit, on avait les chances d'une guerre civile, et cette guerre commença. L'historien ne peut pas se borner au simple récit des faits : les nœuds qui les unissent sont trop fins, trop déliés pour qu'il suffise de les montrer à la sagacité du lecteur. Le voile dont se couvrait chaque parti est trop épais : on peut le soulever; mais le temps qui doit le déchirer n'est pas arrivé : que l'on ne blâme donc pas trop un témoin désintéressé, de donner comme des réalités, ses aperçus, résultats des recherches, des rapprochemens d'événemens postérieurs qui ont servi à éclairer sur les événemens plus anciens. X.e Ep. An. 5.e

X.e Ep. An 4.e L'Assemblée avait pris le même système que l'étranger avait jusque-là employé contre elle, celui d'armer successivement les partis, et de les subjuguer tour-à-tour l'un par l'autre. Après les journées de prairial, le parti qu'on nommait *royaliste* gagna en force ce que le parti *terroriste* perdit : aux journées de vendémiaire, celui-ci eut sa revanche, et le contraire arriva. Mais ce système de contre-poids qui nécessite un mouvement continuel ne conduit au repos que par le frottement qui use, ou par la lassitude ou par l'inertie qui paralyse, lorsqu'une force comprimante survient et détruit toute action.

Dès les premières dispositions de l'Assemblée, on put en prévoir l'effet : on pressentait bien aussi que la constitution, quelle qu'elle pût être, serait acceptée, d'abord parce qu'on n'avait rien de raisonnable à y opposer, et de plus parce qu'une constitution présentée en masse et sans examen à une nation assemblée, est toujours et nécessairement accueillie, sous peine d'une anarchie plus funeste. Mais lorsque l'on vit la Convention se réserver la nomination des deux tiers des membres de la prochaine législature et les prendre dans son sein ; de tous côtés, les clameurs s'élevèrent

contre elle ; on l'attaqua par ses propres principes. Les orateurs d'une section lui disaient à sa barre : « Méritez notre choix, ne le commandez pas ; vous avez exercé une puissance sans bornes ; vous avez réuni tous les pouvoirs, celui de faire les lois, celui de les réviser, celui de les changer, celui de les faire exécuter. Songez combien le despotisme militaire fut fatal à la république romaine » ! X.e Ep. An 5.e

La Convention, s'écartant du principe qu'elle-même avait reçu de l'Assemblée constituante, et qu'elle avait rigoureusement maintenu, *la force armée est essentiellement obéissante*, venait d'assurer l'acceptation de son décret de réélection des deux tiers en s'empressant de provoquer l'adhésion prompte des armées. On oublia alors tout ce qui avait été dit lorsque cette grande vérité fut établie, que l'homme de guerre ayant engagé à terme sa liberté civile, n'était plus en état de voter librement ; que soumis à des lois différentes de celles qui régissent les autres citoyens, il était aussi temporairement soumis à une volonté autre que la volonté générale : cette logique, qui faisait prévoir les dangers d'une délibération armée, resta muette

X.e Ep. An 5.e devant les craintes du moment. La fatale expérience qu'avait faite la première Assemblée, motivait, en quelque sorte, la ténacité de la Convention. On ne pouvait douter que son ouvrage ne fût déjà guetté par ceux qui, invoquant ironiquement des principes que jamais ils n'avaient admis, ne revendiquaient si instamment *la souveraineté du peuple*, que pour en démontrer la fausseté par l'abus même qu'ils se promettaient d'en faire. On envoya donc la constitution à l'acceptation des armées, et d'abord à celle qu'on avait formée sous les murs de Paris. Cette réunion de troupes fut encore le sujet des plus fortes remontrances. Il fallut que l'Assemblée entendît, sous le nom de pétition, toutes les vérités qu'elle ne pouvait combattre par des raisonnemens, mais que son président Chenier sut détourner et éloigner avec dignité et fermeté, et aussi avec une politique que les circonstances avaient rendue nécessaire. La Convention sentit alors et il lui fut démontré qu'en gouvernement et en politique, il n'y a point de principes absolus : tous sont subordonnés au premier de tous les principes, le bien public, que l'on appelait alors *le salut du peuple*.

Peut-être même la Convention ne pré- X.e Ep. An 5.e
voyait pas que l'opposition dût être aussi forte qu'elle le fut : elle espérait que l'appareil de la force publique secondée par ces terribles patriotes qui avaient dominé un moment au 31 mai et pendant plusieurs heures au premier prairial, en imposerait à cette jeunesse parisienne, animée plutôt par un esprit d'opposition que par un véritable esprit de parti.

Le foyer de l'effervescence était dans la section dite Lepelletier, qui, sous le nom de section des Filles Saint-Thomas, était restée unie au parti de la cour dans la journée du 10 août, et qui, au premier prairial, avait marché la première pour dégager la Convention dispersée ou asservie. Cette section, située au centre de la capitale, où le commerce et le luxe entretiennent l'aisance et les moyens d'éducation, était presqu'entièrement composée de jeunes citoyens susceptibles d'élévation dans les idées, mais susceptibles aussi d'enthousiasme et d'exaltation. La disposition du décret qui appelait les armées à délibérer, excitait sur-tout les plus violentes réclamations : toutes les mesures y avaient été prises pour que le vœu promptement connu des armées précédât et déterminât celui des citoyens

X.e Ep. An 5.e réunis dans les assemblées primaires. « Les « députés en mission auprès des armées, portait ce décret, « se concerteront, dans le plus « court délai, avec le général en chef et les « généraux tant de division que de brigade, « pour assembler *tous les défenseurs de la pa-* « *trie et les employés à la suite de l'armée*, « et leur donner lecture de l'acte constitu- « tionnel; les députés en mission près des « armées navales, dans les ports et en rade, « et à leur défaut les commandans en chef de « la marine, en donneront aussi lecture à l'ar- « mée de terre et aux marins. Le jour où « chaque armée exprimera son vœu sera en- « suite fixé par les députés en mission, *qui ré-* « *gleront sommairement la forme de délibéra-* « *tion convenable aux localités et aux circons-* « *tances* ». Les écrits publics auxquels la liberté de la presse donnait un libre cours, disaient : « Ces dispositions sont l'inverse des prin- « cipes adoptés dans toutes les républiques « anciennes et modernes. A Athènes, jamais « citoyen eut-il le droit de délibérer ailleurs « que dans l'enceinte de la cité ? Du temps « de Rome libre, les commandans des armées « accordaient des congés aux citoyens pour « assister aux comices, et ce ne fut que Rome

« esclave qui vit transférer le champ de « Mars au milieu des camps et dans les pro- « vinces, qui reçut ses dominateurs et ses lois « des armées établies dans les pays conquis, « ou réunies sur la frontière. Voilà, disaient- « ils, un exemple qui va, non pas assurer à « la France une constitution solide et libre, « mais frayer le chemin à proclamer, un jour, « ici Vitellius, là Vespasien, un empereur « à l'armée d'Orient, un second à celle d'Ita- « lie, un troisième dans les Gaules ». La Convention répondit d'abord en faisant paraître l'acceptation de l'armée campée près de Paris; elle fit ensuite une adresse au peuple : « Vous « nous avez chargés de vous faire une cons- « titution, et cette mission honorable nous « fait un devoir de prendre tous les moyens « de la rendre solide et durable. Voyez parmi « vous toutes les factions s'agiter et se réunir « pour renverser ce nouvel édifice : sans « doute leur accord cessera dès qu'il sera dé- « truit; sans doute ils se battront sur ses « ruines : mais quel sera votre sort dans cette « lutte, où toutes les chances sont contre vous, « et dont les résultats ne peuvent être que le « choix de tels ou tels dominateurs? et vous « n'en voulez aucun, puisque vous avez voulu

X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e « la liberté publique. Nous n'opposerons pas « des raisonnemens aux raisonnemens spé« cieux, peut-être justes en principes, qui « nous reprochent de vouloir conserver dans « le Corps législatif, qui doit maintenir et « ne doit que maintenir la constitution, les « deux tiers des membres qui ont coopéré à « la faire. Le passé a répondu, et l'expérience « funeste de nos prédécesseurs ne doit pas être « perdue pour nous. Peu importe qu'on nous « accuse; il ne s'agit ni de notre vie, ni de « notre renommée, ni même de notre incul« pabilité; il s'agit du salut du peuple : soyons « coupables, s'il le faut, ou du moins passons « pour tels aux yeux de l'univers ; la posté« rité nous absoudra ; et lorsque notre cons« titution sera solidement établie, au tribunal « où nous serons cités, nous répondrons aussi : « Nous jurons que nous avons sauvé la répu» blique ». Mais derrière ce voile politique se cachaient les passions et les intérêts personnels : ceux auxquels la popularité du moment donnait du crédit dans l'Assemblée, voulaient qu'elle se réservât le droit d'élire ; ceux qui jouissaient de plus de confiance dans leurs départemens réclamaient les principes, et voulaient le vœu libre des assemblées électorales :

torales : « Nous marchons entre deux écueils, « disait Guillemardet, parce que nous nous « écartons des principes : ce sont les électeurs « qui nous ont nommés ; c'est à eux à décider « quels sont ceux d'entre nous qui resteront. « Si vous faites autrement, vous jetterez sur « le prochain Corps législatif une défaveur « qui pourra nuire beaucoup à ses opéra- « tions ». Tallien et Chénier, alors unis, s'efforcèrent de combattre cet avis, et réussirent d'abord à l'écarter par la forme usitée de la *question préalable*. Il était aisé de prévoir qu'à la fin l'évidence des principes forcerait la Convention à se dessaisir du pouvoir d'élire, qu'elle s'arrogeait ainsi contre le vœu de la nation. Vainement Louvet, qui s'était rallié à l'opinion contraire, disait par un sophisme spécieux : « On ne doit consulter le « peuple que sur les choses ; le moment où « vous le consulteriez sur les hommes serait « celui où toutes les malveillances, toutes les « haines, travailleraient, et finiraient par « amener la guerre civile ». On lui répondit que c'était précisément au peuple qu'il appartenait de délibérer sur les personnes, et que tout était perdu quand l'autorité remplaçait la liberté dans les élections. Enfin Guillemar-

X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e det revint à son opinion, l'appuya; et une voix ayant crié : *Je ne remettrai mes pouvoirs qu'entre les mains de mes commettans, de qui je les ai reçus*, ce trait de lumière et de vérité frappa tous les esprits. La discussion fut fermée : on rapporta le décret de la veille, et le nouveau décret prononça que *la réduction de l'Assemblée aux deux tiers serait faite par la voie des corps électoraux.*

Si les oppositions eussent été franches et de bonne foi, cette capitulation entre les *principes* et les *circonstances* aurait dû les faire cesser; mais toujours on avait éprouvé que la condescendance avait encouragé l'opposition, parce que ceux qui la dirigeaient ne voulaient autre chose que la discorde. Ce fut alors qu'on vit arriver deux députations de sections qui, armées des principes depuis si long-temps proclamés, venaient reprocher à la Convention l'atteinte qu'elle-même y portait, et se plaindre, avec dureté et avec amertume, de la réunion de troupes nombreuses dans la capitale; et cette dureté même était le motif qui rendait malheureusement cette réunion indispensable. La Convention, qui ne s'était soutenue que par la rectitude de ses principes, forcée de dévier, n'avait plus de

ressource que dans l'appareil de la force. Ses adversaires l'avaient habilement réduite à cette alternative, ou de voir bientôt son ouvrage détruit, ou de le soutenir par les armes. Il était aisé de prévoir qu'une assemblée accoutumée au pouvoir absolu prendrait ce dernier parti. Les discours des deux sections furent donc rigoureusement improuvés; et cependant leurs orateurs, ayant obtenu ce qu'on appelait les honneurs de la séance, devinrent témoins de l'admission triomphante des députés de l'armée campée sous les murs de Paris, qui venaient déclarer l'acceptation unanime qu'elle avait faite de la constitution et des décrets.

X.e Ep.
An 5.e

Celui de ces décrets qui portait pour titre: *moyens de terminer la révolution*, et qui prescrivait la réélection des deux tiers, excitait sur-tout de nombreux murmures; on ne voyait pas non plus sans inquiétude les dispositions militaires multipliées que faisait la Convention. La section Lepelletier, celle à qui étaient dus les succès du premier prairial, apporta une pétition touchante, mais ferme et énergique. Elle y disait que l'appareil menaçant qui indignait les citoyens, rappelait cette époque où le Gouvernement mo-

X.e Ep. An 5.e

narchique, s'entourant d'une armée, alarma d'abord, puis indigna les états-généraux, hâta ainsi la révolution, et lui donna une direction qui fut la première cause de sa perte, et qui amena par suite les calamités qui désolèrent la France. Plus l'opposition montrait d'énergie, plus la Convention redoublait d'efforts pour la contenir et la réprimer. Aux mesures militaires on joignit celle de relâcher tous les terroristes incarcérés depuis le premier prairial. Alors l'aigreur et les plaintes redoublèrent. La fidèle section Lepelletier, qui les avait combattus et désarmés, vint se faire entendre de nouveau: « Lorsque nous avons réclamé, disait-elle, « contre la mise en liberté des brigands, on « nous a répondu qu'il fallait les nommer. Eh « bien! nous nommerons *Thomé*, *Cornet*, « *Joigni*, membres du comité révolutionnaire « avant le 4 prairial; nous nommerons *Calvet*, « *Nassi*, du comité civil. Ces individus ont été « mis en liberté, et ils délibéreront à côté de « nous sur l'acceptation de la constitution « républicaine ». Les sections de Paris ne réclamaient pas seules; Châlons envoya une adresse, où les pétitionnaires disaient aux représentans que leur décret était attenta-

toire à la souveraineté du peuple. « La con- X.e Ep. An 5.e
« fiance, ajoutaient-ils, ne se commande point :
« décrétez seulement que vous êtes rééligibles,
« et le peuple ne se trompera pas ». Dans les départemens du Midi, les anciens *jacobins*, sous le nom de *compagnies du Soleil*, exerçaient des vexations et des pillages contre ceux qui se nommaient eux-mêmes patriotes de 89 ; et dans l'Ouest, les Chouans, soutenus par les croisières des escadres anglaises, se portaient aux plus terribles excès contre les républicains. Les Anglais firent à Saint-Gilles un débarquement qui n'avait d'autre but que de laisser sur le continent des Français émigrés, des armes et des munitions. Un vaisseau pavoisé s'approcha de la côte, et l'escadre s'éloigna.

Le Gouvernement, attaqué de toutes parts, faisait face à tout : l'esprit républicain régnait alors ; et tandis que la Convention était tourmentée et contrariée dans ses dispositions législatives ou constitutionnelles, le pouvoir des comités, comme agens du Gouvernement et de l'administration, était par-tout craint et obéi. Ce qui inquiétait le plus les chefs conventionnels, c'était l'influence du royalisme qu'ils pressentaient dans la lutte éta-

X.e Ep. An 5.e blie entre eux et les sections de Paris, et même beaucoup d'assemblées primaires. Pendant ces mouvemens intérieurs, combinés avec ceux qu'avaient préparés du dehors les cours étrangères, et sur-tout le cabinet de Londres, on avait vu reparaître dans la capitale quelques Français émigrés. Des hommes moins inquiets et plus justes que les dépositaires du pouvoir, voulaient que, sous la dénomination de réfugiés, on rappelât au sein de leur patrie ces citoyens, fondateurs de la liberté, que le régime de la terreur avait les premiers poursuivis et forcés de se réserver pour des temps meilleurs : tels étaient plusieurs membres de l'Assemblée constituante, patriotes des premiers jours de la révolution, et séparés également des royalistes qui fomentaient l'anarchie, et des patriotes simulés qui agissaient sourdement pour le royalisme. Mais la crainte et la méfiance ne permirent point d'apercevoir les diverses nuances; et l'on se hâta d'envelopper dans la même mesure de police tous ceux qui avaient quitté le sol de la République; un décret prononça contre eux l'ordre de sortir de Paris et de la France dans un court délai. On entendit alors à la tribune législative, dénoncer une jeune femme

qu'un esprit supérieur avait déjà fait distinguer, et que son zèle désintéressé pour les amis de la liberté compromettait sans ménagement. Legendre, connu par son patriotisme exclusif, dénonça l'ambassadrice de Suède, fille de Necker, et femme du baron suédois Stael. Le dur républicain, avec une éloquence tribunitienne, mélangée de cynisme et de galanterie nationale, tonna *contre cette syrène, cette enchanteresse, la patrone la plus déterminée des réfugiés*. Thibaudeau, républicain moins austère, protesta que ces réfugiés ne s'étaient point laissé séduire, et qu'ils le prouveraient quand il s'agirait de montrer leur énergie contre les adversaires de la République. La Convention sentait alors toute la difficulté de sa position; elle ne se dissimulait pas qu'elle avait à lutter contre une opinion fixe et bien prononcée, tandis qu'elle n'était soutenue que par une opinion vague, flottante, plus générale, mais plus dépendante des circonstances; et c'est ce qui la décida à se rendre à tout prix maîtresse des événemens. Tallien, qui le premier avait attaqué le terrorisme dans toute sa puissance, qui n'avait ensuite repoussé les imputations de royalisme que par l'expédition sanglante

Ve. Ep. An 5. de Quiberon, était maintenant à la tête du parti que l'on pouvait nommer conventionnel, et qui venait d'appeler dans ses rangs les débris des Jacobins. Tallien, plus en évidence, sentant tout le poids de sa responsabilité, éveilla l'attention de ses collègues. venait de faire un rapport contre les émigrés rentrés dans le Midi, et Lanjuinais en avait demandé l'ajournement et même le renvoi au comité de législation; ce qui en suspendait l'effet. L'Assemblée étant vivement agitée, Tallien monta à la tribune : « Il est « temps, dit-il, que la vérité soit connue. Je « sais ce que l'on me prépare; peu m'im- « porte! J'aurai le courage de le dire; la *con-* « *tre-révolution se fait:* on prépare des insur- « rections ici, au moment où l'on agite le « Midi, où deux cents voiles menacent nos « côtes, où les assemblées primaires vont dé- « libérer. On voudrait dépecer les quatre- « vingt-quatre départemens; on voudrait, « au moment où le peuple se réunit en assem- « blées primaires, voir couler à grands flots « le sang français ». Il termina par cette invocation aux patriotes de 89, aux premiers amis de la liberté : « Citoyens de toutes les « classes, au nom du salut public, réunissez-

« vous à la Convention ». On voulut, sur-le-champ, que son discours couvert d'applaudissemens, fût imprimé, affiché et envoyé aux assemblées primaires. X.e Ep. An 5.e

Celles de Paris étaient peu disposées à l'accueillir. L'apparition des hommes incarcérés comme terroristes avait exaspéré les esprits: dans plusieurs sections, ils furent expulsés, malgré le décret qui enjoignait de les y admettre : ailleurs ils furent reçus avec cette formule, *pour être témoins du profond mépris qu'on leur porte.* Cette exagération d'expressions donnait la mesure de l'exagération des esprits. Les torts des deux partis opposés étaient réciproques; et comme entre individus on ne pardonnait pas à son adversaire les torts qu'on avait envers lui, les exclus vinrent se plaindre à la Convention; elle les accueillit. Chénier, président, leur dit: « Vainqueurs de la Bastille, de Fleurus, de « Jemmapes, les intrigans voudraient allumer « la guerre civile : les amis seuls de la tyran- « nie ont besoin de la discorde; ils ne l'ob- « tiendront pas; nous en jurons par le génie « de la liberté ». Cependant les assemblées provoquées par la section Lepelletier prirent un arrêté qui fut appelé *acte de garantie*, par le- 20 fructidor. 6 nov.

X.e Ep. An 5.e quel elles mettaient chaque votant sous la sauve-garde immédiate de son assemblée primaire, et subsidiairement sous la sauve-garde de toutes les autres. Alors la Convention se déclara en permanence; et alors aussi les sections, après avoir rejeté le décret sur la réélection des deux tiers, déclarèrent leurs assemblées primaires en permanence *jusqu'à l'installation d'une nouvelle législature.* Ce fut ce même jour qu'arriva la nouvelle du passage du Rhin par les armées du Nord. Cet événement fut proclamé, affiché (pour répondre, dit un membre, aux placards des intrigans), et envoyé aux départemens par des courriers extraordinaires. En même temps une députation des militaires invalides vint apporter leur acceptation des décrets contestés, et offrir à la Convention *le restant de leurs bras;* les sections du faubourg Saint-Antoine vinrent aussi apporter leur adhésion; et la capitale se trouva partagée en deux partis : celui des citoyens formés en assemblées élémentaires et qui connaissaient leurs droits, et celui de leurs représentans soutenus de leurs pouvoirs et de la force armée. On put prévoir l'engagement et l'issue : c'était déjà beaucoup d'avoir mis les partis en présence. Les sections en-

P. justif. N.o 1.

voyèrent des commissaires au camp sous Paris. La Convention rompit cette communication, et même toute correspondance avec les départemens. Mais loin d'en imposer, cette sévérité aigrit les esprits : une section, celle dite du Théâtre français, vint déclarer à la Convention que, malgré ses mesures tyranniques, elle avait trouvé le moyen de faire parvenir une adresse aux armées; et cette adresse, rédigée dans le style le plus virulent, et remplie de reproches amers contre la Convention, circulait déjà imprimée. Celle-ci ne crut pas de sa dignité d'y répondre par une proclamation, ni même de donner le signal du danger en se mettant en permanence. Cependant la totalité des assemblées primaires de Paris avaient émis leur vœu contre les décrets de réélection; mais on annonçait dans la Convention que la majorité des assemblées primaires des départemens y avait adhéré.

X.e Ep. An 5.e

P. justif. N° 2.

La révolution n'avait jamais présenté d'époque qui, sans frapper d'horreur et d'indignation, méritât néanmoins davantage l'attention de l'observateur. Cette révolution semblait toucher à son terme : la Convention était parvenue à la fin d'une carrière où elle s'était trouvée tout-à-la-fois agent et victime des

X.e Ep. An 5.e crimes les plus atroces, de la plus horrible tyrannie qui eût jamais pesé sur un peuple. Le moment était arrivé qui devait décider si, après six années de troubles, de haines, de dissensions civiles et de guerres étrangères, la nation française saurait se donner et maintenir une forme de gouvernement qui lui conservât la liberté sans licence, et l'assujettît à une autorité sans despotisme. C'était déjà la troisième constitution présentée à l'acceptation du peuple.

A l'opposition des sections de la capitale, on se hâta de répondre par le vœu connu des départemens. Les comités annoncèrent d'abord que les procès-verbaux arrivés de trente-quatre départemens déclaraient la constitution acceptée à l'unanimité, et les décrets de réélection à une immense majorité. Aussi-tôt on chargea la commission des onze du dépouillement des procès-verbaux envoyés par les assemblées primaires; et cette mesure fournit encore des motifs ou des prétextes à de nouveaux murmures. De part et d'autre, tous ménagemens étaient écartés. La section Lepelletier publia un arrêté qu'on put regarder comme le premier manifeste de la guerre civile. Cette importance, très-juste

en principe; qu'on attachait à la réélection de cinq cents membres, malgré qu'il s'en trouvât cependant deux cent cinquante d'exclus, prouvait la passion et l'esprit de parti dirigés par ceux dont l'intérêt saisissait un motif juste pour en faire une application exagérée, et que l'expérience funeste de la première assemblée combattait victorieusement. Mais l'esprit de parti, lorsqu'il s'est mis aux ordres de l'intérêt personnel, ne tient plus compte de l'intérêt général, ou ne le regarde que comme secondaire. Les grands directeurs de ces mouvemens pouvaient aussi se flatter avec vraisemblance, en se fondant sur les épreuves du passé, que le vœu de la capitale donnerait l'impulsion aux provinces. On avait mis la Convention dans l'impossibilité de reculer, et la force armée était entre ses mains : on avait donc amené, avec beaucoup d'art et une profonde politique, les événemens qui eurent lieu bientôt après. X.e Ep. An 5.e

A la liste des acceptations successivement proclamées par la Convention, ses adversaires opposaient d'autres listes. Outre toutes les sections de Paris, excepté celle des Quinze-vingts au faubourg Saint-Antoine, on citait comme ayant rejeté les décrets du 13 fructi-

X.e Ep. An 5.e vention. On publiait qu'à Rouen, les *terroristes* mis en liberté s'étaient rendus maîtres des assemblées ; et qu'après en avoir éloigné tout ce qui ne leur était pas dévoué ou soumis, ils avaient parcouru la ville, en criant *vive les Jacobins ! vive la Montagne !* Des désaveux de quelques assemblées primaires citées comme ayant adhéré aux décrets, furent consignés dans les papiers publics ; d'autres se plaignirent que les deux objets de délibération, la constitution et les décrets, n'eussent pas été présentés séparément, et qu'on eût nécessité de la sorte un assentiment ou un rejet collectif ; d'autres, que ces décrets eussent été présentés impérativement à l'acceptation ; enfin, une section de Paris, celle dite de la Fraternité, déclara qu'il ne pouvait y avoir de recensement légal que celui qui avait été fait dans les chefs-lieux de département, publié et affiché dans chaque commune, et apporté par deux députés chargés spécialement de faire avec la Convention un recensement général.

A toutes ces difficultés la Convention répondit par un décret qui fixait la forme et le jour de l'ouverture de sa nouvelle représentation constitutionnelle.

Mais

Mais déjà l'exemple de Paris avait exercé son influence accoutumée sur plusieurs départemens : des émeutes, des soulèvemens partiels avaient agité plusieurs chefs-lieux. A Chartres, un membre de la Convention, Letellier, se dévoua avec cet héroïsme que les annales d'une république doivent conserver à la postérité. Des troubles suscités dans le district de Château-neuf, au département d'Eure-et-Loir, l'y avaient fait envoyer en mission : il devait surveiller les manœuvres d'émissaires qui entravaient la libre circulation des grains pour l'approvisionnement des armées et de la capitale. L'assemblée primaire, par une application abusive des principes de la souveraineté du peuple, s'était permis des actes de souveraineté locale, en s'emparant des caisses publiques, et en ordonnant à des agens du gouvernement de quitter son territoire. Les motifs secrets de cette conduite se manifestèrent bientôt ; la statue et l'arbre de la liberté furent abattus. On se livrait dans Chartres à de pareils excès. Letellier s'y rendit : là une multitude furieuse l'obligea de se rendre de sa demeure à la maison commune, accompagné des magistrats du lieu. On le força à suivre dans les rues une proclamation tu- X.e Ep. An 3.e

X.e Ep. An 5.e multueuse qui fixait le prix du pain, et où des cris de *vive le roi* se firent entendre. De retour, Letellier dit à ceux qui l'accompagnaient : « Je n'ai pas dû me donner la mort « en public, au risque de vous faire assassi« ner ». Il leur fit voir un recueil de quelques maximes de morale qu'il avait composées ; puis demanda qu'on le laissât seul, posa sur sa table une lettre aux comités de gouvernement, et se tua d'un coup de pistolet. Il se justifiait dans sa lettre sur les actes des arrêtés que la violence lui avait arrachés. « Que l'on ne m'accuse pas de lâcheté, y di« sait-il, pour avoir rendu des arrêtés qui « étaient inexécutables, dans la vue de sau« ver des magistrats que ma résistance aurait « fait massacrer avec moi : j'ai voulu épar« gner le sang, et ne verser que le mien ; « j'ai pensé que ma mort volontaire serait « plus utile à la république qu'un assassinat. « J'ai rétracté ces arrêtés par une lettre que « j'adresse aux autorités constituées ». L'histoire n'offre pas d'exemple d'un dévouement plus tranquille et plus motivé. Letellier avait été député de Melun aux états-généraux ; il était du nombre de ceux qui, peu jaloux des honneurs de la tribune, y montaient rare-

ment, laissaient faire le bien sans s'empresser d'y paraître, et évitaient de prendre part à ce qui se faisait de mal. Doué d'une éloquence douce et persuasive, il s'était rendu utile dans plusieurs missions difficiles, lorsque la modération entreprit de réparer les ravages de la terreur. Le rapport de cet événement fut terminé par l'oraison funèbre de Letellier; et l'orateur, s'arrêtant aux circonstances actuelles, cita des lettres qui prouvaient la correspondance des agitateurs de Paris avec les *meneurs* de l'émeute à Chartres. « Quel bataillon, dit-il, revenant d'un combat sanglant, peut se glorifier d'avoir fait « pour la liberté plus de pertes et plus de « sacrifices que la Convention » ? Plus elle sentait l'étendue et l'importance de ces sacrifices, plus elle se croyait en droit de s'en assurer le prix; aux obstacles elle opposait la rapidité de ses déterminations. On proclama, au nom du peuple français, l'acceptation de la Constitution par les assemblées primaires, et ses représentans entendirent cette proclamation debout et découverts. La majesté du peuple ne reçut jamais de si profonds respects et de si solemnels hommages. On déclara ensuite que les décrets des 5 et

X.e Ep. An 5.e « lui obéir ». C'était le tocsin de la guerre civile. Quelques sections hésitèrent ; d'autres y adhérèrent pleinement.

Paris offrait alors à l'observateur des passions publiques un contraste frappant entre l'agitation des partis et la tranquille indifférence du peuple. Les corps délibérans étaient en guerre ouverte, et tout allait dans la ville comme auparavant. Cette époque rappelait celle de la Fronde, lorsqu'on sortait des bals et des soupers pour aller se battre dans les faubourgs ou dans les plaines de la banlieue, et que les adversaires, se retrouvant le soir dans les cercles, se racontaient leurs exploits de la journée. La Convention célébra alors une fête funèbre en l'honneur des *victimes de la tyrannie décemvirale*, et bientôt d'autres victimes devaient tomber. Un appareil lugubre, des costumes de deuil, une urne funéraire voilée d'un crêpe noir, surmontée d'une palme, environnée de cyprès, des chants funèbres exécutés par le conservatoire de musique, tout donnait à cette solennité un caractère sombre et imposant. Tallien choisit ce moment, et annonça la guerre civile : *Le royalisme*, dit-il, *aiguise ses poignards ; que les républicains préparent leurs boucliers !* Dau-

nou monta à la tribune, et fit, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, un rapport sur la situation de Paris. Il traça la conduite de diverses sections, et se récria sur la prétention des Parisiens qui s'obstinaient à voir toute la France dans leur ville: « La souveraineté nationale, dit-il, ne sera « garantie que le jour où les Parisiens seront « enfin désabusés de ce préjugé.... Laissons « aux royalistes l'affreuse initiative de la « guerre civile. Que la foule des bons citoyens « accoure! Patriotes de 89, hommes du 14 juil- « let, vainqueurs du 10 août, victimes du « 31 mai, libérateurs du 9 thermidor, ve- « nez tous; placez-vous dans les rangs des « vainqueurs de Fleurus » ! Comme l'arrêté des sections était le cartel de la guerre civile envoyé à la Convention, elle paraissait l'accepter par ce discours officiel, et déjà les partis étaient en armes. Sur la proclamation des sections, les électeurs s'étaient rassemblés au Théâtre français; une force armée convoquée publiquement les entourait. Alors la Convention ordonna que les magistrats qui composaient le directoire du département de la Seine se transportassent au Théâtre français, et y fissent lecture du décret qui prescrivait la

X.e Ep.
An 5.e

X.e Ep. An 5.e dispersion du corps électoral; mais aussitôt la foule sortit de l'enceinte et entoura les magistrats; les flambeaux furent éteints, les huées, les cris, les vociférations empêchèrent que la loi ne pût être lue. Les comités y envoyèrent immédiatement un corps de troupes chargé de s'assurer de la personne des électeurs; mais tous s'étaient dispersés. Alors les bons esprits purent se croire placés entre ces deux écueils, ou les désordres et les horreurs d'une nouvelle révolution, ou le retour du système de la terreur.

Le décret de réélection des 5 et 13 fructidor servit de motif ou de prétexte, mais il fut évidemment la cause des dissensions. L'obligation imposée aux assemblées électorales de considérer comme loi de l'état l'acceptation proclamée de ce décret, avait précédé la preuve nécessaire à la conviction: ceux qui, ne voulant pas de la constitution républicaine, avaient cependant cru nécessaire de l'accepter par politique, s'étaient réservé les moyens d'en gêner l'établissement; et la promptitude de l'assemblée avait étonné la bonne foi et servi la malveillance. La section Lepelletier était devenue le centre de l'insurrection; un comité civil et un conseil mili-

taire y furent formés. Plusieurs sections, au premier signal d'alarme, y avaient envoyé du secours. On s'empara d'un dépôt de chevaux destinés aux armées; on en composa à la hâte une troupe de cavalerie, et deux pièces de canon d'un faible calibre furent amenées. Alors la Convention donna l'ordre que cette section fût cernée et désarmée. Menou, général et ex-constituant, fut chargé de cette expédition difficile, et que l'exemple du passé rendait délicate et périlleuse. Les troupes sectionnaires ayant refusé d'obéir au décret, l'ordre fut donné de déployer la force. Les troupes de ligne qui composaient la colonne d'attaque n'avaient point d'opinion faite; elles obéissaient sans empressement, mais n'étaient pas disposées à refuser d'obéir. La nuit était avancée, et les pourparlers s'établirent entre les chefs militaires et les chefs des insurgés : ceux-ci ne pouvaient plus voir leur sûreté que dans la résistance; les autres ne pouvaient pas trouver la leur dans des actes de violence, même suivis du succès. Lorsqu'après cette journée fatale le général Menou fut destitué et mis en jugement, il n'eut qu'un mot à dire pour réduire ses juges au silence : « L'infortuné Bailli, d'après l'ordre X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e « formel de l'Assemblée nationale, et requis « par la municipalité de donner force à la loi, « fait tirer sur le peuple; son sort m'a dit « mon devoir ». Mais la Convention ne pouvait plus lutter contre la nécessité : Menou fut déclaré coupable de haute trahison, et remplacé par Barras. On adjoignit à celui-ci trois de ses collègues à la Convention, Delmas, Goupilleau et Laporte; on remplaça les généraux qui venaient d'être destitués : tout faisait présager que le moment de l'explosion n'était pas éloigné. A la dernière proclamation de l'Assemblée, la section Lepelletier avait répondu par un manifeste où les expressions n'étaient plus ménagées, où les formes n'étaient même plus gardées. « Qu'a-« vez-vous fait depuis la convocation des « assemblées primaires? Vous avez attenté « à la souveraineté du peuple par vos décrets « des 5 et 13 fructidor; vous nous avez inves-« tis de troupes pour nous effrayer; vos co-« mités ont revomi dans la société tous les « agens et les suppôts de la terreur; vous « avez applaudi à votre barre à leurs pétitions « incendiaires; ils ont comprimé par leurs « vociférations ceux de vos collègues qui « avaient le courage de vous dire la vérité....

« Vous avez marqué des victimes; vous avez « renouvelé les proscriptions de Marat et des « montagnards; vous avez trompé vos com- « mettans en vous attribuant la majorité sur « les décrets des deux tiers; vous avez osé « traiter d'intrigans et d'assassins des hommes « que nous venons d'honorer de notre con- « fiance.... Jetez les yeux sur vous-mêmes; « vos vêtemens sont teints du sang de l'inno- « cence.... Des milliers de vos commettans « égorgés, des villes détruites, le commerce « anéanti, la probité proscrite, l'immoralité, « l'athéisme et la famine organisés, le trésor « public dilapidé.... Voilà votre ouvrage.... « Tout ce que nous avons fait, la justice, la « raison, les principes, nous donnaient le droit « de le faire..., et si les représentans de la « nation n'ont pas su mourir à leur poste « lorsque la patrie était en danger, les repré- « sentés sauront y mourir, s'il le faut, pour « maintenir leurs droits.... Tout l'appareil « de la force est réuni autour de nous : ce- « lui qui craint dans une semblable position, « ou juge du mal qui peut lui arriver par le « mal qu'il a fait lui-même, ou sent qu'il exerce « un pouvoir qui ne lui appartient plus.... »

X.e Ep. An 5.e

La Convention avait déclaré *qu'elle était*

X.e Ep.
An 5.e

décidée à périr, s'il le fallait, pour exécuter la loi.... Il ne restait plus d'arbitre que l'épée. Les troupes sectionnaires se rangèrent en bataille, et occupèrent les rues de la Loi, Vivienne, les boulevarts adjacens, et toutes les avenues de la rue des Filles Saint-Thomas. C'était ce même quartier qui le 10 août, avait soutenu le château, et qui le 31 mai avait délivré la Convention. Maintenant tout cet espace était cerné par les troupes de ligne. Il était neuf heures du soir. Le résultat des communications entre les chefs fut que Menou s'engagea à faire retirer les troupes, à condition que les sections se retireraient elles-mêmes, mais pourraient cependant continuer leurs délibérations paisiblement et sans armes. L'ordre était de les désarmer, et d'arrêter les chefs : cette transaction ne fut point ratifiée par les comités, et causa la destitution du général. Les sectionnaires ne se séparèrent point : quoique cette nuit fût fort pluvieuse, ils la passèrent sous les armes dans les rues où ils étaient postés. Dès que l'on fut informé dans Paris de l'appareil menaçant et rigoureux dirigé contre la section Lepelletier, toutes les autres sections, même les plus éloignées, y envoyèrent du secours. On battit

la générale; et avant que la conciliation faite par Menou fût connue, trente mille hommes avaient pris les armes; des généraux, parmi lesquels on remarquait Danican, Duhaux, Maulevrier, se mirent à leur tête; et l'on fit à la hâte quelques dispositions nécessairement insuffisantes pour organiser une multitude animée et sans direction prévue. Barras, en même temps, donna ses ordres, et prit des mesures. Le général Carteaux fut chargé de garder le pont-neuf avec de l'artillerie, pour empêcher la jonction des sections du faubourg Saint-Germain. Le général Bonaparte eut le commandement des troupes qui couvraient les Tuileries et le local des séances de la Convention. L'ordre fut donné par eux de ne commencer aucune agression, de souffrir même tout ce qui ne serait que menaces, provocations ou *légères escarmouches.* X.e Ep. An 5.e

Il est difficile, dans ces mouvemens tumultueux, de démêler à quel parti l'agression peut être imputée. La tactique révolutionnaire était assez perfectionnée alors, pour qu'on sût faire naître dans le parti opposé des événemens dont on pouvait tirer avantage. On fit courir le bruit que cinquante grenadiers, attirés dans la section Lepelletier, y avaient

X.e Ep. An 5.e été égorgés : le fait était faux ; mais des deux côtés, les chefs de partis avaient besoin de décider par les armes une querelle que les armes seules pouvaient décider. Au terme où les choses en étaient venues, le parti secret opposé aux deux partis français pouvait se prévaloir du succès, quel qu'il fût : qu'eût-il fait de mieux que de détruire la Convention par les Parisiens, ou de se venger de Paris par la Convention ? L'un ou l'autre résultat lui paraissait assuré. Parmi les généraux qui s'étaient mis à la tête du parti sectionnaire, Danican essaya des moyens de conciliation : il adressa aux comités une lettre qui fit le sujet d'un rapport et d'un projet de proclamation pacifique. Le rapporteur, au nom des comités, le présenta à la tribune à quatre heures du soir de la journée du 13 ; Lanjuinais et plusieurs membres l'appuyèrent en vain : les anciens chefs du parti jacobin comptaient sur leurs forces nouvellement réarmées ; la victoire devenait celle de leur parti, et la pacification les laissait à leur place. La proclamation proposée fut rejetée. A cinq heures, le feu commença ; les colonnes sectionnaires s'étaient mises en bataille dans la rue Saint-Honoré, ou plutôt s'y étaient portées en

masse organisées à la hâte. L'attaque fut une impulsion brusque et sans ensemble; trois pièces légères étaient leur seule artillerie; celle de la Convention était postée à l'entrée des rues qui débouchent dans la rue Saint-Honoré, et eurent bientôt coupé en plusieurs troncs cette colonne entassée. Alors l'action devint partielle; les jeunes gens armés de fusils tiraient, l'un après l'autre, sur les canonniers, dont les pièces régulièrement servies balayaient au loin les avenues du poste où elles étaient placées. On combattait sur tous les points du quartier sans savoir à un bout ce qui se passait à l'autre : on se battit ainsi long-temps au Carrousel et sur le parvis de l'église Saint-Roch, dont le portail resta sillonné des traces des boulets et de la mitraille. Les combattans sectionnaires s'éclaircirent peu à peu, et se dissipèrent entièrement vers minuit. Les troupes conventionnelles étant restées maîtresses de leur poste, le furent du champ de bataille. Les Parisiens qui habitaient la rive gauche de la Seine prirent part à l'action : mais ils ne purent forcer le passage des ponts ; l'artillerie placée sur les quais de la rive droite foudroyait la rive opposée, et cependant avec ménagement. Car- X.e Ep. An 6.e

X.e Ep. An 5.e teaux, qui commandait dans cette partie, fit diriger le tir des canons, plutôt pour effrayer par les débris qui tombaient des toits, que pour porter la destruction dans la foule amoncelée sur le quai. Vers une heure du matin, le feu avait partout cessé.

Ce fut le dernier acte révolutionnaire auquel le peuple prit part. *Le droit de résistance à l'oppression* ne fut plus mis en pratique, et ne fut pas même réclamé; les crises politiques qui changèrent la forme du gouvernement ne furent plus que des débats intérieurs entre les autorités constituées comme représentation, et les autorités exécutives. Les troupes soldées furent seules appelées à intervenir; le peuple, spectateur tranquille, attendit que l'événement lui donnât des lois.

La Convention sauva encore sa liberté après cette crise: la grande masse délibérante ne voulut point reconnaître pour vainqueurs ceux qui venaient de vaincre en son nom et pour elle. La même sagesse qui, depuis le 9 thermidor, avait défendu la Convention de la suprématie d'un parti, lui fit embrasser le système de modération qui fut suivi après la victoire. Cette prudente politique calma les craintes, et empêcha le désespoir. On dé-

ploya

ploya d'abord tout l'appareil de la sévérité, et cette mesure servit à contenir. Des commissions militaires furent instituées pour juger les chefs de l'insurrection qui venait d'être déclarée révolte : mais ces commissions ne durent exister que dix jours. Presque tous leurs jugemens furent rendus par contumace, les condamnés purent se mettre en sûreté; et deux victimes seulement furent immolées. La terreur, dont on croyait le retour certain, avait trop effrayé la Convention elle-même, pour qu'elle osât la rappeler; et dès que Paris vit que l'on ne voulait pas le livrer à ses vainqueurs, il se soumit, sans opposition et sans délai, à toutes les conditions que la loi lui imposa. Ainsi la garde nationale, qui depuis 1789, faisait sa sûreté et sa force, fut désarmée sans refus, même sans réclamation. Les citoyens, dans le délai de trois heures qui fut fixé, portèrent leurs armes aux dépôts désignés; les compagnies d'élite, sous le nom de grenadiers et de chasseurs, furent supprimées; l'état-major réformé et remplacé par un commandant amovible et temporaire, qui fut mis aux ordres du général de l'armée de l'intérieur : ce poste fut confié à Bonaparte. On essaya si la Convention aurait pour

X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e elle-même la modération qu'elle pratiquait au-dehors. Plusieurs de ses membres, pendant les débats, s'étaient hautement déclarés en faveur des sections. Après la victoire qui les termina, on entreprit de les rechercher, et déjà les dénonciations de plusieurs de leurs collègues appelaient le décret d'accusation sur leur tête.

« Je déclare, dit Tallien, que je connais des « hommes dans l'assemblée qui ont pris part « à la révolte : j'en nommerai plusieurs qui « ont consenti à laisser proclamer un roi sous « le titre de maire perpétuel de Paris ». Et déjà des gestes menaçans, du côté gauche de l'assemblée, désignaient le *côté droit*. La Convention se forma aussitôt en comité général. Dans cette séance secrète prolongée pendant la nuit, Tallien accusa Lanjuinais, Henri Larivière, Boissy d'Anglas, Lesage (d'Eure-et-Loir), Pontécoulant, Pelet : mais les preuves annoncées ne répondirent point à l'attente des juges ; tout se réduisait à des intelligences entre un comité établi, disait-on, à Bâle, et correspondant avec les comités sectionnaires de Paris, à des chansons envoyées aux armées et répandues dans la capitale, à des projets vagues et sans suite, des espérances prématurées. La

Convention, en garde contre ce système renaissant de la mettre aux prises avec elle-même, leva la séance sans donner d'autre suite aux dénonciations. Mais on préparait une nouvelle attaque. Tous les personnages dénoncés étaient précisément ceux que les assemblées électorales de Paris venaient de nommer à la prochaine législature. On essaya de faire annuller toutes les élections déjà faites, en prononçant la dissolution des assemblées électorales : mais la masse de la Convention, à qui ces choix convenaient, et qui y voyait une garantie contre le retour du terrorisme, écarta cette mesure dangereuse pour elle-même. Les élections faites furent maintenues et consommées dans le même esprit. Cependant, par une sorte de condescendance, et pour satisfaire le parti dénonciateur, Rovère et Saladin, auxquels on ne pouvait guère reprocher que les louanges à eux prodiguées par les écrivains réputés royalistes, furent mis en arrestation.

X.e Ep. An 5.e

Pendant ces luttes intestines, Paris resta immobile : ses habitans jetaient les regards en arrière avec une espèce de surprise mêlée d'effroi, sur l'entreprise qu'ils avaient formée d'attaquer à force ouverte la représentation nationale, investie de pleins pouvoirs,

X.e Ep. An 5.e soutenue de l'appareil militaire, secondée par un parti encore nombreux, actif, audacieux, qui n'avait, depuis son abaissement, d'autre espoir que dans une crise révolutionnaire, et auquel la représentation nationale offrait sa toute-puissance et son crédit en échange du secours qu'elle voulait bien recevoir de lui. Le résultat de ces réflexions fut de s'en prendre aux instigateurs qui avaient tout conduit, et de savoir encore gré à la Convention de ce qu'on appela sa clémence, et qui n'était qu'une politique à la fois très-sage et très-habile. On vit même cette section du faubourg Saint-Antoine et ces terroristes si redoutés, venir comme pétitionnaires solliciter à la barre cette clémence que l'on était bien résolu d'employer. « La clémence, dirent-ils, « peut seule cicatriser les blessures de la pa-« trie.... Législateurs, qu'elle s'échappe avec « la constitution; accordez un pardon géné-« ral ». Que ce mouvement fût inspiré, comme faisant partie d'un drame convenu, il n'en était pas moins généreux et noble : il est permis de tromper ainsi le peuple.

Le premier usage que l'Assemblée fit de la victoire, fut de hâter l'établissement de la constitution. Tous les partis étaient enfin d'ac-

cord, et voulaient cette constitution comme le seul terme aux maux actuels. Quelques incidens apportèrent encore du retard et du trouble : c'était le moment des revers qu'éprouvait l'armée de Jourdan. On accusa les commissaires près de cette armée, et leur arrestation fut décrétée. Paris eut encore un moment la crainte de voir le système de rigueur remplacer la clémence qui avait d'abord prévalu. Soit que des découvertes nouvelles eussent donné lieu à de nouvelles inquiétudes, soit que des espérances trompées fussent le motif secret et peut-être inaperçu de ceux même qu'elles agitaient. On annonça des conspirations récentes, suite de celles qui venaient d'être déjouées ; on effraya assez la Convention pour obtenir d'elle une autre commission des cinq, et pour la composer, les membres les plus adhérens au système de rigueur. Paris trembla ; mais Thibaudeau, avec une éloquence digne des orateurs de Rome et de la Grèce, maîtrisa les opinions, et domina l'Assemblée. Il rendit ce jour-là un service éminent à son pays : c'était celui fixé pour la dernière séance de la Convention : on proposa en vain de reculer ce terme à un mois : les hommes sages se ral-

X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e lièrent, s'entendirent; la masse délibérante qui, presque toujours, se ralliait aux opinions saines, quand elle était soutenue, résista; et le décret qui déclarait que la Convention nationale avait terminé sa session fut prononcé. On procéda immédiatement à la formation nouvelle des deux conseils. Une loi positive prescrivait que le nouveau tiers nommé par les assemblées électorales serait attendu, pour coopérer à la répartition; mais les circonstances parurent pressantes: les places que les électeurs n'avaient pas remplies le furent par un scrutin de l'assemblée, et l'on procéda ensuite à la formation du Directoire exécutif. La constitution voulait que le conseil des Cinq-cents présentât à celui des Anciens une liste décuple: cette loi récente fut d'abord éludée; la liste de cinquante candidats comprenait quarante-quatre noms inconnus, et ceux de la Révellière-Lépeaux, Rewbell, Sieyes, Letourneur, Barras. Sieyes refusa, et écrivit: « *Ma place est au conseil* « *des Cinq-cents, et j'y reste* ». Il avait déjà refusé l'archevêché de Paris, et refusa ensuite la dignité de consul. Le récit doit aux hommes marquans dans l'histoire de leur siècle, de conserver les faits qui peuvent servir à

établir leur caractère. Carnot fut élu à sa place. X.e Ep. An 5.e

Les premières opérations des deux conseils furent relatives aux finances. Depuis long-temps elles étaient à-peu-près fictives: la pièce d'or de vingt-quatre livres en valait trois mille en assignats; elle monta peu après à vingt mille. On fit quelques lois répressives, mais insuffisantes contre le commerce de l'argent, contre l'agiotage: il avait sa source dans une somme énorme de papier monnayé, successivement en circulation; cette somme avait excédé vingt-neuf milliards. Déduction faite de ce qui avait été brûlé ou démonétisé, et de ce qui était encore en dépôt dans les caisses publiques, il restait plus de dix-huit milliards en circulation; et cette masse, au moment de sa chute, n'écrasa pas le sol qui l'avait portée, tant ses reproductions annuelles sont une mine inépuisable.

Dans l'organisation nouvelle, on avait combiné, autant que possible, les institutions politiques nécessaires au gouvernement d'une grande nation, et les idées produites par une révolution orageuse: mais on avait été aussi forcé de faire la part aux prétentions de parti et aux prétentions personnelles; cette

1.re Ep. An 5.e condescendance, peut-être alors inévitable, y déposa des germes de destruction. Le pouvoir législatif était convenablement balancé par l'équilibre établi entre les deux conseils; il n'arriva point que celui des Cinq-Cents s'insurgeât contre les décisions de celui des Anciens, qui rejetait quelques-uns de ses arrêtés : mais dans l'administration générale, confiée au Directoire, les agens étaient à la nomination du peuple, et leur destitution partielle ou collective était abandonnée au pouvoir exécutif. De-là des efforts et des actes d'autorité contre la résistance des agens; bientôt aussi la faveur devint le prix de la complaisance. La forme de délibération adoptée par les cinq directeurs, les obligea de se partager en deux sections qui se disputèrent tour-à-tour leur faible et unique majorité. Ceux qui s'étaient prononcés dans un parti, et qui étaient là ses mandataires, continuèrent de lui appartenir; ceux à qui leur ancienne conduite permettait l'indépendance, furent rangés par les vainqueurs au nombre de leurs adversaires, quand une lutte de quelques années eut amené le dénouement de beaucoup de crises intérieures qui l'avaient préparé.

L'ordre judiciaire dut à sa neutralité dans les affaires, l'avantage de garder son indépendance légale. Le peuple conserva l'esprit républicain ; les riches devinrent les grands, et songèrent déjà à établir et perpétuer leur prépondérance. X.e Ep. An 5.e

L'armée, trop occupée de l'ennemi pour prendre part aux mouvemens de la cour directoriale, resta sans chef, et par-là même disposée à en reconnaître un. L'avénement du Directoire avait été marqué par les revers des armées du Nord : celle du Rhin était retirée en avant de Landau; celle de la Moselle, après l'avantage que Jourdan avait remporté à Creutznach, s'était établie sur la Nawe, et semblait menacer encore les rives du Rhin; un nouvel échec obligea le général Marceau de se retirer derrière la Moselle.

Mais l'armée d'Italie reprit l'offensive aussitôt que les bataillons de l'armée des Pyrénées furent arrivés dans les Alpes.

Kellerman avait soutenu sa ligne de défense, la droite à la mer vers Borghetto, la gauche à Orméa, le centre s'étendant devant les postes de Banco et Bardinetto. Tant que l'armée put conserver ses communications par mer avec Gènes et en tirer ses subsis-

X.e Ep. An 5.e tances, sa position fut soutenable; mais lorsque l'escadre anglaise eut établi des croisières sur cette côte, les convois furent interceptés, et la position de l'armée devint inquiétante. Dans cet état de choses, le Directoire envoya à Schérer l'ordre *d'attaquer et de battre l'ennemi.*

L'armée Austro-Sarde, forte d'environ quarante mille hommes, tenait une ligne de positions fortifiées et liées les unes aux autres par des retranchemens; sa gauche, appuyée à la mer à Loano, occupait avec de l'artillerie Final et Brescia; son centre occupait des positions fortement munies à Roccabardene, à Mélogno, à Settepani. Ces positions étaient liées à la droite que fermaient les troupes piémontaises, par les places de Céva, Mondovi et Coni. Toutes ces communications étaient libres et faciles: les Austro-Sardes avaient de plus en arrière des positions assurées et très-fortes. La saison avancée et la situation de l'armée française lui faisaient une nécessité, ou d'en venir à une action pour assurer ses quartiers d'hiver dans la ligne qu'elle occupait, ou de rétrograder pour les prendre dans le comté de Nice et sur les frontières.

P. justificatives, n° 4. Masséna, qui commandait la droite et une

partie des divisions du centre, et qui, dans cette campagne, avait pris une grande connaissance du pays, fut chargé par le général en chef de rédiger le plan d'attaque. Selon les premières dispositions, la droite des Austro-Sardes, composée en grande partie des troupes piémontaises, devait être tournée; et à l'aide des renforts que l'aile gauche et le centre de l'armée française avaient reçus, on pouvait entreprendre de prolonger successivement à revers la ligne ennemie de sa droite à sa gauche, en la plaçant entre deux feux; on comptait pour l'exécution sur l'ardeur et l'impétuosité des troupes: mais des contrariétés de climat et de saison, des brouillards, des neiges abondantes qui tombèrent pendant plusieurs jours, retardèrent et empêchèrent de suivre ce premier plan. Masséna alors proposa d'exécuter sur le centre de l'ennemi le mouvement que l'on avait dû diriger sur son aile droite, de s'emparer de vive force des positions qui le couvraient à Banco, à Roccabardene, à Bardinetto, de dépasser ces positions, et d'en prendre en arrière de sa ligne. Masséna, qui proposait ce projet hardi, demanda et obtint d'en diriger l'exécution. En conséquence, les troupes qui avaient été portées à Orméa pour

X.e Ep.
An 5.e

X.e Ép. An 5.e renforcer la gauche, redescendirent vers le centre; et pour donner le change à l'ennemi et aux habitans, en motivant cette marche, on fit préparer des logemens dans les villages, et répandre le bruit que l'armée, à cause de la rigueur de la saison, allait prendre ses
3 frim. quartiers d'hiver. On manquait de vêtemens
23 nov. et de subsistances; l'habitude et le courage y suppléèrent.

Schérer, général en chef, prit le commandement de la droite, Masséna celui du centre, le général Serrurier celui de la gauche, qui n'était destinée qu'à contenir l'ennemi dans cette partie, et à l'empêcher d'en tirer des renforts pour les porter aux points attaqués: la droite devait au contraire agir avec vigueur au commencement de l'action, pour faire
3 frim. croire à l'ennemi que cette attaque était la
23 nov. véritable.

Dès la veille, pendant la nuit, Masséna détacha un corps d'infanterie légère, commandé par un chef de brigade nommé Gaspart, qui s'était déjà distingué dans plusieurs actions. L'attaque générale commença avec le jour; Masséna harangua ses troupes; les colonnes s'ébranlèrent, conduites par les généraux Laharpe, Chartel, Cervoni, Saint-Hi-

laire, Joubert, Mercier, Chabran, Bisanet. X.e Ep. An 5.e
Le général autrichien d'Argenteau commandait la ligne ennemie qui tenait le centre des positions. Les postes de Bardinetto et Mélogno furent d'abord opiniâtrément disputés : Masséna disposa cette première attaque à la tête de sa réserve, et d'Argenteau prit une première position rétrograde sur la rive droite de la Bormida. Selon le plan arrêté, ce premier succès exigeait de nouveaux efforts pour repousser le centre de l'armée ennemie, et pouvoir ainsi prendre des revers sur ses deux ailes. Masséna fit attaquer et emporter le poste de San-Pedro del Monte 4 frim. 24 nov. qui dominait toute la droite des alliés, et celui de la redoute de Castelare. Ce dernier poste étant forcé, décida la seconde retraite du centre des Autrichiens : leur aile se trouva ainsi entièrement à découvert. Masséna était alors en avant, vis-à-vis des retranchemens de Saint-Pantaléon, qui couvraient toute la portion de l'armée ennemie postée à Loano. Le général autrichien de Wallis commandait cette aile gauche en l'absence du général en chef Devins.

Schérer, ayant sous ses ordres les généraux Augereau, Victor, Busnel, avait atta-

X.e Ep. An 5.e rope et les rois s'accoutumèrent à traiter avec un pouvoir organisé et reconnu sans opposition au-dedans.

Toute l'Europe avait déjà ressenti la secousse de la révolution française; l'Angleterre seule, ou plutôt le cabinet de Saint-James, ne pouvait consentir à voir la France république et gouvernée. Tant que le régime révolutionnaire avait dominé, cet état de choses convenait à la politique ministérielle de l'Angleterre; il éloignait tous les moyens d'ordre public et de stabilité : mais lorsqu'on vit un gouvernement constitutionnellement établi, on jugea d'abord quelle prépondérance pouvait prendre un Etat fort par les armes et par des institutions libérales. L'état de guerre conservait seul des chances de subversion, que la paix éloignait. Le roi d'Angleterre, dans son discours d'ouverture du parlement, parmi les généralités et les lieux communs d'usage, n'avait parlé que des moyens pécuniaires nécessaires pour soutenir la guerre et parvenir à une paix honorable : cette paix, cependant, avait été réclamée dans une adresse rédigée et approuvée par cent mille citoyens réunis en plein champ aux portes de Londres. L'Angleterre pouvait être fière des grands

succès

succès qui lui avaient valu d'immenses conquêtes dans les Indes : son commerce était florissant; sa marine couvrait les mers; ses taxes énormes s'acquittaient, et son trésor pouvait suffire aux subsides, à l'aide desquels il achetait les armées du continent. Cependant l'esprit public, dans un pays où le pouvoir est forcé de le ménager, n'était pas ennemi de la France même républicaine; et si les excès du jacobinisme n'eussent pas épouvanté les grands capitalistes et les propriétaires, le Gouvernement eût peut-être été obligé d'y déférer : mais les forfaits de l'anarchie avaient eu pour le ministère l'avantage de lui rallier une grande partie de la nation, dans un pays où la neutralité en fait d'opinions n'est point admise, et où tout homme marquant par ses talens ou par sa fortune, est, sous peine de perdre toute considération, obligé de se prononcer dans un des deux partis qui combattent ou qui servent l'autorité. D'abord le parti de l'opposition avait favorisé ouvertement la révolution française; mais bientôt il se vit forcé de la réprouver, sous peine de perdre une grande partie de ses adhérens, et de les voir s'éloigner dès qu'ils virent que ces principes pouvaient deve- X.e Ep. An 5.

X.e Ep. An 5.e nir aussi contre eux un moyen de subversion et d'attentat contre leurs propriétés. A l'époque où le Directoire prit les rênes, l'opposition en Angleterre était donc beaucoup moins forte, et par conséquent beaucoup moins en état de lutter contre le système de guerre que le ministère avait adopté. Aussi le commissaire français Monnferon, qui fut envoyé en Angleterre pour donner de la force au parti qui voulait la paix, n'en fut que faiblement secondé, et revint sans avoir pu rien entamer de relatif au but de son voyage. Le ministre obtint du parlement tout ce qu'il voulut; les fonds pour la marine et pour les armées continentales furent accordés, et les sommes que le ministre demanda pour les dépenses secrètes furent mises à sa disposition. Les taxes pour faire face à ces dépenses se montaient à vingt-huit millions sterling; ce qui se rapprochait assez des dépenses que faisait la France. On la représentait dans le discours du roi, comme « usant le peu de « fonds qui lui restait encore, du jour au lendemain, de semaine en semaine..... Per« sévérons donc dans nos efforts, ajoutait-il; « et une paix glorieuse, accélérée par ces « mêmes efforts, récompensera notre cons-

« tance ». Cependant la quatrième campagne allait seulement s'ouvrir; et cinq campagnes couronnées par des succès, suivirent ce tableau de l'*état désespéré de la France* : tant il est facile aux Gouvernemens de tromper les peuples, quand de grands intérêts personnels l'exigent! En même temps, le ministre avait fait un discours contre les assemblées populaires, et le lord Grenville demanda que l'on mît en sûreté la personne du roi : ce qui signifiait de donner l'entrée de Londres aux troupes. L'Angleterre, à cette époque, et plus encore dans la suite, donna l'exemple de ce que peut une constitution sage et fermement établie. Le premier bienfait de cette constitution était l'esprit public qu'elle donnait à la nation entière : tandis que son Gouvernement, tourmenté par une ambition sans bornes, et n'aspirant qu'à dominer au-dehors et à étendre son pouvoir au-dedans, l'entretenait, malgré elle, dans une guerre où tout au plus la cour et le ministère étaient intéressés; jamais les ministres n'eurent à lutter contre une opposition active qui tentât de faire échouer les plans et de gêner dans leur exécution les projets qu'elle avait le plus désapprouvés. Les ministres furent contredits, ja-

X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e mais contrariés; l'esprit public domina sur l'esprit de parti; et cet effort ne pouvait être que celui d'une nation où l'homme est parvenu, par sa civilisation et par ses institutions civiles et politiques, au degré le plus rapproché de la perfectibilité humaine. Fidèle à ses lois constitutives, elle blâma souvent, mais respecta toujours les pouvoirs que ces lois avaient créés.

Par ses liaisons avec la maison d'Autriche, l'Angleterre en avait pris les ressentimens : l'Empereur soutenait la guerre pour sa propre dignité, et pour ne pas perdre le caractère de protecteur de l'Empire germanique. Les derniers succès obtenus sur le Rhin avaient rehaussé ses espérances et ses prétentions, et le parti des Français émigrés lui persuadait que son honneur était engagé à soutenir une inimitié que de trop véritables offenses devaient rendre irréconciliable. L'or de l'Angleterre, par des subsides déguisés sous le nom d'emprunts, venait annuellement aplanir tous les obstacles. Vainement la raison publique s'élevait dans toute l'Allemagne contre ce système; vainement une partie des chefs de cette république de souverains, avaient, à l'exemple de la Prusse, fait leur paix particulière : l'Au-

triche, guidée par des convenances sociales et des motifs personnels, bien plus que par des vues d'intérêt politique, sacrifia tout à ce qu'on appelait l'honneur de l'Empire, et parvint à cet état d'épuisement dont elle ne put de long-temps se relever. X.e Ep. An 5.e

L'Empereur d'Allemagne se gouvernait plus en chef de famille qu'en chef de l'état: la victoire de Loano ne changea donc rien à la face politique de l'Europe. On se prépara, d'un côté, à de nouveaux succès ; de l'autre, on méditait une revanche difficile et peu vraisemblable. L'Empire, déjà divisé d'intérêt avec la maison d'Autriche, pressait l'Empereur de consentir à sa paix particulière, et, malgré lui, la Prusse prenait et recevait la qualité de médiateur dans les *conclusum* de la diète. On y vit, pour la première fois, les villes élever la prétention d'émettre et de rédiger leur voeu particulier dans la question agitée: cette première tentative de l'esprit public en Germanie, réussit; l'innovation fut admise; et par une condescendance convenable au temps, les villes satisfaites se réunirent au voeu du collége électoral.

La Russie, après avoir long-temps observé la révolution française, venait enfin de con-

X.e Ep. An 5.e clure la triple alliance qui la liait à l'Angleterre et à l'Autriche. Les conditions de cette alliance, long-temps secrètes, garantissaient aux trois puissances leurs possessions, augmentées du reste de la malheureuse Pologne, dont le partage définitif fut réglé, chacune retenant ou cédant par des échanges ce qui lui convenait davantage. L'ex-monarque, consumé de regrets, alla terminer sa carrière à Grodno : là, décoré du titre de roi et entouré de quelques vains honneurs, il signa enfin son abdication formelle, sur le modèle que lui présenta l'ambassadeur russe Repnin, déjà fameux dans les annales de la Pologne. C'était lui-même qui, trente ans auparavant, avait négocié l'élévation de ce roi électif, et, comme représentant sa souveraine, avait assisté à son couronnement : on avait choisi aussi le même jour, 24 novembre, où cette couronne lui avait été donnée par l'amour ou par l'amitié. La France monarchie avait souffert, par impuissance ou par une indolence blâmable, le premier partage; la France république était trop occupée pour y prendre part. Au reste, le sol échu à la Prusse cautionnait pour ainsi dire les deux autres. Cette cour militaire savait déjà mettre

24 nov. 1795.

une grande valeur à sa neutralité : depuis sa paix, elle connaissait ses avantages, et sentait que la balance de l'Europe avait passé entre ses mains. Amie de la France, elle neutralisait le Nord par sa position, contenait la Russie, et menaçait l'Autriche : sa coalition avec ces puissances la mettait à leurs ordres et ne lui procurait aucun avantage. La Prusse, d'ailleurs, par ses nouvelles acquisitions en Pologne, voyait ses intérêts isolés de ceux de ses voisins : n'ayant, pour le moment, aucun projet d'agrandissement, elle ne pouvait penser qu'à consolider ce qu'elle venait d'obtenir. Cependant sa capitale éprouva un mouvement d'insurrection, dont on n'eût pas cru la possibilité sous les deux règnes précédens. Une rixe entre deux artisans, à laquelle prirent successivement part plusieurs de leurs compagnons de travail, obligea d'appeler la force militaire : elle fut désarmée, les renforts repoussés, maltraités, obligés de faire retraite, n'ayant point ordre de tirer sur le peuple ; dans la nuit, des maisons furent démolies, incendiées, le château et l'arsenal menacés, les prisonniers délivrés ; enfin, pendant deux jours, Berlin offrit tous les désordres de l'anarchie, qui ne furent réprimés que par l'in-

X.e Ep.
An 5.e

X.e Ép. An 5.e jonction de repousser la force par la force, et par des exécutions sanglantes. On chercha alors des causes à cet événement, si étranger à l'esprit de cette capitale. Ses intérêts récemment séparés de ceux de l'Angleterre, firent former des conjectures trop vagues pour être accueillies par l'histoire.

La Prusse, par l'attitude d'une neutralité armée toujours prête à mettre dans la balance un poids capable d'en maintenir ou d'en faire changer l'équilibre; la Prusse, désintéressée de toute action, ne pouvait, pour le moment, suivre dans le système politique que celui d'un repos et d'une neutralité armée.

Les couronnes du Nord étaient encore tranquilles. Le Danemarck, sous un très-doux et très-sage despotisme légal, se jugeait étranger à toutes les discussions sur la liberté: et la Suède, gouvernée par des formes contraires, arrivait au même résultat. Son sénat, sa représentation nationale, ne partageaient pas l'irritation de leur monarque; la Suède était traitée comme alliée et amie de la république française, et son ambassadeur avait toujours affecté de se faire voir, aux jours orageux, placé dans le sein de l'Assemblée conventionnelle. L'Espagne était hors de cause;

la Turquie venait de reconnaître la république de France; et le Pape attendait l'issue des événemens d'Italie. X.e Ep. An 5.e

Mais la Hollande, dont la révolution était liée à celle de la France, en partageait immédiatement toutes les chances. Depuis que le dernier stathouder avait essayé de livrer les colonies hollandaises aux Anglais, on pouvait croire qu'il était aidé par des moyens puissans : les Etats-généraux avaient eu des alarmes sur certains rassemblemens armés, formés au nom et aux couleurs de la maison d'Orange, vers les frontières du territoire prussien ; la désertion y avait fait passer une partie de leur armée. On craignait que les liens et les intérêts du sang ne fussent plus forts que la raison d'état, et que les souvenirs de la dernière révolution, sitôt terminée par les armes prussiennes, ne donnassent l'espoir de tenter avec succès le même moyen. On citait des articles secrets convenus avec la France. Quoique les explications demandées et reçues à ce sujet fussent rassurantes, les derniers revers de l'armée de Jourdan et sa retraite précipitée inspirèrent de nouvelles craintes.

La ratification du traité d'alliance entre les

X.e Ep. An 5.e deux républiques s'était faite dans une séance solennelle de la Convention de France. Sieyes et Rewbell présentèrent les ministres bataves; et Sieyes, qui, dans toute cette négociation, avait déployé de grands talens avec une haute capacité, fit le rapport qui précéda l'acte de ratification.

Bientôt l'état des choses obligea de songer à remplacer l'assemblée des représentans provisoires de la nation hollandaise par *une convention*. La méthode des exagérations pour renverser et détruire, avait aussi été essayée en Hollande. A Rotterdam, on avait vu les sociétés populaires, les clubs, forcer les magistrats à des violences et à des emprisonnemens: on se servit de l'animadversion contre la maison d'Orange, pour exiger de la municipalité des mesures de rigueur contre tous ceux qui y avaient été attachés, ou qui étaient *suspectés* de l'être encore.

L'état intérieur de la France, même après les revers que ses armées venaient d'essuyer sur le Rhin, était encore tel, que son influence dirigeait tout ce qui était en paix autour d'elle, et commandait encore à ses ennemis. L'Empereur fit proposer un armistice par l'intervention du roi de Danemarck. Le Di-

rectoire rejeta cette proposition, et répondit que la république ne pouvait accepter ni armistice ni congrès, qu'autant que les bases des conditions de la paix seraient tellement arrêtées et convenues, qu'il ne restât plus que la forme des négociations à régler. Cette assurance était même assez motivée par l'état intérieur; on était tellement fatigué de l'anarchie, on aspirait tellement après un *gouvernement*, que tout fut d'abord disposé à se ranger sous la loi nouvelle. Les gens de bien se firent un devoir d'aider, de seconder, de soutenir de tous leurs efforts le gouvernement établi; les indifférens ne s'inquiétaient point du soin de le contrarier, et les hommes turbulens par esprit de parti ou par caractère, n'espérant pas rallier à eux l'opinion publique, et ne pouvant rien seuls, ajournaient leurs projets. On eut d'ailleurs la sage politique de désintéresser, par des emplois et par des places, ceux que leurs facultés ou leur réputation mettaient le plus en évidence. Ce motif calma ceux qui s'alarmèrent d'abord de voir arriver aux fonctions publiques beaucoup d'anciens jacobins, et beaucoup de ceux-ci eurent aussi la sagesse d'essayer de se réhabiliter par une conduite dans l'administration

X.e Ep. An 5.e entièrement opposée à celle que l'on pouvait craindre d'eux : plusieurs apportaient dans leurs fonctions les talens et les moyens qui leur avaient servi dans leur carrière révolutionnaire, et qui, dirigés vers un meilleur but, devinrent utiles, de dangereux qu'ils avaient été. Souvent même on préféra, dans les affaires, la marche décidée et ferme de ces agens exécutifs, à la circonspection timide et mesurée des anciens *indépendans*. Les premiers aussi étaient plus activement soutenus par ceux des directeurs qui s'étaient plus prononcés dans le parti révolutionnaire, tandis que les autres membres du Directoire, obligés à des ménagemens, n'osait sortir du cercle tracé par la loi, inspiraient moins de confiance à leurs subordonnés.

Au milieu de ces agitations révolutionnaires, politiques, guerrières, l'esprit national s'était altéré ; mais le caractère national s'était conservé, et portait sa teinte dans toutes les nuances des partis et des opinions. Tandis que les Jacobins affectaient un costume sombre, négligé, avec des formes rudes et austères, les cheveux ronds, incultes, les vêtemens courts et serrés, le parti que l'on désignait comme royaliste, et qui l'était quelque-

fois plus qu'il ne croyait l'être, se distinguait X.e Ep. An 5.e
par des cravates, des cadenettes, des cheveux tressés; et ces futilités étaient souvent l'occasion de rixes où la police était forcée d'intervenir. Aux vingt-deux théâtres toujours remplis, la veille et le lendemain des crises les plus orageuses, les airs de musique adoptés par les partis opposés, faisaient l'objet de rumeurs qui dégénérèrent souvent en chocs tumultueux, et quelquefois sanglans. Au chant des Marseillais, hymne des révolutionnaires adoptée par les agens de la terreur, on avait opposé le *Réveil du peuple*, chant patriotique des modérés. Après le 9 thermidor, on avait vu un général d'armée près d'exciter un soulèvement dans la capitale, pour avoir voulu faire jouer par la musique militaire l'air des Marseillais, et obligé de transiger en faisant jouer en même temps le Réveil du peuple. Vainement l'Assemblée nationale avait, après une longue discussion, rendu un décret portant que l'on pouvait jouer indistinctement tous les chants civiques tendant *à propager l'esprit républicain*, l'Europe, attentive alors à tout ce qui se passait dans la Convention nationale de France, vit qu'elle était forcée de s'occuper de chansons. On défendit d'abord

X.e Ep. An 5.e aux acteurs d'en chanter aucune. Alors les spectateurs chantèrent dans la salle : on apprit un jour au Palais-Egalité, que des soldats du camp sous Paris chantaient la Marseillaise au théâtre de l'Opéra : aussi-tôt *les jeunes gens* (c'est ainsi que l'on qualifiait les réunions des jeunes citoyens de Paris) s'y portèrent en foule : la querelle s'engagea entre eux et les soldats; les sabres furent tirés; il fallut qu'un membre de la Convention intervînt. C'était Chenier; son éloquence apaisa l'orage, et le spectacle put être continué. Le but secret de ces essais était de mettre aux prises les habitans et les soldats. La Convention, avertie, prévint ou du moins retarda l'explosion; car alors on prévoyait déjà la journée du 13 vendémiaire, et le premier moyen que les agitateurs employaient pour la préparer de loin était de diviser d'opinions les troupes de ligne et les citoyens armés.

L'opinion publique, qui jadis en France avait toujours tenu lieu d'esprit public sous un gouvernement où le patriotisme n'était qu'un mot, était alors entièrement annullée par l'esprit de parti. La vie sociale avait perdu toute son influence depuis qu'on avait dénaturé l'art social en l'analysant et en le réduisant à

des maximes et des principes vrais, mais abstraits, dont on avait pu et su tirer de fausses conséquences, afin de décréditer les principes mêmes. L'opinion publique, ce contrepoids à l'autorité absolue qui jadis était la prérogative des réunions d'hommes éclairés, riches, ou puissans par des souvenirs, n'existait plus. La législation qui devait remplacer avec avantage cette autorité précaire et de convention, la législation avait été détournée à sa source; et jamais la France n'avait été si près de la servitude passive que dans le moment où elle était persuadée qu'elle avait conquis sa liberté : ce qu'on nomme dans les grandes villes, la société, ou plutôt *les sociétés* était détruit; elles avaient été dispersées par le régime de la terreur, et ne s'étaient pas encore ralliées. Les lieux de réunions publiques n'étaient que des rassemblemens d'individus sans intimité et sans confiance mutuelle, où chacun craignait, et souvent avec raison, l'espionnage. Le peu de sociétés particulières et très-resserrées étaient composées de gens de même parti et de même opinion : les uns se consolaient entre eux, et cherchaient des motifs d'espérance; les autres jouissaient entre eux et exclusivement. La plupart des hommes

X.e Ep.
An 5.e

enrichis par des speculations sur les chances de la révolution se hâtaient de jouir d'une fortune qu'ils craignaient de voir leur échapper; ils étalaient un luxe sans élégance, se prodiguaient des plaisirs sans choix et sans délicatesse ; ils dévoraient sans goût. L'urbanité, la politesse, l'élégance des mœurs et des manières, bannies l'année précédente, n'étaient pas encore rappelées ; et les arts, qui avaient fui avec elles, étaient encore vainement redemandés : ils n'osaient reparaître. Ce qu'on appelait alors le *vandalisme* avait dévasté à plaisir les dépôts des sciences et des lettres ; il fallût créer une commission spéciale pour rechercher, recueillir ce qui avait échappé à la destruction. Tous les talens voués ou vendus aux partis s'étaient consacrés à leur service, et plusieurs années se passèrent sans qu'un ouvrage de littérature ou de sciences parût et restât : toutes les productions dramatiques n'étaient que des tableaux des événemens de la révolution ; les journaux multipliés absorbaient toutes les attentions, et se partageaient tous les intérêts. On observa alors avec justesse que ce temps encore prolongé eût ramené la France, et ensuite l'Europe, à celui de la barbarie.

Le

Le schisme continuait entre les ministres du culte catholique ; mais ses effets civils étaient très-affaiblis depuis qu'un comité, organe de l'Assemblée, avait enfin publié dans une circulaire que la constitution *civile* du clergé n'était pas une loi de l'Etat. Génissieux, dans un rapport, et Boissy d'Anglas, à la tribune, avaient proféré ces paroles de raison et de paix : *Exiger par serment la déclaration des opinions politiques ou religieuses est tyrannie.* On convenait enfin de l'incompétence absolue d'une assemblée politique en fait d'opinions religieuses ; on convenait que l'action seule appartenait à la loi, et que la pensée appartenait *à la Divinité*. De cette discussion, il résulta un décret qui exigeait seulement des ministres des cultes qu'ils se soumissent aux lois de la république; et par une circulaire, on eut encore soin d'expliquer qu'il ne s'agissait de rien qui eût rapport à leur conduite antérieure, et d'interdire toute question et tout examen à ce sujet. Ce nouvel état de choses apporta un peu de calme : les prêtres des deux régimes restèrent en opposition de principes en fait de discipline, et bientôt ces disputes théologiques se concentrèrent dans le cercle des intéressés : elles

X.e Ep. An 5.e

X.e Ep. An 5.e servirent encore une fois de prétexte pour agiter un moment la Vendée. Parmi les chefs vendéens qui avaient signé le traité fait à la Jaunaie, plusieurs avaient été arrêtés comme ayant enfreint le traité par des correspondances citées, par des actes portant leur qualité de généraux de l'*armée catholique*. Caumartin et quelques autres furent mis en jugement. Ce procès prolongé occupa tous les esprits, et l'on vit encore une fois les deux extrémités opposées de l'opinion se réunir : les royalistes soutenaient les accusés, et les jacobins les soutenaient aussi ouvertement. L'ancien comité de salut public fut impliqué dans l'affaire; les accusés répandirent et l'on afficha une lettre écrite par les membres de ce comité au représentant-commissaire dans la Vendée; il s'agissait de s'assurer de la personne des chefs vendéens; on y parlait de montrer un moment le fils du dernier roi pour amuser *ce peuple*. La lettre fut désavouée, et Caumartin condamné à la déportation. La Vendée était alors fatiguée de la guerre; mais les esprits n'étaient pas soumis. La plus grande partie des propriétés rurales était détruite; rien ne rappelait à leurs possessions des cultivateurs sans

abri et sans moyens pour les cultiver : la confiance dans le nouveau gouvernement ne pouvait pas encore être établie ; les villes seules appartenaient à la république ; et dans les campagnes, des hommes qui n'avaient connu de la révolution que les désastres qu'elle leur avait fait essuyer, restaient attachés aux premières opinions de leur enfance, cédaient à la nécessité, mais gardaient dans le cœur leurs souvenirs, leurs regrets et leurs espérances. Il fallut qu'une main plus heureuse et plus habile vînt fermer cette plaie que les palliatifs n'avaient pas guérie. Il resta de cette guerre un mémorable exemple de ce que peut un peuple armé dans ses foyers, combattant pour ses opinions sur son territoire. On attribua les premiers revers des armées républicaines à leur composition ; et bientôt après la garnison de Mayence, les vainqueurs de Jemmapes et de Fleurus, opposés aux bandes vendéennes, furent toujours étonnés de la résistance, et furent quelquefois vaincus. X^e. Ep. An 5.

Les autres départemens admirent, sans aucune opposition, le gouvernement directorial, et ce pouvoir exécutif n'éprouva point d'opposition dans la personne de ses agens. Le besoin d'ordre public fit accepter le pre-

X.e Ep. An 5.e mier moyen d'ordre qui fut présenté : la hiérarchie des autorités administratives s'établit et fut d'abord reconnue; le mouvement de ces rouages trop compliqués fut aidé par le besoin et même par le desir de les voir marcher au but : on y porta la main d'office et de volonté. L'orgueil national avait adopté la république : elle avait déjà fait de si grandes choses par les armes, que tout Français en voulait partager la gloire, et se tenait fier du titre de citoyen et de républicain. Les résistances de l'intérêt, les oppositions de l'opinion, les murmures du regret, tout céda d'abord à l'impulsion, et fut entraîné par le mouvement général : même les hommes éclairés et sans esprit de parti oublièrent leurs raisonnemens, leurs anciens calculs contraires à la possibilité d'une république de trente millions de citoyens; on aima à reconnaître comme une erreur ce qui sembla d'abord condamné par le vœu général.

La France alors était toute républicaine, et l'on put croire, pendant quelque temps, que la révolution était finie : elle le fut effectivement pour le peuple; il subit encore des révolutions dans le gouvernement, mais il ne fut plus appelé à y prendre une part ac-

tive. L'expérience avait appris même aux partis opposés, qu'il est quelquefois facile de mettre en mouvement cette classe nombreuse des nations, qu'on appelle plus spécialement le peuple; mais qu'après l'impulsion donnée, il est difficile de la diriger, et plus difficile encore de l'arrêter à volonté. Les partis différens avaient éprouvé que c'est une arme terrible qui éclate souvent dans la main qui s'en permet l'usage. Le peuple aussi commençait déjà à se lasser de sa toute-puissance, et même de l'exercice de sa souveraineté. Les instrumens les plus actifs s'apercevaient que les promesses de leurs chefs étaient vaines, et l'on commençait déjà à expier la faute commise au début de la révolution, d'armer et d'employer indistinctement tous les bras, sans s'être assuré d'avance des moyens de gouverner, de diriger toutes les têtes. Il en résulta que le peuple ne fut plus appelé, et qu'il ne s'offrit plus. L'histoire de la révolution française n'est plus celle de la nation; c'est seulement celle des partis : dans leur lutte, ils se disputèrent le peuple, et le peuple, au nom de la *loi*, reconnut l'autorité qui se dit la *loi*; fatigué, effrayé même du commandement, il l'abdiqua, se résigna à l'obéissance

X.e Ep. An 5.e *tranquille*, et la préféra à la liberté *périlleuse*, à cette liberté dont on avait eu l'art cruel et coupable de ne lui montrer qu'un simulacre hideux et difforme pour l'empêcher de fixer et de reconnaître la véritable image de cette divinité qu'il invoquait, et dont il ne connut que le nom. Tel un voyageur, égaré dans une fausse route, s'agite, se trouble et tombe de lassitude, en s'éloignant du but qu'il croit avoir atteint, et qu'il a dépassé. Dans les annales de la grande société humaine, cette époque de la révolution de France sera, sans doute, écrite en caractères de sang, comme tant d'autres révolutions religieuses, personnelles ou politiques d'un intérêt moins général : mais quel homme sentant un peu la dignité de son être, ne jettera un regard douloureux sur cette époque de l'histoire de ses semblables, lorsque l'essor d'une nation forte, éclairée, généreuse, vers la liberté, n'aura servi qu'à serrer ses liens pendant son sommeil d'épuisement, et servira encore d'objection sans réponse à toutes les tentatives vers un pareil but ? Quel homme sage et réfléchi oserait dire à une nation du globe : Levez-vous, et secouez vos chaînes, si cet effort ne doit pro-

duire qu'une crise violente et l'affaissement? Quel peuple osera tendre vers le même but en mesurant la route qu'il doit parcourir pour y toucher? Quel potentat craindra d'appesantir un joug qu'il est si dangereux d'essayer de briser? Les colons de l'ancien continent doivent se résigner à paître leur sol sous la conduite des pasteurs de peuples et sous la garde de leurs gardiens. X.e Ep. An 5.e

La postérité seule pourra apprécier l'influence de la révolution française sur la destinée des nations. Au point où nous sommes arrivés, à la clôture de l'Assemblée conventionnelle, la révolution avait encore rallié dans toute l'Europe tous les hommes qui, avec des facultés intellectuelles cultivées par l'étude et par la réflexion, n'avaient pas des intérêts trop opposés à ses principes. Les cours la craignaient, le clergé la vouait à l'anathème, les classes privilégiées l'éloignaient de tout leur pouvoir, les grands possesseurs de propriétés foncières ou industrielles n'approuvaient que ce qui ne les menaçait pas; et par-tout le peuple, plus ou moins instruit ou plus ou moins trompé, y voyait par instinct un meilleur ordre de choses pour lui, mais hésitait sur le prix

X.e Ep. An 5.e

auquel il fallait l'obtenir. Sans les fautes que commirent les diverses assemblées nationales de France, il est vraisemblable que la commotion révolutionnaire, électrisant tous les esprits, eût fait, en quelques années, le tour entier de l'Europe; mais les grands intérêts menacés et avertis à temps se servirent avec habileté des armes que leur donnèrent les erreurs des révolutionnaires français, les fautes qu'on sut obtenir de leur exaltation, et sur-tout les crimes qu'on avait eu l'art de faire commettre par eux ou chez eux. Bientôt on vit s'élever les intérêts qu'ils avaient lésés : on leur demanda compte de tout ce qui s'était fait de mal, de tout le bien qui ne s'était pas fait et de tout celui qui aurait pu se faire.

Bientôt on s'habitua à l'obéissance passive et muette, soit par amour du repos, soit par inertie, soit par intérêt; bientôt aussi le nom de patriote fut rejeté comme une injure; on se défendit de l'être comme on s'était défendu d'avoir été jacobin; le regret ou la plainte n'obtenait que cette réponse : « Souvenez-vous du « règne de la terreur ». Il sembla que l'homme ne peut être qu'esclave ou féroce; le mot liberté devint dérisoire, et ceux auxquels on

fit grâce en faveur de leur intention présumée, passèrent pour des visionnaires, qu'il fallait plutôt plaindre que poursuivre; et bientôt effectivement ils n'eurent plus besoin d'être surveillés par l'inquiétude; ils ne furent plus dignes d'animadversion; on les condamna presque à l'insultante et orgueilleuse pitié. X.e Ep. An 5.e

Cette altération des opinions, des principes, des sentimens publics, fut lente et progressive; le patriotisme fut désarmé pièce à pièce, et à mesure seulement que les événemens amenèrent, ou que les entreprises du pouvoir produisirent des circonstances favorables, toujours saisies avec une profonde politique et avec une suprême habileté. On regretta d'abord la liberté publique, mais sans oser tenter de la reprendre; le souvenir du passé était toujours présent. Bientôt les intérêts privés, jouissans et satisfaits, perdirent de vue tout intérêt public.

Mais, à son avénement, le Directoire reçut encore la France toute républicaine.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

PIÈCES
JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NEUVIÈME ÉPOQUE.

N° 1, *page* 52.

On a cité ce trait comme un exemple de ces terreurs paniques auxquelles les armées de toutes les nations ont été exposées. Les Romains inventèrent le nom ; ce qui prouve qu'eux aussi connaissaient la chose.

L'extrait ci-joint donne l'état des affaires d'Espagne à cette époque.

« Le 17 novembre, les troupes espagnoles devaient faire une attaque générale sur la frontière du Roussillon; mais les Français la prévinrent en attaquant les premiers : l'aile droite de notre armée et le centre se battirent à toute extrémité, et ils réussirent à repousser vigoureusement l'ennemi, avec une perte considérable. Dans la chaleur de la bataille, le commandant français, le général Dugommier, fut tué d'un boulet de canon. Notre aile gauche, sous les ordres du général Courten, ne fut pas si heureuse : elle fut entièrement défaite : quatre bataillons, dont un de gardes-wallonnes, un de troupes portugaises, et deux de chasseurs d'Andalousie, outre un corps d'émigrés, furent taillés en pièces, ou restèrent prisonniers. La journée du

18 novembre se passa sans combat; mais le 19, les Français ayant reçu un renfort de nouvelles troupes, revinrent à l'attaque, et la continuèrent à différentes reprises pendant toute la journée du 20 novembre. Alors les Espagnols, ne pouvant plus résister à la supériorité ni à l'impétuosité de leurs ennemis, furent obligés d'abandonner leur camp, et de se réfugier sous Girone. Ce fut dans cette journée que perdit la vie notre général en chef, le comte de la Union, ainsi que le prince de Montfort. Le duc de l'Infantado et plusieurs autres officiers généraux furent dangereusement blessés : on dit même le duc de l'Infantado déjà mort. Tout le camp et ce qu'il contenait resta au pouvoir des Français, qui se rendirent également maîtres du château de Figuéras. Nos troupes ont cependant gardé possession du fort de Rosas, ainsi que du fort de Saint-Sébastien : cependant l'on craint beaucoup pour ce dernier, qui n'a que cinq cents hommes de garnison. Tout le monde convient que ces actions ont été très-sanglantes, et que la perte, de part et d'autre, a été fort considérable. On apprend en même temps du port de Saint-Sébastien, qu'il est arrivé en Biscaye un convoi français de trente voiles, chargé de munitions, et ayant à bord un renfort de six mille hommes de troupes pour l'armée de cette province.

Notre armée (est-il dit dans une lettre de Vittoria en Biscaye, en date du 23 novembre), ne pouvant résister à la supériorité de l'ennemi, a dû se résoudre à la retraite, en abandonnant les postes de Mondragon, Vergara et autres postes avancés, menacés par les Français. Il n'est resté à Vittoria qu'un petit nombre de gardes-du-corps pour la garde des étendards.

N° 2, *page* 153.

COMBAT NAVAL. *Extrait traduit du* Naval Chronicle.

Les services que lord Howe rendit à son pays au mois de juin 1794, ajouteront un nouveau lustre aux derniers jours de sa vie, dont les premiers avaient été consacrés à la défense de la Grande-Bretagne. Au lieu d'entrer dans un détail minutieux de cette grande affaire, nous allons tâcher plutôt d'en retracer les principaux traits, dont quelques-uns ont été altérés, et quelques autres pas assez distingués.

Le public a tellement confondu le danger et le courage du lord Howe dans la journée du 29, avec son éclatante victoire du premier juin, que les historiens futurs auront peine à discerner les différens exploits de cette ame intrépide. Ce n'est qu'en les considérant séparément l'un de l'autre, qu'on peut fortement apprécier leur mérite, et exciter nos neveux à les imiter.

Le 29 mai, vers midi, lord Howe, s'apercevant que le signal qu'il avait fait de couper la ligne de l'ennemi n'avait pas été bien entendu par l'avant-garde de son escadre, impatiente de commencer le combat, vira de bord à deux heures et un quart après-midi, et courut sur l'escadre française, dont il coupa la ligne à six ou huit vaisseaux de l'arrière-garde. Il montait la *Reine Charlotte*, vaisseau solidement construit, qui avait pour pilote un homme d'un mérite éprouvé.

Pendant un temps considérable, il navigua seul côte à côte de la ligne française entière. Séparé de son escadre, intrépide dans cette position périlleuse, il s'éleva à quelque distance pour canonner un vaisseau français à trois ponts, qui, ayant perdu son petit perroquet, s'efforçait de rentrer dans la ligne.

Le *Bellérophon*, qui avait viré de bord après la *Reine Charlotte*, suivit avec fermeté un si glorieux exemple; mais il ne put pénétrer la ligne française qu'au deuxième vaisseau en arrière du lieu où lord Howe avait passé. Il approcha ce vaisseau de très-près, et avec une telle furie, que de sa bordée de tribord il brisa ses perroquets, ses basses voiles, et le désempara entièrement; tandis qu'en même temps il canonna vivement un autre vaisseau qui était au vent. Le *Léviathan*, suivi du reste de l'arrière-garde de l'escadre, chercha à en faire autant; mais toute cette arrière-garde fut si vivement repoussée, qu'elle fut obligée de longer la ligne ennemie jusqu'à son arrière-garde.

Depuis le 29 au soir jusqu'au 31 à midi, un brouillard empêcha qu'aucune action décisive n'eût lieu. Seulement, dans les éclaircis qui paraissaient par intervalles, on apercevait l'ennemi. Le brouillard s'étant dissipé à midi et demi, on découvrit l'ennemi formé en ligne, à sept milles au vent. Aussitôt lord Howe forma également sa ligne; mais l'escadre française continuant de tenir le vent, il fut impossible de la joindre. Sa seigneurie, voyant qu'il n'y avait rien à faire pour cette nuit, fit signal de tenir le vent, l'amorce à bâbord. L'ennemi en fit bientôt autant, et l'avant-garde de la flotte anglaise se trouva alors opposée au centre de l'armée française. De chaque côté les

les frégates furent placées au milieu, afin d'observer les mouvemens des armées respectives, et les deux escadres passèrent la nuit entière presque dans la même position, l'escadre anglaise faisant plus de voile, afin de se trouver, au retour du jour, dans toute sa ligne en face de la ligne de l'ennemi.

Enfin parut le jour mémorable. Les Anglais, pendant la nuit, avaient été occupés, avec un tranquille courage, des préparatifs de la bataille; les Français l'avaient passée dans l'ivresse et les gasconnades. A cinq heures du matin, lord Howe fit le signal de serrer. A sept heures, étant à la distance de trois milles de l'ennemi, l'escadre anglaise tint le vent. Lord Howe ayant fait alors le signal de porter sur l'ennemi, et d'engager le combat au vent, chaque vaisseau de notre escadre gouvernait en conséquence, et de manière à combattre le vaisseau qui lui était directement opposé dans la ligne ennemie. La *Reine Charlotte* suspendit quelque temps son feu, ne pouvant atteindre *la Montagne* qui s'efforçait de gagner au vent. Dans ce moment critique, lord Howe, dirigé par sa présence d'esprit et sa résolution ordinaire, quoique exposé au feu de plusieurs vaisseaux ennemis, fit défreler ses voiles de perroquet, et fondit sur la ligne ennemie, en faisant signal de combattre au plus près. L'action fut des plus terribles jusqu'à près d'une heure qu'on découvrit les vaisseaux démâtés sortir du nuage de fumée.

Pendant le combat, les femmes de matelots qui se trouvèrent sur plusieurs de nos vaisseaux, armées d'un brillant courage, encourageaient et aidaient leurs maris dans le service des batteries. Cette affaire se termina par

la prise de sept vaisseaux de ligne qui tombèrent en notre pouvoir. Un d'eux, *le Vengeur*, coula bas presque aussitôt après sa capture.

Note, *page* 160.

Nous avons vu, *tom. II*, *pag.* 278, édit. *in*-8°, les quatre députés de l'Assemblée constituante séparés de leurs compagnons. Ils furent conduits à Luxembourg, avec l'intention de les faire périr sur l'échafaud en arrivant à Paris. Ce projet fut assez brutalement indiqué par le duc de Saxe-Teschen, dans sa réponse à La Fayette qui avait réclamé contre son arrestation. La Fayette lui-même n'avait pas douté de son sort; car au moment où il fut séparé de son aide-de-camp et ami Louis Romeuf, celui-ci avait recueilli et écrit les paroles de son adieu que l'un et l'autre avait cru être le dernier, et les porta dans le temps à ses amis. « J'avais bien prévu, lui dit-il, que « si je tombais dans les mains des Gouvernemens arbi- « traires, ils se vengeraient de tout le mal que je leur ai « fait; mais après avoir défendu contre les factieux jus- « qu'au dernier instant la constitution libre et nationale « de mon pays, je me suis abandonné à mon sort, pen- « sant qu'il valait mieux périr par les mains des tyrans « que par la main égarée de mes concitoyens. Il fallait « sur-tout éviter qu'un grand exemple d'ingratitude ne « nuisît à la cause du peuple, auprès de ceux qui igno- « rent qu'il y a plus de jouissances dans un seul service « rendu à cette cause que toutes les vicissitudes person-

« nelles ne peuvent causer de peines. Au reste, ils ont « beau faire, les vérités que j'ai dites, mes travaux dans « les deux mondes ne sont pas perdus. L'aristocratie et « le despotisme sont frappés à mort, et mon sang criant « vengeance donnera à la liberté de nouveaux défen- « seurs ».

Mais le sort des armes en décida autrement. Les prisonniers furent détenus et logés à part à Luxembourg pendant trois semaines. Il y eut une tentative des émigrés Français pour assassiner La Fayette. Les sentinelles et le peuple, autour de la maison où il était, repoussèrent ces furieux, et le général Schroeder, commandant autrichien, prit des mesures pour que cette attaque scandaleuse ne se renouvelât plus. Cette entreprise, qu'on doit à la vérité de l'histoire, quelqu'affligeante qu'elle soit pour des Français, eut lieu vers dix heures du matin, le lendemain de l'arrivée de La Fayette à Luxembourg. Elle avait été précédée de la distribution d'un libelle de Rivarol, avec cette épigraphe : *Et dubitamus adhuc mercedem extendere factis.*

L'occupation de Paris n'allant pas aussi vite que les alliés l'avaient espéré, il fut tenu un conseil pour savoir ce que l'on ferait des prisonniers constituans. On résolut de les mettre à la garde du roi de Prusse, et ils furent transférés à Wésel. Ils y furent renfermés à part, et gardés à vue par des bas-officiers, dont la consigne était de les fixer constamment, et de ne rien répondre à leurs questions. On en faisait prêter le serment sur la place de la parade à l'officier commandant leur garde.

La Fayette tomba dangereusement malade. Latour-Maubourg, étant parvenu à le savoir, demanda qu'au

moment où son ami serait près d'expirer, on lui permît de recevoir ses dernières intentions : il fut rudement refusé. Le roi de Prusse fit proposer à La Fayette, pour adoucir son sort, de donner des plans contre la France : il répondit que le roi de Prusse était bien impertinent. Ses compagnons refusèrent également les propositions de ce genre. Trois mois après, on les jeta dans une charrette, et on les transféra à Magdebourg, refusant toujours de les informer de l'existence de leurs familles, sur lesquelles les proscriptions de France leur donnaient les plus vives inquiétudes.

Ils traversèrent Ham où étaient les princes frères du Roi : ils durent jouir de voir des hommes qui avaient joué un grand rôle dans la révolution, réduits à un tel état par une proscription populaire.

En les promenant ainsi, on se flattait d'intimider les amis de la liberté, et même d'exciter contre eux l'indignation publique. L'intention ne fut pas remplie : ils reçurent par-tout des témoignages d'intérêt, et même d'enthousiasme, qui déterminèrent leurs oppresseurs à suivre une conduite toute opposée dans les translations successives qui eurent lieu depuis, de Magdebourg à Neisse, et de Neisse à Olmutz. Leurs noms même ne furent pas prononcés.

Ils restèrent un an à Magdebourg dans les casemates de la citadelle. Ce souterrain humide était entouré de hautes palissades, et fermé par quatre portes successives garnies de barres de fer et de cadenas. Quelqu'excessives que fussent ces précautions, il est à remarquer qu'à l'époque où les villes de Lyon, Marseille et Toulon cherchèrent à secouer le joug du parti dominant alors dans

la Convention, et lorsque les députés girondins cherchaient un asyle dans le midi de la France, quelques étrangers représentèrent aux puissances coalisées que, dans un moment où il ne s'agissait que d'arrêter l'effusion du sang de tous les partis, la popularité de La Fayette pouvait donner un appui aux modérés contre les terroristes. Cette idée n'était pas propre à produire leur élargissement : on redoubla, au contraire, de vigilance. La réponse à ces représentations fut de visiter toutes les serrures et les cadenas, et d'en ajouter un cinquième. Tant était grande l'illusion de ceux qui croyaient en France que les puissances coalisées étaient armées contre l'anarchie et le crime.

Cependant les réclamations des écrivains libéraux se faisaient entendre de toutes parts. La première qui parut en Allemagne fut du chevalier d'Archenholz. Lally-Tolendal se montra aussi généreux ami qu'écrivain éloquent. Le général Fitz-Patrick fit au parlement d'Angleterre, le 17 mars 1794, une éloquente motion appuyée par le colonel Tarleton, tous deux ayant servi contre La Fayette en Amérique. MM. Fox, Grey, Sheridan, Withbread, &c. l'appuyèrent avec chaleur : elle fut repoussée avec adresse par M. Pitt et par M. Burk, et avec la plus violente acrimonie. Le duc de Bedford, lord Holland, &c. parlèrent également plusieurs fois en vain à la chambre des pairs. Les démarches du président des Etats-Unis d'Amérique ne furent pas plus heureuses, quoiqu'il eût envoyé M. Marshal pour négocier en Prusse la délivrance de La Fayette. Ce fut comme une coalition en faveur des prisonniers, des amis de la liberté de tous les pays contre ses adversaires.

Le roi de Prusse envoya tout-à-coup l'ordre de transférer La Fayette à Neisse, et une garde, non de Magdebourg, mais de Potsdam, pour l'y conduire. Latour-Maubourg sollicita vainement d'être enfermé avec lui: on le conduisit à Glatz, où bientôt on amena Bureau de Puzy. Ce ne fut qu'au moment de les livrer à l'Autriche qu'on les réunit tous trois à Neisse. Alexandre Lameth était malade: il ne fut point transporté avec ses compagnons. Il resta en prison dans les Etats du roi de Prusse; et après la paix conclue entre ce monarque et les Français, il fut, sur les sollicitations de sa mère, remis en liberté. Madame de Maisonneuve, sœur de Latour-Maubourg, était venue partager sa prison à Glatz. Les prisonniers étaient encore à Neisse lorsqu'on répondait à l'envoyé du président des Etats-Unis qu'ils étaient livrés à l'Autriche. Washington avait chez lui le fils de La Fayette, et le traitait comme son fils. Le congrès avait témoigné à ce jeune homme tout son intérêt. Les Etats-Unis firent passer de l'argent en Europe pour le service de La Fayette; mais leurs forces n'étaient pas suffisantes pour une délivrance que la France elle-même, au milieu de ses triomphes, exigea plusieurs fois en vain.

En arrivant à Olmutz, les trois prisonniers furent dépouillés du peu que les Prussiens leur avaient laissé. L'ordre portait expressément de leur ôter tous livres où se trouverait le mot de *république*. On déclara à chacun d'eux en les renfermant séparément dans leurs cellules; « qu'ils ne verraient plus à l'avenir que leurs quatre mu« railles; qu'ils n'auraient de nouvelles ni des choses, « ni des personnes; qu'il était défendu de prononcer « leurs noms, même entre les geoliers, et dans les dé-

« pêches à la cour, où ils ne seraient désignés que par « leurs numéros; qu'ils ne seraient jamais rassurés sur « le sort de leurs familles, ni sur leur existence réci« proque; et que cette situation portant naturellement à « se détruire, on leur interdisait couteau, fourchette, et « tous moyens quelconques de suicide ».

Cependant leurs amis n'étaient pas inactifs. On connaît l'entreprise du docteur Bollmann et du jeune Huger, fils d'un officier distingué de la Caroline, chez lequel La Fayette avait débarqué la première fois en Amérique.

Bollmann trouva moyen de faire obtenir l'ordre que La Fayette fût promené trois fois la semaine, comme l'étaient le général Beurnonville et un autre des prisonniers livrés par Dumouriez, c'est-à-dire sous une garde sévère. Il parvint aussi à lui faire tenir un billet; et se postant avec le jeune Huger sous les remparts de la ville où l'on devait conduire La Fayette, ils tentèrent de l'enlever au moment où, ayant écarté quelques-uns de ses gardes, il tâchait de désarmer l'homme qui était resté près de lui.

Dans cette lutte, La Fayette se donna un violent effort dans les reins, et le caporal geolier contre lequel il combattait, et qu'il avait désarmé, lui déchira, avec les dents, la main jusqu'à l'os.

Ses généreux libérateurs parvinrent à le mettre à cheval avec un tel oubli de leur propre sûreté, qu'ils eurent peine à retrouver leurs chevaux pour s'échapper eux-mêmes. Cette perte de temps et les cris des gardiens ayant attiré du monde et des troupes, Huger fut d'autant plutôt pris, qu'il se sacrifia avec une générosité héroïque. La Fayette, séparé de Bolhmann, fut arrêté à huit

lieues d'Olmutz, d'autant plus facilement, qu'il était sans armes. Bollmann parvint dans les Etats prussiens, mais le roi de Prusse eut l'inhumanité de le livrer aux Autrichiens. Les patriotes Polonais, prévenus du projet d'enlevement, devaient envoyer des détachemens de leur armée sur leur frontière pour escorter La Fayette.

On a dit que La Fayette avait promis de ne pas s'évader, et que la rigueur de sa captivité data de cette époque. Ces deux faits sont faux; la seule différence fut que le jeune homme qui s'était voué à son sort, et qui jusque-là était conduit une heure chez lui pour lui rendre quelques services, n'y fut plus introduit, quoique cependant il trouvât encore moyen de lui faire connaître l'existence de ses deux amis; car il est à remarquer que les prisonniers furent enfermés trois ans et cinq mois dans le même corridor, sans se voir, et sans qu'il fût permis de leur dire s'ils existaient encore.

Ce ne fut qu'après six mois de cachots que les libérateurs de La Fayette furent transportés hors des frontières d'Autriche, encore la cour de Vienne, mécontente du jugement qu'elle avait cru être à la mort, envoya-t-elle ordre de le recommencer; mais heureusement il était trop tard.

Tandis que La Fayette, réservé pour l'échafaud, était torturé dans les prisons d'Olmutz, et qu'on refusait de lui dire que sa femme vivait encore, parce qu'il y avait à cet égard *défense expresse de la cour de Vienne*, Madame de la Fayette, condamnée à d'éternelles douleurs, attendait chaque jour dans les prisons de Paris qu'on la conduisît au supplice par lequel avait péri la majeure partie de sa famille. La chute de Robespierre lui sauva la

vie ; mais elle ne recouvra la liberté que long-temps après sa mort. Débarquée à Altona le 9 septembre 1795, elle partit pour Vienne sous le seul nom de *Motier*, avec un passeport américain, et arriva avant qu'on pût être prévenu de son dessein, et armé contre ses réclamations. Le prince de Rosenberg obtint pour elle et pour ses filles une audience de l'Empereur. Madame de la Fayette, dont le but était de partager la captivité de son mari, en obtint la permission. Il ajouta : « Que l'affaire de sa liberté « était trop compliquée, qu'il avait les mains liées là-« dessus ; mais que la présence de sa femme et de ses en-« fans serait un agrément de plus ». L'Empereur observa qu'en Autriche, on enfermait les prisonniers d'Etat, on les numérotait, et on ne savait plus ce qu'ils devenaient. « Je sais cela par exemple, ajouta-t-il ; mais « pour votre mari, celui-là on le connaît bien ; je sais « cela par exemple ». Après cet entretien, Madame de la Fayette partit pour Olmutz.

Mesdames de Maubourg et de Puzy, inspirées par les mêmes sentimens, voulurent aussi partager les fers de leurs époux : jamais on ne le leur permit : elles ne purent même pas obtenir l'entrée des Etats autrichiens.

Il est facile de juger quelle impression dut recevoir La Fayette à l'apparition subite de sa femme et de ses enfans ; mais on ne s'attend pas à voir interrompre leurs embrassemens par l'exigence de tout ce que les voyageuses portaient avec elles. Madame de la Fayette demanda d'écrire à l'Empereur conformément à la permission qu'elle en avait reçue. On répondit qu'il suffisait de ses demandes au commandant, qui seraient portées à Vienne. Elles consistaient à entendre la messe les dimanches, à avoir

une femme de soldat pour servir ses filles, à voir Latour-Maubourg et Puzy. Aucune ne fut accordée. Sa santé altérée par seize mois de prison et d'affreux chagrins en France l'obligea à tenter quelques démarches pour sa conservation. Elle écrivit à l'Empereur pour lui demander la permission de passer huit jours à Vienne, et d'y consulter un médecin. Après deux mois de silence, le commandant, inconnu jusque-là des prisonniers, entra chez elle, lui signifia la défense d'aller à Vienne dans aucun cas, et lui donna la permission de sortir, à condition de ne jamais rentrer. Et sur cette réponse de l'Empereur, il lui prescrivit d'écrire sur-le-champ, et signer son choix. Elle écrivit : « J'ai dû à ma famille et à mes « amis de demander les secours nécessaires à ma santé; « mais ils savent bien que le prix qu'on y attache n'est « pas acceptable pour moi. Je ne puis oublier que, tan- « dis que nous étions prêts à périr, moi par la tyrannie « de Robespierre, et mon mari par les souffrances phy- « siques et morales de sa captivité, il n'était permis d'ob- « tenir aucune nouvelle de lui, ni de lui apprendre que « nous existions encore, ses enfans et moi; et je ne m'ex- « poserai pas à l'horreur d'une autre séparation. Quels que « soient donc l'état de ma santé et les inconvéniens de ce « séjour pour mes filles, nous profiterons avec reconnais- « sance de la bonté qu'a eue pour nous S. M. I., en nous « permettant de partager cette captivité dans tous ses « détails ».

A partir de ce moment, aucune réclamation n'a été faite. Les prisonnières, ainsi que les prisonniers, respiraient dans leurs chambres, qu'on peut appeler cachots, un air si infect par les exhalaisons des marais, des égouts

et des latrines, que les soldats qui leur portaient à manger se bouchaient le nez en ouvrant leurs portes. Madame de la Fayette y a contracté un état de santé dont elle se ressent pour toute sa vie.

Le 16 décembre 1796, il y eut une nouvelle motion au parlement d'Angleterre, faite par le général Fitz-Patrik, et dont les débats se prolongèrent avant dans la nuit. Jamais l'éloquence britannique ne s'est déployée d'une manière plus brillante et plus honorable pour les partisans de la motion. Elle fut opposée avec une violence extrême, et rejetée par une majorité de 132 voix contre 52.

Cependant les réclamations en France en faveur des prisonniers d'Olmutz se faisaient entendre de toutes parts : il en fut plusieurs fois question dans les deux conseils. Le Directoire prit un arrêté par lequel il chargeait les plénipotentiaires français, les généraux Bonaparte et Clarke, d'exiger la délivrance de La Fayette, Latour-Maubourg et Bureau de Pusy. Ces dispositions furent exécutées avec energie, et appuyées par les victoires de Bonaparte. Cependant il fallut cinq mois avant d'effectuer cette délivrance. Le Héros de l'Italie a souvent dit lui-même, que de tous les sacrifices qu'il avait demandés à l'Autriche, aucun n'avait souffert autant de difficultés que l'ouverture de la prison d'Olmutz.

Cependant le 24 juillet 1797, le général marquis de Chasteler fut envoyé à Olmutz pour remplir une mission dont on jugera par la déclaration suivante, remise le 26 par La Fayette à ce général.

« La commission dont M. le marquis de Chasteler est « chargé me paraît se réduire à trois points.

« 1°. S. M. I. souhaite faire constater notre situation « à Olmutz ; je ne suis disposé à lui porter aucune plainte. « On trouvera plusieurs détails dans les lettres de ma « femme transmises ou renvoyées par le Gouvernement « autrichien ; et s'il ne suffit pas à S. M. I. de relire « les instructions envoyées de Vienne en son nom, je « donnerai volontiers à M. le marquis de Chasteler les « renseignemens qu'il peut desirer.

« 2°. S. M. l'Empereur et Roi voudrait être assurée « qu'immédiatement après ma délivrance, je partirai « pour l'Amérique. C'est une intention que j'ai souvent « manifestée ; mais comme dans le moment actuel une « réponse semblerait reconnaître le droit de m'imposer « cette condition, je ne pense pas qu'il me convienne « de satisfaire à cette demande.

« 3°. S. M. l'Empereur et Roi me fait l'honneur de « me signifier *que les principes que je professe étant in-« compatibles avec la sûreté du Gouvernement autri-« chien*, elle ne veut pas que je puisse rentrer dans ses « Etats sans sa permission spéciale. Il est des devoirs « auxquels je ne puis me soustraire : j'en ai envers les « Etats-Unis, j'en ai sur-tout envers la France, et je « ne dois déroger en quoi que ce soit aux droits de ma « patrie sur ma personne. A ces exceptions près, je puis « assurer M. le général marquis de Chasteler que ma « détermination invariable est de ne jamais mettre le « pied sur aucune terre soumise à l'obéissance de S. M. I. « le Roi de Bohême et de Hongrie ».

Signé LA FAYETTE.

En conséquence de cette déclaration et de celle des

deux autres prisonniers, Latour-Maubourg et Puzy, l'écrit suivant fut remis en même temps par chacun d'eux au marquis de Chasteler.

« Je soussigné m'engage envers S. M. l'Empereur et « Roi de n'entrer dans aucun temps dans ses provinces « héréditaires, sans en avoir obtenu sa permission spé- « ciale, sauf les droits de ma patrie sur ma personne ».

Ces déclarations et cette résistance irritèrent de plus en plus le cabinet autrichien contre les trois prisonniers. Les portes se refermèrent sur eux, avec l'assurance que jamais elles ne se rouvriraient. On chercha même à faire croire aux plénipotentiaires français que les prisonniers étaient libres; mais le Vainqueur envoya l'ancien aide-de-camp de La Fayette, Louis Romeuf, expressément à Vienne, et il n'y eut plus moyen de tergiverser. Ce fut le 19 septembre, cinq ans et un mois après leur arrestation, qu'ils sortirent de prison, et furent conduits à Hambourg. Les amis de la liberté accoururent sur leur passage. Ils trouvèrent, en passant l'Elbe, les vaisseaux américains pavoisés, et une fête préparée pour eux. Les ministres de France, de Hollande et des Etats-Unis s'empressèrent de les féliciter, et ils se retirèrent dans le Holstein, pays neutre, où leur santé exigeait du repos.

Le chevalier d'Archenholz, ancien capitaine au service de Prusse, et auteur de l'Histoire de la guerre de sept ans, où il s'est lui-même distingué, est un des écrivains d'Allemagne les plus célèbres par ses talens, ses lumières et son patriotisme. Indigné des traitemens qu'on faisait éprouver à La Fayette et à ses compagnons, il dénonça à la fois dans la *Minerva*, journal périodique qu'il rédige à Hambourg, et le parti français qui l'avait proscrit, et la coalition royale qui exerçait ses vengeances sur lui et ses amis. Ce numéro parvint secrètement au prisonnier, qui trouva moyen de remercier l'auteur par la lettre ci-jointe.

Lettre de La Fayette à M. le chevalier d'Archenholz, à Hambourg.

Magdebourg, 27 mars 1793.

Depuis ma captivité, Monsieur, il ne m'est parvenu qu'un écrit politique, et c'est votre N° de février. Vous conviendrez que lorsque la fortune me prodiguait ses soins, elle n'aurait pas mieux fait. J'ai joui avec une profonde sensibilité de la justice que vous rendez à mes sentimens, et de l'approbation que vous donnez à ma conduite. Vos louanges sont incomparablement au-dessus de mon mérite; mais cette bienveillante exagération, dans le moment actuel, a quelque chose de si généreux, que je ne puis que vous remercier de m'avoir fait entendre la voix de la Liberté honorant mon tombeau.

Ma situation est vraiment étrange; j'avais sacrifié des inclinations républicaines aux circonstances et à la volonté de la nation. Je servais sa souveraineté dans la constitution qui en était émanée; ma popularité était

grande; le Corps législatif me défendait mieux le 8 août qu'il ne s'est défendu lui-même le 10. Mais j'avais déplu aux Jacobins en blâmant leur aristocratie usurpatrice des pouvoirs légitimes; aux prêtres de toutes les classes, en réclamant contre eux tous la liberté religieuse; aux anarchistes, en les réprimant; aux conspirateurs, en repoussant leurs offres. Voilà quels ennemis s'unirent à ceux que les Puissances étrangères, les anti-révolutionnaires, la cour même soudoyaient contre moi. Rappelez-vous, MONSIEUR, l'aggression préméditée du 10 août, les forces requises au nom de la loi, égorgées au nom du peuple; les citoyens, sans distinction d'âge ni de sexe, massacrés dans les rues, jetés dans des brasiers, dans des prisons pour y être assassinés de sang froid, le Roi ne sauvant alors sa vie que par une suspension illégale; la garde nationale désarmée; les plus anciens et les plus fidèles amis de la liberté et de l'égalité, un La Rochefoucauld enfin désigné aux meurtriers; l'acte constitutionnel devenu un signe de proscription; la presse enchaînée; les opinions punies de mort; les lettres violées et falsifiées; les jurés remplacés par des coupe-têtes, et le ministère de la justice donné à leur chef; les corps administratifs et municipaux de Paris cassés, recréés par une émeute; l'Assemblée nationale forcée, le poignard sous la gorge, à sanctionner ces fureurs; en un mot, la liberté naturelle, civile, religieuse et politique étouffée dans le sang..... Que dut penser, que dut faire l'homme qui, n'ayant jamais respiré que pour elle, avait le premier en Europe proclamé la déclaration des droits. avait, sur l'autel de la fédération, prononcé, au nom de tous les Français, le serment civique, et regardait alors la

constitution, malgré ses défauts, comme le meilleur point de ralliement contre ses ennemis? Quoique la souveraineté nationale fût violée dans les représentans, comme dans les nouvelles délégations des pouvoirs, je ne voulus pas que la force armée cessât d'être obéissante; et c'est aux autorités civiles à portée du camp que je demandai des ordres. Sans doute, je souhaitai vivement qu'une réclamation générale rétablît la liberté publique, celle des pouvoirs constitués; et si en assurant l'indépendance des élections et des délibérations, la nation avait voulu revoir l'acte constitutionnel, m'en serais-je plaint, moi le premier, le plus opiniâtre défenseur des conventions? Sans doute, j'étais trop loin de m'associer aux crimes commis, à ceux que je prévoyais, pour ne pas encourager cette résistance à l'oppression que je regardais comme un devoir; mais j'ose dire que ma conduite, quelque difficile qu'elle fût, est à l'abri du plus sévère examen.

Vous me demanderez quelle fut ma requisition aux corps administratifs, judiciaires et municipaux; le voici: je pensai, en partant, à tant de citoyens que leurs principes, et peut-être mes opinions, avaient opposés au parti dominant; je vis leurs têtes proscrites, leurs familles ruinées, et détournant d'eux toutes les vengeances, je fis cette requisition générale et antidatée qui ne sacrifiait que moi.

Quant à mes rapports avec le Roi, j'eus toujours son estime, jamais sa confiance. Surveillant incommode pour lui, haï de ses entours, je cherchai à lui inspirer des sentimens et des démarches utiles à la révolution, à garantir ses jours et sa tranquillité. Lorsqu'après son évasion,

évasion, l'Assemblée constituante lui offrit de nouveau la royauté, je crus devoir réunir ma voix à la presqu'unanimité de ce décret. J'ai depuis réclamé contre la licence qui menaçait sa personne, et arrêtait l'exécution des lois. Je proposai enfin, mais bien inutilement, qu'avec l'aveu de l'Assemblée et une garde patriote, il allât à la campagne mettre ses jours en sûreté, manifester sa bonne foi, et par-là peut-être assurer la paix. La dernière fois que je le vis, il me dit en présence de la Reine et de sa famille, que la constitution était leur salut, que lui seul la suivait. Il se plaignit de deux décrets inconstitutionnels, de la conduite des ministres jacobins relativement à l'armée, et souhaita que les ennemis fussent battus. Vous parlez, MONSIEUR, de sa correspondance avec eux, je l'ignore encore; mais d'après ce que j'ai pu apprendre de cet horrible procès, je pense que jamais le droit naturel et civil, la foi nationale, l'intérêt public ne furent violés avec tant d'impudeur.

Je ne sais quel crime ils m'auront imputé; mais si, dans les correspondances, les paroles, les actions, les pensées de ma vie entière, on en cite une seule que la liberté et la philanthropie puissent désavouer, assurez hardiment qu'elle n'est pas de moi.

Ah! MONSIEUR, que je vous sais gré d'avoir compati à l'inexprimable douleur de mon ame brûlante pour la cause de l'humanité, avide de gloire, chérissant ma patrie, ma famille, mes amis, lorsqu'après seize années de travaux, il fallut m'arracher au bonheur de combattre pour les principes, les sentimens pour lesquels seuls j'avais vécu! mais que me restait-il à tenter? Vous savez avec quelle obstination, depuis le jour où la souverai-

neté nationale, en brisant ses fers, eut légitimé l'ordre public, et au milieu de ces agiotages de la popularité que les flatteurs du peuple se disputaient tour-à-tour, j'opposai sans cesse à la licence les efforts et la doctrine d'un fidèle défenseur de la loi. Vous savez qu'à l'époque du 10 août, j'ai résisté le dernier et presque seul; mais si l'intrigue égarait plusieurs citoyens, la terreur les glaçait presque tous. J'étais destitué, accusé, c'est-à-dire proscrit. Ma défense eût pu être sanglante, mais inutile; elle ne servait que moi et non la patrie, et l'ennemi était à portée d'en profiter. Je voulus l'attaquer pour être tué; mais n'y prévoyant aucun avantage militaire, je m'arrêtai. Je voulus aller mourir à Paris; mais je craignis qu'un tel exemple d'ingratitude populaire ne décourageât les futurs moteurs de la liberté. Je partis donc, mais d'autant plus secrètement, qu'un grand nombre d'officiers, et même plusieurs corps, auraient pu, dans un tel moment, être entraînés à partir avec moi; et après avoir pourvu à la sûreté des places et des troupes de mon commandement, après avoir, par une délicatesse qui nous coûte cher, renvoyé de la frontière mon escorte et jusqu'à mes ordonnances, je m'éloignai, la mort dans le cœur, avec Maubourg, dont l'union avec moi est aussi ancienne que notre vie, M. de Puzy et quelques autres amis dont la plupart étaient mes aides-de-camp depuis la création de la garde nationale. M. Alexandre Lameth, décrété, poursuivi, nous joignit en route. Nous cherchâmes à gagner la Hollande et l'Angleterre, alors pays neutres. Nous étions même sur celui de Liége lorsque nous rencontrâmes un corps autrichien qui nous livra à la coalition. Nous fûmes arrêtés, puis emprisonnés, et les quatre

membres de l'Assemblée constituante ont été successivement conduits à Luxembourg, Wésel et Magdebourg.

On saura, MONSIEUR, à quel excès cette coalition nous a fait souffrir ; mais que sont ces souffrances, auprès de celles dont l'injustice du peuple pénètre une ame libre ! Ici se venge la triple tyrannie du pouvoir despotique, aristocratique, superstitieux ; mais le monstre est blessé à mort ; ici toutes les inventions de l'inquisition et des cachots se multiplient autour de nous ; mais ces cruautés, ces craintes nous honorent ; et soit que nos têtes soient réservées pour l'ornement d'un triomphe, soit que l'insalubrité de nos souterrains, la privation d'air et de mouvement et toutes les tortures morales aient été préférées comme un poison lent, j'espère que la compassion, la discussion, l'indignation sur notre sort sont autant de germes de la liberté qui lui susciteront des défenseurs. C'est pour eux, MONSIEUR, que, dans la sincérité de mon cœur, je vous lègue ici cette consolante vérité, qu'il y a plus de jouissances dans un seul service rendu à la cause de l'humanité, que la réunion de tous ses ennemis, que même l'ingratitude du peuple ne peuvent jamais causer de tourmens.

Que deviendra cependant la révolution française ? Quelle que soit la force que l'institution des gardes nationales assure à la France, quels que soient les avantages préparés, malgré tant de contrariétés, par les généraux Rochambeau, Luckner et moi, et recueillis avec énergie par nos successeurs, peut-on fonder sur l'immoralité, la tyrannie, la désorganisation ? Des hommes dont la vénalité a lassé tous les partis, dont la bassesse a toujours caressé la main qui donne ou qui

frappe, dont le prétendu patriotisme ne fut jamais qu'égoïsme ou envie, des corrupteurs avoués de la morale publique, les auteurs de protestations ou de projets contre la révolution, amalgamés à des ames de boue et de sang qui l'ont si souvent souillée! Quels chefs d'une nation libre! Puissent ses législateurs lui rendre une constitution, un ordre légal! Puissent ses généraux se montrer incorruptibles! Si cependant, après les convulsions de la licence, il existait un lieu où la liberté combattît encore, combien je maudirais mes fers! J'ai renoncé à vivre avec mes compatriotes, mais non à mourir pour eux. Est-il possible, au reste, d'échapper à tant de barrières, de gardes, de chaînes? Pourquoi non? Déjà un curedent, de la suie, un morceau de papier ont trompé mes geoliers; déjà, au péril de la vie, on vous portera cette lettre. Il est vrai qu'au danger de la sortie se joignent ceux du voyage et de l'asyle. De Constantinople à Lisbonne, du Kamtschatka à Amsterdam (car je suis mal avec la maison d'Orange), toutes les bastilles m'attendent. Les forêts huronnes et iroquoises sont peuplées de mes amis; les despotes d'Europe et leurs cours, voilà les sauvages pour moi. Quoiqu'à St-James on ne m'aime pas, il y a là une nation et des lois; mais je voudrais éviter un pays en guerre avec le mien. L'Amérique, cette patrie de mon cœur, me reverra avec joie, et cependant ma sollicitude sur les nouvelles de France préférerait, pour quelque temps, la Suisse. Mais en voilà trop sur cette idée. J'ai, au lieu d'un remercîment, écrit une longue lettre, et je vous prie, Monsieur, de recevoir, avec mes adieux, l'expression de ma reconnaissance et de mon attachement.

La Fayette.

N° 3, *page* 165.

Réponse de M. Fox.

Lorsqu'après avoir entendu retentir, d'un côté, le cri de l'humanité, la voix de la sagesse, les préceptes de la morale et de la religion, je vois déployer, de l'autre, en opposition, les efforts laborieux d'une froide et sophistique argumentation ; il n'est pas en mon pouvoir de retenir un seul instant l'effusion de tous les sentimens qui viennent s'emparer de mon ame. Je dois cependant l'avouer ; quelque mécontent que je sois de la manière adoptée par le très-honorable chancelier de l'échiquier pour traiter une question du genre de celle qui nous occupe, il est néanmoins plusieurs passages de son discours qui m'ont satisfait. Déjà un grand bien a résulté de la discussion. Enfin, l'énormité des délits que mon honorable ami a peints avec une éloquence si vraie et si entraînante, ne rencontre plus de contradicteurs. C'est un point sur lequel tous les partis sont d'accord. Tous reconnaissent que l'histoire de la France sous l'exécrable tyrannie de *Robespierre*, que l'histoire du monde sous l'empire de ceux qui ont été les plus grands fléaux de l'humanité, n'ont jamais produit un exemple d'oppression, de tyrannie, de cruauté, plus odieux, sinon dans son étendue, au moins dans son excès et dans son application individuels, que le traitement exercé sur le général La Fayette, sur sa famille et sur ses amis, par un allié de la Grande-Bretagne. Une dénégation de faits paraît le seul moyen

d'échapper à leurs terribles conséquences; et cette dénégation, on n'ose pas la risquer; on se contente d'insinuer quelques doutes qui puissent atténuer insensiblement l'impression profonde qu'on se fait gloire d'avoir éprouvée en commun avec toute la chambre, et à laquelle on paraît se soustraire avec effort pour obéir douloureusement au commandement d'une voix inflexible.

Eh bien! c'est encore trop de ces doutes, de ces insinuations; je ne les supporterai pas. Que celui qui ne veut pas rendre hommage à la vérité, la nie ouvertement; et quelque peu de confiance que j'aie en la candeur du parti opposé, quelque peu de justice que j'en attende pour la mienne, je m'engage à établir l'évidence des faits, non pas peut-être sur des preuves de légistes ou de procureurs, mais sur des preuves morales et substantielles, telles que la conscience ou la pudeur d'aucun homme ici présent n'oseront la récuser.

Mais les circonstances les plus frappantes ne sont-elles donc pas déjà placées par une notoriété irrésistible hors de l'atteinte de la plus légère contestation? Y a-t-il ici un homme qui doute de la réponse faite par l'Empereur à madame DE LA FAYETTE; de la requête qu'elle a adressée à ce prince du fond de sa prison; de l'alternative impie qui lui a été présentée au nom de ce monarque; de la réplique sublime qu'elle lui a faite? Ne savons-nous pas tous qu'un gouvernement engagé dans la plus sainte des guerres pour défendre la religion, l'humanité, l'ordre social, non-seulement a refusé à cette femme, illustre par autant de vertus que de malheurs, ce que l'ordre social, l'humanité, la religion réclamaient à l'envi pour elle; mais, comme l'a si bien dit mon honorable ami, a

encore aggravé le crime de ce refus par un raffinement diabolique d'insulte et de cruauté, en lui présentant l'insidieuse et outrageante tentation d'abandonner l'honorable entreprise à laquelle elle s'était dévouée? Qui peut peser, sans horreur, le prix qu'on mettait à l'indulgence qu'on daignait lui offrir? *Nos cruautés ont altéré votre santé. Vous avez besoin de secours, vous ne devez pas en trouver à Vienne : l'entrée de cette ville vous est interdite. Vous pouvez aller en chercher par-tout ailleurs; mais à condition que vous déserterez pour jamais la société de votre mari, qui n'a de consolation et de soutien que vous.* Personne osera-t-il nier cette insultante, cette inhumaine proposition? La lettre qui l'atteste n'est-elle pas publique? Son authenticité n'est-elle pas incontestable? Pouvons-nous enfin admettre l'ombre d'un doute sur le crime des ministres, je ne dirai pas qui *conseillent* l'Empereur, car il est impossible de supposer qu'il connaisse rien de cette exécrable conduite, mais sur le crime des ministres *qui trompent* l'Empereur, qui écrivent, agissent, ordonnent, torturent en son nom et à son insu, et déshonorent leur maître par un genre de cruauté que n'a jamais surpassé la tyrannie de *Robespierre?* Qu'on renonce donc à essayer de justifier leur conduite, en paraissant douter de leurs excès. Les faits sont vrais, les preuves sont incontestables; il n'y a pas un homme jouissant de sa raison et écoutant sa conscience, qui puisse en porter un autre jugement.

Mais, dit le très-honorable chancelier de l'échiquier, si nous intervenons dans cette occasion, quelque privilégiée qu'elle paraisse, nous violons le principe général qui nous défend de nous immisçer dans l'administration

intérieure d'un Etat étranger et indépendant. Eh quoi! le chancelier de l'échiquier a-t-il sitôt oublié l'axiome dont il s'est si souvent prévalu, et sur lequel il insistait tout-à-l'heure avec tant de force : *Point de principe qui n'ait ses bornes; point de règle qui ne souffre des exceptions*? N'est-ce pas la maxime dont, il y a peu de jours, il faisait sans cesse retentir cette chambre? et nous, nous ne lui disputions pas la maxime en général, notre débat avec lui n'était que sur la manière de l'appliquer. Ainsi donc, toutes les fois que l'occasion se présentera d'augmenter le pouvoir de la couronne aux dépens des libertés du peuple, de violer la constitution, d'envahir les priviléges de cette chambre, le ministre ne trouvera pas la moindre difficulté à déserter le *principe*, et à se laisser guider par l'*exception*. Mais s'agit-il de tirer des cachots du despotisme un illustre patient, une vertueuse et infortunée famille? S'agit-il d'exaucer le cri qu'élèvent, en faveur des victimes d'une si injuste oppression, l'humanité, la justice et la vertu réunies? Alors le principe général prend, dans la bouche du même ministre, un langage de fer; il ne peut se ployer à aucune exception; on ne peut ni retrancher, ni adoucir la plus petite portion de sa rigueur.

On nous dit que l'histoire de l'Europe ne présente aucune intervention du genre de celle qui nous est demandée. J'en connais beaucoup cependant; et pour en citer une frappante, qui n'a pas vu, dans cet ouvrage éloquent que tout le monde lit, l'intervention généreuse de la France en faveur d'*Asgill*? Y avait-il alors entre la France et l'Amérique une connexion plus intime que celle qui subsiste aujourd'hui entre l'Angleterre et l'Au-

triche ? On ne nous entretient que du droit que nous avons à partager la gloire des triomphes de l'Archiduc ; notre intimité cesse-t-elle, dès qu'il est question de partager avec le même allié un acte de justice et d'humanité ?

Les paroles sorties de la bouche de l'Empereur sont claires, elles sont intelligibles ; *mes mains sont liées*. On a cherché vraiment à nous donner une étrange explication de ce mot ? *Lié par la loi*, nous a-t-on dit ; *lié par les sentimens privés*.

Lié par la loi ! Quoi ! la *loi* d'Autriche permet au souverain d'ensevelir dans les cachots d'Etat des innocens, des étrangers, des hommes sur qui il n'a aucun droit, et elle ne lui permet pas de les délivrer ! La *loi* d'Autriche permet au souverain de violer toutes les lois divines et humaines, et elle ne lui permet pas de leur faire une seule réparation !

Lié par les sentimens privés ! Voilà encore un singulier motif pour légitimer l'injustice et l'oppression. Eh ! mais on sait bien que les emprisonnemens arbitraires, que les tortures tyranniques, que les assassinats judiciaires viennent tous d'un *sentiment privé*. C'est précisément ce *sentiment privé* que tout législateur, tout magistrat, tout régulateur de société doit dépouiller, quand il aborde ses fonctions publiques, quand il ordonne, quand il juge, quand il punit. Je cherche vainement quelle interprétation plausible, innocente, peut être donnée à cette allégation de *sentimens privés*, sur-tout quand je vois, dans le pouvoir qui opprime LA FAYETTE, le pouvoir qui a délivré *Drouet*. Enfin, au lieu de craindre d'offenser l'Empereur, en lui dénonçant une atrocité par laquelle ses ministres le déshonorent, il me

semble qu'on devroit plutôt craindre de l'outrager mortellement, en le traduisant aux yeux de l'Europe comme un hypocrite, qui a feint de plaindre le malheur, quand il en jouissait intérieurement; qui a exprimé un desir de le voir cesser, quand il se promettait au fond du coeur de l'éterniser.

Mais revenons au vrai. Quand l'Empereur a témoigné à Madame DE LA FAYETTE bonté, sensibilité, admiration; quand il a joui de la consolation qu'elle allait porter à son mari; quand il lui a fait entrevoir le moment où elle l'emmènerait hors de sa prison; quand pressé d'en fixer l'époque, il a répondu avec l'accent du regret: *C'est une affaire compliquée; mes mains sont liées;* l'Empereur n'a pas prétendu lui dire: « Je vous plains, je vous admire, allez le consoler; vos maux et les siens cesseront; mais *c'est une affaire compliquée, car mes mains sont liées par mes sentimens privés* ».

C'est par ses alliés, et ses alliés seuls, que l'Empereur peut avoir *les mains liées*. Or nous faisons partie de ses alliés; donc il nous importe, il importe à notre honneur, à notre caractère national, de montrer évidemment que ce n'est pas à nous que doit être imputée une si détestable oppression; que nous n'y avons pas la plus petite part, et que nous ne devons pas subir la plus petite portion du poids d'infamie dont ses auteurs resteront à jamais chargés.

Et qu'on ne dise pas que c'est intervenir dans l'économie d'Etats indépendans. Non: cette question n'a aucun rapport avec l'économie domestique de l'Autriche. Le général LA FAYETTE est-il né sujet de l'Autriche? L'est-il jamais devenu? A-t-il été arrêté pour avoir violé les

lois de l'Autriche? N'a-t-il pas été tantôt dans les prisons de la Prusse, tantôt dans celles de l'Autriche? N'est-il pas évidemment le prisonnier des alliés, le prisonnier de la coalition? A quel titre? je l'ignore. *Prisonnier de guerre*, nous dit-on; je l'admets, quoique assurément la question soit plus que problématique : mais enfin, ces sortes de prisonniers jouissent de leur liberté sur leur parole, et à condition de ne pas servir pendant la guerre. Est-ce là ce qu'on a proposé à La Fayette? Oh! que non. Avec cette même perversité *diabolique*, qui a suggéré depuis aux ministres de l'Empereur de tendre des embûches à la courageuse piété de la femme, on a cherché alors à séduire la loyauté du mari. On a osé espérer que le brave La Fayette voudrait renoncer à cette réputation éclatante si justement acquise, voudrait flétrir les lauriers dont il était couvert, voudrait sacrifier ce noble caractère qui fleurira dans les annales du monde, et vivra dans les hommages de la postérité, lorsque les rois et la couronne qu'ils portent seront tombés en poussière. Mais La Fayette, tout en réprouvant les mesures qui l'exilaient de sa patrie, était trop magnanime pour favoriser les desseins de ceux qui s'étaient ligués contre elle. Un tel acte de perfidie ne pouvait approcher de ce cœur qui n'a pas cessé un instant de nourrir ce feu sacré du patriotisme le plus pur et le plus religieux. Est-ce là ce dont vous voulez le punir? Prétendez-vous établir en principe que ceux qui sont mécontens de la constitution de leur pays, non-seulement peuvent, mais doivent prendre les armes pour la détruire, sous peine d'être livrés comme une proie à la rage implacable de ses ennemis?

Le ministre me dira-t-il qu'il n'y a aucun rapport

entre l'infamie d'une injustice aussi dégradante et le succès de la cause commune que poursuivent les alliés ? Eh quoi ! dans une guerre qu'on prétend entreprise, dans une coalition qu'on prétend formée, pour la défense de la religion, de l'humanité, de l'ordre social et civil, est-il donc possible que celui-là même qui s'est fait le martyr volontaire de tous ces grands principes, essuie à la face de l'univers des cruautés inouies de la part d'un des alliés, sans qu'il en résulte une défaveur pour la cause, un obstacle au succès, et bien plus que des soupçons sur la sincérité des confédérés ? Je n'entends pas que, pour venger notre honneur sur un point si délicat, nous en ayons assez de la déclaration du ministre, quelque explicite qu'ait été celle d'aujourd'hui. Je n'entends pas comment c'est offenser un allié, que d'intercéder en faveur d'une cause qui est celle de l'humanité. Je n'entends pas comment une prière est un outrage. Mais ce que j'entendrais moins que tout, ce serait que nous ne pussions pas même agiter avec cet allié la question de nos intérêts communs ; que nous ne pussions pas même nous permettre un conseil, pas même hasarder une requête pour la cause commune, auprès de celui à qui, pour la soutenir, nous prodiguons, d'année en année, tous nos trésors.

Je ne sais pas si c'est un artifice adroit, mais ce n'est certainement pas un pieux artifice, que de vouloir affaiblir l'impression de tant d'horribles malheurs accumulés sur la vertueuse famille du général La Fayette, en mettant en opposition toutes les cruautés ramassées de *Robespierre*, et en comparant en bloc tous les milliers de malheureux qu'il a faits, avec un seul individu, ou

une seule famille isolée. Cette comparaison donnerait en définitif un singulier résultat ; car comme il n'y a pas un seul individu ni une seule famille qu'on ne puisse détacher ainsi de la foule des infortunés, chacun successivement paraîtra indigne de nous intéresser. Alors nous plaindrons les victimes comme *Robespierre* les frappait, EN MASSE ; et notre sensibilité sera précisément au niveau de sa justice. Pour moi, je tiens qu'un cœur généreux et sensible, qu'un cœur jaloux d'acquitter sa dette envers l'humanité, ne se borne pas à une compassion vague pour d'innombrables infortunes ; mais cherche avec anxiété à démêler dans le nombre celles dont il peut accélérer le terme ou adoucir l'amertume. Je compare individu à individu, famille à famille, et dans la multitude de celles qu'a déchirées le fer des tyrans anarchiques de la France, je n'en connais pas une, pas une sans exception, qui ait plus de titres que celle du général LA FAYETTE, à la compassion, au respect, à l'admiration de l'humanité entière.

Qui le croirait ? il n'y a pas jusqu'aux nègres qu'on n'ait été chercher, pour prouver qu'il était des contrées de l'univers où il se commettait encore de plus grandes atrocités qu'à *Olmutz*. Je doute que cet allié si susceptible, qui serait, dit-on, offensé par une prière compatissante, soit extrêmement flatté du genre d'apologie qu'on a inventée pour lui, ou plutôt je ne doute pas qu'il n'aimât mieux être intercédé par un côté de cette chambre, que défendu par l'autre. Quoi qu'il en soit, je suis sûr que le très-honorable chancelier de l'échiquier me rend la justice de croire que je ne vois pas d'un œil plus favorable que lui le commerce des noirs. Je pense,

comme lui, que l'iniquité la plus impudente, que la cruauté la plus exagérée produisent peu d'exemples, même dans les cachots d'*Olmutz*, qui puissent être comparés avec les horreurs accumulées de cet abominable trafic. J'observerai en passant, au premier ministre, que, depuis plusieurs années, le plus grand nombre de ses collègues, par leurs discours, par leurs talens, sur-tout par leur influence, prolongent ce système d'injustice et de crime, tandis que lui subit passivement le nouveau degré d'infamie qu'ajoute à un tel système, l'audace de le défendre. Peut-être, au reste, le chancelier de l'échiquier trouve-t-il là un argument pour sa conduite d'aujourd'hui. Peut-être a-t-il voulu nous dire par cette citation : Si, dans une cause aussi honorable que l'abolition du commerce des esclaves, j'échoue dans mes intercessions auprès de mes plus intimes amis, comment peut-on croire que j'intercéderais avec quelque succès auprès de l'Empereur, en faveur de l'illustre et infortuné La Fayette ? Si j'avais le droit, que je n'ai pas, de hasarder en particulier quelques conseils auprès du chancelier de l'échiquier, je lui dirais : *Insistez. Vous vous méfiez trop de votre crédit sur vos amis. Pressez-les, et je vous réponds que vous en obtiendrez ce que vous desirez.* Mais au moins, dans son caractère public, j'ai le droit de l'avertir que s'il éprouve réellement ces vives émotions d'humanité dont il a semé l'expression dans quelques phrases de son discours, le seul moyen de faire croire à leur sincérité, c'est une intercession solennelle en faveur des prisonniers d'*Olmutz*, laquelle tout-à-la-fois protége la cause du genre humain, et venge l'honneur de la Grande-Bretagne.

Mais, une fois cet exemple donné, il nous faudra intervenir dans tous les actes répréhensibles dont nos alliés pourront être accusés dans l'intérieur de leur domination! Est-ce donc sérieusement qu'on présente cette objection? Est-ce aujourd'hui le tour des *principes inflexibles*, comme c'était naguères celui des *exceptions illimitées*? Ne saurons-nous jamais aller que d'un extrême à un autre, sans nous arrêter une fois dans ce juste milieu de la vérité et de la sagesse? Le ministre se sera-t-il jamais écarté de la règle générale avec plus de légitimité, avec plus de gloire, qu'en se déterminant à une exception qui doit honorer le principe général, en le mettant d'accord avec le vœu sacré de l'humanité? Eh! la miséricorde elle-même, qu'est-elle autre chose qu'une *exception* à la justice? Depuis la première époque à laquelle le chancelier de l'échiquier, chargeant d'exécration les cruautés exercées contre le général LA FAYETTE, céda, comme aujourd'hui, aux froids calculs de son jugement et à l'impitoyable sévérité de sa raison, voyez quel surcroît de misère et d'oppression est venu fondre sur les victimes dont nous déplorons la destinée! Aujourd'hui le ministre professe une admiration sans bornes pour les sublimes vertus, pour l'héroïsme incomparable de Madame DE LA FAYETTE; mais sa tranquille chevalerie lui permet de la laisser, sans protection et sans secours, se consumer dans les horreurs d'un cachot. Il veut bien lui prodiguer des louanges, pourvu qu'elles soient stériles; la plaindre, pourvu qu'il ne la délivre pas: et nous arriverons ainsi au moment où le progrès destructeur de ses souffrances viendra les terminer, viendra fermer ses yeux au spectacle des malheurs qu'elle a voulu soulager, s'il le fal-

lait, aux dépens de sa vie. Et l'on nous parle sans cesse des triomphes du PRINCE CHARLES, de la gloire qui en revient au peuple Anglais ! Croit-on donc que le peuple Anglais sentirait avec moins de transports le triomphe de sa propre bienfaisance, que celui des armes de son allié ?

Je ne puis m'empêcher de faire ici une remarque. Le chancelier de l'échiquier m'a souvent reproché de rendre hommage aux traits éclatans de la valeur de notre ennemi. Mais ce brave ARCHIDUC CHARLES, qui a toutes les vertus compagnes ordinaires de la valeur, sent aussi la justice due au mérite d'un ennemi, et ne la lui refuse pas. Voyez sa conduite, lorsque les restes inanimés du général français *Marceau* sont tombés en son pouvoir ! Avec quelle religion il les a remis aux anciens compagnons d'armes de ce guerrier ! Avec quelle noblesse il a lui-même ajouté aux honneurs funéraires dus à celui qu'une honorable mort avait frappé combattant pour sa patrie ! Oh ! que le sort de LA FAYETTE ne dépend-il de ce prince généreux ! mais je n'ai pas besoin d'un autre garant pour être persuadé que le monarque qui a un tel frère, que ce monarque si jeune, qui a fait aussi ses preuves avec tant d'éclat dans une guerre précédente, ne soupçonne aucune des horreurs dont les cachots d'*Olmutz* sont le théâtre ténébreux. Il est difficile d'imaginer à quel point ces monarques qui ont le malheur d'être absolus, peuvent être entretenus par leurs ministres dans la plus complète ignorance sur les faits les plus notoires pour tout autre que pour eux. C'est une idée qui peut à peine entrer dans une tête anglaise; mais il est vrai que, dans le cours de la guerre présente, le roi d'Espa-

gne,

gne, jusqu'au moment où sa cause étant désespérée, il a fallu le porter à la paix, avait cru constamment que ses troupes avaient toujours été victorieuses. Il ne revenait pas de son étonnement, lorsque l'annonce du premier échec dont il eût jamais entendu parler, a eu pour conclusion que son trône était renversé s'il ne faisait pas la paix. Ainsi est abusé, je n'en doute pas, ainsi est compromis, ainsi est déshonoré l'Empereur par ses ministres, relativement à toutes les horreurs d'*Olmutz*. Et voilà pourquoi on ne veut pas de Madame DE LA FAYETTE à Vienne. Voilà pourquoi on ne voulait pas la laisser écrire d'*Olmutz* à l'Empereur, qui lui en avait donné la permission. Voilà pourquoi elle n'a dû la grace qui lui a été faite (car elle l'appelle une grace), qu'à l'ignorance où les ministres étaient de son arrivée à Vienne. Voilà pourquoi la sœur (1) d'un des prisonniers, qui précédemment s'était rendue avec éclat dans cette capitale pour obtenir la même faveur, a été obligée, par une lettre de cachet ministérielle, de vider à l'instant les Etats autrichiens, sans avoir pu parvenir jusqu'au prince qu'elle était venue implorer. Mais qui désabusera l'Empereur? qui délivrera notre allié de ce poids de honte que nous partageons avec lui? Nous, s'il reste une goutte de sang anglais dans nos veines. Et par quel moyen? il n'en est pas d'autre que de supplier le Roi d'accorder son intervention bienfaisante. Toute autre démarche sera inutile. Je suppose le très-honorable auteur de la motion envoyé demain à Vienne, pour y traiter les intérêts touchans dont il a

(1) Madame de Maisonneuve, sœur de M. de Latour-Maubourg.

été aujourd'hui un si noble défenseur (et quelque peu disposé qu'il soit à recevoir un caractère public du ministre actuel, je suis sûr qu'une si douce mission serait acceptée de lui avec transport) : eh bien! rien ne serait encore fait. Arrivé à Vienne, il n'aurait pas de moyen d'éclairer l'Empereur. Ce n'est que d'égal à égal qu'une telle communication peut être réalisée, et une telle prière réussir. Il ne faut rien moins qu'une lettre du Roi à l'Empereur, qui lui apprenne la vérité, qui lui révèle toutes les horreurs de l'oppression prolongée qu'on exerce en son nom, qui l'informe des sentimens qu'elle a excités dans le cœur de Sa Majesté et dans tous les cœurs bretons, qui lui expose le préjudice et la honte qu'elle porte à la cause commune des alliés. Qu'une telle lettre soit écrite, et son succès est certain. Le roi de la Grande-Bretagne aura attaché à son nom la gloire de la justice et de l'humanité secourue, non-seulement avec grandeur, mais avec générosité. L'empereur d'Allemagne vengera la pureté du sien, que ses ministres voudraient transmettre à la postérité, souillé d'un crime si détestable, et chargé d'une si accablante ignominie. Ah! j'aime à croire que les représentans du peuple Anglais aimeront mieux aujourd'hui suivre les nobles mouvemens de leur ame, que céder aux oracles glacés de l'intelligence ministérielle. Après cette surcharge de misères qui a suivi LA FAYETTE des prisons de Prusse dans les cachots d'*Olmutz ;* lorsque ces misères sont devenues celles de toute sa famille, et de quelle famille! lorsqu'il est évident qu'ils ne sont pas simplement prisonniers de l'Autriche, mais prisonniers des alliés; lorsqu'il ne s'agit ni de violer l'indépendance d'un Etat étranger, ni de

s'immiscer dans sa police intérieure et municipale ; lorsqu'on ne nous propose qu'une intervention mesurée, amicale, bienfaisante, utile à la puissance implorée comme à celle qui implore, favorable même aux succès ultérieurs de la guerre, si nous sommes condamnés à la continuer, propice au moins à l'assertion toujours démentie jusqu'ici que cette guerre est entreprise pour la cause de la justice et de l'humanité, je dis que quiconque, au milieu d'une telle réunion de circonstances, peut refuser son suffrage à la motion, doit être inaccessible à tout sentiment humain, à tout noble principe. Non, je ne puis croire que j'adresse en vain cette invocation à la chambre. Elle doit réveiller tous les sentimens compassionnés et généreux qui caractérisent les Bretons entre tous les autres peuples; et lorsqu'il se montre une disposition de la part de deux grandes nations à oublier leurs animosités mutuelles, disposition consolante (car pourquoi faut il que l'Angleterre et la France se haïssent ?) lorsque, des deux côtés, ceux qui ont été les ennemis les plus acharnés témoignent le desir d'un heureux rapprochement, ne nous dépouillerons-nous pas de cet esprit d'aigreur et de ressentiment contre ceux qui l'ont le moins mérité ? Peut-on imputer à La Fayette une seule, je dis une seule des horreurs qui ont déshonoré la révolution française ? Combien, au contraire, ont été réprimées ou prévenues par lui ! On a pu avoir des opinions diverses, des partis différens du sien ; mais aujourd'hui tout le monde a reconnu la pureté de ses intentions (j'aperçois un mouvement du très-honorable secrétaire de la guerre, et je me reprends). Aujourd'hui toute la chambre, moins un seul membre,

a reconnu la pureté des intentions du général LA FAYETTE. Son rôle a été renfermé dans les premiers temps de la révolution. Il n'a participé à aucune des atrocités qui ont suivi. Il les eût empêchées, si on l'eût secondé de bonne foi. C'est en luttant contre elles, c'est en se tenant inviolablement attaché aux lois jurées, qu'il a mieux aimé sacrifier tout ce qui était cher à son cœur, et s'immoler lui-même, que trahir ses principes et ses sermens. La persécution inouie qu'il a éprouvée, les horribles souffrances qu'il a subies, sa constance, son courage, sa vertu, sa femme, ses enfans n'ont pas moins de droit à intéresser la calme raison qu'à émouvoir la vive sensibilité. J'ai l'espoir, j'ai la confiance que la chambre s'honorera de prêter son appui à une cause qui est celle de la vertu même. Dussent les ministres se montrer morts à tout sentiment d'humanité, à toute idée de la gloire de leur pays, j'espère que la chambre sentira ce que sentent tous ses commettans, et arrachera des serres de l'oppression tant d'illustres infortunés, depuis si long-temps jouets des malheurs, et victimes du despotisme.

Replique de M. Fox.

Mais ce collègue a parlé, et ses principes sont désormais au grand jour. *Il ne faut jamais pardonner à ceux qui COMMENCENT les révolutions ;* et cela, dans le sens le plus absolu, sans distinction ni de circonstances, ni de personnes. Quelque corrompu, quelque intolérant, quelque oppressif, quelque ennemi des droits et du bonheur de l'humanité que soit un gouvernement, quelque

vertueux, quelque modéré, quelque patriote, quelque humain que soit un réformateur, celui qui *commence* la réforme la plus juste doit être dévoué à la vengeance la plus irréconciliable. S'il vient après lui des hommes indignes de lui, qui ternissent par leurs excès la cause de la liberté, ceux-là peuvent être pardonnés. Toute la haine de la révolution criminelle doit se porter sur celui qui a *commencé* une révolution vertueuse. Ainsi le très-honorable secrétaire de la guerre pardonne de tout son cœur à *Cromwel*, parce que *Cromwel* n'est venu qu'en second, qu'il a trouvé les choses préparées, et qu'il n'a fait que tourner les circonstances à son profit. Mais nos grands, nos illustres ancêtres, *Pym*, *Hampden*, le lord *Falkland*, le comte de *Bedfort*, tous ces personnages à qui nous sommes accoutumés à rendre des honneurs presque divins, pour le bien qu'ils ont fait au genre humain et à leur patrie, pour les maux dont ils nous ont délivrés, pour le courage prudent, l'humanité généreuse, le noble désintéressement avec lequel ils ont poursuivi leurs desseins; voilà les hommes qui, suivant la doctrine de cette soirée, doivent être voués à une exécration éternelle. Jusqu'ici nous trouvions *Hume* assez sévère, lorsqu'il dit que *Hampden* est mort au moment favorable pour sa gloire, parce que, s'il eût vécu quelques mois de plus, il allait probablement découvrir le feu caché d'une violente ambition. Mais *Hume* va nous paraître maintenant bien doux auprès du très-honorable secrétaire de la guerre. Selon ce dernier, les hommes qui ont noirci par leurs crimes la cause brillante de la liberté, ont été vertueux en comparaison de ceux qui voulaient seulement délivrer leur pays du poids des abus, des fléaux de

la corruption et du joug de la tyrannie. *Cromwel*, *Harrisson*, *Bradshaw*, l'exécuteur masqué qui a fait tomber la tête de l'infortuné CHARLES PREMIER, voilà les objets de la tendre commisération et de l'indulgence éclairée du très-honorable secrétaire de la guerre. *Hampden*, *Bedfort*, *Falkland* tué en combattant pour son roi, voilà les *criminels* pour lesquels il ne trouve pas encore assez de haine dans son cœur, ni assez de supplices sur la terre. Le très-honorable secrétaire nous l'a dit positivement : pour ses rois et ses ministres absolus, *Collot-d'Herbois* est bien loin de mériter autant de haine et de vengeance que LA FAYETTE.... Après m'être étonné d'abord de cette proposition, je commence à la concevoir. En effet, *Collot-d'Herbois* est un infâme, est un monstre; LA FAYETTE est un grand caractère et un homme de bien. *Collot-d'Herbois* souille la liberté, il la rend haïssable par tous les crimes qu'il ose revêtir de son nom; LA FAYETTE l'honore, il la fait chérir par toutes les vertus dont il la montre environnée, par la noblesse de ses principes, par la pureté inaltérable de ses actions, par la sagesse et la force de son esprit, par la douceur, le désintéressement, la générosité de son ame. Oui, je le reconnais : d'après les nouveaux principes, c'est LA FAYETTE qui est dangereux, c'est lui qu'il faut haïr, et *le pauvre Collot-d'Herbois* a droit à cet accent si tendre avec lequel on a sollicité pour lui l'intérêt de la chambre. Oui, je rends justice à la sincérité du très-honorable secrétaire de la guerre : il n'a rien fait, j'en suis sûr; le son de sa voix n'a été que l'expression de son ame, chaque fois qu'il a ou imploré la miséricorde pour *le pauvre Collot-d'Herbois*, ou appelé de tous les

soins de la terre la haine, la vengeance et la tyrannie, pour exterminer le général La Fayette, sa femme, ses enfans, ses compagnons, ses serviteurs.

Mais moi qui sens autrement, moi qui suis encore ce que j'ai toujours été, moi qui vivrai et mourrai l'ami de l'ordre, mais de la liberté, l'ennemi de l'anarchie, mais de la servitude, je n'ai pas cru qu'il me fût permis de garder le silence après de tels outrages, après de tels blasphêmes vomis dans l'enceinte d'un parlement anglais contre l'innocence et la vérité, contre les droits et le bonheur de l'espèce humaine, contre les principes de notre glorieuse révolution, enfin contre la mémoire sacrée de nos illustres ancêtres, de ces hommes dont la sagesse, les vertus et les bienfaits seront révérés et bénis par le peuple Anglais, jusqu'à sa dernière génération.

On a pris les voix à minuit.

Il y a eu *pour* la motion du général Fitz-Patrick, amendée par M. Wilberforce............ 52 voix.

Contre............................ 132

Majorité contre la motion............ 80

DIXIÈME ÉPOQUE

N° 1, *page* 346.

Acte de garantie des Sections de Paris.

Le peuple arrête :

Art. I. Qu'aujourd'hui, sans plus différer, tous les citoyens et citoyennes des sections de Paris se porteront en masse à la Convention pour demander 1°. du pain ; 2°. l'abolition du *gouvernement révolutionnaire*, dont chaque faction abuse pour opprimer le peuple ; 3°. la proclamation et la promulgation, dans le jour, de la constitution de 1793 ; 4°. la destitution du gouvernement actuel et son remplacement, et l'arrestation de tous les membres qui le composent ; 5°. la mise en liberté de tous les citoyens arrêtés et détenus pour avoir demandé du pain ; 6°. la convocation des *assemblées primaires* pour le 25 prairial, afin de renouveler les autorités constituées, et de remplacer la *Convention* par une *assemblée nationale* législative, au 25 *messidor* prochain.

II. Pour l'exécution du précédent article, il sera pris des mesures, afin d'assurer le respect dû aux représentans de la nation. En conséquence, les barrières de Paris seront fermées : ceux des représentans qui auraient été entraînés hors de leur poste seront ramenés à la *Con-*

vention : les personnes et les propriétés seront sous la sauve-garde du peuple ; qui s'emparera de la rivière, du télégraphe, du canon d'alarme, et des tambours. Il sera formé un comité composé d'un commissaire de chaque section, pour délivrer des passe-ports à ceux qui doivent sortir de Paris pour l'approvisionner : et les citoyens employés à l'arrivage des subsistances pourront seuls en sortir.

III. Les canonniers, les gendarmes, et toutes les troupes à pied et à cheval qui se trouvent à Paris ou dans les environs, sont invités à se rallier sous les drapeaux du peuple.

IV. Tout agent du gouvernement ou autre fonctionnaire public, qui tenterait de s'opposer à l'*insurrection*, sera regardé comme *ennemi du peuple*, et traité comme tel. Tout pouvoir non émané du peuple est suspendu. En conséquence, tout fonctionnaire et agent du gouvernement, qui n'abdiquera point à l'instant les fonctions qu'il tient du gouvernement, sera regardé comme *tyran* ou *partisan de la tyrannie*, et traité comme *ennemi du peuple*. Tout homme qui proposerait ou parlerait de marcher contre le peuple, sera puni comme son ennemi.

V. Le mot de ralliement des insurgés est *du pain et la constitution de 1793*. Les drapeaux et guidons porteront cette légende ; et tous ceux qui ne l'auront point à leur chapeau seront traités comme des *affameurs du peuple*.

VI. Le peuple ne se rasseoira point qu'après avoir rétabli l'ordre dans les subsistances, consolidé la liberté,

mis en activité la constitution de 1793, et assuré le bonheur des *Français*.

VII. Il sera fait une adresse aux armées pour les instruire des motifs de l'*insurrection* et de ses succès.

(A cette pièce était ajouté par *nota*) : Le gouvernement actuel ne manquera pas d'employer des mesures pour faire échouer cette *insurrection ;* mais il ne calmera point le peuple, quand bien même il ferait sortir de ses magasins les provisions qu'il cache pour accomplir ses infâmes projets.

Acte de garantie.

Les citoyens de la section *Lepelletier*, réunis en *assemblée primaire*, ont arrêté et arrêtent d'adopter pour eux, et de communiquer aux quarante-sept autres *assemblées primaires* de Paris l'*acte de garantie* qui suit :

Les citoyens de Paris, réunis en *assemblées primaires*, considérant qu'à l'instant où un peuple ressaisit *les droits de la souveraineté* dont il avait été dépouillé par une longue tyrannie, le premier devoir de chacun envers tous est d'émettre, sans aucune espèce de crainte, son opinion sur les *moyens du salut public ;* et que le premier devoir de tous envers chacun est de lui *garantir* de toutes leurs forces morales et physiques ce droit imprescriptible et inviolable de la liberté la plus absolue d'opinion :

Considérant que le peuple assemblé pour délibérer sur ses lois et son gouvernement, ne peut et ne doit être influencé par aucune espèce d'autorité ; que les pouvoirs

de tout *corps constituant* cessent en sa présence ; qu'attaquer, en quelque temps que ce soit, un seul citoyen pour son opinion, c'est *un attentat à la souveraineté du peuple :*

Considérant que tout droit est dérisoire et inutile, s'il n'est garanti par tous envers chacun ; qu'une expérience funeste a trop appris avec quelle impudeur les *tyrans* savent se jouer de l'*honneur*, de la *liberté* et de la *vie* des citoyens ; que tous les crimes qui ont ensanglanté le sol *français* depuis les journées de septembre 1792, sont dus en partie à la *mollesse des gouvernés*, qui se sont trop légèrement confiés à la vertu des gouvernans ; et qu'ils résultent sur-tout de l'*isolement* où chacun s'est placé, *dans la fausse espérance d'échapper au coup qui frappait son voisin :*

Considérant enfin que le premier besoin de tout homme en société est la sûreté de sa personne, ont arrêté et arrêtent ce qui suit :

« Tout citoyen a droit d'émettre librement son opinion sur la constitution présentée à l'acceptation du peuple, comme à l'égard du décret du 5 fructidor, concernant la réélection de *cinq cents* membres de la *Convention*, et généralement sur toutes les mesures de *salut public*. A cet effet, chaque citoyen en particulier, et tous les citoyens de Paris en général, sont placés sous la sauvegarde *spéciale et immédiate* de leurs assemblées primaires respectives, et des quarante-sept autres assemblées primaires de cette cité ».

N° 2, page 347.

Adresse de la Section du Théâtre français aux armées.

SOLDATS DE LA LIBERTÉ,

Et nous aussi, nous acceptons la constitution ! C'est la plus belle réponse que nous puissions faire aux calomnies, qui, parties du centre même de l'autorité, n'ont été répétées que par des hommes soudoyés, et n'étaient pas crues par ceux même qui les répétaient. Des législateurs se sont permis d'accuser les citoyens de Paris de toutes les horreurs qui ont déshonoré la cause de la liberté : nous n'userons point de représailles à leur égard. Ne jugeons jamais la Convention par les maux que nous avons soufferts ; elle nous paraîtrait trop coupable ; ne la jugeons que par les malheurs qui ont pesé sur elle-même, et nous serons plus disposés à l'indulgence.

Indulgence ! vertu si douce à exercer par l'honnête homme qui triomphe ! Indulgence ! nous pouvons la promettre ; mais pour de la confiance, jamais ! Aussi, braves frères d'armes, libres dans l'exercice de nos droits, en acceptant la constitution, nous avons unanimement rejeté les décrets des 5 et 13 fructidor, sur la réégibilité forcée de cinq cents membres de la Convention. Nous en réélirons sans doute ; mais ce sera seulement ceux qui méritent par leur courage, d'être menacés comme nous le sommes, qui, s'ils étaient attaqués par le crime toujours

audacieux, se réfugieraient dans vos camps ou dans nos assemblées, pour y chercher des défenseurs, qui ne se disputeraient que la gloire de les avoir sauvés.

Nous ne présenterons qu'un fait pour juger entre nos accusateurs et nous. Vous n'avez pas oublié, sans doute, le décret qui vous ordonnait d'assassiner des hommes qui, désarmés et vaincus, étaient par votre victoire même sous la sauve-garde de la loyauté du soldat français (le décret qui ordonnait de tuer tous les prisonniers Anglais, Hanovriens, &c.). Eh bien! ce décret subversif du droit des gens, droit précieux et sacré, que l'humanité même inventa pour adoucir les malheurs inséparables de la guerre; ce décret, qui vous exposait vous-mêmes à être égorgés de sang-froid après le combat; ce décret, que l'histoire, la génération présente, vos ennemis mêmes vous applaudiront sans cesse de n'avoir pas voulu exécuter; les sections de Paris l'avaient-elles provoqué? les monstres qui les dominaient alors, en conçurent-ils seulement l'idée? Non. Ce fut la Convention seule, ou plutôt ce furent les meneurs de cette Convention qui le firent rendre.

Ce sont encore les meneurs de cette Convention, dont la masse, trop faible aujourd'hui comme alors, se laisse entraîner avec une facilité criminelle envers la liberté, malheureuse pour la patrie; ce sont ces meneurs, qui, n'ayant pu vous rendre les *assassins de vos ennemis*, que vous ne savez que combattre, tentent, par des calomnies, de vous rendre les bourreaux de frères qui ne savent que vous aimer. Jamais ce coupable espoir ne se réalisera. Au 14 juillet 1789, le despotisme royal appela contre le peuple les soldats français : ils embras-

sèrent le peuple, et la liberté fut proclamée. Si des tyrans populaires appelaient contre ce même peuple les soldats de la république française, ils embrasseraient encore le peuple, et la liberté serait pour toujours affermie.

Le craindraient-ils, ceux qui veulent nous défendre de communiquer avec vous? Eh bien! nous leur dirons hautement que si, par des moyens détournés, ils empêchaient nos sentimens de parvenir sous vos tentes ombragées des lauriers de la victoire; si, par des rapports astucieux, par la calomnie la plus atroce, ils parvenaient à vous faire marcher contre nous, la constitution sur le cœur, un drapeau tricolore à la main, nos enfans dans nos bras, nos épouses, nos mères, nos sœurs à nos côtés, nous irions tous au-devant de vous. Voilà la seule arme que nous employerions pour vous combattre. Vous êtes Français, vous n'y résisteriez pas.

Union éternelle entre les citoyens soldats et les soldats citoyens! Tous enfans d'une même patrie! Vivent nos frères d'armes dans les premières journées de prairial! Vive la république! Glorieuses journées de prairial! Infortuné Ferraud! toi qui vivais dans les camps parmi les soldats de la liberté; toi qui, sans cesse avec eux, volais à la victoire! pouvais-tu penser que les mêmes hommes qui furent chargés de ton apothéose appelleraient, quelques jours après, patriotes de 89, les monstres qui, les premiers, te plongèrent le poignard dans le cœur! Mort pour la liberté, que notre bonheur soit du moins la récompense de ton sacrifice, ou que ton exemple soit à jamais le régulateur de notre conduite! Tels sont les sentimens de tous les citoyens composant l'assemblée primaire de la section du Théâtre français.

N° 3, *page* 351.

Arrêté de la Section Lepelletier.

L'assemblée primaire Lepelletier, considérant que, dans une circonstance aussi grave que celle où le droit de réélection des deux tiers est soumis à la volonté du peuple souverain assemblé, il importe à la Convention, à la considération du prochain Corps législatif, et à la majesté du peuple français, que la malveillance ne puisse jeter sur le vœu général le soupçon d'avoir été arraché, soit surpris, soit dénaturé, soit falsifié : considérant que le moyen décrété par la Convention de remettre au comité des procès-verbaux et décrets le dépouillement des votes des diverses assemblées primaires, ne renferme aucun caractère d'authenticité et de légalité : considérant qu'en principe, nul ne peut être juge dans sa propre cause, et qu'en politique, le mandataire qui commanderait une aveugle confiance, avertirait qu'il peut craindre un examen authentique : considérant que, pour motiver un décret aussi faux en principes, on va jusqu'à prétendre qu'une constitution accordée par vingt-cinq millions d'hommes libres, et soutenue par douze cent mille soldats victorieux, aurait besoin de cinq cents individus qui, plus d'une fois, se sont accusés eux-mêmes de faiblesse : considérant enfin que ceux-là seraient mal fondés à se plaindre des soupçons qui, pour égarer ou comprimer l'esprit public, n'ont ni craint ni rougi d'employer,

de notoriété publique, les moyens les plus perfides, journaux salariés, placards incendiaires, rapports mensongers, adresses payées, calomnies répandues dans les armées contre les communes, dans les communes contre les armées, députés purs opprimés, députés faibles égarés ; et pour comble de machiavélisme, communications interceptées entre toutes les parties de la république une et indivisible, a arrêté et arrête ce qui suit :

L'opinion de l'assemblée primaire permanente de la section Lepelletier est que le peuple français ne doit point reconnaître comme légal, authentique, et pur de tout soupçon de fraude, le recensement des votes des assemblées primaires : 1°. si le résultat des vœux des assemblées primaires sur la réélection des deux tiers n'est imprimé, publié et affiché par chacune d'elles : 2°. si, outre l'envoi fait au comité des décrets de la Convention nationale, une copie des procès-verbaux n'est adressée directement par les assemblées primaires à chaque assemblée électorale respective, pour être lue, visée et vérifiée par elle : 3°. si cette seconde copie, revêtue des formalités prescrites par l'article précédent, n'est envoyée par chaque assemblée électorale aux administrations de départemens respectives, pour être par elles le résultat du vœu de chaque assemblée primaire imprimé, publié et affiché : 4°. si cette seconde copie des procès-verbaux ne reste en dépôt aux archives de chaque département.

L'assemblée primaire de la section Lepelletier arrête que le présent sera communiqué aux quarante-sept assemblées primaires de Paris, imprimé, affiché et envoyé aux départemens et aux armées.

N° 4.

[redacted] 578.

[redacted] remportée par l'armée à Luano. Attaque géné[redacted]e complète de l'ennemi. [redacted] grande bataille qui dura

[redacted] énéral Masséna comman[redacted]rde, mais plusieurs divi[redacted]e d'Oneille et de Saorgio, [redacted]s, celle du *Ponent*. Son [redacted] Piémont ; elle était arrêtée [redacted], Mondovi et de Céva, et [redacted]s composées de milices, de [redacted]richiennes ; ses positions ne [redacted]mes ; les circonstances et les [redacted]u'elle éprouvait les firent plu-

... de Vado, évacué ses magasins ... de Borghetto : elle y fut plu- ... des forces supérieures, notam- ...plémentaire. Non-seulement elle ...; mais elle mit en déroute huit ...inq cents restèrent sur le champ de ... cents furent faits prisonniers de ... Masséna l'avait fait fortifier : il était ... faire placer sur une montagne une ... calibre de 36 : elle battait Luano et

Elle avait toujours tiré ses subsistances de Gênes et de Nice, par mer : elle fut privée de cet avantage. Les Anglais ayant, de concert avec le général Devins, établi en croisière plusieurs vaisseaux, frégates, corsaires et petits bâtimens qui longeaient la côte depuis Gênes jusqu'à Nice, et capturaient tous les bâtimens. Les Français établirent également quelques corsaires; mais cette mesure était insuffisante ; la position de l'armée devenait de jour en jour plus inquiétante. Le général Schérer, qui venait d'en prendre le commandement pour la seconde fois, reçut l'ordre *d'attaquer et de battre l'ennemi*, afin de rétablir les communications par terre avec la ville de Gênes. L'exécution d'un pareil ordre aurait été impossible, s'il n'eût pas eu Masséna pour concevoir le plan d'attaque, le rédiger, et conduire des Français à la victoire.

L'armée ennemie était forte de plus de quarante mille hommes ; elle tenait une ligne parfaitement liée et formée de positions inexpugnables. Elle avait sa gauche appuyée à la mer sur le point de Luano, qui était garni de grosse artillerie et d'artillerie de campagne commandée par le général Wallis : il y en avait aussi de placée à la Pietra et à Finale, où le général Devins, commandant en chef, avait son quartier général. Le centre était défendu par les fortes positions retranchées de Banco, Malsabecho, Rochebarbenne et Bardinetto. Il était commandé par le général d'Argenteau, qui avait son quartier général à Calissanno. Ces positions étaient garnies de troupes nombreuses et d'artillerie de montagne, et elles étaient soutenues et liées à la droite de cette ligne qui était appuyée au Piémont par les places de Céva, Mon-

dovi et Coni. Toutes ses communications étaient faciles et parfaitement libres; elle avait de plus sur ses derrières de très-fortes positions.

L'armée française était composée de près de vingt-huit mille hommes, parce qu'elle venait d'être renforcée de plusieurs divisions arrivées de l'armée des Pyrénées orientales. Elle avait sa droite appuyée à la mer à Borghetto; son centre vis-à-vis de Banco, Malsabecho, Rochebarbenne et Bardinetto, et sa gauche à Orméa. Il y avait en outre une division au Col de Tende qui couvrait Saorgio.

Le général Masséna, qui connaissait tout le pays pour y avoir remporté autant de victoires que de combats, et qui avait insisté pour qu'on prît la ligne de Borghetto, de préférence à celle de Vintimille, fut chargé par le général Schérer de rédiger le plan d'attaque : ce qu'il fit. Il consistait :

A porter le plus de monde possible sur la gauche, et à couper la ligne de l'ennemi de ce côté qui se trouvait être le plus attaquable, et ensuite de la prolonger par un mouvement rapide, et de la mettre entre deux feux, c'est-à dire entre le centre et la droite qui devaient régler leur attaque combinée de manière à fixer l'ennemi sur tous les points, et à faciliter par-là le grand mouvement de la gauche. Le courage et l'impétuosité française devaient faire le reste.

La gauche de l'armée fut en conséquence considérablement et promptement renforcée; mais la grande quantité de neige qui tomba pendant plusieurs jours du côté d'Orméa empêcha d'exécuter ce premier plan. Les instructions et les ordres avaient été donnés : il fallut les

suspendre. Le général Masséna en fit de suite un second qui avait pour objet :

De forcer la ligne de l'ennemi dans son centre, en s'emparant de vive force des positions retranchées de Banco, Malsabecho, Rochebarbenne et Bardinetto, et d'en prendre en avant derrière l'ennemi pour lui résister et le mettre entre deux feux. Il demanda à être chargé de cette opération principale. Les troupes qui avaient renforcé la gauche en se portant sur les positions d'Ornéa descendirent sur le centre.

Pour dérober à l'ennemi et aux habitans du pays la cause de ce mouvement, le général Masséna donna l'ordre de préparer des logemens dans tous les villages voisins, sous le prétexte que les neiges et la saison forçaient les troupes à prendre leur quartier d'hiver. Les préparatifs furent terminés en moins de quatre jours. Il ne manquait à la troupe que des souliers et des vivres ; mais elle était habituée à cette cruelle pénurie. Il fut arrêté que l'attaque générale pour l'exécution de ce plan aurait lieu le 2 frimaire.

La droite de l'armée française fut commandée par le général Schérer, le centre par le général Masséna, et la gauche par le général Serrurier.

La veille, à dix heures du soir, les tirailleurs, commandés par le brave chef de brigade Gaspard, qui avait si bien défendu le poste du col des deux Frères et la montagne du petit Gibraltar, le 3e jour complémentaire, se mirent en marche à la faveur de la nuit pour prendre position. Il fut rigoureusement défendu d'allumer aucuns feux. Le général Masséna, accompagné de ses officiers, fit une reconnaissance des positions qu'il devait attaquer.

Il passa la revue des troupes, et leur dit : « Soldats dont « rien n'arrête l'impétuosité et le courage, la victoire ne « peut être douteuse ; vous allez attaquer et battre l'en- « nemi dans ses retranchemens : je serai à votre tête ». Il donna l'ordre du départ ; les colonnes se mirent en mouvement : il était minuit; avant le jour, le combat s'engagea sur toute la ligne ennemie ; deux chaloupes canonnières françaises qui avaient été préparées se portèrent de Borghetto sur Luano, en suivant le rivage, et balayant les plages avec leur artillerie qui portait à près de trois quarts de lieue. Ce feu très-vif et soutenu par les troupes fit croire à l'ennemi, comme on l'avait prévu, que le fort de l'attaque était de ce côté.

Le général Masséna qui commandait le centre, et qui avait sous ses ordres les généraux Laharpe, Charlet, Cervosni, Saint-Hilaire, Joubert, Monnier, Chabran, Bisannet, et un grand nombre d'officiers majors de tous grades, voyant que les points attaqués résistaient à la bravoure française, fit avancer la réserve qu'il avait disposée ; et suivi de ses officiers, il tomba comme la foudre sur celui où le général Charlet venait d'être blessé mortellement. On se battit avec acharnement. L'ennemi fut culbuté dans ses retranchemens qui furent emportés à la baïonnette, aux cris répétés de *vive la république ! vive Masséna !* Les autres points furent également et avec la même intrépidité enlevés par les généraux Laharpe, Cervosni et Saint-Hilaire. Tout céda à la valeur française : ces quatre positions retranchées et garnies de canons dont on s'empara, étaient jonchées de morts et de blessés. On y fit un très grand nombre de prisonniers. Le général d'Argenteau se retira préci-

pitamment avec les troupes qu'il put rallier, sur Céva. Elles furent poursuivies par des tirailleurs qui en reçurent l'ordre. Le général Masséna, profitant habilement de cet avantage, se porta sur les derrières de la ligne ennemie, dont il tourna tout-à-fait la gauche, pendant que le centre en déroute était vigoureusement poursuivi dans sa retraite. Il fut prendre position à Mélogno ; de là il envoya le général Joubert, avec un corps de troupes, à Saint-Jacques, pour couper la communication de la grande route de Finale en Piémont. Il laissa le général Laharpe à Mélogno, avec ordre de rassembler toutes les troupes qui n'avaient pu suivre. Elles avaient déjà près de vingt-huit heures de combat, de marche et de fatigues ; elles avaient cependant un peu mangé et bu à Bardinetto et à Calisanno, où elles trouvèrent des vivres. Il se porta en avant de Finale sur la montagne de Gora, vis-à-vis la redoute de Saint-Pantaléon. Elle était occupée par les troupes autrichiennes, ainsi que toutes les montagnes de la Pietra et de Finale du côté de la mer ; ce qui laissait au général de l'incertitude sur le résultat de l'attaque du point de Luano. Il avait été impossible de faire aucuns signaux ; les montagnes, plus et moins élevées, avaient rendu nul ce moyen. Le général Laharpe l'avait rejoint ; le général Cervoni était en avant. Il fit des dispositions, et il ne balança pas à s'approcher de l'ennemi, et à lui présenter le combat pour l'engager à quitter ses positions. Il fit aussi tirer quelques coups de canon. Il y resta ferme sans faire de mouvement : le jour était à sa fin ; alors le général Masséna entra dans une bastide peu éloignée ; il y trouva un paysan avec sa femme et ses enfans ; il lui dit d'un air à se faire obéir,

qu'il fallait porter une lettre au général français, qui devait être à la Pietra, à Luano ou à Borghetto, et être de retour avant quatre heures; qu'il lui donnerait quatre doubles louis; que s'il ne revenait pas, il ferait fusiller sa femme et ses enfans et brûler sa maison (menaces de guerre); qu'il était facile de faire cette commission, en suivant les raccourcis et les gorges des montagnes; qu'il ne trouverait personne; que cependant, s'il était rencontré, qu'il eût soin de jeter la lettre, et de dire qu'il cherchait ses chèvres. Il fit beaucoup de difficulté : on lui montra l'or si facile à gagner : il partit de suite, et revint au bout de trois heures, avec une réponse du général Schérer qui allait à la Pietra. Il félicitoit le général Masséna sur son brillant succès, et le prévenait qu'il ferait attaquer à la pointe du jour.

Les dispositions furent faites pour seconder cette attaque; mais l'ennemi l'évita, en faisant, la même nuit, une retraite précipitée, en suivant le rivage de la mer, et abandonnant toute son artillerie, ses munitions, ses blessés et ses bagages. Jamais déroute, confusion et pertes ne furent plus complètes.

Il est utile de rendre compte de l'attaque qui eut lieu sur le point de Luano. Les généraux Augereau, Victor, Banel, Rusca et autres, dirigés par le général en chef Schérer, s'emparèrent de tous les postes avancés et de Luano : le feu y fut terrible, et soutenu de part et d'autre; la cavalerie fut plusieurs fois chargée et culbutée; l'infanterie enfoncée et repoussée; enfin, après plusieurs heures de combat et de carnage, l'ennemi, cédant à la valeur française, fut forcé de se retirer sur les hauteurs de la Pietra et de Finale, qu'il n'abandonna

sèrent le peuple, et la liberté fut proclamée. Si des tyrans populaires appelaient contre ce même peuple les soldats de la république française, ils embrasseraient encore le peuple, et la liberté serait pour toujours affermie.

Le craindraient-ils, ceux qui veulent nous défendre de communiquer avec vous? Eh bien! nous leur dirons hautement que si, par des moyens détournés, ils empêchaient nos sentimens de parvenir sous vos tentes ombragées des lauriers de la victoire; si, par des rapports astucieux, par la calomnie la plus atroce, ils parvenaient à vous faire marcher contre nous, la constitution sur le cœur, un drapeau tricolore à la main, nos enfans dans nos bras, nos épouses, nos mères, nos sœurs à nos côtés, nous irions tous au-devant de vous. Voilà la seule arme que nous emploierions pour vous combattre. Vous êtes Français, vous n'y résisteriez pas.

Union éternelle entre les citoyens soldats et les soldats citoyens! Tous enfans d'une même patrie! Vivent nos frères d'armes dans les premières journées de prairial! Vive la république! Glorieuses journées de prairial! Infortuné Ferraud! toi qui vivais dans les camps parmi les soldats de la liberté; toi qui, sans cesse avec eux, volais à la victoire! pouvais-tu penser que les mêmes hommes qui furent chargés de ton apothéose appelleraient, quelques jours après, patriotes de 89, les monstres qui, les premiers, te plongèrent le poignard dans le cœur! Mort pour la liberté, que notre bonheur soit du moins la récompense de ton sacrifice, ou que ton exemple soit à jamais le régulateur de notre conduite! Tels sont les sentimens de tous les citoyens composant l'assemblée primaire de la section du Théâtre français.

N° 3, *page* 351.

Arrêté de la Section Lepelletier.

L'assemblée primaire Lepelletier, considérant que, dans une circonstance aussi grave que celle où le droit de réélection des deux tiers est soumis à la volonté du peuple souverain assemblé, il importe à la Convention, à la considération du prochain Corps législatif, et à la majesté du peuple français, que la malveillance ne puisse jeter sur le vœu général le soupçon d'avoir été arraché, soit surpris, soit dénaturé, soit falsifié : considérant que le moyen décrété par la Convention de remettre au comité des procès-verbaux et décrets le dépouillement des votes des diverses assemblées primaires, ne renferme aucun caractère d'authenticité et de légalité : considérant qu'en principe, nul ne peut être juge dans sa propre cause, et qu'en politique, le mandataire qui commanderait une aveugle confiance, avertirait qu'il peut craindre un examen authentique : considérant que, pour motiver un décret aussi faux en principes, on va jusqu'à prétendre qu'une constitution accordée par vingt-cinq millions d'hommes libres, et soutenue par douze cent mille soldats victorieux, aurait besoin de cinq cents individus qui, plus d'une fois, se sont accusés eux-mêmes de faiblesse : considérant enfin que ceux-là seraient mal fondés à se plaindre des soupçons qui, pour égarer ou comprimer l'esprit public, n'ont ni craint ni rougi d'employer,

